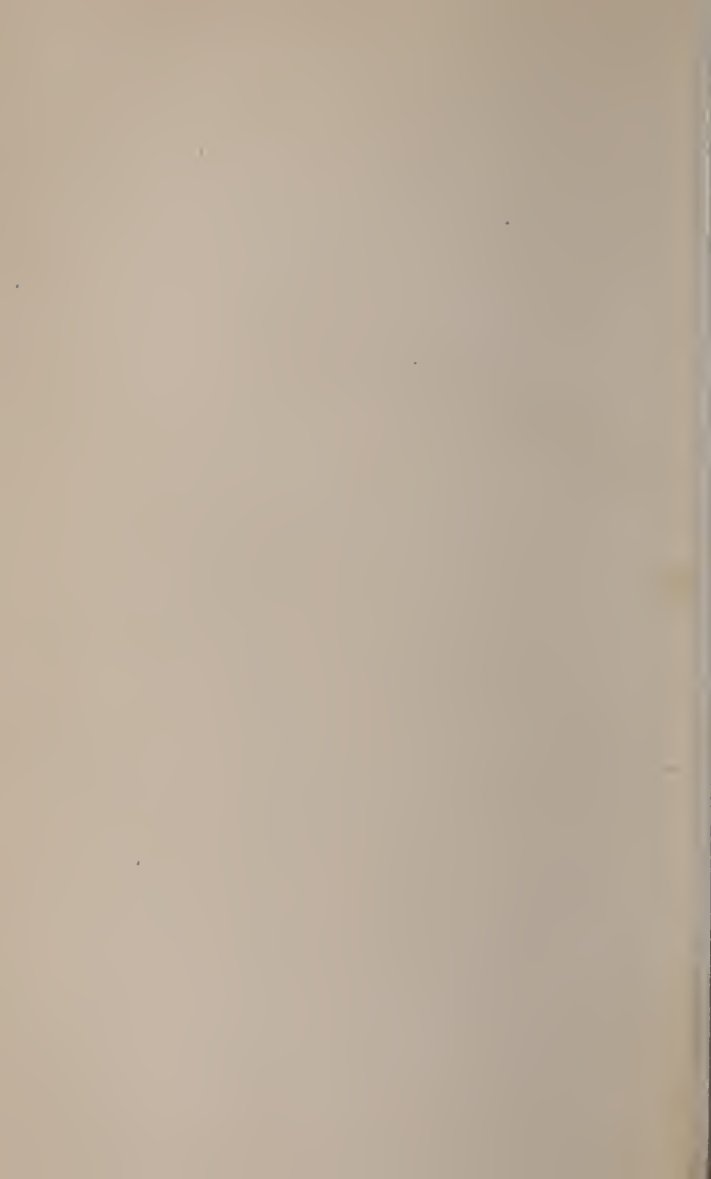
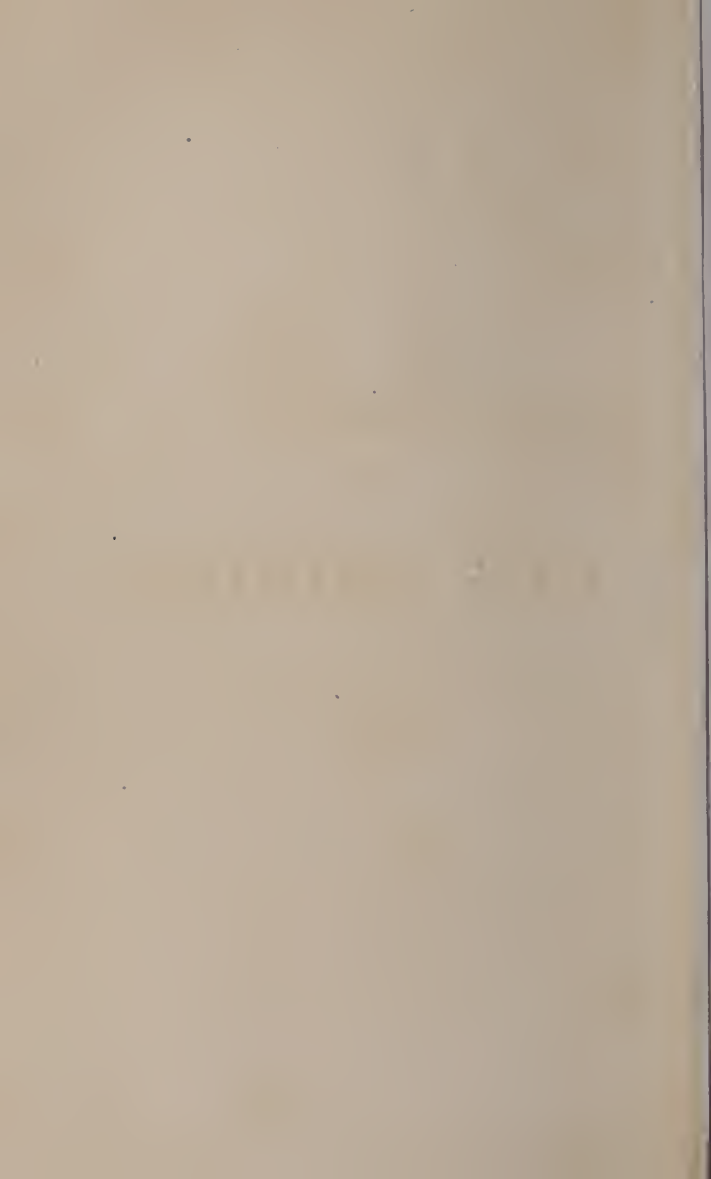


Division E. 117

Section MS.

No.





LA MORALE
CHEZ
LES CHINOIS

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

HISTOIRE MORALE DE LA GAULE. 1 vol. in-8.

ESPRIT MORAL DU XIX^e SIÈCLE 3^e édition (Hetzl), 1 vol.
in-12.

VRAIS ET FAUX CATHOLIQUES. 1 vol. in-8.

VOYAGE AUTOUR DE MA PRISON. 1 vol. in-18.

LES CIVILISATIONS PRIMITIVES EN ORIENT. 1 vol. in-8.

Pour paraître incessamment.

HISTOIRE POLITIQUE, CIVILE, MORALE ET RELIGIEUSE DE LA
FEMME.

LA MORALE
CHEZ
LES CHINOIS

PAR

LOUIS-AUGUSTE MARTIN

Auteur des *Civilisations primitives en Orient.*



PARIS

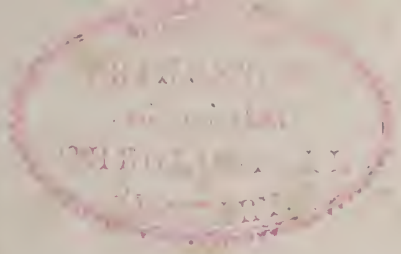
DIDIER ET C^e, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES AUGUSTINS

—
1862

Tous droits réservés





La loi morale est écrite au fond de notre conscience ; il nous suffit de rentrer en nous-même pour la connaître. L'amour paternel, l'amour filial, l'amour du prochain, les notions du bien, du juste et du beau, ces éléments constitutifs de la loi morale, n'ont jamais été mis en doute par personne :

« Nous passons notre vie, dit M. Jules Simon, à nous disputer sur toutes choses, à mettre tout en question, à élever des systèmes dont celui-ci s'empare et qu'un autre renverse comme des châteaux de cartes ; il n'y a qu'un point sur lequel nous soyons d'accord, et c'est l'existence de la loi morale. Chacun la tire de son côté et prétend

l'approprier à ses instincts, à ses besoins, à ses convoitises, mais personne ne la nie. On l'invoque même en la violant. On ruse avec elle, on la déguise, on la voile ; mais on ne la nie pas. »

La loi morale appliquée à la société a fait naître des règles conventionnelles pour déterminer les droits et les devoirs réciproques, et ramener la conduite de chacun à l'intérêt de tous. Elles reposent sur ces deux axiomes primordiaux : ne pas faire à autrui ce que nous ne voulons pas qui nous soit fait ; — faire à autrui ce que nous désirons qui nous soit fait. » Mais leur application a dû varier au gré des événements, des circonstances, des temps et des climats ; et, partout, l'égoïsme armé du pouvoir et de la richesse, a institué des privilèges et des exclusions arbitraires ; il s'en est suivi entre les hommes de même race, de même pays, de même société une ligne de démarcation tellement tranchée qu'on dirait des espèces différentes. Le mouvement civilisateur de notre époque tend à l'adoucir, sinon à la faire complètement disparaître.

Il est intéressant d'examiner le rôle de la loi morale dans l'histoire politique, dans les institutions, les coutumes et les croyances d'un peuple ; car c'est là qu'on découvre les traits caractéristiques de sa civilisation particulière.

Cet examen porté sur la nation chinoise nous révèle un fait unique dans les annales humaines, le fait d'une civilisation développée en dehors de toute inspiration religieuse, et fondée uniquement sur la morale. Le plus grand héros de la Chine n'a été ni un législateur, ni un roi, ni un prophète, mais un simple moraliste dont les maximes, dictées par le bon sens universel, conviennent à tous les temps et à tous les pays. Khoung-tseu (Confucius) s'est contenté de prêcher les vertus de la famille et de l'humanité comme condition du bonheur individuel et comme base d'un bon gouvernement, et il est remarquable que l'apogée de la civilisation chinoise a coïncidé avec la propagation florissante de son enseignement, tandis que la déchéance de l'une a suivi de près l'abandon de l'autre.

Les récents démêlés du Céleste Empire avec la France et l'Angleterre ont fait ressortir cette déchéance ; mais il faut reconnaître qu'elle est due principalement à la domination tartare. La cupidité, la perfidie, la dissimulation, la cruauté même, sont les vices d'un peuple opprimé ; et lorsque les mœurs et les idées européennes auront pénétré en Chine, elle les adoptera et en profitera d'autant mieux qu'elle y saisira des points nombreux de contact avec l'enseignement de ses philosophes, avec ses traditions morales : c'est ce que j'ai voulu démontrer dans ce livre.

ERRATA.

Page 253, ligne 8 : au lieu de *Tien-dse*, lisez *Tien-sé*.

Page 257, ligne 12 : au lieu de à *Tcheou li*, lisez *au Tcheou-li*.

Page 294, ligne 3 : au lieu de *fait*, lisez *ait*.

LA MORALE

CHEZ LES CHINOIS.

CHAPITRE PREMIER.

Les premiers temps.

I.

ÉPOQUE ANTÉ-HISTORIQUE.

La longue et solitaire existence de l'empire chinois est un fait unique dans l'histoire générale de l'humanité. Les peuples de l'antiquité ne l'ont connu que pour ses productions industrielles, mais ils n'ont rien dit et rien su de sa civilisation intérieure. Les voyageurs qui, au moyen-âge, purent le visiter, le firent d'une manière rapide ou superficielle, et n'en rapportèrent que des renseignements fort incomplets.

Ce sont les missionnaires jésuites qui, les premiers, ayant pu faire un long séjour dans sa capitale, ont eu le temps de recueillir tous les documents relatifs à l'histoire de la civilisation chinoise, et d'envoyer à l'Europe des monuments littéraires capables de rivaliser avec ceux des autres peuples.

La Chine s'est développée par sa propre nature, sans le secours d'aucune influence étrangère. A l'époque de l'introduction du Bouddhisme, elle était parvenue à un degré de civilisation relativement supérieure à celle des nations européennes; mais dès lors elle a cessé d'en agrandir le cercle, comme si, désormais, il lui eût été impossible d'avancer plus loin. Est-ce l'influence étrangère qui paralysa ses progrès, ou bien avait-elle épuisé son génie inventif? Les deux causes peuvent avoir agi concurremment.

Les annales les plus authentiques font remonter à près de 3,000 ans avant notre ère ses commencements historiques; et bien que la légende ou tradition fabuleuse y tienne encore une certaine place, elle ne prédomine pas, comme dans l'histoire primitive des autres peuples, au point d'obscurcir les faits naturels, parce que l'esprit positif des Chinois se dessinant de bonne heure, s'est attaché beaucoup à la réalité et fort peu à la fiction.

Mais ce qui caractérise la civilisation chinoise, c'est la morale; c'est par ce côté qu'elle se distingue des autres civilisations, et qu'il importe surtout de l'étudier.

Chez aucun autre peuple, en effet, on ne trouve aussi complètement formulées les éternelles lois du bien, du vrai et du juste, inscrites dans la conscience de l'homme; on les retrouve à chaque page de son histoire, invoquées par ses hommes célèbres, ses empereurs, ses ministres, ses philosophes, ses lettres.

Toutefois, nous devons signaler dès ce moment le point défectueux ou incomplet de cette morale, ce qui l'a rendue impuissante à fonder des institutions

durables. Elle préconise les devoirs privés et publics ; elle laisse dans l'ombre le droit, c'est-à-dire la justice sociale. Elle proclame bien haut les obligations réciproques des hommes entre eux, mais elle ne les sanctionne pas ; elle blâme les abus du pouvoir, mais elle n'a point la force de les empêcher ; elle déclare chacun responsable de ses œuvres, et laisse subsister la solidarité criminelle de père en fils ; elle prêche l'humanité, et conserve l'esclavage ; elle exalte la piété filiale, et laisse la mère, l'épouse et la fille dans une condition servile et dégradante. Faute d'institutions basées sur le droit, nous verrons le sort de la Chine dépendre entièrement du hasard qui placera à la tête de son gouvernement des hommes plus ou moins bien intentionnés, c'est-à-dire plus ou moins fidèles aux lois de la morale.

Ceux qui s'efforceront d'y conformer leurs actes auront la satisfaction intime, désintéressée, de voir les mœurs s'améliorer, la paix fleurir sous l'influence de leurs vertus. Mais uniquement attachés aux devoirs dictés par une conscience honnête et aux bons exemples laissés par leurs prédécesseurs, ils croiront n'avoir aucune sanction à y ajouter. Ils se contenteront de proclamer des principes éternels, que nul ne conteste, et ne songeront pas à fonder des institutions capables d'en assurer à jamais la pratique et d'en prévenir la violation. Ils laisseront à leurs successeurs des conseils et des exemples plutôt que des lois, et quand ceux-ci mettront leurs passions au-dessus de leurs devoirs, comme ils auront la puissance et la richesse pour y satisfaire, ils ne seront arrêtés par aucun obstacle religieux ou légal, et entraîneront tout l'em-

pire dans leurs désordres. Tel est le spectacle que présente l'histoire morale de la Chine pendant plus de 4,000 ans.

Les traditions anté-historiques de la Chine ne le cèdent pas à celles des autres peuples pour l'exagération des temps : c'est par millions d'années que comptent les annalistes ; mais ils procèdent d'une manière qu'on pourrait appeler scientifique, en divisant la période primitive en trois règnes : le règne du ciel, le règne de la terre et le règne de l'homme. Arrivés à l'homme, loin de le représenter comme créé tout d'une pièce avec les plus hautes facultés du corps et de l'intelligence, puis déchu à la suite de quelque rébellion contre le ciel, ils le montrent sous des formes moitié d'homme, moitié d'animaux, errant dans les forêts, habitant des cavernes, grim pant sur les arbres à la manière des singes et vivant ou luttant avec ces derniers. On rapporte même qu'alors étant sans cesse au milieu des animaux, il ne cherchait point à leur faire du mal ; est-ce à dire qu'il ne se nourrissait pas encore de leur chair ?

Cependant ses aptitudes particulières se développant, l'éloignèrent peu à peu de la vie de nature : l'habileté de ses mains, l'agilité de son corps, aidées par son esprit inventif, lui firent trouver de nombreuses ressources et favorisèrent la propagation de son espèce. La population humaine venant à s'accroître, les animaux, ajoute la tradition, furent obligés de lui disputer le terrain qu'elle enva-

hissait chaque jour davantage. Pour se soustraire à ces attaques, l'homme se bâtit des cabanes, se tailla des armes et se forma en groupes ou tribus. Telle fut l'origine de la société chinoise. On voit que cette tradition diffère peu en quelques points des conjectures des savants modernes sur les commencements de l'humanité.

Mais il faut descendre jusqu'au règne de Fou-hi (en 3468 avant notre ère (1), pour arriver aux premières traces de la constitution définitive de cette société. La légende dit que Fou-hi était fils du Ciel, parce que sa mère l'avait enfanté par l'opération du Ciel ; de là le titre de *Fils du Ciel* que prirent ses successeurs.

Les historiens rapportent que cet empereur opéra de grandes réformes, et qu'entre autres il créa des ministres, dont l'un fut spécialement chargé de prévenir ou de soulager la misère : un ministère des pauvres ! C'était une institution à conserver.

Il fonda le mariage qui n'existait pas encore et ordonna un costume différent pour les deux sexes. « Avant cette époque, dit un historien, les hommes connaissaient leur mère, mais ils ne connaissaient pas leur père. » L'histoire chinoise intitulée *Wai-ki* rapporte qu'auparavant on ne séparait point les hommes des femmes.

Une fois le mariage établi, on commença d'offrir des peaux pour présent de noces, et dès ce moment, ajoute l'histoire, les hommes cessèrent de vivre dans la débauche.

(1) J'ai adopté la chronologie de M. PAUTHIER, le dernier historien de la Chine.

On attribue également à Fou-hi une défense qui s'est conservée, celle d'épouser une femme dont le père portait le même nom que la famille du futur ; cette défense s'explique par la nécessité où l'on était alors de distinguer les familles par des appellations diverses, afin d'éviter les confusions.

On dit de sa fille qu'elle obtint d'être vierge et épouse tout ensemble. Je note cette tradition, car elle montre qu'alors les Chinois, comme les autres peuples anciens, avaient une grande vénération pour la virginité.

Un de ses successeurs, Chin-noung (en 3218), inventa la charrue, enseigna l'agriculture, composa des hymnes sur la campagne et fit des instruments de musique *pour adoucir les mœurs*, dit l'historien, résultat fort problématique, si l'on en juge par l'état d'imperfection où fut toujours la musique chinoise. On dit de cet empereur qu'il ne détruisait aucune chose pour s'agrandir, n'abaissait personne pour s'élever, était le même dans la bonne et dans la mauvaise fortune ; que son peuple n'était composé que de gens vertueux, vivant dans la concorde, ce qui rendait les supplices inutiles. Chacun s'estimait assez riche, parce qu'il se contentait de ce qu'il avait. La tradition ajoute qu'il savait le *blanc* et conservait le *noir*, c'est-à-dire qu'il réunissait en lui deux natures.

Hoang-ti (en 2698), avec qui commencent les temps à peu près historiques, apporta aussi de grandes réformes dans le gouvernement : il divisa le peuple en différentes classes, à chacune desquelles il assigna une couleur particulière de vêtement. Cette division ne paraît pas s'être longtemps maintenue. Mais quant à la couleur jaune attribuée spéciale-

ment à la famille impériale, elle est encore portée de nos jours, ce qui n'accuse pas beaucoup d'esprit novateur chez les Chinois en matière de mode.

On lui doit aussi l'établissement du tribunal d'histoire qui a contribué à doter la Chine des annales les plus authentiques que jamais nation ait possédées, et enfin des écoles d'instruction pour la jeunesse, pépinière de lettrés où l'on recruta les fonctionnaires publics, sans distinction de naissance, mais suivant les grades littéraires obtenus dans les concours.

Dès cette époque, tout individu, à part les esclaves, put s'adonner librement à la profession de son choix et aspirer même aux fonctions publiques, suivant son degré de talent jugé par des examinateurs spéciaux.

Hoang-ti réunissait le pouvoir religieux au pouvoir civil; le culte se bornant à offrir des sacrifices au souverain suprême (*Chang-ti*), dont l'empereur était le représentant sur terre, sous le titre de *Souverain jaune* (*Hoang-ti* (1)) et de Fils du Ciel (*Tien-sée*), il n'était pas nécessaire d'avoir des prêtres et des sacrificateurs, et l'absence d'une caste sacerdotale en Chine a pu contribuer à la longue durée de cet empire, en y maintenant la concentration du pouvoir dans les mains temporelles.

On lui attribue un livre de morale appelé *Nei-king*, sorte d'encyclopédie où l'on pouvait apprendre les règles de conduite intérieure et extérieure.

Cependant, contrairement à sa réputation d'aus-

(1) Parce que la terre de son temps était jaune. Voir la vie de *Hoang-ti*, par le Père Amiot, *Mémoires sur les Chinois*, t. XIII, p. 125.

térité, il eut quatre épouses et plusieurs concubines.

De lui aussi date l'origine des cérémonies en l'honneur des morts.

A la mort de Hoang-ti, en 2597, les Chinois pleins de reconnaissance pour ses immenses services dérogèrent à l'ancienne coutume consistant à choisir le souverain entre les plus sages de l'empire, et jetèrent les yeux sur son fils Hiuen-hiao, qui s'était d'ailleurs efforcé d'imiter le grand Fou-hi ; mais devenu empereur, il n'ajouta rien aux institutions de son père et se contenta d'en maintenir l'observation. Il poussa l'amour de la paix jusqu'à la faiblesse, et laissa se former les sectes superstitieuses qui se livraient à la magie et à l'idolâtrie. Un historien du ix^e siècle de notre ère dit : « Ce mal si détestable introduit sous ce règne s'augmenta de siècle en siècle, et fut poussé au point où nous le voyons par la tromperie et la séduction des *Tao-sse* et des *Ho-chang* qui entraînent le peuple dans l'erreur. »

D'autres historiens font remonter à ce règne le commencement de la dissolution des mœurs ; ils disent que dès lors l'intérêt particulier devint le mobile des actions, et qu'on travailla à acquérir des richesses et à obtenir de vains honneurs.

A sa mort, les grands et le peuple réunis désignèrent Tchuen-hio petit-fils de Hoang-ti, que sa qualité et ses talents avaient fait entrer de bonne heure dans la haute administration, où il déploya beaucoup de sagesse.

Une fois monté sur le trône (en 2514 avant J.-C.) il chercha à détruire les pratiques superstitieuses qui s'étaient introduites sous le règne précédent, décréta qu'à l'avenir on ne sacrifierait plus qu'en

l'honneur de *Chang-ti*, et que l'empereur seul serait le grand sacrificateur. Il composa, à cet effet, une musique particulière appelée *chin-yun* pour le prochain sacrifice.

Il ordonna de grands travaux astronomiques (1), divisa la Chine en neuf provinces confiées à des gouverneurs, et enfin, transforma l'empire en une vaste unité.

Il mourut en 2437; on désigna pour lui succéder Ti-ko, pour lequel l'empereur défunt avait marqué une estime particulière, et qui déployait une grande habileté dans le maniement des affaires.

Ti-ko donna une certaine extension à l'enseignement de la morale, et, à cet effet, institua des docteurs.

« Ti-ko, rapporte-t-on, savait employer chaque chose à son usage propre, et en tirer le meilleur parti possible. Il n'était pas attaché à sa personnalité... Il était équitable à l'égard de tout le monde... Il se gouvernait lui-même comme il gouvernait les autres... On peut dire qu'il brillait par l'éclat de sa figure, mais les vertus dont il était orné brillaient encore davantage... Il gardait en toutes choses ce juste milieu qui fait la perfection. »

Un autre historien, Po-kié (2), dit que ce prince avait l'esprit vif et pénétrant. Attentif sur lui-même, il ne laissait échapper ni parole, ni geste qui ne fussent dignes de son rang. Libéral, bienfaisant, il ne cherchait en tout que l'avantage de son peuple dont il était autant le père que le souverain.

(1) Voir l'*Histoire générale de la Chine*, t. I, p. 31 et suiv. *Mémoires concernant les Chinois*, t. XIII, p. 250 et suiv.

(2) *Mémoires concernant les Chinois*, t. III, p. 15.

La pratique de la polygamie dépare un peu ces éloges. Ti-ko eut quatre femmes légitimes, sans compter les concubines.

On ne peut pas dire en Chine plus qu'ailleurs, tel père tel fils; le fils aîné de Ti-ko, Ti-tchi appelé à lui succéder (en 2366) à raison de l'estime qu'on portait à son père, fut indigne d'un pareil choix. Il était d'un naturel pervers, oisif, débauché et incapable. Avec ces mauvaises qualités, les affaires publiques ne tardèrent pas à périlcliter, et pour prévenir de plus grands désastres, les principaux officiers de l'empire conspirèrent son renversement au profit du jeune Yao, son frère, qui avait montré déjà les meilleures aptitudes.

Ti-tchi fut déposé officiellement, en vertu du droit que les grands et le peuple avaient encore à cette époque d'élire un empereur; ce droit avait pour double avantage de choisir le meilleur entre les plus dignes, et de garantir un pouvoir durable dans la personne de l'élu; c'était là une double garantie: l'estime générale d'un côté, la vraie légitimité de l'autre.

C'est avec le règne de Yao que commence le livre sacré des annales, le *Chou-king*.

II.

ÉPOQUE HISTORIQUE.

Le *Chou-king*, livre sacré, est le précis de l'histoire politique et morale de la Chine depuis l'empereur Yao (2357 ans avant notre ère) jusqu'à l'époque des philosophes. Khoung-tseu (*Confucius*),

en le coordonnant, lui imprima un cachet qui le distingue entre tous les livres ; et son étude présente le tableau du double développement moral et politique de la nation chinoise.

Yao est le premier et le plus célèbre des empereurs dont parle le *Chou-king* ; on y exalte son honnêteté, sa prudence, son attention à faire le bonheur du peuple ; selon l'auteur, la vue de ses vertus mit la paix dans sa famille, le bon ordre parmi ses officiers, l'union dans tout le pays ; ceux qui jusque-là avaient tenu une mauvaise conduite, se corrigèrent par son exemple.

Il visitait souvent les provinces de l'empire et s'informait des besoins de tous ; quand la situation générale ne répondait pas à sa bonne volonté, il s'en prenait à lui-même, à son incurie, à son impuissance, et redoublait de zèle pour remédier au mal.

On raconte que dans un de ses voyages un homme se présenta devant lui et s'écria : — « Prince vertueux, puissiez-vous vivre encore un grand nombre d'années. Que vos richesses aillent toujours en augmentant, que votre postérité soit des plus nombreuses ! — Que me souhaitez-vous là ? répondit Yao : me souhaiter beaucoup d'enfants, c'est me souhaiter beaucoup d'inquiétudes et de soucis ; vouloir que mes richesses augmentent, c'est vouloir augmenter mes soins ; désirer que je vive longtemps, c'est désirer que j'aie beaucoup de fautes à me reprocher. — Non, répliqua le même. Le ciel, en créant un peuple nombreux, veut qu'il y ait des maîtres pour le gouverner ; si vous avez beaucoup d'enfants vous confierez à chacun d'eux une portion de votre autorité ; ils vous soulageront dans le gouverne-

ment de l'empire. Quel chagrin peut-il vous en revenir? formés par vos sages leçons, ils imiteront votre conduite. Si vos richesses augmentent, vous les distribuerez, vous ferez des heureux : qu'y a-t-il en cela qui exige de si grands soins? je n'y vois pour vous qu'une satisfaction de plus, celle de pouvoir suivre le doux penchant qui vous engage à faire du bien. Je sais que l'homme le plus parfait n'est pas exempt de défauts ; mais comme le nombre des vertus l'emporte chez vous sur celui des vices, et que vous faites chaque jour de nouveaux efforts pour diminuer celui-ci, en augmentant celui-là, vous souhaitez une longue vie, c'est faire des vœux pour votre perfection. Ainsi, prince, puissiez-vous, après avoir vécu 10,000 ans, devenu esprit, monté sur un nuage blanc, vous élever jusqu'au séjour du *Ty*. » (1)

L'authenticité de ces paroles est fort contestable, mais elles caractérisent l'esprit moral de l'historien qui les rapporte.

Yao aima son peuple comme un père aime ses enfants ; il fut à son égard, disent les Chinois, comme le soleil et la lune. (2)

S'étant mis en quête d'un bon auxiliaire, tant pour l'aider dans le gouvernement que pour remédier aux désastres causés alors par de grandes inondations, on lui proposa plusieurs personnes, mais à ses yeux l'une, son propre fils, était incapable de bien gouverner, manquait de droiture, et aimait la dispute ; une autre était pleine d'orgueil et de présomption : et ainsi des autres. Enfin, on découvrit

(1) *Mémoires concernant les Chinois*, XIII, 267 et suiv.

(2) *Histoire générale de la Chine*, t. I, p. 50 et suiv.

un certain Yu-chun, homme d'un rang obscur, fils d'un père aveugle, d'une mère très-méchante, et, de plus, frère d'un mauvais sujet. Eh bien, à force de patience, de douceur, de longanimité, il était parvenu, sinon à corriger les défauts de ses parents, du moins à en atténuer les suites funestes. L'empereur en fit son ministre, et après quelques années d'épreuves, lui accorda ses deux filles en mariage. A cette époque, un empereur ne croyait pas déroger en préférant, pour ses filles, le plus homme de bien de son empire à un étranger n'ayant d'autre titre de recommandation que celui de prince.

Il s'associa ainsi Chun au gouvernement et le chargea de faire observer les cinq règles traditionnelles de conduite, savoir : les devoirs des pères et des enfants, des rois et des sujets, des époux, des jeunes gens et des amis.

Il finit par se reposer entièrement sur lui des soins de l'administration. On rapporte qu'alors Chun fit un usage touchant de son autorité à l'égard de son père qui avait exercé sur lui de mauvais traitements, et pratiqua envers lui la doctrine du bien pour le mal. Meng-tseu dit : « C'est par sa conduite à l'égard de son père que Chun mérite le nom de grand. A force de respect et de bons procédés en échange de ses mauvais traitements, il adoucit son cœur, et, devenu empereur, il lui fit partager les honneurs qu'il recevait lui-même. » (1)

Yao, dignement secondé par Chun, entreprit de grandes réformes dans l'administration. Il adoucit les châtiments infligés jusqu'alors aux coupables, et substitua la cangue, la bastonnade et l'exil à la

(1) *Mémoires concernant les Chinois*, XIII, p. 294.

marque d'un fer rouge sur le visage, à la castration, à la mutilation du nez ou des pieds. On put racheter certaines fautes par du métal, qui équivalait sans doute alors à une monnaie par sa valeur propre.

Cette faculté de rachat a été depuis réglementée par le code chinois, et a contribué à adoucir la peine corporelle du bambou, infligée pour le moindre délit (1).

Il faisait punir (on ne dit pas comment) ceux qui abusaient de leur force et de leur autorité, et appliquant cette maxime : « Qui n'est que juste est sûr, » il recommandait l'indulgence aux juges.

Sa mort fut l'occasion d'un deuil général pendant trois ans : « Le peuple, dit le *Chou-King*, le pleura comme les enfants pleurent leurs père et mère. » Des qualités aussi éminentes, des services aussi éclatants, le rendaient bien digne de cet hommage spontané. On compte les rois et les empereurs qui ont obtenu, et surtout mérité de pareils regrets.

On a résumé l'éloge d'Yao en ces termes : « Le bonnet impérial sur la tête, monté dans son char rouge tiré par un cheval blanc, vêtu d'un costume de cérémonie, il ne dédaignait pas de visiter les maisons couvertes de chaume et de se familiariser avec les plus pauvres de son peuple... Sa table était simple, et on n'y servait aucun mets recherché... Il fut cependant l'ennemi de la musique, dont, à ses yeux, l'effet est plutôt d'amollir le cœur que de porter à la vertu (2). » Ce dernier trait n'appartient

(1) Voir le *Ta-tsing-leu-lée*, code pénal de la Chine, traduit par M. de Sainte-Croix, 2 vol. in-8°.

(2) *Mémoires concernant les Chinois*, XIII, p. 294.

qu'à cet empereur; les autres, et même les plus sages, ont, au contraire, recommandé la musique comme un moyen d'adoucir les mœurs.

Bien qu'il eût plusieurs enfants, il n'hésita pas à leur préférer son associé Chun, qui avait rendu de grands services pendant les inondations.

Ce pouvoir de transmission, que les ministres et le peuple avaient exercé jusqu'alors, fut attribué à cet empereur, à cause de son mérite exceptionnel; mais ce fut un acheminement vers la succession héréditaire, laquelle devint bientôt une loi fondamentale de l'empire chinois.

Chun monta sur le trône en 2255; il convoqua les gouverneurs de province pour leur donner des conseils d'une bonne administration, les engagea surtout à estimer et à faire valoir les hommes de talent, à se confier aux gens vertueux et bienfaisants, à fuir les gens vicieux, etc.

Il eut pour premier ministre Yu, qui, dans la suite, devint empereur; Yu l'avait aidé à réparer les désastres causés par les inondations, et le *Chou-King* le signale pour ses belles actions et ses sages discours.

Yu disait à Chun: « Quand le prince et le ministre savent surmonter les difficultés de leur état, l'empire est bien gouverné; les peuples se trouvent en peu de temps dans le chemin de la vertu. » Chun lui répondit: « Mettre l'union et la paix dans tous les pays, porter son attention sur tous les peuples, sacrifier ses lumières et ses vues à celles des autres, ne pas maltraiter ni rebuter ceux qui sont hors d'état de se plaindre, ne pas abandonner les malheureux, voilà les vertus que l'empereur Yao pratiqua. » — « Celui qui observe

la loi, dit Yu, est heureux ; celui qui la viole est malheureux : c'est la même chose que l'ombre et l'écho. »

Chun disait à son conseiller Long : « Je déteste ceux qui ont une mauvaise langue ; leurs discours sèment la discorde et nuisent aux gens de bien. Vous, Long, je vous nomme *Na-Yeu* (censeur), soit que vous transmettiez mes ordres et mes résolutions, soit que vous me fassiez des rapports sur ce qu'on dit depuis le matin jusqu'au soir, n'ayez en vue que la droiture et la vérité. »

On voit que si Chun instituait une sorte d'espionnage, ce n'était point dans le but de vexer ses sujets, mais pour les ramener au bien et leur rendre justice. Toutes ces maximes nous semblent des lieux communs par leur incontestable vérité, cependant pour un peuple sortant de la barbarie et recevant ces préceptes de la bouche de l'empereur et de ses ministres, c'était un fait nouveau, sublime, et d'une grande influence sur sa moralité.

Comment n'eût-il pas accueilli avec reconnaissance des paroles comme celle-ci, du ministre Yu : « Ne vous opposez pas aux choses prescrites par la raison pour rechercher les louanges et les suffrages du peuple ; mais ne vous opposez pas aux désirs du peuple pour suivre vos propres penchants. »

Et celle-ci encore : « La vertu est la base d'un bon gouvernement, et ce gouvernement consiste d'abord à procurer au peuple les choses nécessaires à sa subsistance et à sa conservation. »

Le juge Kao-yao, dont le nom mérite d'être à jamais conservé, dit : « S'il faut punir, que la punition ne passe point du père aux enfants ; mais s'il faut récompenser, que la récompense s'étende jus-

qu'aux descendants ; » inaxime qui semblerait une addition postérieurement faite au *Chou-King*. Malheureusement, chez aucun peuple, pas même en Chine, elle n'a reçu son application ; il faut descendre jusqu'à la Révolution de 1789, plus de 4,000 ans après, pour la voir inscrite dans la loi. Ainsi, de tout temps, les maximes dictées par une conscience droite et libre de préjugés ont fait contraste avec les mœurs et institutions en vigueur.

Le même juge émet encore une pensée digne des stoïciens ; après avoir distingué entre la faute volontaire et la faute involontaire, il déclare aimer mieux, dans le doute, s'exposer à ne pas appliquer la loi contre un criminel que de mettre à mort un innocent.

Yu, qui avait contribué à réformer les mœurs et les lois de l'empire, devenu empereur lui-même en 2205, se montra aussi grand prince qu'il avait été bon ministre. Il parcourait souvent les provinces pour voir lui-même si elles étaient bien gouvernées. Chemin faisant, s'il rencontrait un criminel qu'on conduisait en prison, il descendait de son char, s'approchait de l'escorte, s'informait de la gravité du crime, adressait une douce réprimande au coupable et le faisait mettre en liberté.

Ce genre de miséricorde qu'on a souvent relevé avec éloge dans les princes, est loin d'être équitable, puisqu'il dépend du hasard d'une rencontre ; il ne vaut pas mieux, au point de vue de la justice, que la grâce qu'on demande aux rois et qui est accordée en retour d'une flatterie c'est-à-dire d'une bassesse : hasard ou grâce, c'est toujours l'effet d'un caprice ; la justice n'y est pour rien.

Quand Yu disait : « Soyez pur, soyez simple, et te-

nez toujours un juste milieu, » on reconnaît la touche de Khoung-tseu, car tout en respectant le texte qu'il avait sous les yeux, on peut admettre sans faire tort à son impartialité que, pour l'édification du lecteur, il ait développé les réflexions morales qu'il rencontrait sous sa main.

« Que de précautions, disait-il encore, n'a pas à garder celui qui occupe le trône ! Il faut avoir soin de conserver l'amour de la vertu et de s'améliorer soi-même. »

Les subtilités se produisent déjà dans l'énumération des vertus et des devoirs, c'est le côté faible des moralistes ; ils ont souvent voulu déterminer le nombre ou arrêter la définition des vertus et des vices sans se préoccuper des nuances. Par exemple, le *Chou-King* fait dire à Kao-yao : Dans les actions il y a neuf vertus ; celui-là est homme de bien qui sait unir la retenue avec l'indulgence, la fermeté avec l'honnêteté, la gravité avec la franchise, la déférence avec de grands talents, la constance avec la complaisance, la modération avec le discernement, l'esprit avec la docilité, et le pouvoir avec l'équité. Celui-là est à juste titre appelé sage qui pratique constamment ces neuf vertus.

Yu comprenait fort bien aussi la part de responsabilité de ses ministres et agents dans l'action gouvernementale, et dans sa propre conduite, car il disait à ses ministres : Si je fais des fautes, vous devez m'en avertir ; vous seriez blâmables si vous m'applaudissiez en face, et me blâmez en arrière. Et sur ce sujet il composa une chanson où se trouvait cette sentence : Quand les ministres remplissent leurs devoirs, le souverain s'élève à un

haut degré de splendeur ; tous les fonctionnaires contribuent avec joie au bien général.

Telle est en résumé la morale de la première partie du *Chou-King*, celle qu'on a le plus souvent invoquée dans la suite comme offrant de grands modèles de vertu publique. La deuxième partie n'est pas aussi brillante, et l'auteur, qui paraît n'aimer à parler que des princes vertueux, glisse rapidement sur les autres. Il représente l'empereur Tai-Kang comme un mannequin assis sur le trône, à qui l'amour des plaisirs fit abandonner le chemin de la vertu.

Le peuple habitué depuis longtemps à être bien gouverné s'impacienta bientôt de ce joug honteux et profita d'un jour où ce prince était allé à la chasse et tardait à revenir, pour se soulever, lui fermer les portes et couronner son frère Tchoung Kang, en 2159 avant notre ère. Les Chinois nous donneront plus d'un exemple de leurs moyens expéditifs pour s'affranchir d'un mauvais gouvernement.

On attribue aux autres frères de cet empereur une élégie que rapporte le *Chou-King* et où l'on remarque ces réflexions, qui semblent à la fois des reproches et des conseils à l'adresse de Tchoung-kang :

« Ayez de la tendresse pour le peuple, ne le méprisez pas ; il est le fondement de l'Etat. Si ce fondement est ferme, l'empire est paisible. Si un homme tombe souvent dans des fautes, attendra-t-il que les plaintes soient publiques pour se corriger ? Avant tout, il faut être sur ses gardes. Quand je suis chargé du peuple je crains autant que si je

voyais des rênes pourries employées pour diriger six chevaux fougueux. Celui qui commande aux autres ne doit-il pas toujours craindre ? — L'amour excessif des femmes et des grandes chasses, la trop forte passion pour les boissons fermentées, pour la musique deshonnête, pour les palais élevés et pour les murailles ornées de peintures sont six défauts dont un seul nous perd. »

Sous Tchoung-kang parut une éclipse de soleil au sujet de laquelle ce prince fit mourir les astronomes Hi et Ho, qui au lieu d'observer le cours des astres pour annoncer cette éclipse, s'étaient livrés à l'ivrognerie. Or, les éclipses de soleil ont toujours été regardées en Chine comme de mauvais présages et comme des avis donnés à l'empereur pour examiner ses fautes. Cette éclipse n'ayant pas été prévue, causa de grands désordres dans les cérémonies consacrées à cette occasion ; Hi et Ho furent condamnés à mort autant pour cette négligence que pour leur ivrognerie, et aussi, ajoute-t-on, pour des tentatives de soulèvements qu'ils avaient provoqués comme princes vassaux.

A partir de la première dynastie fondée par Yu et nommée *Hia*, commencent des luttes entre les grands vassaux, princes qui se partageaient le gouvernement du territoire ; et la fin de cette dynastie est signalée par les règnes de rois débauchés. Les philosophes disent, à ce sujet, que le destin donne l'empire à certaines races pour le bonheur des peuples et les fait ensuite descendre du trône, dès qu'elles ne peuvent plus l'occuper dignement, ou cessent de concourir à l'exécution des desseins pro-

videntiels (1). Et, en effet, les Chinois ont toujours pensé, d'après cet enseignement, que les empereurs remplissant une mission du ciel, ils devaient être renversés le jour où ils y manquaient.

Ainsi la conduite dépravée de l'empereur Kie, ayant soulevé la population, le chef d'un petit Etat voisin, Tching-thang, se ligua avec d'autres, afin de le renverser. Pour appuyer son entreprise, il disait à ses troupes : « Le dernier roi de la dynastie de *Hia* a épuisé les sueurs du peuple et ruiné sa ville : ne craignez pas de mettre votre confiance en moi ; je ne *mangerai* pas ma parole (c'est-à-dire j'y serai fidèle). » Et il ajouta malheureusement « Si vous ne suivez pas mes ordres, je vous ferai mourir vous et *vos enfants*. » Voilà une mauvaise conclusion pour un si bel exorde.

Tching-thang, devenu empereur (en 1766 avant notre ère), commença une nouvelle dynastie, et se montra digne des anciens empereurs. Khoung-tseu en parle avec éloge. Ce prince fit graver sur tous ses vases les plus belles maximes de la morale, usage qui s'est perpétué ; les Chinois ont multiplié ces inscriptions partout et sur tout, mais y ont peu modelé leur conduite. Entre autres maximes, on lisait sur la baignoire de ce prince : « Pour te perfectionner, renouvelle-toi chaque jour. » C'est la doctrine du progrès moral.

Sa réputation de sagesse s'étendit si loin, dit-on, que les *quarante royaumes* avaient pour lui la plus grande vénération. Cette tradition prouve qu'alors la Chine était morcelée en quarante petites souverainetés féodales.

(1) *Mémoires concernant les Chinois*, t. II, p. 14.

Une sécheresse et une famine étant survenues, Tching-thang s'en déclara devant le ciel le seul coupable et méritant d'en être seul la victime. Il coupa ses cheveux et ses ongles (les Chinois ont toujours tenu beaucoup à leurs ongles), se couvrit de plumes d'oiseaux et de poils de quadrupèdes en signe d'humilité, monta sur son char, se fit conduire au pied d'une montagne, se prosterna la face contre terre et s'accusa publiquement d'avoir négligé l'instruction du peuple, d'avoir fait bâtir des palais superbes et inutiles, d'avoir eu trop d'amour pour les femmes, d'avoir été gourmand et enclin à écouter les flatteurs.

La tradition rapporte qu'après cette confession publique, le ciel se couvrit et une pluie abondante vint rendre à la terre sa fertilité (1). Elle devait nécessairement ajouter cette circonstance afin de corroborer le fait, et le donner en exemple aux empereurs futurs.

Cet empereur aimait à recevoir des conseils et en demandait souvent à son ministre Tchong-Hoeï ; mais celui-ci lui répondait par des éloges, comme les suivants : « Roi, vous n'aimez ni les femmes ni la musique déshonnête ; vous n'enlevez pas le bien d'autrui ; vous placez ceux qui ont de la vertu dans les premières charges ; vous récompensez ceux qui ont rendu de grands services ; vous traitez les autres comme vous-même. Si vous commettez des fautes, vous savez vous en corriger, vous êtes indulgent, miséricordieux et plein de bonne foi... » Si cè prince faisait tout cela, il devait plutôt donner des conseils qu'en recevoir.

(1) *Mémoires concernant les Chinois*, t. XIII, p. 24.

Le grand principe chinois, le juste-milieu, se produit ici, et le même ministre disait au prince : « Soyez pour le peuple un modèle de juste milieu, et traitez les affaires selon la justice. » Il ajoutait : « Qui sait se trouver un maître est digne de régner; qui ne le sait pas ne peut réussir. »

Sous son petit-fils et successeur Taï-kia (en 1743), était un sage ministre, Y-Yn, qui eut beaucoup de peine à ramener son jeune prince dans le bon chemin. Voyant que ses paroles étaient impuissantes, il composa un livre rempli de sages et douces remontrances. Le roi, touché enfin de tant de zèle, lui dit : « Jusqu'ici je n'ai fait aucun cas de vos instructions, aussi ai-je mal commencé, mais je veux bien finir. » Y-Yn prit sa tête dans ses mains et s'inclina jusqu'à terre : Un prince intelligent, dit-il, travaille à se perfectionner soi-même, et son vrai talent est de savoir s'accommoder à l'esprit et aux inclinations de ceux qui lui sont soumis ; le roi précédent traitait les pauvres et les malheureux comme ses propres enfants, aussi le peuple lui obéissait-il avec joie... La paix règne où règne la vertu ; sans la vertu, tout est dans le trouble et la confusion... Le bonheur ou le malheur ne sont point attachés à la personne des hommes ; mais le bien ou le mal que le ciel envoie dépendent de leurs vertus ou de leurs vices. »

Ainsi ce ministre, ou plutôt l'auteur du *Chou-King*, n'admet point la fatalité d'une prédestination au bien ou au mal ; la récompense ou le châtement dépend de la libre conduite de l'homme, quoique, selon lui, l'une et l'autre descendent du ciel. Cette sage doctrine ne prévalut pas toujours, comme nous le verrons, parmi les philosophes chinois.

Tai-wou (en 1637 av. J.-Ch.), suivant les tableaux chronologiques chinois, se conforma au régime administratif des anciens rois et assura la subsistance des vieillards ; mais aucun fait remarquable, aucune maxime n'est citée depuis ce prince jusqu'à l'avènement de la dynastie de *Yn*. Pendant 200 ans, le pouvoir devient un but de convoitise pour tous les membres plus ou moins éloignés de la famille impériale ; des guerres se succèdent et ruinent le pays.

Pan-keng (en 1405) donne à la dynastie *Chang* le nom de *Yn*. Comme presque tous les fondateurs de dynastie, il se distingue par une sagesse et une habileté qui justifient la confiance du peuple. On cite de lui de bonnes paroles adressées à ses ministres : « C'est par choix et après un examen attentif que je vous indique ce que vous devez faire ; pensez soigneusement à mes peuples. Je ne me servirai jamais de ceux qui cherchent à s'enrichir... Au lieu de vous occuper à rassembler des richesses et des choses rares, ne pensez qu'à acquérir le mérite de procurer au peuple un repos et une tranquillité durables. Faites-lui connaître le chemin de la vertu et joignez à une grande exactitude la droiture et la simplicité de cœur. »

Mais la dynastie des *Yn* n'offrait généralement que des princes vicieux, débauchés et cruels, à l'exception de son fondateur et de Wou-ting (en 1324). Celui-ci ne trouvant pas dans sa cour un seul homme digne de seconder ses bonnes intentions, fit choix d'un pauvre artisan, Fou-yue, renommé pour sa sagesse et se l'attacha comme conseiller et ministre. Il est à croire que ce paysan avait l'esprit assez cultivé pour être apte aux affaires publiques, car le

bon sens ne suffit pas pour gouverner et il fallait bien que l'Empereur lui reconnût cette supériorité puisqu'il lui disait : « Regarde-moi comme un miroir peu poli que tu dois façonner, ou comme un homme faible et chancelant sur le bord d'un précipice que tu dois guider, ou comme une terre sèche que tu dois cultiver. Ne me flatte point, ne m'épargne point sur mes défauts. »

Yue, en effet, n'épargna pas les bons avis : « Pensez au bien avant d'agir, lui-disait-il, mais sachez choisir le temps pour le faire. Croire qu'on a assez de vertu, c'est perdre sa propre vertu, et se vanter de ses bonnes actions, c'est en perdre le mérite... Il n'est pas difficile de connaître le bien, mais il l'est de le pratiquer... si vous apportez une attention perpétuelle à vos actions, vous viendrez à bout de vous perfectionner, et si vous le voulez sincèrement vous posséderez l'art de gouverner. Instruire les autres est la moitié de la doctrine. Celui qui donne des préceptes aux autres s'instruit lui-même sans s'en apercevoir. »

On croirait entendre un stoïcien ; c'est que pour les idées morales la communication entre les philosophes des différents pays et des différents siècles n'est point nécessaire ; tous les hommes éclairés qui méditent sur le bien et le mal se rencontrent même dans l'expression.

Les princes suivants ne se ressemblèrent que par leurs vices, et le *Chou-King* les signale seulement pour flétrir leur mémoire. L'un d'eux, Lin-sin (en 1225), préférant la débauche aux soins du gouvernement abandonna ceux-ci aux ministres avec défense expresse de lui en parler. Le dernier roi de la dynastie de *Chang*, Cheou-sin, se livra égale-

ment aux plus grands excès. Il se laissa dominer par une jeune fille, Ta-ki, la plus belle et aussi la plus méchante femme de l'empire; elle fit régner la terreur et inventa un nouveau supplice. Un des ministres de ce roi avait offert à celui-ci sa propre fille, aussi sage que belle; mais cette jeune fille opposa une vertueuse résistance aux brutalités du roi, qui, dans sa fureur, la tua lui-même, et ayant coupé son corps en morceaux, la fit servir à la table de son père. Un autre ministre, indigné de cette barbarie, ayant essayé quelques reproches, fut massacré à son tour. Voilà des scènes de cannibales comme malheureusement l'histoire de l'Orient nous en présente quelques exemples.

Ta-Ki fit construire une tour en marbre appelée *Lou-Taï* (tour des cerfs), qui coûta 10 ans de travail et fût enrichie d'ornements et de choses précieuses. Elle s'y enferma avec des jeunes gens de l'un et l'autre sexe et s'y livra à toutes sortes de débauches et de crimes. Le désordre étant devenu général, Wou-wang (le roi guerrier), prince de *Tcheou*, leva une armée pour détrôner Cheou-sin. Ayant réuni une grande assemblée de princes voisins, il leur dit: « Le ciel et la terre sont le père et la mère de toutes choses. L'homme est le seul être intelligent, mais un roi doit l'emporter par sa droiture et par son discernement pour être le père et la mère du peuple. Aujourd'hui, le roi de la dynastie de *Chang* n'a aucun respect pour le ciel: il opprime et vexe le peuple. Il est livré au vice et à la débauche, et se plaît à exercer des cruautés inouïes; lorsqu'il punit, la punition s'étend sur toute la famille; s'il donne des dignités, il les rend héréditaires. »

Ces deux injustices, la punition et la récompense héréditaires, ont été signalées et flétries, comme on le voit, depuis des siècles, et cependant elles n'ont pas encore disparu des sociétés humaines. La religion a consacré l'une et les institutions politiques ont conservé l'autre. Mais de tout temps, en Chine, les fonctions administratives ayant été dévolues au mérite par les grades obtenus dans les concours, ont exclu le privilège. Aussi Chéou est-il blâmé particulièrement à cause de la violation de cette règle fondamentale.

Il reproche encore à Chéou les dépenses excessives en maisons, en tours, en pavillons, en lacs, au moyen d'impôts sans nombre. Sa cruauté passait toutes les bornes. Il faisait, dit-il, mettre en broche, rôtir les gens de bien, et ouvrir le ventre des femmes enceintes.

Comprenant que de pareils souverains sont peu faits pour inspirer aux peuples le respect et l'obéissance, Wou-wang cherche à leur persuader que la royauté est un auxiliaire du ciel. « Le ciel, dit-il, pour aider et assister les peuples, leur a donné des instituteurs ou chefs habiles ; ce sont les ministres de l'Être suprême (*Chang-ti*), chargés de gouverner l'Empire avec douceur, de punir les coupables, et de récompenser les bons. »

Les princes et les ministres qui ont rempli cette mission furent très-rares ; aussi le sort des peuples a-t-il toujours été livré au hasard des bons ou des mauvais ; or, le nombre des mauvais l'ayant emporté de beaucoup, on s'explique pourquoi les peuples en sont encore à la recherche d'institutions véritablement protectrices de leurs droits.

Voici, dans la bouche de Wou-wang, une

sentence marquée au coin de la plus haute équité : « lorsque les forces sont égales, il faut avoir égard au talent ; lorsque les talents sont égaux, il faut avoir égard à la droiture du cœur. »

Mais Wou-wang comprenant bien que pour renverser la tyrannie, les beaux discours ne suffisent pas, se mit à la tête des révoltés.

Après une grande et décisive bataille, Chéou-sin vaincu se retira dans la Tour des Cerfs, s'y enferma avec toutes ses richesses, y fit mettre le feu et mourut comme Sardanapale. Ta-ki eut la tête tranchée par ordre du vainqueur, mort très-douce pour une femme qui avait raffiné les supplices.

Wou-wang, après avoir battu Chéou, ne voulut pas entrer dans la ville abandonnée avant que les habitants n'y fussent rentrés eux-mêmes ; il entra enfin précédé d'une escorte. Son frère s'avança le premier, et le peuple demandait : n'est-ce pas là le nouveau roi ?— Non, dit un ancien ministre, il a l'air trop fier ; le sage a un air modeste et paraît craindre dans tout ce qu'il entreprend. Le premier ministre de Wou-wang se présente : Est-ce lui ? dit le peuple effrayé de son air superbe. Non, répond le même, il se laisse trop emporter par son caractère bouillant, le sage sait s'avancer et se retirer à propos. Wou-wang paraît avec une attitude modeste, grave et affable, au milieu de ses officiers. « Le voici sans doute, s'écria le peuple. » — « Oui, quand le sage veut faire la guerre au vice et rétablir la vertu, il est tellement maître de ses passions, que jamais il ne manifeste aucun mouvement de colère contre le vice ni de joie à la vue de la vertu. »

Wou-wang monta sur le trône en 1122 et fonda

une nouvelle dynastie. Ki-tseu fut son conseiller intime, et le *Chou-King* lui prête plusieurs discours. Il disait par exemple que le peuple imitant les princes et leurs agents, ceux-ci étaient responsables de sa conduite, et que si les fonctionnaires n'étaient pas équitables, le peuple se livrerait au désordre. Puis, s'exprimant d'une manière symbolique, il ajoutait :

« Voici les bonnes apparences : quand la vertu règne, la pluie vient à propos, quand on gouverne bien, le temps paraît serein. Une chaleur qui vient en son temps désigne la prudence. Quand on rend un jugement équitable, le froid vient à propos ; la perfection, c'est le vent qui souffle selon la saison. Voici les mauvaises apparences : quand le vice règne, il pleut sans cesse. Si on se comporte légèrement et en étourdi, le temps est trop sec. La chaleur est continuelle, si l'on est négligent et paresseux ; de même le froid ne cesse point si on est trop prompt, et les vents soufflent toujours si l'on s'aveugle sur soi-même. »

Ces rapprochements ne sont pas tous fort judicieux, mais ils démontrent la tendance des esprits orientaux, en général, à chercher dans les phénomènes de la nature des objets de comparaison avec les mouvements de l'âme.

Puis viennent des divisions subtiles comme nous en avons vu plus haut. Ainsi, la catégorie des cinq bonheurs comprend, 1^o une longue vie, 2^o la richesse, 3^o la tranquillité d'esprit, 4^o l'amour de la vertu, 5^o une mort heureuse après avoir accompli sa destinée. La catégorie des six malheurs comprend, 1^o une vie courte et vicieuse, 2^o la maladie, 3^o l'af-

fliction, 4^o la pauvreté, 5^o la cruauté, 6^o la faiblesse et l'oppression.

Il énumère encore les cinq occupations, les huit principes de gouvernement, les trois vertus, savoir: 1^o la droiture; 2^o l'exactitude et la sévérité; 3^o l'indulgence et la douceur, etc.

Wou-wang eut l'imprudence de rétablir des souverainetés vassales qui bientôt voulurent se rendre indépendantes, causes perpétuelles de guerres dont l'empire fut troublé.

Des envoyés du pays de *Lou* lui ayant apporté un grand chien en présent, son premier ministre lui dit: «Préférer ce qui est utile à ce qui ne l'est pas est méritoire. Le peuple trouve ce qui lui est nécessaire quand on ne recherche pas les choses rares, et quand on ne méprise pas les choses utiles: un chien, un cheval sont des animaux étrangers à votre pays (1), il n'en faut pas nourrir: de même n'élevez pas chez vous les beaux oiseaux, ni des animaux extraordinaires.»

Wou-wang mourut après sept années de règne dignement remplies.

Son fils, Tching-wang (en 1146) lui succéda. Il est signalé par le *Chou-King* pour sa sagesse précocce; jeune encore, il n'osa se fier à son inexpérience et s'en rapporta à ses ministres, et surtout à son oncle Tcheou-koung, qui fut régent pendant sa minorité.

Des instructions lui furent données sur les devoirs du prince envers ses sujets et sur les vertus nécessaires pour bien gouverner. On lui recommandait

(1) Les chiens et les chevaux ont toujours été assez rares en Chine.

de punir sévèrement une faute même légère volontairement commise, et de pardonner, au contraire, une faute importante commise sans dessein prémédité.

L'amour filial est placé en tête de toutes les vertus; l'amour fraternel est également préconisé, mais son exercice étant subordonné à l'ordre de primogéniture entre cadets et aînés, il en résulte une position inégale entre eux. Le *Chou-King*, tout en recommandant aux aînés de protéger leurs cadets, n'en consacre pas moins un injuste privilège qui a souvent jeté le trouble dans les familles.

De plus sages maximes concernent l'accord qui doit régner entre les princes, les grands et le peuple. C'est pour le peuple, est-il dit, qu'il y a un roi, des chefs et des princes vassaux; ceux-ci ne doivent pas le maltraiter ni lui faire tort; ils doivent protéger le pauvre, les orphelins, les veuves et les jeunes filles sans appui.

Voilà de fort bons conseils, ils n'ont jamais manqué aux princes depuis l'auteur du *Chou-King* jusqu'à Fénelon; mais rarement on les a suivis, parce que aucune sanction légale n'y obligeait.

Tcheou-koung disait à son neveu : « Jeune prince, vous aurez peut être des vices et des passions qui vous empêcheront d'être juste; prenez garde qu'ils ne soient comme le feu qui se communique. Dans le commencement, c'est peu de chose; mais par degré se forme une flamme qu'on ne peut plus éteindre.

Il l'engage aussi à ne point céder à l'amour du plaisir, et à se préoccuper du sort des travailleurs. Il s'appuie dans tous ses conseils de l'exemple des anciens : « J'ai appris, dit-il, que les anciens

s'avertissaient mutuellement des fautes qu'il fallait éviter ; ils s'instruisaient, se communiquaient leurs pensées ; si vous ne suivez pas mes conseils, vos vices seront imités ; on changera les sages lois portées par les anciens rois contre les crimes ; tout sera dans la confusion ; le peuplé mécontent commença et finira par vous maudire et par invoquer les esprits contre vous. »

Voilà une franchise qui allait jusqu'à la menace. Il est fort douteux qu'un jeune prince, si débonnaire qu'il fût, ait écouté de pareils avertissements sans sourciller.

L'auteur du *Chou-King* a fait pour les anciens rois et ministres ce que plus tard a fait Tite-Live, il a prêté à ses personnages historiques de magnifiques discours auxquels il n'aurait manqué que des sténographes pour les recueillir. Tite-Live a conformé les harangues qu'il rapporte au caractère et à l'esprit traditionnel de ses personnages ; mais l'auteur ou le coordonnateur du *Chou-King* a conformé les maximes qu'il a mises dans la bouche des souverains et des ministres de différentes époques à une morale particulière qui trahit la touche de Khoung-tseu.

Bien que les Chinois aient su attaquer et se défendre avec courage, en maintes occasions, ils ont toujours été naturellement peu enclins à la guerre ; le *Chou-King* rapporte plus d'une parole qui exprime ce caractère pacifique, comme celle-ci du roi Tching-wang : « La manière de faire le bien n'est pas toujours la même, mais tout ce qui contribue à conserver la paix tend à la même fin ; la manière de faire le mal n'est pas toujours la même, mais tout ce qui tend à mettre le trouble produit le même

effet..... Suivez toujours la droite raison qui réside dans un juste milieu en toutes choses. »

C'est le système du *statu quo*, en vertu duquel il vaut mieux s'en tenir aux anciens usages que de s'exposer aux troubles qui pourraient naître de leur changement ; et ce même roi dit encore : « Sous prétexte que vous vous croyez plus expérimentés que les anciens, ne changez pas les vieilles coutumes, ce serait du désordre. » Cela explique pourquoi la civilisation chinoise est aujourd'hui, à peu de chose près, ce qu'elle était il y a 2,000 ans. Aussi la prudence est-elle une vertu éminemment chinoise.

Ce même roi disait aux fonctionnaires publics : « Dans les grands postes soyez toujours sur vos gardes ; celui qui ne craint rien est surpris par le danger. »

L'indulgence et la mansuétude sont le plus beau côté de ce système ; on ne saurait être bien sévère quand on est prudent jusqu'à la pusillanimité : « Soyez indulgents, dit le même, mais faites observer la loi ; sachez temporiser à propos..... N'ayez point d'aversion pour les esprits bornés, et n'exigez pas qu'un homme soit parfait en tout..... On gagne à être patient, et savoir supporter les défauts des autres est une grande vertu. »

Tching-wang reconnaît aussi combien l'exemple des gouvernants peut influencer sur la conduite des gouvernés : « Les peuples sont naturellement bons, dit-il, mais leur penchant pour le plaisir les fait changer ; alors ils violent les ordres de leurs supérieurs pour suivre leurs propres passions. Observez et publiez fidèlement les lois ; soyez fermes et constants dans la vertu ; vos inférieurs, touchés de vos

instructions, se corrigeront et parviendront à une solide vertu. »

Tching-Wang, sentant sa fin prochaine, convoqua ses ministres et ses vassaux, leur donna ses derniers avis, et les pria de veiller sur son fils Tchao, qui devait lui succéder. « Qu'il traite bien ceux qui viennent de loin, dit-il, qu'il instruisse ceux qui sont auprès de lui et entretienne la paix dans tous les royaumes grands et petits. C'est par l'autorité et le bon exemple qu'il faut gouverner les inférieurs ; vous ne sauriez être assez attentifs à faire en sorte que dès le commencement Tchao ne donne dans aucun vice. »

Il mourut en 1067.

Après une régence de quelques années, Tchao prit les rênes du gouvernement sous le nom de Kang-wang. Il rassembla les premiers vassaux et leur dit : « Les rois mes prédécesseurs pensaient plus à récompenser qu'à punir ; leur libéralité s'étendait partout ; leur gouvernement était sans défaut et fondé sur la droiture..... Votre corps est éloigné de la cour, mais votre cœur doit y être ; partagez avec moi le travail et les inquiétudes, remplissez tous les devoirs de sujets vassaux. »

Il disait à son premier ministre : « Celui qui gouverne doit s'attacher à ce qui dure toujours. — Celui qui parle doit s'attacher à ne dire que ce qui est nécessaire et en peu de mots. »

Bien que nous n'en soyons encore qu'au onzième siècle avant notre ère, l'antiquité est sans cesse invoquée comme seul modèle à suivre : « Si dans les instructions qu'on donne aux autres, dit le même, on ne cherche pas les exemples et les pré-

ceptes dans l'antiquité, que peut-on leur enseigner? »

Ce passage ferait croire encore que la partie sententiveuse du *Chou-King* appartient à Khoung-tseu.

Voici, en effet, une autre pensée attribuée au même roi, qu'on dirait tirée des livres de ce philosophe. « Je me rappelle cette belle maxime des anciens : La vertu règne rarement parmi les gens riches et parmi ceux qui sont d'anciennes maisons ; l'orgueil leur impose de la haine et du mépris pour les gens vertueux et ils les maltraitent : c'est détruire la loi du ciel que de ne pas se soucier de garder les règles de la modération, de ne penser à vivre que dans le luxe et la mollesse. »

Son fils, Tchao-wang, lui succéda en 1052 ; mais son amour pour la chasse le détourna de ses devoirs. Le peuple, dont ses meutes ravageaient les champs, résolut de s'en défaire, et des conspirateurs profitèrent d'un jour où il était dans une barque pour le faire chavirer et noyer avec quelques grands de sa suite.

Mou-wang, son fils, lui succéda en 1001. Ce roi paraît avoir aimé les magnificences et le luxe ; cependant, le *Chou-King* le représente comme rempli de craintes sur sa conduite. Il aurait dit à un de ses officiers : « Je me trouve dans la même inquiétude et dans le même danger que si mes pieds étaient posés sur la queue d'un tigre ou si je marchais sur la glace du printemps... Au milieu de la nuit je me lève et je pense à éviter de commettre des fautes.... Mon caractère est porté au mal, mais ma ressource est dans les ministres qui sont auprès de moi, et doivent suppléer, par leur prudence et par leur expérience, à ce qui me manque ; c'est à eux de me

redresser dans mes égarements, de corriger mon obstination, de changer ce que j'ai de mauvais; par là, je pourrai me mettre en état de suivre les grands exemples de mes prédécesseurs... Les vertus et les défauts des rois dépendent des grands et des fonctionnaires publics. »

Cette observation n'est point toujours fondée en réalité; les rois choisissant d'ordinaire leurs agents parmi ceux dont le caractère, le goût, les passions s'accordent le mieux avec leurs penchants, sont exposés à avoir autour d'eux plutôt des flatteurs que des conseillers.

Mou-wang est un des rois qui régnèrent le plus longtemps, phénomène assez rare en Chine et ailleurs; l'aménité de son caractère, la douceur de son gouvernement, non-seulement lui assurèrent la fidélité de ses agents, l'attachement du peuple, mais encore ôtèrent toute espérance de succès aux ambitieux.

A l'âge de cent ans il dictait encore de sages mesures et recommandait, entre autres, une équitable application des châtiments. S'appuyant sur l'antiquité, il disait : On gardait alors le juste milieu dans la punition; les magistrats ne faisaient acception de personne... Un juge imite la vertu du ciel en exerçant le droit de vie et de mort... » S'adressant aux magistrats, il leur dit : « Vous qui êtes préposés pour faire exécuter les lois pénales, n'êtes-vous pas à la place du ciel pour être les pasteurs du peuple?... Parmi les fautes qu'on commet il faut examiner celles qui sont faites de dessein prémédité et celles qui ne le sont pas. »

Puis viennent des catégories de supplices et de rachats qui ont été introduites dans la loi : « S'il y a quelques doutes sur l'application des supplices, dit-il, il faut avoir recours aux cinq sortes de rachats ; s'il l'on doute que l'accusé soit dans le cas de rachat, alors on juge selon le cas des cinq sortes de fautes ou involontaires ou presque inévitables. Ces cinq fautes sont : 1^o parce qu'on craint un homme en place ; 2^o parce qu'on veut ou se venger ou reconnaître un bienfait ; 3^o parce qu'on est pressé par des discours de femmes ; 4^o parce qu'on aime l'argent ; 5^o parce qu'on a écouté de fortes recommandations. »

Il y a beaucoup d'indulgence à trouver ces fautes involontaires ou presque inévitables ; elles accusent des faiblesses auxquelles la volonté n'est pas étrangère, et qui peuvent entraîner de véritables délits.

L'auteur apprécie sagement la gravité des fautes selon les motifs et les circonstances, distinction déjà signalée plus haut. « Il y a des cas sujets à de grandes punitions ; mais si la cause ou les motifs rendent ces cas légers, il faut punir légèrement. Au contraire, il y a des cas sujets à des punitions légères, mais que la cause ou le motif rend grave : alors il faut employer de grandes punitions... Dans les discussions de deux parties, un juste et droit milieu pris à propos est le plus capable de terminer les différends. »

A partir de Mou-wang, la Chine commence une ère de décadence qui se poursuivra jusqu'à l'époque des philosophes.

Un de ses successeurs, Li-vang (an 873 avant Jésus-Christ), contraste bien tristement avec lui ; cruel, avide et prodigue, il défendait sous peine de

mort qu'on se parlât à l'oreille ; il soupçonnait avec raison qu'on s'entendait pour comploter sa chute. Mais s'il pouvait interdire la parole à haute voix, il ne pouvait empêcher les vers satiriques de circuler, et le *Chi-King*, livre des vers, 3^e livre sacré des Chinois, dont je parlerai plus loin, contient des imprécations lyriques contre Li-vang, mêlées à d'autres chants nationaux recueillis depuis le dix-huitième jusqu'au septième siècle avant notre ère. Dans une élégie de ce recueil, on lit des passages qui peuvent s'appliquer à ce règne : « Un prince juste et bienveillant est l'espérance du peuple et attire à lui tous les vœux... un prince injuste et cruel, ne se fiant qu'à ses vaines lumières, trouble le repos de l'Etat et s'aliène le cœur du peuple... »

Faisant allusion au silence imposé à la plainte, le poète dit : « Si nous ne parlons pas, nous ne pouvons remédier à rien ; mais il y a trop de danger à parler... Ils proclament leur bonne foi et leur sincérité, et ils sont pleins de dol et de fourberie ; ils ne cessent de tendre des pièges au peuple » Or, la tyrannie corrompt le peuple en l'abrutissant ; elle le pousse à l'unique satisfaction de ses besoins physiques pour le distraire de la servitude. » Le peuple, ajoute-t-il, se livre à toutes sortes d'excès, et son état empire chaque jour... On blâme mes paroles accusatrices et tu voudrais les étouffer ; mais d'autres t'ont déjà chanté et maudit (1). »

Malgré toutes les précautions de Li-vang, et de ses sicaires, le peuple finit par se révolter, et ainsi qu'il arrive souvent, les innocents subirent le châtement dû au coupable. Tous les membres de

(1) *Chi-King*, Hào-Ya, ch. 3, od. 3.

la famille royale, au nombre de trois cents, furent massacrés, tandis que Li-vang et un de ses fils parvinrent à s'échapper; le tyran mourut en exil, mais son fils fut rappelé (en 827).

Le peuple ne gagna pas beaucoup au change; ce prince ne régna pas longtemps, et eut pour successeur Yeou-wang, homme adonné au plaisir, et qui augmenta les impôts pour satisfaire aux prodigalités d'une jeune fille dont il s'était épris.

Le *Chi-King* contient aussi des satires contre ce prince: « Tu t'empares des champs d'autrui, ô roi, y est-il dit, tu charges de crimes les innocents, et tu les jettes dans les fers, tandis que tu renvoies les criminels impunis... Une femme babillarde causera ta ruine... Aucun conseil, aucun écrit n'est pris en considération; aussi longtemps que cette femme règnera, les eunuques seront en faveur à la cour... »

Le dernier prince dont le *Chou-King* ait conservé le souvenir et signalé la sagesse, est un prince de *Tsin* (septième siècle avant Jésus-Christ), auquel il prête ces maximes: « Il n'est pas difficile de reprendre dans les autres ce qu'ils ont de mauvais; mais recevoir leurs avis et leurs réprimandes sans les laisser couler comme l'eau, voilà qui est difficile... Quoique la force et la vigueur manquent aux vieillards, ils ont la sincérité et la prudence en partage, et je veux m'en servir. Les jeunes gens, au contraire, sont vigoureux, braves, habiles à tirer la flèche et à conduire un char; mais je ne m'en servirai pas pour le conseil: ils sont portés à me flatter; ils savent feindre des discours étudiés et changent le sens des paroles des sages... Un seul homme peut mettre le royaume dans un grand

danger, et un seul homme peut aussi faire régner la paix et la tranquillité... »

Telle est l'essence morale du *Chou-King* : les paroles sentencieuses placées dans la bouche des premiers empereurs offrent un cachet d'uniformité qui fait croire sans hésiter que Khoung-tseu y a mis beaucoup du sien en coordonnant ce livre, et peut-être a-t-il attribué sa propre sagesse aux anciens pour donner plus d'autorité à ses enseignements.

III.

LES LIVRES SACRÉS.

Avant d'arriver à l'époque la plus importante de la civilisation chinoise, à celles des philosophes, je dois dire un mot des livres sacrés, dont la première rédaction est fort antérieure à cette époque, mais dont la coordination définitive appartient à Khoung-tseu et à d'autres philosophes des siècles postérieurs. Je viens de résumer la partie morale du *Chou-King*, 2^e livre sacré ; les autres livres sacrés étant moins importants pour mon sujet, occuperont moins de place dans ce chapitre.

L'*Y-King*, ou livre des changements, 1^{er} livre sacré, est attribué à l'empereur Fou-li, 3,000 ans avant notre ère, c'est un traité de définitions fondées sur la combinaison de 64 lignes appelées *Koua*, dont la découverte est due à cet empereur. Les idées contenues dans ce livre le rapprochent du

système de Lao-tseu, à en juger du moins par les extraits suivants sur l'humilité que Khoung-tseu commenta dans son sens particulier.

« L'humilité surmonte tout. Le sage arrive au but. »

Le commentateur paraphrase cette maxime en disant que l'humilité est une vertu que rien n'arrête, qui ne connaît point d'obstacle et conduit tout à une heureuse fin. C'est pourquoi le sage qui ne se reconnaît pas les vertus dont il est doué, et paraît ignorer ses belles actions, parvient par son humilité au but de la sagesse et à l'accomplissement de ses vœux. C'est l'idée que nous verrons développée dans le *Tao-te-King*.

« L'humilité est honorée et éclatante; elle est abaissée et ne peut être surmontée, elle est la fin des sages. »

Le sens donné à cette maxime c'est qu'on doit détester ceux qui sont orgueilleux et pleins d'eux-mêmes, et aimer ceux qui sont humbles. L'homme véritablement humble ne perd rien de cette humilité s'il est élevé à un haut rang, et il en acquiert plus de considération.

« Humilité éclatante, sort juste et fortuné. »

Khoung-tseu développe ce texte en disant que l'humilité éclatante est justement fortunée parce qu'elle n'a pas recherché la gloire; elle l'a acquise d'elle-même par le fait de la vertu.

« Un honnête homme qui a rendu humblement de grands services est approuvé de tous les peuples. »

En effet, selon le commentateur, cet homme étant aimé de ses supérieurs et de ses inférieurs peut rendre de grands services à l'Etat. Loin d'en deve-

nir arrogant, il se retranchera dans son humilité contre les louanges. Là-dessus Khoung-tseu dit : « L'humilité est difficile à pratiquer pour tous les hommes ; mais elle l'est davantage pour ceux qui, par une bonne administration, ont bien mérité de l'Etat. » En effet, l'enivrement du triomphe peut devenir l'écueil du sage.

« *L'homme humble se servira utilement de la guerre pour réduire les rebelles.* »

A l'appui de ce texte, le commentateur suppose l'exemple d'un roi qui, s'attachant par son humilité le cœur du peuple, s'en fait utilement aider pour soutenir une guerre avec succès. Khoung-tseu ajoute : « La guerre réussira ou contre les rebelles ou contre d'autres ennemis, pourvu qu'on l'entreprenne parce qu'on ne peut faire autrement. »

Cette prudente réserve se retrouvera développée dans les paroles et écrits du philosophe.

Après le *Chou-King* vient le *Chi-King*, 3^e livre sacré ; il contient 300 pièces de vers, extraites par Khoung-tseu de la grande collection de la bibliothèque impériale de *Tcheou*. On y trouve des détails intéressants sur les anciennes mœurs des Chinois (1).

Il est divisé en trois parties : la 1^{re} intitulée *Koue-*

(1) Voir Duhalde, *Descript. de la Chine*, t. 2. Amiot, *Mém. concernant les Chinois*, t. 1., pag. 74, 220. Brosset, *Essai sur le Chi-King*, 1828. Lacharme, traduction latine, Edit. Mohl, 1830.

Fong (mœurs du royaume) renferme des poésies et des chansons populaires que les empereurs faisaient recueillir en voyageant pour juger par elles de l'état des mœurs.

La 2^e, intitulée *Siao-ya* (petite droiture) et la 3^e, *Ta-ya* (petite droiture), renferment des cantiques, des hymnes, des épitalames, des satires, etc., réunies sans beaucoup d'ordre, qui se chantaient en Chine dans les fêtes publiques et de famille.

Quelques-unes de ces odes expriment les regrets des femmes pendant l'absence de leurs maris engagés pour le service du prince, et la joie qu'elles éprouvent à leur retour.

D'autres odes peignent le relâchement des mœurs, l'ivrognerie, la débauche, l'impudicité du temps.

Outre les cantiques et hymnes qu'on chantait dans les sacrifices et cérémonies consacrées aux Esprits et aux ancêtres, le *Chi-King* renferme des sentences et des proverbes qui se sont éternisés dans la mémoire des Chinois. On cite particulièrement ceux-ci :

« La vertu est semblable à un cheveu, elle est aussi flexible que lui.

» Le sage ne parle pas imprudemment, car il y a des oreilles auprès des murs de la chambre.

» La femme doit se vêtir selon l'usage et suivant les conditions de son existence.

» Une douce volupté est permise quand elle est unie à la décence.

» L'homme probe et sage est toujours semblable à lui-même dans sa manière d'agir ; il n'est pas aujourd'hui différent de ce qu'il était hier.

» Les hommes débauchés ont un extérieur com-

mun et grossier ; la débauche ne connaît ni loi, ni règle.

» Le plus grand homme est celui qui peut être proposé comme exemple en toute chose.

» La vertu parfaite subjugué les esprits des nations.

» Celui qui conçoit de grandes choses, ne prend pas conseil de son bien particulier, mais songe au bien public ; il envisage l'avenir, avertit sagement les autres, se présente dans une attitude pleine de dignité, et chacun se plaît à le suivre et à l'imiter.

» Ne soyez ni léger, ni inconsideré, ni irréfléchi en parlant ; les paroles ne doivent pas être préférées témérairement. Il n'est point de parole sans effet, comme il n'est point de vertu sans récompense. Si vous traitez bien vos amis, vous subjuguerez (comme prince), par l'amour, le peuple et vos fils ; votre postérité sera éternelle et toutes les nations vous seront soumises.

» La bienveillance et le respect pour les autres sont le fondement des vertus. On ne conseille pas vainement le sage, il sait ce qui est bien, mais l'insensé accuse les avis de faussetés. Tels sont les hommes, autant de têtes, autant d'opinions.

» Un roi bon et clément appelle les regards et l'espérance des peuples ; attentif sur lui-même, il est empressé de suivre les bons conseils, et sait choisir ses ministres. Un roi injuste ne se fie qu'en lui-même et en sa vaine prudence, au risque de troubler le repos de l'empire et de s'aliéner l'esprit des peuples.

» La gloire de l'homme ordinaire, c'est d'unir le talent à la prudence ; la gloire d'un roi, c'est d'unir la clémence à la majesté.

» Le plus grand éloge qu'on puisse faire du

prince, c'est qu'il est le père et la mère du peuple.

Khoung-tseu ajoute : « Ce que le peuple aime, l'aimer ; ce que le peuple hait, le haïr. »

La sagesse des maximes du *Chi-King* est exaltée par tous les philosophes et moralistes de la Chine : les six vertus, dit Han-tchi, sont comme l'âme du *Chi-King* ; aucun siècle n'a flétri les fleurs brillantes dont elles sont couronnées, et aucun siècle n'en verra éclore d'aussi belles. »

Cependant ce livre consacre en quelque sorte la condition inférieure de la femme quand il établit le contraste déplorable entre l'accueil fait à la naissance d'un fils et celui fait à la naissance d'une fille.

« Il naît un fils : Il est posé sur un lit, et enveloppé d'étoffes brillantes. On lui donne un demi-sceptre. On revêt d'étoffes rouges les parties inférieures de son corps. Le maître, le chef, le souverain est né, on lui doit l'empire. »

« Il naît une fille : On la pose à terre, on l'enveloppe de langes communs ; on met auprès d'elle une toile (emblème du tissage de la toile, principale occupation des femmes). Il n'y a en elle ni bien ni mal. Qu'elle apprenne comment se prépare le vin, se cuisent les aliments ; voilà ce qu'elle doit savoir. Surtout il faut qu'elle s'efforce de n'être pas à charge à ses parents »

Dans l'état d'isolement et d'abandon où la femme est laissée, il lui est très-difficile de trouver par le travail de quoi suffire à tous ses besoins ; aussi verrons-nous que les parents se débarrassent le plus tôt possible de leurs filles en les mariant, c'est-à-dire en les vendant.

Parmi les élégies contenues dans le *Chi-King*, il

en est qui expriment des lamentations touchantes de femmes répudiées ; en voici deux exemples :

« L'ingrat me délaisse au plus fort de l'orage ; la plus petite source fertilise les plus belles campagnes ; elles s'empressent de lui ouvrir leur sein et moi je suis rejetée avec mépris. O larmes, ô regrets accablants ! ô ingrat, que tu me coûtes de soupirs..... Qui pourrait te ramener vers moi ? »

Et, dans une autre pièce : « Semblables à deux nuages qui se sont unis au haut des airs et que les plus violents orages ne sauraient séparer, nous étions liés l'un à l'autre par un éternel hymen, nous ne devons plus faire qu'un cœur ; la moindre colère ou le moindre dégoût eût été un crime, et toi, tel que celui qui arrache les feuilles en laissant les racines, tu me bannis de ta maison comme si, fidèle à ma gloire et à ma vertu, je n'étais plus ton épouse et pouvais cesser de l'être (1) »

Le 4^e livre sacré est le *Li-King*, dont nous avons un extrait sur la piété filiale (2).

L'original ayant été perdu lors de la destruction des livres, dans le III^e siècle avant notre ère, on n'en possède plus que des fragments.

C'est de ce livre que Khoung-tseu s'est le plus inspiré pour développer ses belles théories de la piété filiale, et pour s'appuyer de l'exemple des anciens, dont ce livre résume les mœurs et les idées.

Ce livre renferme des détails sur le gouverne-

(1) *Mémoires sur les Chinois*, t. 14, p. 387.

(2) *Mémoires sur les Chinois*, t. IV, p. 28.

ment, la religion, les mœurs, les usages depuis les plus anciens temps, jusqu'au V^e siècle avant J.-C.

Traitant de la piété filiale, il dit qu'un bon fils doit veiller à ce que son père et sa mère soient vêtus chaudement en hiver et fraîchement en été; soir et matin il vient leur rendre hommage et s'enquiert s'ils ne manquent de rien. C'est leur témoigner peu de respect que de parler en leur présence de vieillesse ou d'âge avancé. Un bon fils voit et entend son père et sa mère sans être en leur présence, c'est-à-dire qu'il doit deviner et prévenir leurs vœux. Il n'a rien en propre, tout leur appartient; il ne peut même disposer de sa vie pour un ami.

Un fils qui croit avoir de justes griefs contre ses parents, leur fait jusqu'à trois représentations; s'il n'est point écouté, il gémit et pleure, mais il ne les quitte pas.

Loin de faire attention à leurs défauts, il les cache, et ne leur marque pas le chagrin qu'il éprouve de leurs mauvais traitements.

Un fils vertueux ne se contente pas du deuil légal fixé à 3 ans pour la perte de son père, son devoir est de le porter toute sa vie dans son cœur, et surtout de ne se permettre aucun plaisir au jour anniversaire de sa mort.

Dans le royaume de *Theou*, un fils ayant tué son père, le roi, consterné d'un crime aussi extraordinaire, s'écria : « C'est ma faute ! je ne sais pas régner. » Il fit tuer le meurtrier, raser sa maison, et le terrain sur lequel elle était située fut changé en égout; puis lui-même s'abstint de vin pendant une lune entière.

Ce livre contient un précepte qu'on retrouvera bien souvent dans la bouche des moralistes, savoir

que celui qui remplit les devoirs d'un bon fils sera lui-même un bon père ; comme celui qui saura obéir à son souverain, saura commander à son tour.

Les mauvais traitements qu'on reçoit de ses père et mère, loin d'inspirer de la haine ou de la mauvaise humeur, doivent faire redoubler de respect et d'amour. S'ils aiment le fils d'une esclave, celui-ci doit être aimé de leurs fils et petits-fils.

La piété filiale domine même sur les rapports des époux entre eux. Un homme est obligé de renvoyer sa femme, quelque tendresse qu'il ait pour elle, si elle déplaît à son père ou à sa mère. Si, au contraire, il n'a que de l'indifférence pour elle, et que son père et sa mère en soient contents, il la traitera bien et la gardera fidèlement. Voilà une règle d'amour conjugal assez arbitraire.

Passant à un autre ordre d'idées, l'auteur traite de l'oubli des offenses. Rendre le bien pour le mal c'est conquérir tous les cœurs à la bienfaisance ; rendre le mal pour le bien c'est mettre le poignard dans les mains d'autrui.

Nous retrouverons cette doctrine dans le *Tao-te-King* de Laq-tseu.

Il y a plusieurs sortes d'humanité : l'humanité de sentiment et de bonté ; l'humanité de prudence et d'intérêt ; l'humanité de crainte et de servilisme. Ces catégories ne se rapportent pas beaucoup au sens que nous attachons aujourd'hui au mot humanité.

Suivant le *Li-King*, l'humanité fait l'homme, la sagesse fait le juste. Quiconque juge ses semblables par ce qu'ils devraient être, en trouvera peu qui méritent le nom d'homme, mais s'il les juge en

les comparant les uns avec les autres, il leur trouvera des qualités estimables.

Un prince qui aime ses sujets comme un père aime ses enfants, sera aimé de ses sujets comme les enfants aimeront leurs pères ; s'il est fidèle à ses promesses, s'il les traite avec douceur, ils le lui rendront en obéissance et en respect.

La condition inférieure de la femme en Chine apparaît jusque dans les maximes sur l'amour filial. Le *Li-King* dit que l'on doit avoir le même amour pour son père et sa mère, mais que la mère n'y tient que le deuxième rang, parce que, suivant lui, le ciel n'a pas deux soleils, la terre deux empereurs, le royaume deux princes, la famille deux maîtres ; aussi, ne porte-t-on le deuil de la mère que pendant un an. Khoung-tseu plus juste porta trois ans celui de sa mère, et donna ainsi le double exemple de l'amour filial qui ne distingue point les sexes, et d'une déférence pour les femmes, dont les Chinois se sont trop écartés.

Le *Li-King* contient aussi un pompeux éloge de la musique et de son influence.

« La musique est l'expression de l'union de la terre avec le ciel... Avec le cérémonial et la musique, rien n'est difficile dans l'Empire. »

Et dans un autre passage : La musique agit sur l'homme et le fait entrer en commerce avec l'esprit... Sa fin principale est de régler les passions ; elle enseigne aux pères et aux enfants, aux princes et aux sujets, aux maris et aux femmes leurs devoirs réciproques. »

L'auteur veut sans doute assimiler l'accord des instruments ou des voix entr'elles à celui des hom-

mes entr'eux, comme fondement de la société et de la famille.

« Le sage trouve dans la musique des règles de conduite.

« Les poètes anciens nomment la musique l'écho de la sagesse, la maîtresse et la mère de la vertu, la manifestation des volontés du ciel. »

On voit que les anciens Chinois se faisaient sur l'influence de la musique, un idéal qui répond fort peu à l'état d'imperfection où elle fut toujours dans ce pays. Ils ont abusé de l'hyperbole sous ce rapport comme sous beaucoup d'autres.

Le *Li-King* renferme des maximes qui paraissent y avoir été insérées à diverses époques, telles que les suivantes ou l'on oppose les mœurs de l'antiquité aux mœurs contemporaines.

« Dans les premiers temps, tous les intérêts étaient communs : la sagesse et la vertu ouvraient seules la porte des emplois ; le gouvernement n'était occupé qu'à entretenir les bonnes mœurs et la concorde. L'on ne se bornait pas à chérir tendrement ses enfants et à aimer ses proches. Les vieillards trouvaient dans la bienfaisance publique de quoi terminer paisiblement leur carrière. Les veuves, les orphelins, les estropiés et les malades étaient entretenus avec charité. Les hommes remplissaient leurs devoirs et les femmes n'étaient jamais sans appui. On craignait de laisser perdre les productions de la terre ou d'en faire un mauvais usage, et la bienfaisance les partageait. La simplicité des mœurs générales en assurait l'innocence. On mettait peu de cérémonial dans la société civile et domestique, mais la candeur, l'innocence et la générosité des sentiments n'avaient pas besoin de

cérémonial pour inspirer des égards et des respects les uns pour les autres. Les cœurs parlaient aux cœurs et s'entendaient, et ce qui nous blesserait aujourd'hui et alarmerait notre vanité n'était pas aperçu, puisque les procédés de la conduite étaient encore plus naïfs que les paroles et les manières. Les démonstrations de dévouement et d'amitié étaient inutiles pour des hommes qui n'avaient rien à eux, et étaient plus prompts à aider leurs concitoyens qu'on ne l'a été depuis à en témoigner le désir stérile » (1)

Le *Li-King* exalte les avantages du jeûne : « Le sage, dit-il, arrive par le jeûne à une grande force et à une grande pureté de vertu. »

Khong-tseu n'adopta point cette doctrine, et il disait à son disciple Hoeï-tseu, qui se vantait de ne pas boire de vin et de ne manger que des légumes : « Tout cela n'est qu'un jeûne extérieur, mais il y a loin de là au jeûne du cœur ; ce jeûne consiste à écouter la raison plus que les sens, son cœur plus que la raison, et sa conscience encore plus que son cœur ; il faut que l'âme, vide des objets extérieurs, puisse se remplir des rayons de la sagesse et recevoir toutes les vertus (2). »

Voici plusieurs autres maximes remarquables tirées de ce livre : « Que l'amitié ne vous aveugle pas sur les défauts de vos amis, ni votre haine sur les défauts de vos ennemis. — S'enrichir, éviter la peine, l'emporter sur les autres et être le mieux partagé, sont les premières pensées du vulgaire et les dernières des grandes âmes. — Quelque ques-

(1) *Mémoires sur les Chinois*, t. 15 p. 22.

(2) *Id.*, T. 15, pag. 63-65.

tion que l'on vous fasse sur le gouvernement, ne parlez que de l'ancien. — Quand les enfants et les brus sont dans la chambre du père et de la mère, ils ne doivent répondre à leurs ordres qu'en disant : J'obéis. — Maintenir les devoirs de la piété filiale, récompenser les services, confier l'administration publique aux sages, est ce qu'il y a de capital dans le gouvernement. — Aimer les hommes parce que l'on est homme, c'est de l'humanité ; les aimer parce que la loi le commande, c'est s'aimer soi-même. »

CHAPITRE II.

Ere des Philosophes.

I.

LAO-TSEU ET SA DOCTRINE.

Depuis Mou-wang une longue succession de mauvais rois ouvrit la Chine aux Tartares, qui commencèrent leurs tentatives partielles d'envahissement et y introduisirent des usages nouveaux. Ainsi, à la mort de Mou-koung, prince de *Thsin* (en 621 avant Jésus-Christ) eut lieu un fait étranger aux mœurs de la Chine. A son enterrement, 177 personnes se tuèrent, dont un fils du roi, et trois personnes de sa famille, des tigres enchaînés furent ensevelis avec lui. Le P. Gaubil pense que cette coutume venait des Tartares occidentaux (1).

La Chine était donc à cette époque dans un état de dissolution politique et morale qui n'eût pas tardé à la livrer aux Tartares, si une puissante réaction ne l'eût sauvée de sa ruine imminente.

Deux philosophes moralistes vinrent par leurs prédications exercer une influence réparatrice sur les esprits : Lao-tseu, en cherchant à détourner le peuple des intérêts et des jouissances de ce monde

(1) Hérodote mentionne un fait semblable à l'occasion des funérailles des rois scythes.

pour s'occuper de son perfectionnement moral ; Khoung-tseu, en enseignant la modération, le juste milieu dans la conduite, les devoirs respectifs des gouvernants et des gouvernés, enfin toutes les règles importantes de la morale pratique. Le premier, par ses idées ascétiques, fonda une école puissante, autour de laquelle se groupèrent un grand nombre d'hommes éclairés ; mais le second, par le caractère positif et humanitaire de sa doctrine, s'adressait à tous, aux petits comme aux grands, aux pauvres comme aux riches, aux ignorants comme aux savants, et leur traçait les règles les mieux appropriées à leur condition, en un mot, c'est à lui que la Chine dût véritablement sa régénération morale.

Pendant Lao-tseu peut revendiquer la gloire d'avoir le premier ouvert en Chine un siècle unique dans l'histoire de l'humanité, un siècle illustré par des penseurs, dont les doctrines renferment les meilleurs enseignements de la morale naturelle.

Lao-tseu naquit en 604 avant notre ère, 54 ans avant Khoung-tseu. Après de fortes et patientes études, il fut nommé, jeune encore, historiographe et archiviste d'un roi de la dynastie de *Tchéou*, qui lui confia ensuite un petit mandarinat.

Outre l'étude approfondie des anciens livres, il dut prendre connaissance du bouddhisme, qui s'infiltrait déjà dans ce vaste empire, pour en tirer un mysticisme qui, dans la suite, fit dégénérer sa philosophie en religion entre les mains des Tao-ssé.

Son œuvre capitale est le *Tao-te-king*, livre de la Raison suprême (1), dont les formules brèves et

(1) M. Stanislas Julien nous en a donné une excellente traduction.

concises se gravent facilement dans la mémoire. Le principe général de ce livre est de dégager l'âme des entraves du corps, d'arriver à l'anéantissement des passions et même des simples désirs, et finalement de s'absorber dans la contemplation exclusive du *Tao* (esprit ou raison suprême).

Les commentaires qui accompagnent ce livre sont curieux, en ce qu'ils renchérisent sur la doctrine déjà fort sévère de Lao-tseu : il en a été ainsi de tous les systèmes ; les disciples ont exagéré, amplifié les idées de leurs maîtres en cherchant à les expliquer

Le *Tao-te-King* se compose de 81 chapitres, qui peuvent se réduire à un nombre bien moindre, si on élimine les répétitions. Je me bornerai à analyser sa partie morale (1).

LE CHAPITRE 1^{er} résume, en quelque sorte toute la doctrine dans ces mots :

« Lorsqu'on est constamment exempt de passion, on voit l'essence spirituelle du Tao ; lorsqu'on a constamment des passions, on le voit sous une forme bornée. »

Nous allons suivre le développement de cette double pensée.

CHAP. 2. *« Dans le monde, lorsque tous les hommes ont su apprécier la beauté (morale), alors la laideur (du vice) a paru. »*

Un commentateur cherche à confirmer cette opinion par une tradition dont il n'indique pas la source, suivant laquelle les hommes d'autrefois étaient bienveillants, sincères, honnêtes sans le sa-

(1) Voir, pour la partie religieuse, *Mémoire sur l'origine et la propagation de la doctrine du Tao*, par Pauthier, 1831.

voir. Or, selon un autre commentateur, remarquer le bien, c'est reconnaître l'existence du mal; en sorte que le bien se pratique réellement en n'y songeant pas.

CHAP. 3. « *En ne regardant pas des objets propres à exciter des désirs, on empêche que le cœur du peuple ne se trouble.* »

Suivant le commentateur, le cœur de l'homme, étant naturellement calme, doit éviter le contact même des créatures afin de conserver sa placidité, et, appliquant cette doctrine au gouvernement des hommes, il dit que le meilleur moyen de leur procurer la tranquillité c'est le non agir, et il le recommande aux rois.

Mais le roi qui se serait conformé à un pareil système eût été bientôt supplanté par ceux qui eussent voulu agir et prendre sa place; aussi le commentateur dit-il plus loin : « Tous les hommes aiment à s'élever, le saint homme aime à s'humilier et à s'abaisser, à paraître mou et faible... il se met lui-même après les autres et les place avant lui. » La conséquence de ce système c'est l'abdication du pouvoir en faveur d'un plus entreprenant que soi. L'abnégation portée à ce point conviendrait à des moines, à des bonzes, mais non à des hommes chargés de gouverner les autres.

CHAP. 8. « *L'homme d'une vertu supérieure est comme l'eau, qui habite les lieux que déserte la foule,* » c'est-à-dire les lieux bas et en pente.

Sur ce chapitre le commentateur recommande au sage la charité pour tous les hommes, mais de l'affection particulière pour aucun. N'est-ce pas condamner implicitement l'amitié, l'amour, les affections de famille? Que devient même la piété

filiale, cette vertu si caractéristique des Chinois ? Lao-tseu n'en parle point.

CHAP. 9. « *Lorsqu'on a fait de grandes choses et obtenu de la réputation, il faut se retirer à l'écart.* »

Voilà une belle maxime, qui contredit un peu les précédentes, car elle suppose une action antérieure dont les résultats auraient été utiles ou glorieux, et que la modestie viendrait couronner.

CHAP. 10. « *L'âme spirituelle doit commander l'âme sensitive. — Si l'homme se délivre des lumières de l'intelligence il pourra être exempt de toute infirmité morale.* »

Suivant le commentateur, le naturel du saint homme étant calme et reposé, la partie spirituelle de son être est invariablement fixée, et n'est point entraînée ni pervertie par les objets matériels. Cette quiétude est portée jusqu'à la paresse, car il ajoute : « Le saint homme doit prendre la quiétude absolue pour la base de sa conduite. Un roi, par exemple, fait en sorte que le sage et les hommes bornés se montrent d'eux-mêmes, que le vrai et le faux se manifestent spontanément, et, alors, il ne se fatigue pas à exercer sa prudence. » Soit; mais aussi quelle amélioration peut-on attendre de son inaction ? Le bien se produit-il sans efforts ?

Quant à l'autre maxime, elle montre que l'apologie de l'ignorance date de loin. Jésus-Christ dira 600 ans plus tard : « Heureux les pauvres d'esprit, le royaume des cieux leur est ouvert ! » Ce sera comme une paraphrase du système de Lao-tseu.

CHAP. 13. « *Lorsqu'un homme redoute de gouverner lui-même l'Empire, on peut lui confier l'Empire ;*

lorsqu'il a regret de gouverner l'Empire, on peut lui remettre le soin de l'Empire. »

C'est l'excès opposé de l'ambition, mais je doute qu'il soit plus favorable à un bon gouvernement ; entre le trop et le trop peu d'action il y a un milieu que Khoung-tseu saura faire prédominer.

CHAP. 16. *« Savoir être constant s'appelle être éclairé ; celui qui ne sait pas être constant s'abandonne au désordre et s'attire des malheurs ; celui qui sait être constant a une âme large. Celui qui a une âme large est juste, celui qui est juste devient roi ; celui qui est roi s'associe au ciel ; celui qui s'associe au ciel imite le Tao. Celui qui imite le Tao subsiste longtemps ; jusqu'à la fin de sa vie il n'est exposé à aucun danger. »*

Voilà du mysticisme un peu obscur ; on ne saisit pas bien cette filiation à perte de vue. Le commentateur cherche à l'éclaircir en disant que posséder le *Tao*, c'est avoir le repos complet sans vicissitude ni changement. C'est la béatitude éternelle que prêcheront dans la suite les ascètes chrétiens, comme devant être celle des élus après le jugement dernier.

Comment cette insensibilité, ce vide conduit-il à la justice ? Parce que, suivant le commentateur, on est exempt des affections particulières qui inspirent la partialité. Mais n'est-on pas également exempt de l'équité qui doit présider à l'application des peines ?

CHAP. 17. *Dans la haute antiquité, le peuple savait seulement qu'il avait des rois. »*

Voilà une observation profonde, mais dépourvue de réalité, car il est douteux quelle ait jamais pu être appliquée à un gouvernement assez abstrait

en quelque sorte pour ne point faire sentir son action. Le commentateur prétend qu'autrefois les princes pratiquant le *non agir* ne laissaient voir aucune trace de leur administration. « A cette époque d'innocence et de simplicité, dit-il, l'amour ni la haine n'avait pas encore germé au fond des cœurs. » Et il regarde comme une époque de décadence celle où les rois commencèrent à s'attacher les peuples par des bienfaits, à s'en faire aimer et louer. Cette invocation de l'antiquité à l'appui de pareilles doctrines méritait d'être corroborée par des exemples, mais Lao-tseu eût été fort en peine d'en trouver.

Suivant le même, d'autres vinrent ensuite qui, pour contenir les peuples, firent des lois pénales ; ainsi, quand l'humanité et la justice furent épuisées, ils se mirent à gouverner par la force et la prudence. Leurs successeurs ayant perdu la force et la prudence, furent regardés avec mépris. Voilà ce qu'on présente comme les conséquences funestes de l'action.

Quelques autres réflexions pourtant sont empreintes de bon sens, comme celle-ci : « Lorsque le prince n'a pas confiance dans son peuple, le peuple, à son tour, n'a point confiance en lui et le trompe. »

Il exclut même la conscience de l'action individuelle et la reconnaissance des bienfaits comme opposées à la parfaite quiétude de l'âme : « Le peuple, dit-il, se portait au bien, et s'éloignait du crime sans s'en apercevoir : les rois faisaient en sorte que le peuple reçût en secret leurs bienfaits et le peuple croyait obtenir de lui-même ces avantages. »

Cette abnégation d'une part, cette impassibilité

de l'autre, ressemblent fort à l'insouciance de l'égoïsme.

CHAP. 18. « *Quand le Tao (ou la grande voie) eut dé péri, on vit paraître l'humanité et la justice. Quant la prudence et la perspicacité se furent montrées, on vit naître une grande hypocrisie ; quand les parents eurent cessé de vivre en bonne harmonie on fit des actes de piété filiale et d'affection paternelle ; quand les Etats furent tombés dans le désordre on vit des sujets fidèles et dévoués.* »

Ainsi, les plus grandes vertus, celles qu'on a toujours regardées comme le fondement de la famille et de la société humaine sont, pour Lao-tseu, les effets de la dégénérescence et de la corruption des hommes. Il ne manquait pour appuyer son système que de nous présenter l'histoire d'une nation qui aurait vécu dans cette impassibilité.

CHAP. 20. « *Je ressemble à un nouveau né qui n'a pas encore souri à sa mère. Je suis détaché de tout ; on dirait que je ne sais où aller. Je suis vague comme la mer, je flotte comme si je ne savais où m'arrêter.* »

Cette peinture fidèle de l'état d'un homme qui renonce à tout, à la connaissance, aux affections, au désir, à l'action, est peu séduisante, car les plaisirs les plus innocents, les arts mêmes sont impitoyablement condamnés dans ce système. Un commentateur dit : « La musique, la volupté, la richesse et le luxe sont des choses qui usent notre vie et blessent le Tao. » Il ne les blâme donc pas comme excès, mais comme simple usage.

CHAP. 22. « *Celui qui ne parle pas arrive au non agir.* »

Ainsi le mutisme uni à l'inaction voilà ce que

Lao-tseu nous présente comme le *nec plus ultra* de la perfection morale.

CHAP. 24. « *Celui qui s'approuve lui-même ne brille pas ; celui qui se vante n'a pas de mérite.* »

Cette maxime très-sensée n'avait pas besoin de commentaire ; cependant un commentateur croit devoir la développer en disant que celui qui s'approuve lui-même avec une sorte de persistance, s'imagine que tous les autres hommes n'ont pas autant de capacité que lui ; or, comme il ne profite pas de leur talent, il ne peut arriver à briller lui-même.

CHAP. 27. « *L'homme vertueux est le maître de celui qui ne l'est pas. L'homme qui n'est pas vertueux est le secours de celui qui l'est. Si l'un n'estime pas son maître ; si l'autre n'affectionne pas celui qui est son secours, quand on leur accorderait une grande prudence, ils sont plongés dans l'aveuglement.* »

Le commentateur paraphrase cette pensée un peu obscure en disant que le saint homme a le cœur exempt de partialité, instruit les autres sans acception de personne, n'est pas vertueux pour lui seul, mais se trouve destiné à être le modèle des hommes. Par là il devient maître de ceux qui ne le sont pas, et c'est le devoir des hommes vulgaires d'écouter et de suivre ses instructions.

Ici, heureusement, la doctrine du *Tao* s'écarte un peu de son principe ; en effet, pour enseigner et propager un système ennemi de l'action, il faut employer des moyens d'influence exigeant une certaine activité.

CHAP. 28. « *Celui qui connaît sa force et garde la faiblesse est la vallée de l'Empire.* » (C'est-à-dire le cœur de l'empire.)

Suivant le commentateur, les honneurs et la gloire ne pouvant se conserver, les sages aiment à rester dans l'humiliation et l'abaissement. Mais parce qu'ils se sont mis après les autres hommes, ceux-ci les placent avant eux ; parce qu'ils se sont abaissés, les hommes les élèvent.

Jésus Christ exprimera une pensée analogue, mais en vue de la vie future, dont Lao-tseu ne se préoccupe pas.

CHAP. 30. « *Partout où séjournent les troupes on voit croître les épines et les ronces. A la suite de grandes guerres il y a nécessairement des années de disette. L'homme vertueux frappe un coup décisif et s'arrête.* »

Ce dernier trait encore aurait eu besoin de développement pour s'accorder avec la morale passive de Lao-tseu. Sur cette pensée le commentateur dit que les armes sont des instruments de malheur, que, cependant, on doit s'en servir contre ceux qui oppriment le peuple.

CHAP. 31. « *Les armes les plus excellentes sont des instruments de malheur, le sage ne s'en sert que lorsqu'il ne peut s'en dispenser ; il met au premier rang le catme et le repos. S'il triomphe il ne s'en réjouit pas ; s'en réjouir c'est aimer à tuer.* »

Cette dernière pensée s'adresse à tous les conquérants ; et là-dessus un commentateur rapporte que dans l'antiquité, lorsqu'un général avait remporté une victoire, il prenait le deuil, se mettait à la place de celui qui présidait aux rites funèbres, et couvert de vêtements noirs, pleurait et sanglotait. Voilà une supposition purement gratuite ; il fallait au moins quelque exemple à l'appui, il est douteux qu'en Chine ou ailleurs il se soit trouvé un général

capable de pleurer de regret à la suite de son triomphe.

CHAP. 33. « *Celui qui connaît les hommes est prudent, celui qui se connaît lui-même est éclairé. Celui qui dompte les hommes est puissant, celui qui se dompte lui-même est fort. Celui qui se suffit est assez riche, celui qui accomplit des œuvres difficiles et méritoires laisse un souvenir durable dans la mémoire des hommes.* »

Les stoïciens ne diront pas mieux.

Le commentateur a mêlé du mysticisme à cette pensée pourtant très-simple et marquée au coin du bon sens universel : celui-là seul est capable de se connaître lui-même, dit-il, qui concentre en lui, son ouïe pour entendre ce qui n'a pas de son, et sa vue pour voir ce qui n'a pas de corps. (Le *Tao*.)»

CHAP. 34. « *Jusqu'à la fin de sa vie le saint homme ne s'estime pas grand, c'est pourquoi il peut accomplir de grandes choses.* »

La modestie est, en effet, le plus puissant auxiliaire du talent pour réussir. Le commentateur pense que le cœur du saint homme ressemble au *Tao*. Quoique sa vertu soit extrêmement grande, jamais il ne se regarde comme grand ; or, c'est par là qu'il est grand.

CHAP. 37. « *L'absence du désir prouve la quiétude.* »

Le commentateur pousse la conséquence de cette doctrine jusqu'à dire qu'on ne doit pas désirer le *Tao*, parce que le cœur doit se rectifier de lui-même sans aucune espèce de désir. Ce vide du cœur ressemble à une sorte d'anéantissement de l'être, à l'oubli des autres et de soi-même.

CHAP. 18. « *Les hommes d'une vertu supérieure*

ignorent leur vertu, c'est pourquoi ils ont de la vertu ; ils la pratiquent sans y songer ; les hommes d'une vertu inférieure la pratiquent avec intention.»

C'est le développement des idées précédentes.

Le commentateur ajoute que la justice exigeant l'examen préalable de ce qui est bien ou mal n'est pas de la vertu, puisqu'on ne peut la pratiquer sans agir, sans y penser, sans intention. Il en résulte que la véritable vertu est tout l'opposé de ce qu'on dit de la foi :

La foi qui n'agit pas, est-ce une foi sincère ? (RACINE.)

CHAP. 39. « *Si les princes et les rois s'enorgueillissaient de leur noblesse et de leur élévation, ils cesseraient d'être des modèles, et seraient renversés. C'est pourquoi les hommes élevés regardent la bassesse de la condition comme leur origine ; de là vient que les princes et les rois s'appellent eux-mêmes orphelins, hommes de peu de mérite, dénués de vertu.* »

Dès les plus anciens temps les empereurs et les grands de la Chine ont ajouté à leurs noms, soit dans leurs édits, soit dans leurs discours, ces appellations humiliantes.

Le commentateur soutient ici que dans l'ordre de la nature les vassaux et les rois sont de la même espèce que l'humble artisan : c'est quand le peuple se soumet à eux, dit-il, que de simples particuliers ils deviennent princes et rois ; et si le peuple les abandonne, de princes et de rois qu'ils étaient ils descendent dans la classe des simples particuliers.

Ces théories égalitaires répandues dans le peuple auraient pu le disposer à fonder un gouvernement démocratique, mais le mysticisme, qui enveloppait

l'ensemble de la doctrine de Tao-tseu, l'éloignait de la portée des masses ; puis, Khoung-tseu venant immédiatement enseigner, sous le nom de piété filiale, l'obéissance absolue à l'autorité, fût-elle tyrannique, les Empereurs continuèrent d'être respectés et obéis comme *pères* et *mères* du peuple, suivant l'antique tradition.

Un autre commentateur exprime sur le même sujet une pensée naïve de justesse : c'est la réunion et l'ensemble du peuple, dit-il, qui forme un prince et un roi. Si vous ôtez le peuple il n'y aura plus ni prince ni roi. »

CHAP. 42. « *Ce que les hommes détestent c'est d'être orphelins, imparfaits, dénués de vertu, et cependant les rois s'appellent ainsi eux-mêmes.* »

Suivant le commentateur, ceux qui ont créé ces dénominations les ont empruntées aux conditions que les hommes méprisent généralement afin que les rois n'oublient jamais la condition infime d'où ils sont sortis ; et à l'appui de cette idée, un autre commentateur dit : « Quiconque se diminue les hommes l'augmentent. » C'est la même réflexion que nous avons vue plus haut.

Mais ces formules d'humilité, employées à tout propos dans le langage, ont fini par perdre leur caractère primitif ; les bons et les mauvais Empereurs s'en servirent également sans croire s'abaisser. Il en a été ainsi des formules de politesse usitées dans la conversation, à force de les prodigier on en a amoindri l'effet et détruit la valeur.

CHAP. 45. « *Le saint homme est grandement droit et il semble manquer de rectitude ; il est grandement ingénieux et il paraît stupide ; il est grandement disert et il paraît bègue.* »

C'est toujours la même idée exprimée déjà en d'autres termes. Les physiologistes ne sauraient y adhérer, car les traits du visage et l'attitude d'une personne révèlent quelquefois son caractère et ses goûts.

CHAP. 46. « *Il n'y a pas de plus grand malheur que de ne pas savoir se suffire, il n'y a pas de plus grande calamité que le désir d'acquérir. Celui qui se suffit est toujours content de son sort,*

Ces maximes appartiennent à toutes les consciences, car c'est le sens commun qui les dicte. Aussi les trouve-t-on exprimées dans les mêmes termes chez les penseurs de diverses époques.

CHAP. 49. « *Le sage arrive sans marcher, nomme les objets sans les voir, et, sans agir, accomplit de grandes choses.*

Le sage par inaction n'aurait pas plus de mérite que le sage par prédestination. Quels dangers aurait-il courus et surmontés, quelle lutte aurait-il soutenue et quel triomphe aurait-il remporté ?

CHAP. 49. « *Le saint homme vivant dans le monde reste calme et tranquille et conserve les mêmes sentiments pour tous.* »

Le commentaire ajoute qu'il ne se réjouit point à la vue des bons et ne témoigne pas de plaisir à la vue des méchants; en sorte que les uns ne s'enorgueillissent point et les autres ne s'irritent point. Alors, suivant lui, tous se convertissent et le monde commence à goûter la paix.

Si la conversion des méchants pouvait s'opérer par le mutisme impassible du sage, le moyen serait facile; mais l'expérience démontre au contraire que le silence encourage le vice: il peut être interprété comme une approbation.

CHAP. 53. « *Si les palais sont très-brillants, les champs sont très-incultes et les greniers très-vides. Le prince s'habille de riches étoffes et porte un glaive tranchant; il se rassasie de mets exquis et regorge de richesses. C'est ce qu'on appelle se glorifier du vol. Ce n'est point pratiquer le Tao.* »

La hardiesse de ces observations prouve que les Chinois jouissaient alors d'une certaine liberté de langage vis à-vis du pouvoir, et le commentateur renchérit encore sur Lao-tseu en disant : « Pour que le prince puisse porter des vêtements de soie de différentes couleurs et se nourrir de mets exquis, il faut qu'il accable le peuple d'impôts. »

Et un autre : « Pour que le prince ait du superflu, il faut que le peuple soit privé du nécessaire. »

On voit que ces opinions n'étaient pas isolées; elles se propageaient et passaient des philosophes à leurs disciples, et cet esprit de hardiesse et d'indépendance a toujours caractérisé la classe des lettrés et des mandarins; ils se sont, à diverses époques, permis des conseils et des blâmes qui ont quelquefois mal sonné aux oreilles de certains rois et amené des persécutions; mais l'importance de cette classe s'en accrut davantage et elle s'est maintenue jusqu'à nos jours.

CHAP. 55. « *Celui qui possède une vertu solide ressemble à un nouveau-né qui ne craint ni la piqure des animaux venimeux ni la griffe des bêtes féroces, ni les serres des oiseaux de proie.* »

Si la véritable vertu n'appartient qu'à cet âge, il faut convenir qu'elle est bien négative. La vertu du *Tao* est, en effet, la nullité systématique, et un commentateur dit sur ce chapitre : « Ceux qui sont mous et faibles comme le *Tao* subsistent long-

temps, et jusqu'à la fin de leur vie ils ne sont exposés à aucun danger. » On le comprend aisément ; mais cette inaction absolue jointe à la plus grande indifférence est bien celle du nouveau-né, c'est-à-dire de la brute.

CHAP. 56. « *Celui qui connaît le Tao est inaccessible à la faveur comme à la disgrâce, au profit comme au détriment, aux honneurs comme à l'ignominie.* »

Il n'y a donc pour lui ni élévation, ni abaissement, ni profit, ni perte, ni faveur, ni gloire, ni honneur, ni avilissement. Voilà ce que les disciples de Lao-tseu appellent la vertu parfaite, ce que d'autres moralistes appelleraient inertie.

CHAP. 58. « *Le bonheur naît du malheur, le malheur est caché au sein du bonheur. — Si le prince n'est pas droit, les hommes droits deviendront trompeurs et les hommes vertueux pervers.* »

La première sentence a souvent été exprimée par les moralistes et par les poètes. Quant à la deuxième, le *Chou-king* nous a signalé des princes corrompant les ministres et le peuple par l'exemple de leurs vices.

CHAP. 59. « *Pour gouverner les hommes et servir le ciel, rien n'est comparable à la modération.* »

Le commentateur ajoute que régler ses dépenses avec modération, ne pas prodiguer ses richesses, ne pas faire de tort au peuple, c'est là l'économie qui sert à gouverner les hommes. Cette économie si simple n'a pas souvent été mise en pratique.

CHAP. 63. « *Le sage venge les injures par des bienfaits.* »

Maxime dont la sublimité passe la puissance morale de l'homme. Jésus-Christ la proclama éga-

lement ; mais, sauf de très-rares exemples, elle en est encore à l'état de théorie. Il y a magnanimité à mépriser la diffamation, mais récompenser le diffamateur serait-ce justice ? Le commentateur l'interprète comme un effet d'inaction plutôt que de générosité, en ce sens que le sage ne connaissant ni bienfait ni injure, n'a ni vengeance ni reconnaissance à exercer ; il ne songe qu'à la vertu, et fait du bien à ceux-mêmes qui lui ont fait du mal. Cette sagesse ressemble beaucoup à de l'apathie, puisqu'on la pratique par ignorance.

Le chapitre suivant roule encore sur la nécessité de ne pas agir et de ne pas aimer pour posséder la vertu suprême.

CHAP. 65. « *Celui qui se sert de la prudence pour gouverner le royaume est le fléau du royaume : celui qui ne se sert pas de la prudence fait le bonheur du royaume.* »

Lao-tseu entend sans doute par prudence l'habileté ou la ruse.

Le commentateur appliquant ce principe au peuple lui-même, dit que s'il acquiert beaucoup de prudence, sa pureté et sa simplicité s'évanouissent pour faire place à la ruse et à l'hypocrisie. C'est pour cela, ajoute-t-il, que les sages de l'antiquité s'étudiaient à le rendre simple et ignorant au lieu de lui donner des lumières. Or, si le prince emploie la prudence pour gouverner, le peuple, influencé par son exemple, cherchera à devenir prudent, c'est-à-dire faux et fourbe. Le disciple aggrave ici la pensée du maître et préconise un système à l'usage du despotisme dont Lao-tseu se montre pourtant l'adversaire.

CHAP. 67. — « *J'ai de l'affection, c'est pourquoi je puis être courageux. J'ai de l'économie, c'est pourquoi je puis faire de grandes dépenses. Je n'ose être le premier de l'Empire, c'est pourquoi je puis devenir le chef de tous les hommes.* »

Lao-tseu semble déroger ici encore à son système d'inaction absolue ; car l'affection, l'économie, la modestie impliquent l'idée d'une certaine activité de cœur et d'esprit, sinon de corps. Le commentateur ajoute : « Dans l'Empire, personne ne me résiste, c'est pourquoi je semble doué de courage. Celui qui économise a du superflu... Celui qui est doué d'affection ne fait de mal à personne ; le peuple le chérit comme un père et une mère. »

CHAP. 68. — « *Celui qui excelle à vaincre ne lutte pas. Celui qui excelle à employer les hommes se met au-dessous d'eux.* »

Un commentateur applique imprudemment cette maxime à la guerre : « Ceux, dit-il, qui lèvent des troupes, qui mettent le peuple en mouvement, qui déploient, en combattant, toutes les ressources de leur prudence, sont des guerriers du dernier ordre. » Et cependant, que devra faire un général en cas de défensive ou d'offensive légitime ? S'il n'emploie tous ses efforts pour vaincre, il risquera d'être vaincu.

CHAP. 69. — « *Voici ce que disait un ancien guerrier : « Je n'ose donner le signal ; j'aime mieux le recevoir. Je n'ose avancer d'un pouce ; j'aime mieux reculer d'un pas. »*

Les Chinois paraissent avoir souvent appliqué ce précepte ; il n'a fallu qu'une poignée de Tartares pour conquérir leur vaste territoire ; aujourd'hui encore 360 millions d'hommes sont tenus

en échec par une milice dont le chef est empereur.

Le commentateur développe la même pensée de manière à enlever tout doute sur ce système de pusillanimité : « Il ne provoque point l'ennemi, dit-il, seulement il répond à son attaque, mais il ne désire point en venir aux mains avec lui : il aime mieux fuir au loin pour éviter l'ennemi que de le chercher pour lutter corps à corps. Aimer à combattre, c'est se plaire à tuer les hommes ; par là nous perdons presque le sentiment d'humanité que nous devrions conserver comme un trésor. »

Ainsi, dans les cas de légitime défense, où l'on est forcé de tuer pour ne pas être tué, que devra faire le *Tao-sse* ? Se livrer pieds et poings liés à l'ennemi ; c'est la conséquence logique de cet enseignement.

CHAP. 70. « *Le saint se revêt d'habits grossiers et cache des pierres précieuses dans son cœur.* »

Suivant le commentateur, le sage possède intérieurement une beauté sublime, mais par sa figure et son extérieur il paraît commun et stupide. Il le compare à l'huître qui cache une perle sous son enveloppe grossière ou à une pierre informe qui recèle un diamant précieux ; de là vient que le vulgaire ne peut voir sa beauté intérieure ni ses vertus cachées.

Comment une vertu aussi discrète peut-elle servir de modèle ?

CHAP. 71. « *Savoir et (croire qu'on) ne sait pas, c'est le comble du mérite. Ne pas savoir et (croire qu'on) sait, c'est une maladie.* »

On retrouvera cette maxime chez les philosophes grecs et latins ; mais chez Lao-tseu, elle

est moins l'apologie de la modestie que de l'ignorance, car, suivant le commentateur, si celui qui connaît le *Tao* peut revenir au non-savoir, c'est-à-dire sans doute à désapprendre ce qu'il a appris, c'est la marque d'un mérite éminent.

CHAP. 72. « *Gardez-vous de vous trouver à l'étroit dans votre demeure ; gardez-vous de vous dégoûter de votre sort.* »

Ces conseils de modération n'avaient pas besoin de commentaire, cependant ils ont été paraphrasés comme les autres. Un commentateur dit sur ce sujet : « Celui qui ne se dégoûte point de son sort, qui sait se suffire et ne désire rien, reste jusqu'à la fin de sa vie à l'abri du danger et du malheur... Il n'y a que le saint qui connaît lui-même sa condition et accepte avec humilité la destinée que lui envoie le ciel. Le système de prédestination au bien ou au mal qui se fait jour ici, s'accorde avec la résignation passive commandée par Lao-tseu ; mais il ne faut pas en conclure nécessairement qu'il l'ait enseignée : l'ensemble de sa doctrine n'autorise pas cette conclusion.

CHAP. 73. « *Celui qui met son courage à oser trouve la mort ; celui qui met son courage à ne pas oser trouve la vie.* »

Cette sentence prise à la lettre exclurait tout effort de dévouement, où l'on risque sa vie pour son semblable ; et, en général, la doctrine de Lao-tseu aboutit fatalement à cette conséquence.

« CHAP. 74. « *Lorsque le peuple ne craint pas la mort, comment l'effrayer par la menace de la mort ?* »

Là-dessus, le commentateur fait observer avec

raison que sous un gouvernement tyrannique, le peuple ayant perdu toute énergie ne craint pas la mort, tandis qu'il la craint sous la tutelle d'un bon gouvernement qui lui fait aimer la vie. •

« CHAP. 75. « *Le peuple a faim parce que le prince dévore une quantité d'impôts ; le peuple est difficile à gouverner parce que le prince aime à agir.* »

En effet, selon le commentateur, sous un gouvernement tyrannique le peuple est obligé d'employer la ruse et la fraude pour éluder des lois injustes et rigoureuses, ce qui le corrompt et le rend plus difficile à gouverner. Le mot *agir*, dans ce sens, signifie faire le mal.

CHAP. 76. « *Le ciel ôte à ceux qui ont du superflu pour aider ceux qui n'ont pas assez ; il n'en est pas ainsi de l'homme, il ôte à ceux qui n'ont pas assez pour donner à ceux qui ont du superflu.* »

Ce passage fait allusion aux impôts qui, chez les Chinois comme chez tous les peuples, ont pesé sur les masses pour être distribués en gros émoluments à un petit nombre de privilégiés, ou gaspillés en folles dépenses. Or, soit par le travail, soit par l'impôt, c'est le pauvre qui fait le riche, et quand celui-ci rend à celui-là une partie de son bien sous forme de salaires, en retour de pénibles services, c'est uniquement un prêté rendu dans une moindre proportion.

MÊME CHAP. — « *Quel est celui qui est capable de donner son superflu à ceux qui éprouvent des besoins dans le monde ? Celui-là seul qui possède en soi le Tao ou la raison suprême.* »

Il semble ici que Lao-tseu n'exige pas un grand effort de la part de l'homme pour obtenir le *Tao* s'il se contente de lui demander le sacrifice du su-

perflu. Sans doute, il juge que la rareté de l'action en fait le mérite ; on compte les hommes qui ont pris sur leur nécessaire pour soulager les autres ; mais à eux appartient réellement la perfection morale. Toutefois, il faut savoir gre aux riches qui emploient leur superflu à faire du bien plutôt qu'à le dissiper en frivolités.

CHAP. 79. « *Celui qui a de la vertu songe à donner, celui qui est sans vertu songe à demander.* »

Le commentateur s'appuie sur ce texte pour recommander d'oublier également le bien que nous avons fait, et le mal qu'on nous a fait, c'est un rappel de l'oubli des injures que Lao-tseu enseigne plus haut.

CHAP. 80. « *Si un autre royaume se trouvait en face du mien et que les cris des coqs et des chiens s'entendissent de l'un à l'autre, mon peuple arriverait à la vieillesse et à la mort sans avoir visité le peuple voisin.* »

Un commentateur explique cette parole par la haine que Lao-tseu portait aux princes de son temps. Ces princes se faisaient la guerre par cupidité et s'approprièrent les richesses de leurs sujets sans nul souci de leurs plaintes.

La division de la Chine en plusieurs principautés donnait lieu à des guerres de rivalité, d'usurpations entre voisins, de là des désordres continuels qui inspirèrent à Lao-tseu ses idées exagérées en faveur de la paix.

Il dit encore : *Si je gouvernais un petit royaume et un petit peuple, je ferais en sorte que ce peuple n'eût des instruments de guerre que pour une compagnie de dix ou de cent hommes, et encore qu'il n'en fit pas usage. Je ferais en sorte que ce peuple crai-*

gnit la mort et qu'il n'émigrât pas au loin. Quand même il aurait des bateaux et des chars, il n'y monterait pas ; quand-même il aurait des cuirasses et des lances, il ne les porterait pas.

Avec cette doctrine de la paix à tout prix il serait difficile de constituer et de maintenir une société, car en désarmant l'individu pour sa défense, on désarme également la famille et la nation, et on les laisse à la merci du premier aventurier muni d'un peu d'audace. Les empereurs ses disciples qui, à diverses époques, ont cherché à conformer leurs actes à cet enseignement n'ont réussi qu'à causer beaucoup de troubles et à favoriser les invasions.

Les Tao-sse ont contribué pour une bonne part aux succès des Tartares comme à celui de la propagande bouddhiste. Du moment qu'on se résigne au joug, peu importe d'où qu'il vienne, comme dit l'âne de Phèdre : *clitellas dùm portem meas.*

CHAP. 81. « *Les paroles sincères ne sont pas élégantes, les paroles élégantes ne sont pas sincères. L'homme vertueux n'est pas disert, celui qui est disert n'est pas vertueux. Celui qui connaît le Tao n'est pas savant, celui qui est savant ne le connaît pas. Plus le Saint donne aux hommes, plus il s'enrichit. Telie est la voie du Saint ; qu'il agisse et ne dispute point.* »

Le commentateur explique cette maxime en disant que les paroles vraies n'ont pas besoin d'ornement emprunté, que celui qui agit bien ne cherche pas à parler avec habileté.

Cette observation est très juste renfermée dans

ces termes, mais il ne faut pas oublier que Lao-tseu pousse son système de discrétion jusqu'au mutisme absolu.

Tel est, en substance, le *Tao-te-king*, ce livre où respire la mansuétude, la résignation, l'humilité, l'amour des hommes ; mais en même temps le mépris du monde, la fuite de tout désir, la haine de toute action : la charité d'une part, l'indifférence de l'autre.

Lao-tseu vivait à une époque de décadence où le luxe, la richesse, la débauche, la cruauté des grands, jetaient la misère, le désordre, la révolte dans les masses ; et par une sorte de réaction dont l'histoire présente plusieurs exemples, en face de ces débordements il prêcha l'ascétisme.

La perfection pour l'homme, d'après lui, consiste à réduire sa forme corporelle pour se rendre incorporel, et à s'identifier avec la raison suprême, avec le *Tao* ; il doit anéantir ses sens pour obtenir l'impassibilité complète, nécessaire à son absorption dans le *Tao*.

En conséquence, le saint homme ne cultive que sa nature spirituelle ; il fuit le monde, et cependant il s'occupe des autres pour les convertir ; il fait du bien sans chercher à s'en prévaloir, par humilité, mais non par amour.

Comment aimerait-il ? Rien à ses yeux n'est beau ni laid, grand ni petit, riche ni pauvre, vertueux ni vicieux ; il ne connaît pas la vertu, car il ne connaît pas le vice ; il ne connaît pas l'injustice, car il ne connaît pas la justice ; indifférence et ignorance, voilà son double principe.

II.

SES DISCIPLES.

Lao-tseu a eu de nombreux disciples qui tous ont plus ou moins renchéri sur son ascétisme. En ce qui concerne la partie morale de sa doctrine, je citerai quelques passages de leurs écrits.

Le premier disciple de Lao-tseu est Kouan-yun-tseu, qui fit un livre intitulé *Chi-chin-king* où il soutient que la sagesse du saint crée la déception ; que les esprits ne le comprennent point. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il ne peut-être atteint, ni pénétré, ni divisé. C'est pourquoi il est dit le *ciel*, il est dit la *vie*, il est dit l'*esprit*, il est dit l'*indistinct*, en un mot il est dit le *Tao*.

Les subtilités métaphysiques et théologiques du moyen-âge ne seront pas plus obscures.

Il dit encore : « Les actions de l'homme prennent naissance dans la pensée, elles se terminent aussi dans la pensée. »

Ceci est plus clair, mais si les actions se terminent dans la pensée, c'est pour y puiser de nouveaux motifs d'action, et non pas pour s'y perdre ou paralyser leurs effets.

Un autre disciple de Lao-tseu, Yun-wen-tseu, dans un livre intitulé le *Grand Tao*, s'exprime ainsi :

« Dans le monde le vrai et le faux ne sont pas déterminés. Dans notre siècle chacun regarde com-

me le vrai ce qu'il aime et comme le faux ce qu'il déteste. Celui qui cherche le vrai ne le cherche pas dans son union avec la raison des choses, il ne le cherche qu'avec sa propre raison. Celui qui repousse le faux ne repousse pas le vrai, il ne fait que le rendre plus persévérant dans son cœur. Maintenant la satisfaction de nos désirs passe pour le vrai et nous y persévérons. La répression de ce même désir c'est le faux et nous l'écartons. Le siècle ne sait pas ce qu'il appelle le vrai et le faux. »

Les moralistes de tous les temps ont ainsi déprécié leur siècle et traité de vices les effets de l'ignorance où la masse des hommes restait plongée, faute d'une instruction suffisante ou mieux répartie.

Un autre, T'chouang-tseu, disait : « Le désir immodéré de la science a troublé le monde. »

Les mystiques se ressemblent tous par une égale haine de la science, leur plus redoutable ennemie, car elle fait évaporer dans son creuset les nuages qu'ils répandent sur les questions religieuses, philosophiques et morales.

On comprend encore pourquoi cette doctrine, par la suite, a dû s'allier naturellement aux traditions merveilleuses ; les Tao-sse, en effet, se sont livrés à beaucoup de superstitions ridicules ; ils ont pratiqué la magie, l'astrologie, le jeûne, le monachisme, et d'une doctrine qui aurait dû rester dans la sphère des conceptions philosophiques, ils ont fait une religion compliquée de bizarres observances.

Lao-tseu avait déjà propagé sa doctrine parmi un bon nombre de disciples fervents, lorsque Khoung-tseu (Confucius) commençait à produire la

sienne. Ces deux philosophes se mirent en rapport. Lao-tseu, comme doyen d'âge, ne manqua pas de faire des remontrances au jeune néophyte ; il lui reprocha de trop fréquenter le monde : « Lesage, lui disait-il, aime l'obscurité ; loin d'ambitionner les emplois, il les fuit ; il étudie les temps et les circonstances ; si les temps sont bons, il parle ; s'ils sont mauvais, il se tait. Celui qui est possesseur d'un trésor le cache avec soin, de peur qu'on ne le lui enlève ; il se garde bien de publier partout qu'il l'a en sa disposition. Celui qui est véritablement vertueux ne fait pas parade de sa vertu et n'annonce pas à tout le monde qu'il est sage. »

Entre faire parade de sa vertu et en faire mystère, il est un juste milieu, que Khoung-tseu saura observer ; cacher sa vertu comme on cache un trésor, c'est imiter l'avare ; et ne pas vouloir que les autres en profitent.

Conséquent avec ses principes, Lao-tseu vécut dans une profonde retraite pour se livrer à une étude exclusive de la *voie* et de la *vertu*. Ayant demandé à Khoung-tseu pourquoi il étudiait l'*Y-King*, celui-ci répondit que ce livre résumait l'humanité et la justice. Lao-tseu répliqua : « La justice et l'humanité d'aujourd'hui ne sont plus qu'un vain mot ; elles ne servent qu'à masquer la cruauté et à troubler le cœur des hommes. Si vous cultivez le *Tao* (la raison suprême) et vous élevez à lui de toute votre âme, vous y arriverez de vous-même. »

Ce mysticisme misanthropique a pu faire des Tao-sse d'excellents moines, voués comme les ascètes indiens ou ceux du moyen-âge, en Europe, aux contemplations solitaires, mais non de bons pères

de famille, ni de bons citoyens, et, sous ce rapport, la doctrine de Koung-tseu a heureusement prévalu sur elle.

III.

KHOUNG-FOU-TSEU (CONFUCIUS). — SA VIE.

Khoung-fou-tseu ou Khoung-tseu, dont le nom a été défiguré par celui de Confucius, se distingue de tous les philosophes et moralistes de l'antiquité par le caractère positif et pratique de son enseignement. C'est celui dont l'influence a le plus directement et le plus longtemps agi sur les mœurs d'un peuple. Depuis le sixième siècle avant notre ère jusqu'à ce jour, sa gloire n'a point faibli, ses préceptes n'ont point cessé d'être enseignés, sinon observés parmi la plus nombreuse population du globe.

Khoung-tseu naquit en 551 avant notre ère (1) ; il se fit remarquer, dès son enfance, par la piété filiale, qui fut comme le pivot de sa doctrine. Sa mère, devenue veuve, mit tous ses soins à le bien élever, et en retour il eut pour elle des égards et une docilité dont l'exemple aurait dû contribuer à faire adoucir la triste condition des femmes en Chine.

Tout jeune encore, il montrait un grand respect pour les vieillards et se plaisait à assister aux céré-

(1) Le père Amiot a écrit la vie détaillée de Khoung-tseu dans le 12^e volume des *Mémoires sur les Chinois*.

monies consacrées aux morts ; son plus grand divertissement avec ses camarades était d'imiter le cérémonial traditionnel des rites, qui consistait particulièrement à se saluer les uns les autres, à se prodiguer toutes sortes de politesses en paroles et en attitudes. C'est le seul côté un peu mystique de son école ; et son exemple et ses préceptes sur ce sujet n'ont que trop servi à perpétuer en Chine l'hypocrisie de paroles, l'afféterie de révérences, les fausses protestations de dévouement qui couvrent parfois le plus abject égoïsme. Peut-être, cependant, ne faut-il pas s'en prendre à Khoung-tseu de l'abus d'une pratique qu'il proposait uniquement comme une application du respect filial à toutes les relations de la société.

Après des études terminées de bonne heure et avec succès, il obtint les fonctions de mandarinat subalterne, consistant à surveiller la vente et la distribution des grains ; ce fut pour lui une première occasion de révéler son génie réformateur en mettant fin aux abus de toutes sortes qui s'y commettaient ; son zèle et sa justice lui attirèrent l'estime de ses concitoyens.

A dix-neuf ans il se maria ; l'histoire se tait sur sa femme ; le peuple chinois est celui qui a le plus pratiqué cette maxime enseignée par un philosophe grec : « la femme la plus sage est celle dont on parle le moins. » En ce cas, les femmes de la Chine auraient été particulièrement vertueuses, car les annales de ce pays en parlent très-peu ; et malheureusement quand les écrivains chinois daignent le faire, c'est pour en dire du mal.

Khoung-tseu fut nommé inspecteur-général des campagnes et des troupeaux, avec plein pouvoir de

changer ou modifier les usages établis ; il s'acquitta de cette fonction avec une activité couronnée de succès.

Sa mère étant morte, il fit transporter son corps auprès de celui de son père en disant que ceux qui ont été unis pendant la vie ne doivent pas être séparés après la mort. A cette époque on enterrait les morts dans le premier recoin de terre inculte qu'on trouvait, et le deuil ne durait que quelques jours, malgré les prescriptions du livre des *Rites*. Khoung-tseu déclara que c'était mettre l'homme au niveau de la brute, que de montrer une telle indifférence pour ses restes ; et donnant l'exemple avec le précepte, il prit le deuil et s'enferma trois ans dans sa maison. Pendant cette retraite il se livra à l'étude, principalement à celle des *King*. Ce deuil et cette retraite de trois ans sont fort édifiants sans doute, mais comment pouvait-on ériger en devoir rigoureux ce qui n'était pas possible à toutes les conditions sociales ? Si Khoung-tseu avait été obligé, pour vivre, de s'acquitter d'un métier quelconque, eût-il pu accomplir ce devoir ?

Sa réputation de sagesse le fit bientôt rechercher et consulter sur la morale et la politique. Alors commence cette série non interrompue de voyages qui remplissent son existence, et dont le double but était d'acquérir de l'expérience et de réformer les mœurs.

Ses parents l'engageant à poursuivre la carrière des emplois publics et des honneurs, il répondit : « Je me dois indifféremment à tous les hommes, parce que je les regarde comme ne composant entre eux tous qu'une seule et même famille dont je veux être l'instituteur. »

Il fonda une sorte d'académie où tout le monde put venir recevoir son enseignement, et ce fut une occasion pour se faire de nombreux prosélytes.

Il alla, en compagnie de plusieurs disciples, à la cour du roi de *Tsi*. On rapporte qu'étant en route il rencontra un homme qui allait s'etangler de désespoir parce qu'il n'avait pu encore trouver la sagesse et s'élever au-dessus des faiblesses humaines. Khoung-tseu l'aborda et lui dit : Quels qu'aient été nos torts, le plus grand de tous est de succomber au désespoir ; tous les autres peuvent se réparer, celui-ci est irréparable. Il fallait commencer par être un homme ordinaire avant d'être un sage. Car on ne saurait parvenir à être un sage qu'après avoir rempli avec exactitude ce qui est un devoir imposé par la nature à tous les hommes. Mais reprenez courage, retournez chez vous, et comme si vous commenciez dès aujourd'hui à connaître le prix de la vie, travaillez à en mettre à profit tous les instants, vous pouvez encore devenir sage... Tant qu'un homme jouit de la vie, rien n'est à désespérer pour lui. »

Il fut très-bien reçu par le roi de *Tsi*, mais il le trouva peu disposé à entreprendre des réformes ; ce roi lui offrit le gouvernement d'une ville ; notre sage refusa et se rendit à la cour du roi de *Lou* ; le ministre de ce roi lui demanda quelle était sa doctrine : il répondit. « Je cite en exemple la conduite des anciens ; je conseille la lecture des *King*, et je veux qu'on s'accoutume à réfléchir sur les maximes qu'on y trouve. » C'est là, en effet, le programme de tout l'enseignement de Khoung tseu.

Le même lui demanda « Par où faut-il commencer pour acquérir la sagesse ? » Le sage ne lui dissi-

mula pas la difficulté de cette question à résoudre. La modestie lui paraît devoir être une première condition : « L'homme orgueilleux se place au-dessus des autres, dit-il, et croit que tout lui est dû ; les autres, au contraire, le mettent en dernier rang et ne lui accordent rien. L'homme trop complaisant accorde tout pour tout avoir, et est la dupe de sa facilité. »

S'étant rendu dans la capitale de l'empire, Khoung-tseu :lla visiter le temple dit de la *Lumière*, où l'on rendait hommage aux ancêtres de la famille impériale. Il fut frappé de voir réunies, les unes à côté des autres, les images des bons et des mauvais empereurs ; et il dit aux disciples qui l'accompagnaient : « Voilà les portraits de Yao et de Chun auprès de ceux de Kie et de Cheou ; les uns et les autres ont été empereurs, c'est le seul trait de ressemblance qu'il y ait entr'eux. Les premiers ont été les favoris du ciel et ont fait les délices des hommes ; les deux autres, au contraire, ont été odieux au ciel et en horreur aux hommes : les premiers ont respecté le ciel, ont instruit et rendu heureux les hommes, tandis que les autres ont méprisé le ciel et fait du mal aux hommes. »

Malheureusement ces observations n'étaient pas inscrites au bas de ces portraits, en sorte que les visiteurs pouvaient fort bien prendre les bons pour les mauvais. En quoi d'ailleurs les portraits de grands criminels pouvaient-ils être édifiants ? La célébrité même que l'art y attachait n'était-elle pas un prestige dangereux ?

Il remarqua une statue d'or dont la bouche était fermée par trois aiguilles qui perçaient les deux lèvres pour les tenir closes, et dont le dos était cou-

vert de caractères que Khoung-tseu interpréta ainsi : Anciennement les hommes étaient très circonspects dans leurs discours, il faut les imiter ; ne parlez pas trop, car lorsqu'on parle beaucoup on dit presque toujours quelque chose qu'il ne faudrait pas dire. — Ne vous chargez pas de trop d'affaires, beaucoup d'affaires entraînent avec elles beaucoup de chagrins. — Ne cherchez pas à vous procurer trop de joie ni une trop grande tranquillité ; la recherche que vous en feriez est elle-même une peine et un obstacle au repos. — Gardez-vous de jamais rien faire dont tôt ou tard vous puissiez avoir sujet de vous repentir. — Ne négligez pas de remédier au mal quelque petit qu'il vous paraisse : un petit mal négligé s'accroît peu à peu et devient très grand. — Si vous ne tâchez d'éviter qu'on vous fasse de petites injustices vous serez bientôt dans le cas d'employer tout votre savoir faire pour vous mettre à couvert de plus grands torts. — En parlant ou en agissant ne pensez pas, quoique vous soyez seul, que vous n'êtes ni vu ni entendu ; les esprits sont témoins de tout. — Ne vous persuadez pas qu'un homme qui a la force en partage puisse sans risquer sa vie s'exposer à tous les dangers ; un fort trouve un plus fort qui le terrasse. — On ne résiste au souverain que lorsqu'il exige trop ; on lui obéit sans peine lorsqu'il se contente de peu. — Le ciel n'a point de parents, il traite également tous les hommes. »

Khoung-tseu ayant lu à haute voix cette inscription, ajouta : « Je pense que quiconque mettra en pratique ce qu'elle enseigne ne sera pas loin de la perfection. »

Ces maximes, en effet, résument la morale dans ce qu'elle a de plus essentiel, et soit que Khoung-

tseu les ait lui-même interprétées dans son sens particulier pour en laisser modestement tout le mérite aux anciens sages, soit qu'il les ait adoptées, toujours est-il qu'il n'a fait que les développer dans son enseignement.

Il disait à ses disciples : « Les jeunes oiseaux évitent le piège qu'on leur tend quand ils ne se séparent pas des vieux ; les vieux se prennent dans les filets quand ils suivent les jeunes ; il en est ainsi des hommes. La présomption, la hardiesse, le défaut de prévoyance, le peu d'attention sur soi-même sont les principales causes des écarts que font les jeunes gens. Enflés de leur petit mérite, à peine ont ils quelque teinte de science qu'ils croient déjà tout savoir ; à peine ont-ils fait quelques actes de vertu les plus communs qu'ils croient être parvenus au sommet de la plus haute sagesse. Dans cette persuasion ils ne doutent de rien, ils n'hésitent sur rien ; ils entreprennent témérairement sans consulter les sages ni les vieillards ; s'engagent dans une fausse route, la suivent sans défiance, puis s'égarent et tombent dans le premier piège qu'on leur tend. Parmi les vieillards ou les personnes d'un âge mûr, il s'en trouve qui se laissant éblouir par les étincelles qui éclatent dans les discours ou dans la conduite des jeunes gens, leur donnent imprudemment leur confiance, parlent comme eux et s'égarent avec eux. »

Ces observations nous semblent des lieux communs, des redites monotones, parce qu'on les retrouve partout. Mais si Khoung-tseu n'a pas, sur ce point de la morale universelle, le mérite de l'invention, il a du moins celui de la priorité pour les

avoir formulées clairement et enseignées avec l'autorité de l'expérience.

Etant retourné auprès du roi de *Tsi*, il en reçut toutes sortes d'honneur ; le roi voulait l'obliger à marcher devant lui ; notre sage lui fit observer qu'il ne devait pas s'abaisser ainsi : « Je ne m'abaisse point, répondit le roi, en honorant un sage ; le sage est supérieur aux rois. » — « Ce que vous dites, répliqua Khoung-tseu, vous place même au-dessus du rang que vous occupez, mais il y a des règles de bienséance pour tout le monde ; vous manqueriez à votre devoir et je m'écarterais du mien si nous renversions l'un et l'autre l'ordre qui est établi. »

On voit ici le respect religieux de Khoung-tseu pour le cérémonial traditionnel, respect qui malheureusement a été depuis invoqué par les empereurs pour appuyer leur despotisme.

Ce roi voulait lui confier une haute fonction dans l'Etat, mais un des ministres, craignant cette redoutable concurrence, parvint à l'en détourner. Khoung-tseu revint dans le royaume de *Lou* ; le ministre Ki-sun l'attendait avec impatience pour lui demander son secret sur la manière de fertiliser la terre ; mais le sage, devinant qu'il voulait l'exploiter dans un intérêt privé, lui répondit d'une manière évasive. Ses disciples lui en demandant la raison, il leur dit : « Le ministre Ki-sun possède des terres considérables, il veut en tirer un grand profit, et non soulager la misère du peuple ; il ne pense qu'à trouver de nouveaux moyens pour tirer du peuple tout ce qu'il est possible d'en tirer, et augmenter ainsi sa misère. »

Un parent du même ministre, voulant obtenir

les bonnes grâces de Khoung-tseu, lui envoya mille mesures de riz ; le philosophe ne les refusa pas, mais il les fit distribuer aux gens de la campagne et à d'autres, en disant à ses disciples qui s'en étonnaient : « En me conduisant ainsi, je lui fais comprendre comment il doit se conduire lui-même, et l'usage qu'il doit faire de ses richesses. »

Etant allé voir exécuter des danses qui accompagnaient les sacrifices offerts pour obtenir de la pluie, il les trouva fort dégénérées de ce qu'elles étaient autrefois ; et comme ses disciples lui reprochaient sa curiosité, il leur dit : « Le sage doit les voir une fois ; cela suffit pour les apprécier ce qu'elles valent, et pour en parler avec mépris. » • Il est bon d'avoir égard aux préjugés communs, disait-il encore, mais il ne faut pas s'y conformer en tout ; il est des cas où l'on doit même les heurter de front. » C'est ce qu'il ne fit peut-être pas assez au sujet des rites antiques dont l'observation scrupuleuse a entretenu chez les Chinois une déplorable hypocrisie de politesse.

Cependant, malgré son austérité, il aimait à voir le peuple des campagnes se livrer à des divertissements pendant les jours consacrés au culte des Esprits de la terre, et il assistait volontiers à leurs chants et à leurs danses. Un de ses disciples lui ayant dit que ces hommes feraient mieux, au lieu de s'abandonner à ces joies bruyantes, de rendre grâce au ciel pour les bienfaits qu'ils en avaient obtenus, afin d'en obtenir d'autres, Khoung-tseu répondit : « C'est bien de remercier le ciel ; mais ces bonnes gens le font à leur manière ; ne leur reprochez pas ce faible bonheur d'un jour. La continuité sans relâche de travaux énerve le corps et

l'âme ; il est juste qu'après cent jours (les artisans chinois n'avaient qu'un jour de repos sur cent), d'un travail pénible, ils réparent leurs forces en se livrant à la joie. Un arc qui serait toujours bandé perdrait nécessairement de son ressort et deviendrait hors d'usage. »

On voit par ces paroles et par d'autres que nous trouverons plus loin, qu'il attachait une médiocre importance au côté religieux des cérémonies publiques.

Le roi de *Lou* fit accepter à Khoung-tseu les fonctions de gouverneur ou préfet. Dans l'exercice de cette charge il sut se concilier l'affection de tout le monde et principalement des classes inférieures, dont le sort le préoccupait par dessus tout ; il savait se mettre à leur niveau et leur parler un langage qu'elles pouvaient comprendre. Enfin, il démontra, par sa propre conduite, le caractère pratique de sa doctrine.

Malgré sa pieuse vénération pour les morts, il ne voulait pas que les honneurs qu'on leur rendait fussent une occasion de vaine gloire pour les vivants. Or, beaucoup de personnes riches élevaient à grands frais des sépultures qui occupaient un vaste emplacement : « C'est un abus, dit-il ; les sépultures ne doivent pas ressembler à des jardins de plaisance et de divertissement. »

Dès lors, on enterra les morts sur des hauteurs et dans des terrains impropres à l'agriculture.

Il fut nommé chef de la magistrature civile et criminelle. A cette occasion, il donna un double exemple de justice et de sévérité : l'un des principaux officiers avait commis impunément plusieurs crimes dignes de mort ; Khoung-tseu obtint du roi

de le faire mettre en jugement ; il fut condamné et exécuté. A ceux qui trouvaient cette justice prompte et rigoureuse, le sage répondit : « Il faut qu'avant d'exercer un emploi qui met l'homme le plus doux dans le cas de punir, on soit convaincu qu'agir autrement ce serait n'avoir pas d'humanité. J'ai réparé, par cet acte de justice, le mauvais exemple d'impunité donné trop souvent par les personnes de haut rang. Les crimes deviendront plus rares quand on saura qu'aucun rang ne peut mettre à l'abri d'une punition méritée. » Et à ce sujet il cita une ancienne loi portant qu'on exterminerait jusqu'à la cinquième génération pour le crime de rébellion contre le ciel et la terre, jusqu'à la quatrième pour le crime de rébellion contre les supérieurs et les magistrats, etc. Khoung-tseu ne citait point ces lois pour les appliquer : sa doctrine, au fond, les condamnait, bien qu'elle les laissât subsister. Il voulait montrer seulement qu'il avait usé d'indulgence en ne faisant pas poursuivre la famille de cet officier. Il eût mieux fait encore d'employer son autorité à provoquer l'abolition de lois si contraires à la justice naturelle.

Cependant, lui-même ne resta pas toujours dans les bornes de la modération ; ainsi, à l'occasion d'une entrevue des rois de *Tsi* et de *Lou*, une troupe de comédiens ayant exécuté des danses indécentes, Khoung-tseu fit immédiatement trancher la tête aux deux histrions en chef, sous prétexte qu'ils avaient insulté ces rois. Or, ces comédiens n'avaient agi que suivant les ordres du roi de *Tsi*. C'était donc une énorme et cruelle injustice ; elle prouve, en outre, combien on faisait alors bon marché de la vie des hommes.

Dans les circonstances ordinaires, pourtant, Khoung-tseu recommandait de procéder avec lenteur aux instructions judiciaires. Un père ayant dénoncé son fils pour lui avoir manqué de respect, il les fit mettre tous deux en prison pendant trois mois, au bout desquels il interrogea le père dont la colère avait eu le temps de se calmer; celui-ci déclara son fils innocent. Il les renvoya, tout en les rappelant à leurs devoirs réciproques. C'était fort bien; mais grâce à cette lenteur, le fils avait subi une injuste détention. On aurait pu opposer à Khoung-tseu les paroles qu'il adressait à ses disciples: « Un juge qui punirait indistinctement tous ceux qui paraîtraient avoir violé la loi ne serait pas moins cruel qu'un général qui ferait passer au fil de l'épée tous les habitants d'une ville prise d'assaut. »

Le roi de *Lou* étant mort, son successeur goûta peu les austérités de Khoung-tseu; il le laissa d'abord libre de se retirer dans le royaume de *Wei*, puis le rappela pour lui faire des questions oiseuses, lui demandant par exemple quel vêtement convenait le mieux à un philosophe. « Prince, répondit Khoung-tseu, je n'ai pas encore appris comment les philosophes doivent s'habiller; ce que je sais, c'est que leur principal objet est l'acquisition de la sagesse. — Le philosophe, lui disait-il encore, n'est occupé du matin au soir qu'à acquérir des vertus ou à accroître ses connaissances. S'ils sentent qu'il a assez de droiture et de fermeté pour remplir de grands emplois, il ne les refuse pas quand on les lui offre, et fait tous ses efforts pour s'en acquitter dignement. — Il ne tremble pas devant ceux qui sont au-dessus de lui, il ne s'enorgueillit pas devant ses

inférieurs. — S'il s'agit de reprendre quelque défaut ou quelque vice, il ne le fait qu'avec une extrême réserve. — Il est au-dessus de toute crainte quand il fait ce qui est de son devoir ; une conduite irréprochable, jointe à des intentions pures et droites, lui sert de bouclier contre tous les traits qu'on pourrait lui lancer ; la justice et la loi sont les armes dont il se sert pour défendre ou pour attaquer. — L'amour qu'il porte à tous les hommes le met en droit de n'en craindre aucun. — L'exactitude scrupuleuse avec laquelle il pratique les cérémonies, obéit aux lois et observe les usages reçus, fait sa sûreté même parmi les tyrans. — Quelle que soit l'étendue de son savoir, il travaille toujours à l'agrandir. — Dans tout ce qui est honnête et bon, il ne voit rien de petit ; les plus minutieuses pratiques tournent chez lui au profit de la vertu. — Il se plaît de préférence dans la compagnie des sages, mais il ne rebute point ceux qui ne le sont pas. Dans son intérieur, il ne témoigne aucune prédilection pour un membre de sa famille plutôt que pour un autre. — L'eût-on gravement offensé ou par des paroles ou par des actions, il ne donne aucun signe de colère ou de haine, et son extérieur serein et tranquille est une preuve non équivoque de la tranquillité de son âme. — Le vrai philosophe cherche à se rendre utile à l'État n'importe de quelle manière. — S'il arrive que dans la distribution des récompenses on l'ait oublié, il ne s'en plaint pas, il n'en murmure pas. Le suffrage des hommes honnêtes, l'honneur d'avoir contribué en quelque chose à l'avantage de ses compatriotes, et la satisfaction dont il jouit intérieurement d'avoir fait le bien pour le bien sont pour lui la plus flat-

teuse des récompenses. Si, au contraire, on le place au faite des honneurs, il ne s'en énorgueillit pas ; il n'est pas moins accessible à ceux qui vont à lui pour le consulter ou s'instruire qu'il le serait si la fortune adverse lui faisait éprouver des malheurs. Le changement de fortune soit en bien soit en mal ne change rien dans ses mœurs ni dans sa conduite ; il est le même en tout temps. — C'est de tout cela réuni que se forme cette charité universelle ne faisant acception de personne, et c'est de cette vertu, source féconde de toutes les autres, que le vrai philosophe cherche à se munir avant tout et sur tout ; par elle il se distingue de l'homme ordinaire, puisque c'est elle qui dirige toute sa conduite et vivifie toutes ses actions... » (1)

Que ces réflexions aient été amplifiées par ceux qui les ont transmises, ou qu'elles appartiennent intégralement à Khoung-tseu, elles donnent toujours une haute idée du génie moral de son école.

Le roi lui disant qu'il voulait désormais s'entourer de sages, Khoung-tseu lui répondit : « Cela est très-bien, mais un roi a quelque chose de mieux encore à faire. Il doit avoir un amour tendre pour tous ses sujets ; tâcher de leur procurer une honnête aisance ; diminuer les impôts et ne laisser subsister que ceux dont tout le monde reconnaît la nécessité... »

Khoung-tseu voyait dans la société cinq espèces d'hommes qu'il dépeint en ces termes : « Les uns, et c'est le plus grand nombre, agissant par instinct, ne connaissent que de petits intérêts : c'est le vulgaire ; les autres sont les hommes instruits, se con-

(1) *Kia-yu*, Discours familier sur la vie de KHOUNG-TSEU.

formant aux lois et usages ; ils influent sur les mœurs et sur le gouvernement, parlent peu, mais bien, n'agissent qu'à bon escient, et se contentent de leur sort : c'est la classe des lettrés. Une troisième espèce, ce sont les hommes qui font le bien pour le bien, ne se passionnent et ne s'attachent pas légèrement, sont inébranlables et considèrent les choses et les êtres d'un œil égal, ne se mettent au-dessus de personne, ne se découragent pas dans l'insuccès, ne s'enorgueillissent pas dans le triomphe : c'est la classe des philosophes.

« Viennent ceux qui, en toute occasion, ne s'écartent jamais du vrai milieu, ont une règle fixe de conduite et de mœurs, remplissent leurs moindres obligations, ne se démentent jamais, contiennent leurs désirs dans de justes bornes et y résistent quand ils veulent s'en écarter, veillent sans cesse sur eux-mêmes, mesurent leurs paroles, ne font que des actions capables de servir de modèle ; rendent des services à tous les hommes riches ou pauvres, haut-fonctionnaire ou artisan ; n'ont aucune vue d'intérêt, n'exigent même pas de reconnaissance : c'est la classe des hommes solidement vertueux. »

On ne s'explique pas pourquoi Khoung-tseu les distingue des précédents ; la nuance n'est pas assez marquée pour établir une distinction.

« Enfin, une dernière classe est celle des hommes qui réunissent les plus belles qualités de l'esprit et du cœur, remplissent avec joie tous les devoirs que la nature et la morale imposent aux hommes, font du bien à tout le monde, sont imperturbables et agissent à l'instar des Esprits : c'est la classe des parfaits ou des saints. »

Voilà une définition un peu vague du plus haut degré de perfection où l'homme puisse monter par ses vertus. Mais, en réalité, cette division en cinq classes peut être réduite à trois ; et je trouve que celle des philosophes, dont Khoung-tseu est un type réel, donne la mesure de toute la puissance morale de l'homme.

Il disait à un de ses disciples qui venait d'être nommé gouverneur : « Soyez diligent à traiter les affaires, informez-vous exactement de toutes les circonstances qui peuvent contribuer à vous les faire connaître, à démêler le vrai d'avec son apparence. Soyez juste, désintéressé, toujours égal à vous-même. La justice ne fait acception de personne ; elle rend à chacun ce qui lui est dû. Le désintéressement conduit à l'équité ; quand on est intéressé, on cesse bientôt d'être juste. Faites que le peuple ne manque d'instruction dans aucun temps, car s'il ignore ce qu'il doit faire, comment serait-il coupable en ne le faisant pas ? »

Observation pleine de bon sens et qui trouverait encore aujourd'hui son application : oui, l'ignorance où croupit la grande majorité des hommes à l'égard des lois même qui les gouvernent devrait atténuer pour eux le fait de leur violation ; cependant ils sont punis à l'égal de ceux qui les connaissent.

Il définissait l'homme un être dans lequel sont réunies les qualités de tous les autres êtres, et de plus, doué d'intelligence, de perfectibilité, de liberté, de sensibilité, capable de discerner, de comparer, d'agir pour une fin et de prendre les moyens nécessaires pour y parvenir. La philosophie moderne n'a rien ajouté à cette définition.

Il disait que le mariage est l'état par lequel

l'homme remplit sa destination sur la terre. Rien par conséquent de plus respectable ; et il distingue les devoirs communs aux deux sexes et ceux propres à chacun d'eux. L'homme doit commander, la femme doit obéir. La tendresse, la confiance réciproque, les égards, voilà la base de leur conduite. Suivant lui, la femme est redevable au mari de tout ce qu'elle est ; s'il meurt, il faut qu'elle garde le veuvage, et reste soumise à son fils aîné. Il ne veut pas qu'elle se montre et s'occupe d'affaires du dehors, et quant à celles du dedans, elle ne doit s'en occuper que s'il y a pour elle nécessité indispensable. « C'est en menant cette vie retirée, dit-il, qu'elle jouira, parmi ses descendants, de la gloire de s'être conformée à tous les devoirs de son sexe. »

Il est beau de laisser après soi une bonne réputation, mais les conditions imposées à la femme par Khoung-tseu sont un peu humiliantes. Sous ce rapport, il céda trop aux mœurs et aux idées reçues en Chine à l'égard des femmes.

Il consacre même par l'autorité de sa parole leur sujétion intérieure, leur nullité individuelle, et semble méconnaître leur influence morale sur la famille et la société ; pour lui, en un mot, c'est comme un être à part plus voisin de la brute que de l'homme. Se conformant à l'ancien livre des *Rites*, il admet sept cas où le mari peut répudier la femme : 1° si elle ne peut s'accorder avec son beau-père et sa belle-mère ; 2° si elle est stérile ; 3° si elle est infidèle ou impudique ; 4° si elle cause du trouble par ses rapports calomnieux ; 5° si elle a quelque infirmité repoussante ; 6° si elle a une intempérance de langage incorrigible ; 7° enfin, si elle vole. Autant dire que l'homme peut la répudier quand il le veut.

Les codes de Manou et de Moïse en disent autant. Cependant Khoung-tseu admet des circonstances où le mari ne peut répudier sa femme, savoir : 1° lorsqu'elle n'a ni père ni mère ; 2° lorsqu'elle porte un deuil de trois ans ; 3° lorsque le mari s'est enrichi pendant le mariage.

Le roi de *Lou* s'étant montré peu accessible aux enseignements de Khoung-tseu, celui-ci se retira avec ses disciples dans le royaume de *Weï* ; puis dans celui de *Soung*, où il forma des réunions d'auditeurs, près de la ville. Ces réunions étant devenues suspectes furent brutalement dispersées. Alors, il reprit le cours de ses voyages, qui furent mêlés de beaucoup d'incidents (1).

Arrivé dans les royaumes de *Tcheu* et de *Tsaï*, il fut jeté en prison avec les disciples, par ordre des ministres de ces royaumes, qui craignaient son influence auprès de leurs rois. Pendant cette captivité, Khoung-tseu ne se démentit pas ; ses disciples voulaient opposer la force à la force, mais il les disposa à la patience et à la résignation. Enfin, des troupes envoyées à leur secours vinrent les délivrer.

Cependant il arriva à la fin de ses jours sans avoir atteint son but, la réforme des mœurs, des coutumes et des lois ; il n'avait obtenu que des succès partiels et qui semblaient devoir peu durer. Malgré toute sa résignation philosophique, il en éprouvait de la tristesse et se lamentait en disant :
 • On ne peut parvenir au sommet de la montagne sans passer par des chemins difficiles et raboteux ; on ne peut atteindre à la vertu sans qu'il en coûte

(1) Voir les *Mémoires sur les Chinois*, t. XII.

bien du travail et beaucoup de peine..... J'ai fait de vains efforts pour mettre sur la voie qui conduit à la sagesse ceux qui voudraient y marcher ; n'ayant pu réussir, je n'ai plus de ressources que dans les gémissements et les pleurs. »

Rentré dans sa patrie, il ne s'occupa plus que d'enseigner sa doctrine ; il choisit à cet effet un tertre surmonté d'un pavillon dont il fit une salle de conférences auxquelles il invita de nombreux auditeurs, et c'est alors qu'il rédigea et expliqua le livre des vers (le *Chi-king*) ; le livre des annales (le *Chou-king*) ; le livre des changements (le *Y-king*), et compléta son ouvrage intitulé : *le Printemps et l'Automne (Tchun-Tsieou)*.

Ayant perdu son plus cher disciple, Yen-hoeï, il en éprouva un chagrin inconsolable ; il s'écriait souvent : « Le ciel m'a tué ! le ciel m'a tué ! » Montrant ainsi qu'il n'est point de philosophie assez stoïque pour consoler de la perte d'un véritable ami ; et depuis ce jour il traina une existence fort triste.

Sentant l'approche de la mort, il convoqua ses disciples dans la salle de ses conférences, et leur donna de derniers conseils. « Un homme quelque sage, quelque intelligent, quelque éclairé qu'il soit, disait-il, n'est pas également apte à tout. Le point capital de chacun est de connaître à quoi il est propre, afin de s'y appliquer de préférence et de s'y perfectionner. Vous êtes témoins du peu de succès que j'ai eu dans mon entreprise ; ce que vous pouvez faire, c'est de conserver le précieux dépôt que je vous ai confié ; vous le confierez vous-mêmes à des personnes qui pourront en faire usage et qui le

transmettront à leur tour pour le faire parvenir aux générations futures. »

On croirait lire saint Paul, qui, plus tard, adressait les mêmes recommandations à ses auditeurs. Puis il chargea chacun d'eux d'une tâche particulière le plus en harmonie avec son talent.

On rapporte comme étant ses dernières paroles, celles-ci : « La montagne de *T'ai-chan* s'écroule ; je n'ai plus à lever la tête pour la contempler. Les poutres qui soutiennent le bâtiment sont plus qu'à demi pourries, je n'ai plus où me retirer ; l'herbe sans suc est entièrement desséchée ; je n'ai plus où m'asseoir pour me reposer. La saine doctrine avait entièrement disparu ; elle était entièrement oubliée ; j'ai tâché de la rappeler et de rétablir son empire : je n'ai pu réussir. Se trouvera-t-il quelqu'un après ma mort qui veuille prendre sur soi cette pénible tâche ? »

Quelques jours après il mourut dans sa soixante-treizième année, en 479 avant notre ère, et neuf ans avant la naissance de Socrate.

De grands honneurs funèbres lui furent rendus par ses disciples et par le roi de *Lou*. Un magnifique mausolée élevé à sa mémoire, devint un but de pèlerinage et presque un objet de culte. Ses descendants jouissent encore aujourd'hui d'une certaine considération, et de la seule noblesse héréditaire qui existe en Chine.

Ainsi, Khoung-tseu, comme tous les grands réformateurs, ne vit pas le succès couronner ses efforts ; mais à peine disparu de ce monde, il a été l'objet des plus grands honneurs qu'un sage puisse désirer, la vénération pour sa mémoire et le triom-

phe de ses doctrines, triomphe fondé sur la vérité des principes de morale inscrits au fond de toutes les consciences.

En conséquence de ces mêmes principes de la morale naturelle qu'il proclama, Khoung-seu, ennemi du mysticisme et du merveilleux, est peut-être le seul qui n'ait pas eu la prétention de se montrer aux yeux des peuples comme l'interprète ou l'inspiré du ciel ; il n'a point voulu fonder une religion, ni même inventer une philosophie ; il s'est mis à étudier uniquement la nature morale de l'homme, à définir, à expliquer, à énumérer les sentimens du bien, du beau, du vrai et du juste, et à formuler des maximes et règles pratiques à la portée de toutes les intelligences.

Reconnaissant dans l'homme, avant tout, une mission morale et sociale à remplir ici-bas, il en a fait ressortir l'importance et indiqué les moyens, laissant à d'autres philosophes le soin d'élucider ou d'obscurcir les questions sur l'âme, sur la vie future, sur la raison suprême, etc. Il reconnaît bien un principe supérieur, intelligent, spirituel ; mais son dogme fondamental, son vrai culte, c'est la piété filiale, qu'il pousse jusqu'à l'exagération, jusqu'au fanatisme.

La piété filiale est pour lui la base et le faite des devoirs sociaux, du gouvernement, de la famille ; mais comme il en fait un principe absolu, il en déduit des conséquences également absolues, savoir tous les droits du côté du père ou du souverain, tous les devoirs du côté du fils ou du sujet ; et s'il y a des obligations rigoureuses également com-

mandées au père et au souverain, elles restent subordonnées à leur arbitraire, à leur bon vouloir. Cependant, chez aucun peuple ancien les règles du gouvernement n'ont été mieux exprimées qu'en Chine, soit par les philosophes, soit par les ministres, soit par les souverains eux-mêmes. Ainsi, l'on attribue ces belles paroles à l'empereur Hoang-ti (2600 ans avant notre ère) : « Le gouvernement des hommes est comme l'eau qui coule dans la vallée sans remonter à sa source ; son action est incessante et ne s'arrête jamais. Pourvoir aux besoins des populations, et ne pas montrer envers elles de l'indifférence ou du mépris ; faire la part de chacun, c'est-à-dire tracer à chacun ses devoirs, selon la position qu'il occupe, et ne pas multiplier sans nécessité les obligations de chacun, voilà le seul et véritable gouvernement ; c'est pourquoi encore appliquer ces principes à l'empire et ne jamais les oublier est le seul et véritable gouvernement. »

Quelle que soit l'authenticité de ces paroles en tant qu'imputables à cet empereur, leur ancienneté est incontestable, et prouve que les Chinois ont connu de bonne heure les principes d'un bon gouvernement, mais il a toujours manqué à ces principes une sanction obligatoire. Le souverain étant regardé comme le père et la mère du peuple, on s'en est rapporté à sa conscience pour l'accomplissement de ses devoirs. Un sujet, c'est-à-dire un fils, ne saurait l'y rappeler dans le cas où il s'en écarterait.

On a bien vu des ministres et des lettrés, en de rares circonstances, oser présenter des remontrances aux princes et signaler leurs injustices ; mais

c'était en s'agenouillant, en offrant presque leur tête pour expier cette audace.

Laisser tous les avantages du côté du prince, savoir : la force armée, la richesse et le pouvoir, n'était-ce pas lui permettre d'en abuser ? Et en défendant au peuple de le renverser sous peine de crime de lèse-paternité, comment ce peuple n'eut-il pas toujours été à la merci du hasard de la naissance ou de l'usurpation, qui lui imposait un bon ou le plus souvent un mauvais roi ?

IV.

DOCTRINE DE KHOUNG-FOU-TSEU. — LES *Sse-Chou*, OU LES QUATRE LIVRES CLASSIQUES. (1)

Les quatre livres classiques contiennent la doctrine de *Khoung-tseu* recueillie par ses disciples sous ces titres. 1^o Le *Ta-hio* ou la grande étude. 2^o Le *Tchoung-young* ou l'invariable dans le milieu. 3^o Le *Lun-yu* ou entretien philosophique. 4^o Le *Meng-tseu*.

Le *Ta-hio* ou la grande étude, est le premier livre et le plus important comme destiné à l'instruction des jeunes gens qui se destinent à la vie politique.

« Le *Ta-hio*, dit un docteur Chinois, est un livre laissé par *Khoung-tseu* à son disciple *Thseng-tseu*, afin que ceux qui commencent à étudier les

(1) Je me sers de la traduction donnée par M. Pauthier dans ses *Livres sacrés de l'Orient*.

sciences morale et politique s'en servent comme d'une porte pour entrer dans le sentier de la sagesse. »

On l'enseignait dans le collège impérial. Son étude abandonnée pendant quelque temps fut reprise dès le XII^e siècle de notre ère par le docteur Tchoû-hi.

Le philosophe commence par établir que l'homme une fois à l'âge de raison doit apprendre les devoirs qui lui sont imposés dans les différentes conditions de la vie, développer ses facultés morales, et chercher son bonheur dans la sagesse.

La perfection morale, tel est le but final que se propose Khoung-tseu.

Le premier pas à faire pour y arriver, c'est de connaître son but, puis de méditer sur l'essence des choses, sur les principes et les conséquences des actions.

Il donne en exemple les anciens princes Yao, Chun et Yu, qui ayant commencé par mettre le bon ordre dans leurs familles, par se corriger eux-mêmes, par augmenter leurs connaissances, auraient finalement atteint cette perfection.

Il cite une des inscriptions gravées sur la baignoire du roi Tching-thang ainsi conçue : « Renouvelle-toi complètement chaque jour. » Ce qui veut dire : examine-toi et améliore-toi sans cesse.

Notre philosophe blâme la solitude absolue et prolongée comme inspiratrice d'actions vicieuses : si la vertu se forme dans la conscience sa manifestation doit être extérieure ; aussi appartient-il au sage de veiller attentivement sur ses pensées secrètes, afin qu'elles lui inspirent des actions dignes d'être imitées. Suivant lui, quand l'âme n'est pas

maîtresse d'elle-même on regarde et on ne voit pas, on écoute et on n'entend pas ; c'est pourquoi il faut s'appliquer à rectifier son âme et à se corriger de toutes passions vicieuses.

Reconnaître les défauts des personnes qu'on aime et les bonnes qualités de celles que l'on hait est chose fort rare, l'homme étant naturellement partial envers ceux qu'il aime, injuste envers ceux qu'il hait, servile envers ceux qu'il respecte ou craint, miséricordieux envers ceux qui lui font pitié.

Il traite ensuite des devoirs imposés à ceux qui gouvernent.

Un homme capable de gouverner et d'instruire les hommes doit tout d'abord être capable d'instruire sa propre famille. La piété filiale est sa première règle ; c'est elle qui lui inspire de la déférence dans ses rapports avec les personnes plus âgées que lui, et la bienveillance dans ses rapports avec la multitude.

L'influence de la vertu est telle, suivant lui, qu'une seule famille douée d'humanité et de charité suffira pour rendre une nation humaine et charitable ; de même un seul prince avare et cupide suffira pour amener le désordre dans une nation. En effet, la conduite d'un prince étant publique, le peuple, dans son ignorance, est disposé à imiter toutes ses actions, les jugeant bonnes, non en elles-mêmes, mais par la haute position de leur auteur.

« Si un prince ne possède pas et ne pratique pas lui-même toutes les vertus, dit-il, il ne saurait les exiger des autres. »

Et cependant, il les exige, car si les princes se

mettent au-dessus des lois, ils veulent que les autres s'y soumettent.

Le livre des vers dit : « Le prince dont la conduite est toujours pleine d'équité et de sagesse remplit ses devoirs de père, de fils, de frère aîné et de frère cadet, et le peuple l'aime. »

Les devoirs réciproques des hommes entre eux sont fort bien déterminés dans ce livre. Il recommande de ne point faire à nos inférieurs ce que nous blâmerions dans nos supérieurs à notre égard. « Ce que vous réprouvez, dit-il, dans ceux qui sont à votre droite, ne le faites pas à ceux qui sont à votre gauche. »

Le livre des vers porte : « Le seul prince qui inspire de la joie est celui qui est le père et la mère du peuple. »

Khoung-tseu revient sur le danger des mauvais exemples donnés par le prince : de même que le peuple imite les vertus du prince, il imite ses vices. Quand un prince cherche à amasser des richesses, le peuple s'abandonne à toutes les passions cupides. S'il est économe, le peuple est ménager. Si le prince et les magistrats emploient des moyens violents et injustes, le peuple sera violent et injuste.

Le premier devoir du prince est d'élever en dignité l'homme de talent. S'il donne ses préférences à des hommes haïs de tous, il fait ce qu'on appelle un outrage à la nature humaine. Des calamités redoutables fondront sur lui.

Enfin, les princes ne doivent point s'enrichir au moyen des revenus publics ; la justice, voilà leur seule richesse. S'ils cherchent à s'enrichir, ils attirent auprès d'eux des hommes cupides qui simuleront la vertu pour les tromper. Le philosophe dé-

clare enfin qu'une mauvaise administration fait tomber sur le gouvernement les châtimens du ciel et les vengeances du peuple.

Cette hardiesse de langage ne prouve point que les Chinois, au temps de Khoung-tseu, jouissaient d'une entière liberté de parler ; son enseignement ne s'adressait qu'à un certain nombre de disciples et aux princes qui voulaient bien l'écouter ; mais nous avons vu, dans les détails de sa vie, que, même devant eux, il n'eût pas toujours impunément son franc-parler.

Un commentateur interprète, en la résumant, la doctrine de Khoung-tseu sur le gouvernement :

« Le gouvernement d'un Empire consiste dans l'application des règles de droiture et d'équité naturelles que nous ayons en nous, à tous les actes d'administration publique, ainsi qu'au choix des hommes que l'on emploie, lesquels, par leur bonne ou mauvaise administration, conservent ou perdent l'Empire. Il faut que, dans ce qu'ils aiment ou dans ce qu'ils réprouvent, ils se conforment toujours au sentiment du peuple. »

On ne peut renfermer plus de sens en moins de mots. Cette théorie gouvernementale n'a pas été dépassée ; nos révolutions n'ont eu d'autre but que de l'ériger en fait, et, si simple qu'elle paraisse, on est encore à la recherche des moyens d'exécution.

V.

LE TCHOUNG-YOUNG OU L'INVARIABLE DANS LE MILIEU.
2^e LIVRE CLASSIQUE.

Le *Tchoung-young* contient les règles de conduite enseignées par Khoung-tseu et recueillies par Tseu-tse son petit-fils et disciple.

Khoung-tseu définit le *milieu* ce qui ne dévie d'aucun côté, et l'*invariable* ce qui ne change pas ; le *milieu* est la voie droite, et l'*invariabilité* est la raison fixe : c'est donc un traité sur la persévérance de la conduite dans la ligne droite.

Le sage écoutant les inspirations secrètes de sa conscience, pénètre les causes les plus subtiles des actions ; il arrive ainsi à reconnaître que la vertu supérieure consiste à persévérer dans un *invariable milieu*. Mais combien peu d'hommes savent s'y tenir ! Khoung-tseu attribue la rareté des sages à l'ignorance qui empêche d'atteindre ce *milieu*, et à la science qui le dépasse ; en effet, beaucoup présument trop de leur science, disent connaître le mobile des actions, et cet orgueil les fait tomber dans mille pièges.

Il cite à ce sujet, comme modèle, son disciple favori Hoeï, qu'il perdit si prématurément et qui persévéra jusqu'au bout dans la voie droite.

Il regarde comme chose vaine et inutile la recherche du principe des choses ; il le croit inaccessible à notre intelligence. Sous ce rapport les Chinois, dont la grande majorité professe sa doctrine, n'ont point changé, ils pensent encore que l'homme

ici-bas a bien assez à se débattre avec le connu, pour ne point perdre les courts instants de sa vie à la recherche ou à l'explication de l'inconnu. Voilà sans doute un bon moyen pour ne point se tromper, mais, c'est aussi un moyen pour ne point faire de progrès, ce qui explique l'état stationnaire de la civilisation chinoise.

Khong-tseu, conformément à ce système, désapprouve les actes extraordinaires qui tendent à mériter l'admiration et la renommée. C'est détruire l'émulation, et, imposer des limites même à la science et à l'industrie.

Il recommande au sage de fuir le monde et de vivre inconnu ; misanthropie renouvelée de Lao-tseu, mais sur laquelle toutefois il n'insiste pas.

Il reconnaît qu'il y a des règles de bonne conduite à la portée de tout le monde, cependant il ajoute qu'il n'est donné à personne, pas même à ceux qui sont parvenus au plus haut degré de sainteté, d'atteindre à la perfection de la science morale.

Ainsi, il conçoit un idéal moral inaccessible aux efforts de l'homme, comme les théologiens conçoivent une personnalité divine, dont ils ne peuvent expliquer la nature, Khong-tseu dit : perfection ; les théologiens disent : mystère.

Malgré cette limite, la règle de conduite morale du sage, a, suivant lui, son principe dans le cœur de tous les hommes, d'où elle s'élève à sa plus haute manifestation pour éclairer le ciel et la terre de ses rayons éclatants.

Notre philosophe développe ensuite cette éternelle et universelle maxime : Ne fais pas aux autres ce que tu ne veux pas qui te soit fait.

« Celui, dit-il, dont le cœur est droit et qui porte

aux autres le même sentiment qu'il a pour lui-même, ne s'écarte pas de la loi morale ni des devoirs prescrits aux autres par leur raison, et ne fait pas aux autres ce qu'il désire qu'on ne lui fasse pas à lui-même. »

Ce principe est un de ceux qui démontrent l'universalité de la morale ; tous les moralistes, tous les philosophes, tous les penseurs sont d'accord sur ce sujet, lorsqu'ils n'ont pas la conscience faussée par des préjugés traditionnels, par des distinctions sociales, par des différences de fortune, de rang ou de croyance.

Khoung-tseu recommande la circonspection dans les paroles, et la conformité de celles-ci avec les œuvres.

Il établit qu'aucune condition de la vie sociale ne saurait être un obstacle à la vertu ; le sage qui s'est identifié avec la loi morale conserve toujours assez d'empire sur lui-même pour accomplir les devoirs de son état dans quelque position qu'il se trouve. S'il est dans un rang supérieur, il ne tourmente pas ses inférieurs ; s'il est dans un rang inférieur, il n'importune pas de ses sollicitations ceux qui occupent un rang supérieur. Il ne murmure pas contre le ciel et n'accuse pas les hommes de ses infortunes ; c'est pourquoi il conserve une âme toujours égale en attendant l'accomplissement de la destinée céleste. Car Khoung-tseu, sans avoir une doctrine religieuse bien définie, croyait néanmoins que la destinée humaine ne se bornait point à une courte évolution sur terre ; elle devait suivant lui trouver dans le ciel, c'est-à-dire dans une vie future, une juste compensation à ses maux passagers d'ici-bas, doctrine d'autant plus consolante qu'il ne

la faisait pas dépendre de croyances dogmatiques, c'est-à-dire locales et variables, mais de la conduite individuelle de tous les hommes sans exception.

Il trace ensuite les règles du gouvernement ; il attribue la bonne administration aux qualités des ministres ; tout dépend, en conséquence, du choix des hommes que le prince aura su faire ; le bien public doit en être le mobile. Or, pour avoir ce mobile toujours en vue, il faut se conformer à la grande loi des devoirs dont la base, le point de départ est l'amour des hommes, l'humanité. Cette humanité elle-même découle de l'amour filial ; et l'application de ces deux sentiments est la justice, laquelle consiste à rendre à chacun ce qui lui est dû.

Khong-tseu compte ici, comme dans le *Chou-King*, cinq devoirs universels : les relations entre le prince et ses ministres, entre le père et ses enfants, entre le mari et la femme, entre le frère aîné et le frère cadet, et entre les amis.

Il reconnaît trois grandes facultés de l'âme : la conscience qui est la lumière de l'intelligence pour distinguer le bien du mal, l'humanité qui est l'équité du cœur, et le courage moral qui est la force d'âme.

Ces divisions et définitions ne sont pas toujours marquées au coin d'une rigoureuse logique, mais elles montrent les efforts d'une intelligence supérieure pour approfondir la nature de l'homme.

Il représente celui qui aime l'étude, c'est-à-dire la recherche des lois et des devoirs, comme tout près de posséder la science morale ; celui qui fait ses efforts pour les pratiquer, comme prêt à se dévouer au bonheur des hommes ; et celui qui sait

rougir de sa faiblesse, comme doué de la force d'âme nécessaire à leur accomplissement.

Pour ceux qui gouvernent, les obligations sont plus nombreuses. Khoung-tseu leur indique neuf devoirs à remplir : 1^o se régler soi-même ; 2^o révérer les sages ; 3^o aimer ses parents ; 4^o honorer les premiers fonctionnaires de l'État ; 5^o être en parfait accord avec les magistrats ; 6^o traiter et chérir le peuple comme un fils ; 7^o attirer à soi les savants et les artistes ; 8^o bien accueillir les étrangers ; 9^o traiter amicalement tous les vassaux.

Puis viennent des devoirs secondaires : se purifier de toute souillure ; avoir un extérieur propre et décent et des vêtements distingués ; ne se permettre aucune action contraire aux rites ; répudier les flatteurs ; fuir les séductions de la beauté ; mépriser les richesses ; estimer ceux qui pratiquent la vertu, honorer ses parents, augmenter leurs revenus (voilà qui est bien utilitaire !), aimer et éviter ce qu'ils aiment et évitent. Tels sont les moyens à employer pour régler sa personne, pour encourager la sagesse et pour resserrer l'union entre parents. Or, tous ces devoirs sont comme remplis du moment qu'on est bien résolu de les remplir.

A part l'observation des rites qui complique la morale de devoirs factices et traditionnels, ces prescriptions indiquées par Khoung-tseu s'adressent aux hommes de toutes les classes et de tous les pays.

Tenant compte des efforts tentés, même infructueusement, pour acquérir la sagesse, il encourage ceux qui étudient, même sans en profiter, ceux qui interrogent les hommes instruits, même sans pouvoir acquérir la science ; ceux qui méditent,

même sans pouvoir s'éclairer sur le principe du bien.

Tout en reconnaissant la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité d'arriver à la perfection morale comme à la vérité absolue, Khoung-tseu croit qu'on peut y atteindre par les lumières de l'intelligence aidées de l'instruction.

Ceux qui parviennent à l'acquérir arrivent à connaître leur propre nature, les lois qui régissent leur être et les devoirs qui en dérivent.

Khoung-tseu élève si haut l'homme doué de la perfection morale, qu'il lui attribue non-seulement la connaissance de sa propre nature, des lois et des devoirs de son être, mais encore la faculté de prévoir les choses à venir, et aussi de se révéler par des bienfaits sans se montrer, d'opérer le bien sans agir; il est vrai qu'il ne peut pas en citer d'exemple, mais il espère encourager davantage son semblable en lui faisant entrevoir une perspective que d'autres présentent comme un effet du *non agir*, suivant Lao-tseu, ou d'une prédestination, d'une grâce divine, suivant les théologiens.

Si un homme de condition ordinaire peut aspirer à ce sublime résultat, que sera-ce d'un prince? Le prince, arrivé à cette haute sagesse, n'aura qu'à agir, et pendant des siècles, ses actions seront les lois de l'empire; il n'aura qu'à parler, et pendant des siècles ses paroles seront les règles de l'empire. Ce prince est encore à naître, mais Khoung-tseu le suppose pour avoir l'occasion d'exalter la souveraineté remise aux mains d'un homme sage; et, suivant lui, il n'y a que le sage qui, par la faculté de connaître à fond et de comprendre parfaitement les lois primitives des êtres vivants, soit digne de

posséder le pouvoir souverain, qui ayant une âme grande, affable et douce, soit capable de répandre des bienfaits avec profusion ; qui par sa fermeté imperturbable, constante, soit capable de faire régner la justice ; qui par sa simplicité, son honnêteté, sa gravité, sa droiture, soit capable de s'attirer le respect et la vénération ; qui, étant revêtu de tous les charmes de l'esprit et du talent à la suite d'une étude assidue et de lumières tirées de l'investigation des choses les plus cachées, des principes les plus subtils, soit capable de discerner avec exactitude le vrai du faux, le bien du mal.

Si Khoung-tseu avait fait de la réunion de ces diverses qualités une condition *sine quâ non* de la souveraineté, il aurait été obligé de condamner celle-ci, puisqu'elle ne lui en offrait point d'exemples, et ceux tirés de l'antiquité n'étaient qu'un idéal traditionnel auquel il ajoutait sans doute beaucoup du sien, afin d'en proposer l'imitation aux princes de son temps. Enfin, il croit que le sage, fût-il arrivé à une certaine perfection, peut déchoir s'il ne se surveille pas incessamment, s'il ne juge pas les plus secrets mouvements de son propre cœur par ceux qui se révèlent dans les autres, et n'y trouve rien dont il ait à rougir.

A ce propos, il cite une maxime du livre des vers : « Prends bien garde de ne rien faire dans les lieux les plus secrets dont tu puisses rougir. » C'est ainsi que le sage peut s'attirer encore le respect, alors même qu'il ne se produit pas en public ; et qu'il est vrai et sincère, alors même qu'il garde le silence.

Le même livre des vers dit encore : « J'aime et je chéris cette vertu brillante qui est l'accomplis-

sement de la loi naturelle de l'homme et qui ne se révèle point par beaucoup de pompe et de bruit. »

Après avoir exposé la doctrine de son maître sur les devoirs de l'homme dans toutes les conditions, Tseu-tsé enseignait à son tour combien il fallait faire attention à nos actions et à nos pensées. « Il faut, dit-il, faire tous nos efforts pour atteindre à cette solide vertu qui attire le respect et la vénération de tous les hommes et procure une abondance de paix et de tranquillité dans tout l'empire. »

En résumé, l'invariabilité dans le milieu, c'est la perfection morale que Khoung-tseu présente comme le but auquel doivent tendre les hommes de toute condition. S'il faut une perpétuelle surveillance de soi-même, à laquelle peu de personnes voudront se soumettre, au moins le philosophe, en s'adressant aux personnes de bonne volonté, ne leur propose point les devoirs factices de l'ascétisme, mais les engage à chercher dans leur conscience les lois de la morale universelle qui y sont inscrites, et leur indique des moyens pratiques pour les accomplir.

VI.

LE *Lún-Yú*, OU ENTRETIENS PHILOSOPHIQUES.

(3^e Livre classique.)

Toute la doctrine philosophique de Khoung-tseu est résumée dans le *Lún-Yú*.

Un commentateur de ce livre, Tching-tseu, dit

que son but était de faire connaître la vertu de l'humanité au moyen de la doctrine de la raison dont les hommes doués de sainteté ont fait un objet d'étude persévérante.

Cette doctrine est simple, car elle est fondée sur la vraie nature de l'homme, et Khoung-tseu avait le droit de dire : « Ma doctrine est simple et facile à pénétrer. » C'est ce que démontrera l'analyse de cet ouvrage.

CHAP. 1^{er}. Khoung-tseu parle de la grande satisfaction que fait éprouver l'étude persévérante du vrai et du bien ; puis il exalte la piété filiale et la déférence fraternelle comme base de l'ordre et de l'obéissance dans l'empire, et comme le premier devoir à enseigner aux enfants ; c'est le moyen de les rendre attentifs dans leurs actions, sincères et vrais dans leurs paroles, et attachés aux personnes vertueuses ; une fois bien pénétrés de ces devoirs, ils peuvent alors chercher à acquérir des connaissances et des talents.

Puis il énumère les règles principales qui doivent diriger la conduite privée :

Ne contractez pas d'amitié avec des personnes inférieures à vous moralement et intellectuellement.

Quand vous êtes à table ne cherchez pas à assouvir votre appétit.

Fuyez les jouissances de l'oisiveté et de la mollesse.

Soyez vigilant dans vos paroles.

Fréquentez ceux qui ont des principes droits, afin de régler votre conduite sur eux.

Pauvre, sachez trouver du contentement dans la pauvreté ; riche, plaisez-vous dans la pratique des vertus sociales.

Ne nous affligeons pas d'être inconnus des autres, mais affligeons-nous de ne pas les connaître nous-mêmes. »

Ces préceptes sont tellement simples et vrais qu'ils n'ont besoin d'explication pour personne.

CHAP. 2. Khoung-tseu ne veut pas que le gouvernement repose sur la crainte ; car en maintenant le peuple dans l'ordre par la crainte des supplices, il sera circonspect dans sa conduite, mais il ne rougira pas de ses mauvaises actions ; tandis que si on le gouverne selon les principes de la vertu et par les seules lois de la politesse sociale, il aura honte d'une action coupable et il avancera dans le chemin de la sagesse. Par les lois de la politesse il entend, sans doute, celles d'une justice bienveillante qui s'exerce bien moins pour sévir que pour corriger.

Il insiste de nouveau sur les devoirs envers les parents, soit pendant leur vie, soit après leur mort. Pendant leur vie on doit les secourir, après leur mort, on doit porter leur deuil. La piété filiale s'applique à tous les actes d'affection et de bonté ; il dit qu'elle s'étend même aux chiens et aux chevaux.

Il définit l'homme supérieur, celui qui met ses paroles en pratique, parle conformément à ses actions ; montre une bienveillance égale pour tous et est sans égoïsme et sans partialité. On voit que Khoung-tseu n'impose pas des conditions impossibles.

Il disait à son disciple Yeou : « Il faut savoir que

l'on sait ce que l'on sait, et savoir que l'on ne sait pas ce que l'on ne sait pas. » Il voyait autant de présomption à feindre tout ignorer qu'à feindre tout connaître.

Donnant des conseils à son disciple Tseu-tchang, qui étudiait pour devenir gouverneur, il lui recommandait d'être toujours bien attentif à ne rien dire de superflu, et à agir de manière à ne point se repentir de ses actions.

Le prince de *Lou* lui ayant demandé par quels moyens on pouvait soumettre le peuple, le philosophe lui répondit : « Elevez et honorez les hommes droits et intègres, abaissez et destituez les hommes corrompus et pervers. Si vous faites l'opposé, le peuple vous désobéira. Ayez de la piété filiale et de la commisération, et alors le peuple sera fidèle; élevez aux charges publiques et aux honneurs les hommes vertueux, et donnez de l'instruction à ceux qui ne peuvent se la procurer par eux-mêmes, alors le peuple sera excité à la vertu. » C'était là de fort bons conseils, et qui n'ont pas vieilli, mais l'histoire ne dit pas que le roi s'y soit conformé.

CHAP. 3. Khoung-tseu s'élève contre l'éclat donné aux pompes funèbres; il lui préfère une douleur silencieuse, comme marque de regret plus sincère; cependant les cérémonies consacrées aux ancêtres étaient accompagnées de pompes assez voisines d'un culte superstitieux, et notre philosophe en imposait la pratique.

Ennemi de toute dispute, il n'admet de contestation que dans les jeux où l'on tire à un but; et encore veut-il que le vainqueur cède la place à son

antagoniste vaincu et entre dans la salle pour prendre une tasse de thé avec lui.

Il se rapprochait ici de Lao-tseu, qui réprouvait jusqu'à la joie légitime du triomphe.

CHAP. 4. Notre philosophe développe cette thèse que si la pensée est sincèrement dirigée vers les vertus de l'humanité, on ne commettra point d'actions vicieuses ; et par ces vertus, il n'entend pas seulement l'attention pour les autres, mais aussi le respect de soi-même. « La pauvreté, dit-il, et une position humble ou vile font l'objet de la haine et du mépris des hommes, mais, si l'on ne peut en sortir par des voies honnêtes et droites, il faut y rester. »

Il recommande d'estimer par dessus tout les hommes doués d'humanité ; mais il ajoute que c'est pratiquer encore l'humanité que de haïr et d'éviter ceux qui en sont dépourvus.

La haine est ici de trop, à moins qu'elle ne s'applique au vice seulement ; si elle devait atteindre l'homme, ce serait manquer aux sentiments charitables dont toute la doctrine de Khoung-tseu est empreinte ; même en détestant le vice, n'est-ce pas faire acte d'humanité que de vouloir ramener l'homme vicieux à la vertu ?

Il peint l'homme supérieur se montrant dans toutes les circonstances de la vie exempt de préjugés et d'obstination, et se conformant aux règles de la justice.

Il désapprouve la recherche des emplois publics, et veut qu'on soit moins empressé de les obtenir que d'acquérir les talents nécessaires pour s'en acquitter : « Ne soyez pas affligés, dit-il, de ne pas

encore être connus, mais cherchez à vous rendre dignes de l'être. »

Voici des paroles empreintes d'une véritable philanthropie : « Je voudrais procurer aux vieillards un doux repos ; conserver aux amis et à ceux avec lesquels on a des relations une fidélité constante ; donner aux enfants et aux faibles des soins tout maternels. »

CHAP. 6. Youan-sse, un de ses disciples, ayant été nommé gouverneur d'une ville, on lui offrit 900 mesures de riz pour appointement ; il crut devoir refuser ; mais son maître lui dit : « Ne les refusez pas, et distribuez-les aux habitants voisins de votre demeure. »

Il donne pour exemple de simplicité rigide son cher disciple Hoeï, qui se contentait d'un vase de bambou pour prendre sa nourriture, et habitait un humble réduit dans une rue étroite et déserte, ce qui, ajoute-il, n'ôtait rien à sa sérénité.

Tout en estimant ce genre de vie, Khoung-tsen ne le pratiqua pas lui même, et n'y encouragea pas ses disciples. Il avait trop de bon sens pour admettre que la sagesse pût gagner quelque chose aux mortifications.

Un de ses disciples résume sa morale individuelle et sociale en ces quelques mots : — Avoir la droiture du cœur et aimer son prochain comme soi-même.

Khoung-tseu, pour distinguer l'homme supérieur de l'homme vulgaire, disait que l'un est inspiré par la justice et l'autre par l'amour du gain.

Il attache un grand prix à l'influence de l'exemple ; outre celui des anciens, il propose celui des sages contemporains : « La vue d'un sage, dit-il,

doit nous faire réfléchir en nous-même pour voir si nous possédons ses vertus ; comme celle d'un pervers doit nous porter à scruter attentivement notre conduite.

Enfin, un des attributs de l'homme supérieur c'est d'être lent dans ses paroles et rapide dans ses actions.

CHAP. 5. Khoung-tseu n'approuve pas l'art de parler avec adresse, il croit qu'il engendre la haine entre les hommes. Quant à lui, dans ses relations avec les autres, il écoute leurs paroles, mais il examine surtout leurs actions.

Le positivisme de notre philosophe reprochant les actes inutiles n'admet pas que le dévouement à ses semblables doive être poussé jusqu'à se sacrifier à coup sûr en venant à leur secours. Ainsi, un de ses disciples lui demandant si un homme qui voyait un autre tomber dans un puits devait s'y précipiter lui même en vertu des principes de l'humanité, Khoung-tseu répondit : « Pourquoi agirait-il ainsi ? L'homme supérieur doit s'éloigner, et ne doit point s'abuser sur l'étendue des devoirs qui ne l'obligent point de perdre la vie. »

D'après ce système on n'exposerait jamais son existence pour les autres avant d'être bien assuré d'en sortir sain et sauf. Cependant le mérite du dévouement n'est-il pas dans les risques qu'il fait courir ?

Quoique ennemi de l'égoïsme, Khoung-tseu admet que chacun doive penser tout d'abord à lui-même, et fasse suffisamment preuve d'humanité en pensant ensuite aux autres. Homme d'observation avant tout, il a vu que généralement on travaille pour soi avant de travailler pour son prochain,

et il a érigé en principe le *primo mihi* si universellement pratiqué et qu'il aurait dû laisser dans le domaine des faits nécessaires ; voici, au reste, comment il développe ce système : « L'homme qui a la vertu de l'humanité désire s'établir lui-même, et, ensuite, établir les autres ; il désire connaître les principes des choses, et, ensuite, les faire connaître aux autres ; avoir assez d'empire sur lui-même pour juger les autres par comparaison avec lui, et agir envers eux comme il voudrait qu'on agit envers lui ; c'est là, dit-il, ce qu'on peut appeler la doctrine de l'humanité ; il n'y a rien au-delà. »

Certes, en faisant pour les autres ce que nous désirons qu'ils fassent pour nous, nous n'abdiquons pas notre personnalité, et, pourtant, nous ne sommes point égoïstes : nous obéissons à la loi de réciprocité que Khoung-tseu préconise comme le *nec plus ultra* de la vertu sociale.

CHAP. 7. Aucun moraliste n'a su mieux que lui faire la part de la faiblesse humaine ; et, bien qu'il se soit créé un type de sainteté offrant la réunion dans un seul homme de toutes les vertus pratiques, il ne se dissimule pas la difficulté d'en rencontrer la réalisation : « Je ne puis parvenir à voir un homme véritablement vertueux, dit-il ; tout ce que je puis, c'est de voir un homme constant et ferme dans ses idées. »

Voilà pourquoi il n'exige que des sacrifices à la portée de tous.

Loin de ces théoriciens qui cherchent uniquement à propager une nouvelle doctrine, il s'efforçait de prêcher d'exemple, et cet effort même pouvait contribuer à lui faire reconnaître expérimentalement tous les devoirs accessibles à l'homme.

Or, dans cette limite même du possible, combien y-a-t-il de sages? Khoung-tseu, Socrate, Jésus-Christ, Marc-Aurèle, voilà les plus célèbres, et encore les partisans de chacun d'eux vont-ils fouiller avec malice dans la vie des trois autres pour y trouver des taches. J'ai dû signaler dans la doctrine de Koung-tseu lui-même, le sage pratique le plus complet de tous, des défauts qui la déparent.

Ses disciples en faisant son portrait dépeignent bien l'homme dont l'attitude extérieure répond à l'état moral : il était, disent-ils, d'un abord aimable et prévenant ; sa gravité sans raideur, et la dignité de son maintien, inspiraient du respect sans contrainte.

Khoung-tseu parlait peu des choses surnaturelles, de *génies* ou d'*esprits*. Et là-dessus, son commentateur officiel, Tchou-hi, disait : « Le saint homme, ne s'entretenait que des choses parfaitement droites, conformes à la raison, et accessibles à ses investigations. L'existence des *esprits* et des *génies* se suppose d'après les événements heureux qui arrivent dans le monde, quoiqu'on ne puisse s'en rendre compte selon le cours ordinaire des choses ; cependant, à moins d'atteindre aux dernières limites de la raison, il est des faits qu'il n'est pas donné à l'homme d'éclaircir. C'est pourquoi on ne peut légèrement s'en entretenir avec les hommes. »

Par cette prudente réserve, on n'arrive pas à résoudre les questions d'origine et de fin de l'homme et des choses ; on ne cherche point à analyser la nature et la faculté de l'âme, à découvrir l'action d'une puissance supérieure sur l'univers ; mais aussi l'on ne se dispute point sur des questions douteuses, on n'impose point ses opinions

par le fer ou le feu, et si l'on meurt ignorant de ce qu'on devient après cette vie, au moins on ne tombe point victime du fanatisme et de l'intolérance.

CHAP. 8. Un disciple de Khoung-tseu étant malade disait : « Quand l'oiseau est près de mourir son chant devient triste ; quand l'homme est près de mourir, ses paroles portent l'empreinte de la vertu. »

On trouve rarement chez les philosophes des pensées empreintes d'une aussi douce mélancolie.

Dans ce même chapitre, Khoung-tseu soutient que l'homme doué d'une foi inébranlable dans la vérité et aimant l'étude avec passion, conserve jusqu'à la mort les principes de la vertu qui en sont la conséquence.

Il conseille à ses disciples de visiter les pays gouvernés par les principes de la droiture et de la raison, et d'aller plutôt vivre dans la retraite seuls et ignorés que de rester sous un gouvernement injuste. « Dans les premiers, dit-il, la pauvreté et la misère sont un sujet de honte ; dans le deuxième, la richesse et les honneurs sont des sujets de honte. »

Cette honte est-elle un motif suffisant pour que le sage se retire en lui-même et prive les autres de l'exemple de ses vertus ? Son devoir n'est-il pas, au contraire, de protester par sa présence et ses paroles contre le crime impuni et triomphant ? Mais ici se présente la question du dévouement à toute épreuve, et, il faut le répéter, ce dévouement fait défaut à la morale de Khoung-tseu.

CHAP. 10. Khoung-tseu ne recommandait pas seulement de rendre des services aux autres pendant leur vie, il voulait que la charité les suivit jus-

qu'après leur mort, et il en donna l'exemple : lorsqu'un de ses amis mourait sans laisser de quoi suffire à ses pompes funèbres, il revendiquait comme une faveur d'y présider et d'en couvrir les frais.

CHAP. 11. Il n'osait pas s'élever contre les superstitions des Chinois à l'égard des *esprits*, de leur influence, et du culte qu'on leur rendait, mais nous venons de voir qu'il n'hésitait pas à placer les questions morales au-dessus des questions religieuses. Dans ce chapitre, quelqu'un lui demandant comment il fallait servir les *esprits* et les *génies* : « Quand on n'est pas encore en état de servir les hommes, répondit-il, comment pourrait-on servir les *esprits* et les *génies* ? Quand on ne sait pas encore ce que c'est que la vie, comment pourrait-on connaître la mort ? »

Il disait encore : « Gouverner son pays avec la vertu et la capacité nécessaire, c'est ressembler à l'étoile polaire, qui demeure immobile à sa place, tandis que les autres étoiles circulent autour d'elle en la prenant pour guide. »

Il soutient ici que les grands ministres sont ceux qui peuvent servir leurs princes selon les règles de la droite raison, et qui se retirent, s'ils cessent de le pouvoir.

Des ministres aussi intègres se sont quelquefois rencontrés à l'honneur de l'espèce humaine, mais leur exemple n'a point fait école.

CHAP. 12. Khoung-tseu répète encore cette fameuse maxime qu'on ne saurait trop rappeler : « Ce que vous ne désirez pas qui vous soit fait à vous-mêmes, ne le faites pas aux autres hommes. »

L'humanité étant chose difficile à pratiquer, il

veut qu'on soit sur ce sujet sobre en paroles et zélé pour l'action.

Tseu-hia, un de ses plus dignes disciples, émet cette pensée : que l'homme supérieur doit veiller avec une sérieuse attention sur lui-même, porter dans le commerce des autres une certaine déférence, des manières distinguées et polies, et regarder tous les hommes comme ses propres frères. »

On voit que le disciple avait bien profité des leçons du maître.

Khong-tseu, interrogé sur ce que c'était que le gouvernement, répondit : « C'est ce qui est juste et droit. » La réponse est belle, mais trop générale, car elle peut s'appliquer à toutes les circonstances de la vie, soit privée, soit publique.

Il veut qu'on se préoccupe du devoir en lui-même avant de songer à ses résultats.

CHAP. 13. Ce chapitre est spécialement consacré aux conditions d'un bon gouvernement. Les devoirs du roi, suivant Khong-tseu, sont de donner, le premier, l'exemple de la vertu et du travail, d'avoir de bons fonctionnaires pour les diverses branches de l'administration, de pardonner les fautes légères, d'élever les hommes de vertu et de talent aux dignités publiques.

Celui qui gouverne avec droiture et équité n'a pas besoin d'ordonner le bien pour qu'on le pratique ; celui qui tient une conduite opposée, quand même il ordonnerait le bien, ne serait pas obéi.

Il cite un proverbe : « Agir en prince est chose difficile, agir en ministre n'est pas facile. » Et nul mieux que lui n'a su déterminer les obligations rigoureuses de ces hautes fonctions.

Il regarde comme le symptôme de la ruine pro-

chaîne d'un Etat, le silence du peuple les mauvaises actions de ceux qui le gouvernent. « Si j'étais roi, dit-il, il ne me faudrait pas plus d'une génération pour faire régner partout la vertu de l'humanité. » Que n'a-t-il donné son secret ?

Ses efforts comme administrateur prouvent qu'il ne s'en tenait pas à de vaines paroles.

Il recommande une prudente lenteur dans l'expédition des affaires, et condamne la préoccupation des intérêts personnels.

Il blâme les hommes qui ayant des projets hardis manquent de résolution pour les exécuter, tout en voulant suivre la voie droite tracée par ceux qui ont fait des actions d'éclat : il leur préfère ceux qui, fermes et persévérants, ne pratiquent cependant que des actes à leur portée.

L'homme supérieur, dans une haute position, ne montre point de faste et d'orgueil ; l'homme vulgaire en montre dans une infime condition. La vertu de l'humanité éclate surtout dans l'homme ferme, patient, simple, naturel et sobre en paroles.

Il conseille aux lettrés, particulièrement, de rechercher sincèrement le vrai, d'exposer les résultats de leurs recherches avec la même sincérité, et d'avoir toujours un air affable et prévenant.

CHAP. 14. Khoung-tseu fait observer avec raison que l'homme doué de la vertu de l'humanité ne doit point l'être uniquement en théorie, mais qu'il doit y conformer sa conduite sociale, et, surtout, posséder le courage viril. Cependant, il peut arriver que l'homme doué de courage viril ne possède pas nécessairement la vertu de l'humanité.

Le proverbe : « Qui aime bien, châtie bien. » se trouve dans ces paroles du philosophe : « Si on aime

bien, ne peut-on pas aussi bien châtier ? Si l'on a de la droiture et de la fidélité, ne peut-on pas faire des remontrances ? »

Il comprend que la pauvreté puisse inspirer la haine ; mais il n'admet pas que la richesse puisse inspirer l'orgueil.

Il attribue à la vertu de l'humanité le pouvoir de dissiper les tristesses, à la science de dissiper les doutes de l'esprit, au courage viril de dissiper les craintes. Et il avoue avec trop de modestie, sans doute, n'avoir pas encore atteint ces vertus.

Quelqu'un lui ayant demandé : « Que doit-on penser de celui qui rend bienfait pour injure ? » Il répondit : « Avec quoi paiera-t-on les bienfaits eux-mêmes ? Il faut payer par l'équité la haine et les injures, et les bienfaits par des bienfaits. »

Il trouvait donc le précepte mis en avant par Lao-tseu comme au-dessus de la morale humaine, et contraire à une rigoureuse justice.

Il méprisait profondément les hommes qui, arrivés à un certain âge, n'avaient rien fait que vivre dans l'oisiveté ; car il n'admettait pas qu'aucun homme riche ou pauvre pût se dispenser des devoirs de la sociabilité. Un de ses anciens amis, Youan-jung, plus âgé que lui, restait oisivement assis sur le chemin, les jambes croisées ; Khoung-tseu lui dit : « Etant enfant, n'avoir pas eu de déférence fraternelle ; dans l'âge mûr, n'avoir rien fait de louable ; parvenu à la vieillesse, ne pas mourir ; c'est ne valoir rien. » Et il lui frappa une jambe avec son bâton, en signe de mépris.

CHAP. 15. Khoung-tseu représente l'homme supérieur comme plus fort que le besoin, et l'homme vulgaire dans le besoin comme tout prêt à défaillir.

Il recommande à ses disciples de ne jamais dévier d'une conduite honorable et digne, en toute circonstance et partout. « Si vos paroles ne sont pas sincères et fidèles, dit-il, vos actions constamment honorables et dignes, que vous soyez dans une cité de 2,000 familles ou dans un hameau de 25, que pensera-t-on de votre conduite ? »

Il n'est point partisan des conversions forcées, et il déclare que c'est perdre inutilement ses paroles que de s'adresser à des hommes peu disposés à recevoir ses instructions; cependant, il veut ici qu'on s'expose au besoin à la mort pour accomplir les vertus de l'humanité. Ce précepte sur les actes de dévouement semble heureusement démentir ce que nous avons vu plus haut. La sévérité pour soi-même et l'indulgence pour les autres est une de ses plus fréquentes recommandations, et il la reproduit ici.

Comme dans le chapitre précédent, il plaint l'homme dont la vie s'est écoulée sans laisser après elle des actions dignes d'éloge. Parlant de l'attitude de l'homme supérieur en société, il dit qu'il est ferme dans ses résolutions sans avoir de différends avec personne, vit en paix avec la foule sans s'y mêler, ne s'inquiète pas de la pauvreté, mais s'inquiète de ne pas atteindre la voie droite.

Khong-tseu préfère l'étude à la méditation, et avoue qu'il avait passé des journées entières sans nourriture et des nuits sans sommeil pour se livrer à la méditation, et n'en avait tiré aucune utilité réelle; il trouve, au contraire, un grand bonheur dans le sein de l'étude. C'est une condamnation indirecte de l'ascétisme contemplatif de Lao-tseu, ennemi de la science.

Il dit que les principes de conduite étant différents, les conseils en général ne suffisent pas; il faut donc s'efforcer d'avoir un enseignement pour tout le monde, sans distinction de classe. C'est, en effet, la méthode qu'il a suivie avec succès, car sa philosophie est la seule qui se soit propagée dans les masses avant celle de Jésus-Christ.

CHAP. 16. Ce chapitre est rempli de maximes qui n'ont aucun lien entre elles. Voici les plus remarquables :

« Si chacun obtient la part qui lui est due, il n'y a point de pauvres.

» Si la concorde règne, il n'y a pas de pénurie d'habitants.

» S'il y a paix et tranquillité, il n'y a pas cause de ruine ou de révolution.

» Il y a trois sortes d'amis qui sont utiles et trois sortes qui sont nuisibles : les amis droits et véridiques; les amis fidèles et vertueux; les amis qui ont éclairé leur intelligence, voilà les amis utiles. Les amis qui affectent une gravité toute extérieure et sans droiture; les amis prodigues d'éloges et de basses flatteries; les amis qui n'ont que de la loquacité sans intelligence : voilà les amis nuisibles.

» Il y a trois sortes de joies ou satisfactions utiles et trois sortes qui sont nuisibles : celle de s'instruire dans les rites et la musique; celle d'instruire les hommes dans la pratique de la vertu; celle de posséder l'amitié d'un grand nombre de sages sont les joies ou satisfactions utiles. La satisfaction que donnent la vanité et l'orgueil : celle de l'oisiveté et de la mollesse; celle de la bonne chère et des plaisirs, sont les satisfactions nuisibles. »

Khong-tseu recommande à la jeunesse d'éviter

les plaisirs sensuels ; à la maturité d'éviter les rixes et les querelles ; aux vieillards d'amasser des richesses.

Il compte neuf sujets principaux de méditation ; s'éclairer en observant, s'instruire en écoutant, conserver le calme et la sérénité dans l'attitude, la dignité dans la contenance, la sincérité dans la parole. Dans les actions rechercher le respect ; dans le doute interroger les autres ; dans la colère réprimer ses mouvements ; dans le gain penser à la justice.

Où trouvera-t-on une morale plus complète et plus claire ?

CHAP. 17. Le philosophe proclame cette grande vérité que les hommes sont semblables par la nature, mais que l'éducation les rend divers et les éloigne ; il aurait dû ajouter qu'une bonne instruction, distribuée à tous, les rapprocherait de nouveau ; car c'est l'inégale culture de l'esprit et de la conscience qui divise les hommes, au point de faire voir dans la même société, à côté de grandes intelligences, de véritables brutes.

Khong-tseu revient sans cesse à la vertu de l'humanité, sa plus grande préoccupation ; il dit qu'elle consiste : 1^o dans le respect de soi-même et des autres ; 2^o dans la générosité ; 3^o dans la sincérité ; 4^o dans l'application au bien ; 5^o dans la bienveillance pour les hommes.

Mais comme point de départ du perfectionnement des qualités humaines, Khong-tseu désigne l'amour de l'étude, sans lequel l'amour de l'humanité aurait pour défaut l'ignorance ; l'amour de la science (qui me paraît être un peu l'amour de l'étude) aurait pour défaut l'incertitude ; l'amour de la sincé-

rité et de la fidélité aurait pour défaut la duperie ; l'amour de la droiture, une témérité inconsiderée ; l'amour du courage viril, l'insubordination ; l'amour de la fermeté et de la persévérance, l'attachement à une idée fixe.

C'est peut-être un peu trop généraliser les effets d'une disposition de l'esprit, qui dépend moins de la nature de l'homme que d'une première éducation : l'amour de l'étude s'acquiert et n'influe pas tout d'abord sur les affections de l'âme.

Il fait ressortir le danger, pour un prince, de s'entourer d'hommes vils et cupides, qui avant d'avoir obtenu des emplois, sont tourmentés de la crainte de ne pas pouvoir les obtenir, et qui les ayant obtenus, sont tourmentés de la crainte de les perdre, ce qui les rend capables de tout oser.

Il remarque que l'ambition des anciens s'attachait aux grandes choses et dédaignait les petites, tandis que l'ambition des hommes de son temps était modérée sur les grandes choses, et très-ardente sur les petites.

Il est étrange que les moralistes de tous les siècles se rencontrent dans l'apologie des temps anciens et la dépréciation de leur époque, ce qui prouve que, même pour les meilleurs esprits, l'inconnu et le lointain font illusion.

CHAP. 18. Ce chapitre ne présente rien de saillant, si ce n'est cette observation d'un disciple de Khoung-tseu : « L'homme supérieur qui accepte un emploi public remplit son devoir. » Maxime déjà développée par le maître.

CHAP. 19. Dans ce chapitre, plusieurs autres disciples de Khoung-tseu prennent successivement la parole et reproduisent ses maximes.

L'un dit que l'homme supérieur embrasse tous les hommes dans son affection, exalte hautement les hommes vertueux et a compassion de ceux qui ne le sont pas.

Un autre reproduit cette pensée déjà émise, à savoir que les gouvernants doivent donner l'exemple de la justice et des devoirs, s'ils veulent être imités par le peuple et obtenir sa soumission.

Un troisième soutient que l'homme supérieur, par un seul mot de sa bouche, peut être considéré comme très-éclairé sur les principes des choses, et par un seul mot aussi comme ne sachant rien; cela dépend de la circonspection qu'il met dans ses paroles.

Celui qui ne met pas de circonspection dans ses paroles peut-il être un homme supérieur?

CHAP. 20. Khoung-tseu trace ici la conduite de l'homme supérieur chargé de commander aux hommes : « Il doit répandre des bienfaits sans être prodigue; exiger des services du peuple sans soulever ses haines; désirer des revenus suffisants sans se livrer à l'avarice et à la cupidité; avoir de la dignité et de la grandeur sans orgueilleuse ostentation et de la majesté sans rudesse. » Il signale quatre mauvaises actions que les gouvernants doivent éviter :

1^o Ne pas instruire le peuple et le tuer.

Un commentateur dit que tuer veut dire ici le laisser tomber dans le mal. Cependant, à cette époque, on se jouait si facilement de la vie des hommes, que le mot peut bien être pris à la lettre, d'autant que Khoung-tseu ajoute : « On appelle cela cruauté ou tyrannie.

2^o Ne pas donner des avertissements préalables

et exiger une conduite parfaite ; il y a là violence et oppression.

3° Différer de donner des ordres et vouloir l'exécution immédiate, c'est une grave injustice.

4° Dans les rapports journaliers avec les hommes, montrer une sordide avarice, on appelle cela se comporter comme un collecteur d'impôts.

Tel est le *Lân-yú*, le manuel le plus ancien des devoirs individuels et sociaux. On le croirait écrit d'hier, tant il résume parfaitement les notions du bien et du mal, du juste et de l'injuste qui sont dans toutes les consciences. C'est la morale du bon sens universel dont les règles, formulées presque dans les mêmes termes par Khoung-tseu et par les moralistes de tous les temps, suffiraient à rendre l'homme sage, si les passions, d'une part, les préjugés, de l'autre, n'étaient venues les faire oublier ou en fausser l'application.

VII.

Meng-tseu. — 4^e LIVRE CLASSIQUE.

Ce livre porte le nom de son auteur, ou plutôt de son rédacteur, car c'est une amplification des doctrines mêmes de Khoung-tseu.

Meng-tseu naquit au commencement du IV^e siècle avant notre ère. Sa mère, devenue veuve, eut un soin particulier pour son éducation. Elle demeurait

près d'un boucher. S'étant aperçue que Meng-tseu se plaisait à assister au meurtre des animaux, elle craignit que ce spectacle ne lui endurcît le cœur, et alla demeurer dans une maison voisine d'un cimetière. Autre danger ; Meng-tseu se mit à contrefaire les pleurs et gémissements de ceux qui accompagnaient les convois funèbres ou venaient visiter les tombes. Sa mère craignant qu'il ne s'accoutumât à la vue de ces cérémonies et ne s'en fit un jeu, changea encore de demeure et vint s'installer près d'une école. Nouveau sujet d'imitation pour Meng-tseu ; mais, cette fois, à son avantage, Meng-tseu imita les élèves qu'il voyait étudier et ne quitta plus les livres ; sa mère, heureuse de cette prédisposition, l'envoya à l'école.

Il fit de rapides progrès, et s'appliqua surtout à approfondir les *king*. Il s'attacha au petit-fils et disciple de Khoung-tseu, Tseu-sse, et en adopta les doctrines.

Ils voyagèrent ensemble dans plusieurs petits Etats, semant partout des leçons de sagesse, et spécialement des préceptes de bon gouvernement. Comme Khoung-tseu, ils démontraient aux princes que la stabilité de leur pouvoir dépendait de l'amour et du soin qu'ils auraient du peuple, et au peuple qu'il devait obéir aux princes comme régnant sur lui par droit divin.

La partie n'était pas égale ; Meng-tseu pas plus que Khoung-tseu n'a sanctionné le devoir par le droit ; ses belles maximes restaient donc également à l'arbitraire des princes, et le peuple était complètement désarmé contre leur tyrannie.

Meng-tseu exerça presque autant d'influence que son maître, et longtemps après sa mort il obtint les

honneurs d'un temple ; mais au fond les hommages dont il fut l'objet étaient implicitement adressés à Khoung-tseu, dont il se distingua toutefois par un langage plus hardi à l'adresse des gouvernants. C'est pour cette dernière raison que le fondateur de la dynastie des *Ming* abolit les hommages particulièrement rendus à sa mémoire, et décréta la peine de mort contre quiconque lui en ferait des observations.

Un lettré dévoué rédigea une requête, se rendit au palais, déclara au garde, en découvrant sa poitrine, l'objet de sa visite. Le garde lui lança un trait qui le blessa, prit la requête et la fit porter à l'empereur. Celui-ci, émerveillé d'un tel dévouement, ordonna de panser la blessure du lettré et rapporta son décret contre Meng-tseu, qui continua à recevoir les honneurs accordés à sa mémoire.

Voici l'analyse de son livre.

L. 1, CHAP. 1. Meng-tseu étant allé visiter le roi de l'état de *Wei*, celui-ci lui demanda s'il lui apportait de quoi enrichir son royaume ; Meng-tseu lui répondit qu'il n'apportait que l'humanité et la justice. Et comme il le trouva disposé à recevoir des conseils, il l'engagea d'abord à ne pas enlever aux travaux champêtres des hommes utiles à leurs familles, parce que celles-ci seraient exposées aux horreurs de la faim. Il lui conseilla ensuite de veiller attentivement à ce que l'enseignement public propageât les devoirs de la piété filiale, le respect pour les vieillards, afin qu'on ne vit plus ceux-ci traîner de pesants fardeaux sur les grands chemins.

Il lui reprochait de laisser ses chiens et ses pourceaux dévorer la nourriture du peuple, quand celui-ci mourait de faim sur les routes, et de se contenter de répondre : « Ce n'est pas ma faute, c'est celle de la stérilité de la terre. »

« Prince, lui dit-il, trouvez-vous qu'il y ait quelque différence entre tuer un homme avec un bâton et le tuer avec une épée ? » — « Non, répondit le prince. » — « Y a-t-il une différence entre celui qui tue avec une épée et celui qui tue par une mauvaise administration ? » — « Non. » — « Eh bien ! vos cuisines regorgent de viandes, vos haras sont remplis de chevaux ; et vos sujets, le teint pâle, les membres décharnés, sont accablés de misère et meurent de faim dans les champs : n'est-ce pas là élever des animaux pour dévorer les hommes ? Et qu'importe que vous les fassiez périr par le glaive ou par l'abandon ? Quel père du peuple que celui qui traite aussi impitoyablement ses enfants et qui a moins soin d'eux que des bêtes qu'il nourrit ! »

Voilà un langage d'une hardiesse peu commune, et s'il l'a tenu en effet, peut-être y a-t-il eu autant de magnanimité à l'écouter sans sourciller qu'il y en a eu à le tenir.

Il lui disait encore : « Le veuf, la veuve, le vieillard et l'orphelin sont les êtres les plus malheureux, car ils n'ont personne à qui communiquer leur douleur et faire entendre leurs plaintes. Aussi, Wen-wang donnait-il le premier soin à ces quatre sortes de malheureux, en vertu de cette maxime : Le riche peut échapper à la détresse commune, mais quel sujet de compassion que des êtres isolés, dépourvus de secours ! »

« Noble maxime ! dit le roi. » — « Pourquoi, si

vous la trouvez bonne, ne vous y conformez-vous pas. Ainsi, un de vos sujets partant pour le royaume de *Thsou* a confié sa femme et ses enfants à un ami ; mais à son retour il trouve que sa femme et ses enfants ont été en proie aux angoisses du froid et de la faim. Que doit-il faire ? — Rejetter loin de lui un tel ami. » — « Si le chef suprême des magistrats ne pouvait diriger ses subordonnés, que feriez-vous ? » — « Je le destituerais. » — « Et si les provinces comprises dans vos frontières ne sont pas bien administrées que devez-vous faire ? »

Le roi voyant là sans doute une allusion à la mauvaise administration de son royaume, regarda à droite et à gauche et parla d'autre chose.

On ne s'explique pas comment un roi capable de prêter une oreille aussi complaisante au langage hardi du philosophe en tient aussi peu de compte ; l'écoutait-il comme on a depuis écouté les sermons de Bossuet, de Fénelon, de Bourdaloue et autres?..

Il lui disait encore : « Si tous les courtisans jugent qu'un ministre a mérité la mort, le prince ne doit pas s'en rapporter à cet avis ; si tous les grands sont du même avis, il ne s'y rendra pas encore ; mais si tout le peuple le déclare indigne de vivre, alors le prince doit en juger lui-même, et s'il reconnaît l'accusation fondée, prononcer la mort du coupable. On pourra dire en ce cas que c'est le peuple entier qui l'a fait périr. C'est en agissant ainsi qu'on peut être le père et la mère du peuple. »

Cette déférence à l'opinion publique est une expression anticipée de ce fameux axiôme moderne : « *Vox populi, vox Dei* ; » la voix du peuple est la voix de Dieu.

Quand le roi de *Wei* lui parlait d'intérêts maté-

riels, le philosophe lui disait : « Si l'intérêt matériel engage le sujet à servir son prince, le fils à servir son père, le cadet à servir son aîné, alors ils abandonneront la voie de la vertu et de l'humanité; ils prendront l'intérêt matériel pour guide de toutes leurs actions. Or, une société fondée sur une pareille base ne peut subsister. Il vaut mieux leur inspirer l'humanité et la vertu. »

Malgré cette doctrine, les Chinois, qui estiment Meng-tseu presque à l'égal de Khoung-tseu, n'en ont pas moins jusqu'à nos jours préféré les intérêts matériels à tout autre. Il faut avouer aussi que les moralistes, en général, ont porté l'oubli des intérêts matériels jusqu'au rigorisme, et comme on n'a pu suivre leurs prescriptions à la lettre, on les a laissées de côté comme impraticables.

Meng-tseu rappelle ce précepte de Khoung-tseu, qu'un prince doit gouverner comme étant le père et la mère du peuple : « Il dépend d'un gouvernement humain et bienfaisant, dit-il, en diminuant les supplices, en allégeant les impôts, de voir les laboureurs sillonner la terre et cultiver leurs champs, et les jeunes gens pratiquer la piété filiale, la déférence fraternelle, la droiture et la sincérité.

Le roi de *T'hsi*, Siouan-wang, raconte à Meng-tseu qu'ayant vu conduire un bœuf lié par les cornes qu'on allait égorger, il en eût pitié et le fit remplacer par un mouton. Ce roi croyait avoir fait acte de compassion en substituant un animal à un autre, comme si la compassion se mesurait à la grosseur de la victime? Et, chose triste! Meng-tseu l'admire. Le peuple, de son côté, accusa le roi d'avarice.

A ce sujet le philosophe déclare qu'un roi peut

toujours gouverner avec humanité, et que s'il ne le fait pas, c'est par mauvaise volonté. Il cite cette maxime du livre des vers : « Je me comporte comme je le dois envers ma femme, ensuite envers mes frères aînés et cadets, afin de gouverner convenablement mon Etat qui n'est qu'une famille.

Entrant dans les détails d'un gouvernement appliqué à la surveillance des intérêts privés, il dit que la préoccupation d'un prince consiste à constituer le mieux possible la propriété particulière pour donner aux enfants le moyen de servir leurs père et mère, aux pères les moyens d'entretenir leurs femmes et leurs enfants. Il faut, dit-il, que le peuple ait de quoi se nourrir, et que dans les années de calamité il soit préservé de la famine et de la mort, alors il sera plus facile de le conduire dans le chemin de la vertu.

Le même roi de *Thsi* parlant à Meng-tseu du dernier prince de la première dynastie détrônée par Meng-thang, et du dernier prince de la deuxième, mis à mort par Wou-wang, fondateur de la troisième, dit : « Ces faits sont-ils vrais ? — L'histoire le rapporte, répond le philosophe. — Un sujet tuer son souverain ! Cela se peut-il ? — Le rebelle, dit Khoung-tseu, est celui qui outrage l'humanité ; le brigand est celui qui se révolte contre la justice, ce n'est plus qu'un simple particulier. En faisant tomber le châtiement sur la personne de Cheou, on n'a pas fait périr un prince, mais un criminel ordinaire. »

Cette manière d'argumenter est fort adroite, mais on peut en contester la justesse ; les princes qui abusent de leur pouvoir pour commettre des crimes doivent être punis comme princes, et cela

plus sévèrement qu'un particulier coupable de faits analogues, puisque c'est à la faveur même de leur haute position qu'ils se sont rendus coupables.

CHAP. 2. Meng-tseu traçant les devoirs respectifs des princes et des peuples, déclare qu'un roi ne doit point se livrer à aucun plaisir, même à celui de la musique, si le peuple ne peut y prendre part. « Si le roi va à la chasse, le peuple entendant le bruit des chevaux et des chars et voyant la magnificence des étendards, froncera le sourcil et se dira : Notre roi aime beaucoup la musique et la chasse, comment fait-il donc pour que nous soyons arrivés au comble de la misère ? »

Mais que le peuple soit content, heureux, s'il entend le roi jouer des instruments il en éprouvera de la joie et se dira : « Notre roi se porte bien puisqu'il fait de la musique. » La cause de cette joie, suivant Meng-tseu, c'est que le roi aura fait participer le peuple à ses plaisirs en le rendant heureux. C'est, en effet, un moyen de règne où chacun trouve son compte, peuple et roi ; car, si un prince se réjouit de la joie du peuple, le peuple en retour se réjouit de la joie d'un prince qui a travaillé à son bonheur, et si ce prince a quelque sujet de tristesse, le peuple y prend également part comme un fils prend part au bonheur et au malheur de son père.

Le même roi l'interrogeant sur le gouvernement des anciens empereurs, Meng-tseu cite pour modèle Wen-wang, qui s'efforça d'introduire dans son gouvernement la justice et l'humanité, de soulager la femme veuve, les vieillards privés de fils et les orphelins.

Il dit qu'un prince, en élevant des sujets aux

honneurs et aux dignités, doit porter dans son choix une grande circonspection, et, par exemple, préférer s'il le faut un homme de condition inférieure à un homme d'une condition élevée, un parent éloigné à un proche parent.

Si les courtisans ou fonctionnaires présentent quelqu'un au roi, en disant : « C'est un sage, » cela ne doit pas suffire ; il faut que ce soit de notoriété publique, et alors après assuré que si cette opinion est bien fondée, on peut lui confier un emploi. Même procédé pour un homme notoirement indigne, si l'opinion le condamne, il faut le repousser. Tenir compte ainsi du sentiment public, c'est mériter l'affection du peuple.

L'intervention du ciel est rarement supposée par les moralistes chinois ; cependant Meng-tseu déclare ici que le succès ou l'insuccès ne sont pas au pouvoir de l'homme, mais du ciel ; toutefois, à l'exemple de son maître, il n'insiste pas sur ce sujet.

CHAP. 3. Meng-tseu cite une parole de Khoung-tseu, pour montrer l'énergie morale ou le courage que peut donner la conscience d'un cœur pur. « Lorsque je fais un retour sur moi-même et que je me trouve le cœur droit, quoique je puisse avoir pour adversaires mille ou dix mille hommes, je marcherai sans crainte à l'ennemi. »

Un point de doctrine particulier à Meng-tseu est celui de l'esprit vital, qu'il définit un complément nécessaire des membres corporels de l'homme. Cette définition est peu claire ; il en poursuit l'abstraction en disant que l'intelligence est au-dessus de l'esprit vital, et il recommande de la surveiller, parce que livrée à son action individuelle, dit-il,

elle devient l'esclave soumise de l'esprit vital ; de même si celui-ci est livré à son action individuelle, il trouble l'intelligence. L'esprit vital, enfin, réunit en soi les sentiments naturels de la justice ou du devoir.

On voit que lorsque les moralistes de l'Ecole de Khoung-tseu veulent essayer de la métaphysique, ils ne brillent pas par la clarté. Mais cette velléité d'abstraction ne dure pas, heureusement, et ils retournent aussitôt à leur doctrine positive.

Meng-tseu rapporte une belle réponse de Khoung-tseu à un disciple qui lui demandait s'il était un saint : « Un saint ! je suis loin de pouvoir en être un, j'étudie sans jamais me lasser, les préceptes et les maximes des saints hommes, et je les enseigne sans jamais me lasser. »

Meng-tseu réproouve l'emploi de la force matérielle ; il démontre que celui qui dompte et soumet les hommes par la force des armes ne subjugué pas les cœurs ; pour subjugué les cœurs, la force, quelle qu'elle soit, est toujours insuffisante. Au contraire, celui qui se soumet les hommes par la vertu, porte la joie dans les cœurs qui se livrent à lui sans réserve, et il cite les soixante-dix disciples de Khoung-tseu qui se soumirent à lui avec une entière confiance.

Il reconnaît à tous les hommes un cœur compatissant et miséricordieux pour leurs semblables. Ainsi, des hommes voient un jeune enfant tomber dans un puits, ils éprouvent tous sans exception et à l'instant même, au fond de leurs cœurs, un sentiment de crainte et de compassion. Meng-tseu en tire cette conséquence à l'honneur de l'espèce hu-

maine, que si l'on n'a pas un cœur miséricordieux pour tous les hommes, on n'est pas un homme.

Il ajoute : « Si l'on n'a pas les sentiments de la honte et de l'aversion, on n'est pas un homme ; si l'on n'a pas les sentiments d'abnégation et de déférence on n'est pas un homme ; si l'on n'a pas le sentiment du vrai et du faux, du juste et de l'injuste, on n'est pas un homme.

Ces sentiments, en effet, constituent véritablement la nature humaine ; mais on ne saurait exiger qu'ils soient tous réunis sur un seul pour en faire un homme.

Meng-tseu parle du grand empereur Chun, qui faisait modestement abnégation de lui-même, de son haut rang, de son pouvoir pour chercher autour de lui les hommes les plus vertueux, afin de leur emprunter des exemples à suivre.

CHAP. 4. Le philosophe cite trois choses comme universellement honorées : le rang, l'âge et la vertu. A la cour, rien de comparable au rang ; dans la ville et dans les hameaux, rien de comparable à l'âge ; dans la direction et l'enseignement des générations, ainsi que dans l'amélioration du peuple, rien de comparable à la vertu.

Aux hommes revêtus de fonctions publiques, il conseille de se retirer plutôt que de renoncer à leurs devoirs, et aux ministres qui ne peuvent faire agréer au roi leurs avertissements, il conseille de donner leur démission.

L'antiquité est encore ici invoquée comme exemple de perfection morale, et Meng-tseu prétend qu'alors quand un homme supérieur commettait une faute, il s'en corrigeait ; tandis que de son temps, quand on en commet, on continue à suivre

la mauvaise voie. Mais ici il ne peut être question de l'homme supérieur; la comparaison n'est donc pas exacte.

CHAP. 5. Meng-tseu rapporte encore une sentence de Khoung-tseu : « La vertu de l'homme supérieur est comme le vent, la vertu de l'homme inférieur est comme l'herbe. L'herbe, si le vent vient à passer sur elle, s'incline nécessairement. »

Il n'est pas besoin de faire ressortir ce qu'il y a d'ingénieux dans ce rapprochement pour montrer la vénération qu'on doit au sage.

Il établit une juste distinction entre le travail de l'intelligence et le travail des bras, et à ce sujet il cite une sentence ancienne : « Ceux qui travaillent de leurs bras sont gouvernés par les hommes; ceux qui sont gouvernés par les hommes nourrissent les hommes. » C'est-à-dire que la domination doit appartenir aux hommes d'intelligence et les occupations manuelles aux hommes sans instruction.

Il fait voir que la vie matérielle ne suffit pas à l'homme pour le distinguer de la brute; suivant lui, les hommes ont en eux le principe de la raison; mais si, tout en satisfaisant leur appétit, en s'habillant chaudement, en se construisant des habitations commodes, ils manquent d'instruction, ils se rapprochent alors des animaux. Meng-tseu aurait dû compléter sa pensée en accusant la mauvaise organisation de la société chinoise qui laissait les masses sans instruction.

CHAP. 6. Meng-tseu ne veut pas qu'on se contente d'enseigner la vertu aux autres, il veut qu'on leur en donne l'exemple par une pratique constante et une fermeté inébranlable : « Car, dit-il, celui qui

s'est une fois plié soi-même ne peut plus redresser les autres hommes. »

Le rôle inférieur de la femme en Chine est indiqué ici d'une manière non équivoque. Le philosophe cite à ce sujet le livre des rites, qui porte : « Lorsque la jeune fille se marie, la mère lui donne ses instructions ; lorsqu'elle se rend à la demeure de son époux, sa mère l'accompagne jusqu'à la porte et lui dit : quand tu seras dans la maison de ton mari tu devras être respectueuse, attentive et circonspecte ; ne t'oppose pas à ses volontés ; faire de l'obéissance et de la soumission sa règle de conduite est la loi de la femme mariée. »

Il appelle grandeur d'âme le dédain des richesses et des honneurs, la constance dans la pauvreté, la fermeté dans le péril.

Quelqu'un lui disait : « L'intention du charpentier et du charron est de se procurer l'entretien de la vie ; l'intention de l'homme supérieur qui pratique les principes de la droite raison, est-elle aussi de se procurer l'entretien de la vie ? » Meng-tseu répondit : « Pourquoi scrutez-vous son intention ? Dès l'instant qu'il a bien mérité envers vous vous devez le rétribuer, et vous le rétribuez ; or, rétribuez-vous l'intention ou bien la bonne œuvre ? — Je rétribue l'intention. »

Cette réponse laisse fort à désirer ; en beaucoup de circonstances on rétribue l'œuvre pour son résultat efficace, et nullement pour l'intention de son auteur.

L. II. CHAP. 1. Meng-tseu comparant les princes de l'antiquité à ceux de son temps, trouve la com-

paraison défavorable à ces derniers, et son aveu est d'autant plus méritoire qu'il s'adresse à des rois. Pour adoucir la portée de ce reproche, il reconnaît que ceux-ci ont un cœur humain et une renommée d'humanité, mais il ajoute que les peuples ne ressentant pas leurs bienfaits, ils ne pourront servir de modèles aux siècles à venir.

Les bons conseils du philosophe étaient-ils donc sans effet? Et n'est-ce pas là une pensée contradictoire avec la précédente, savoir que l'intention seule mérite d'être rétribuée?

A l'exemple de Khoung-tseu, il fait dépendre la soumission du peuple de la bonne conduite du souverain : « Si le supérieur ou le prince, dit-il, ne suit pas la droite règle de conduite et une sage direction, les inférieurs ne suivront aucune loi, et seront indociles. »

Il pousse plus loin les conséquences en déclarant que, si le supérieur ou le prince ne se conforme pas aux rites, et si les inférieurs n'étudient pas les principes de la raison, le peuple s'insurgera et renversera l'Empire.

Khoung-tseu signalait deux grandes voies opposées, celle de l'humanité et celle de l'inhumanité; Meng-tseu les regarde aussi comme deux causes dont l'une élève les empires, les conserve, dont l'autre les fait périr.

Les devoirs réciproques des supérieurs et des inférieurs lui paraissent la base de l'Empire : « Lorsque la droite règle de la raison, dit-il, est suivie dans l'Empire, la vertu des hommes inférieurs sert la vertu des hommes supérieurs, la sagesse des hommes inférieurs sert la sagesse des hommes supérieurs; mais quand la droite règle de

la raison n'est pas suivie dans l'Empire, les petits servent les grands, les faibles servent les forts. »

Les moralistes et les législateurs ne sont pas encore parvenus à modifier cet état de choses.

Il pense que les royaumes et les familles seraient moins en danger de périr si l'on pouvait parler raison aux mauvais princes qui les gouvernent, parce que, selon lui, ceux-ci se méprisent eux-mêmes avant de s'être attiré le mépris des autres.

C'est là une supposition gratuite : l'homme le plus pervers est souvent le plus orgueilleux, le plus infatué de lui-même, le moins accessible aux remontrances.

Meng-tseu indique assez ingénument la voie la plus sûre pour obtenir le cœur du peuple : « C'est, dit-il, de lui donner ce qu'il désire, ce dont il a besoin, et de ne pas lui imposer ce qu'il déteste. »

Comme on le voit, il n'est point novateur, car il se contente des moyens fort simples indiqués par le bon sens universel, et pourtant, chose lamentable à dire ! ces moyens si simples ont été et sont encore très-négligés.

Il définit l'humanité la demeure tranquille de l'homme ; la justice, la voie droite de l'homme ; la vérité pure et sincère, la voie du ciel. Méditer sur la vérité est le devoir de l'homme.

Il rappelle en l'adoptant l'opinion de Khoung-tseu réprochant et rejetant le prince qui ne pratiquait pas un gouvernement humain et les ministres qui l'enrichissaient en prélevant beaucoup d'impôts. A plus forte raison repousse-t-il ceux qui suscitaient des guerres dans l'intérêt seul de leur puissance.

En Chine comme ailleurs, les guerres qui ont dé-

cimé les populations avaient plus souvent pour cause des intérêts de dynastie que des intérêts nationaux.

Meng-tseu croit que la pupille de l'œil exprime à volonté les mouvements de l'âme. Elle peut, suivant lui, cacher ou déguiser nos vices. Si l'intérieur de l'âme est droit, la pupille de l'œil brille d'un pur éclat, s'il n'est pas droit, la pupille est terne et obscurcie.

Cette observation physiologique est bien subtile et mal fondée ; les philosophes chinois étaient peu forts en matière d'expression physionomique.

Il semble préférer l'éducation donnée par des instituteurs à celle donnée par les parents. « Si le père, dit-il, use de correction pour porter son fils à faire le bien, leur affection mutuelle pourra bientôt en souffrir. »

Le moraliste entend peut-être par correction les mauvais traitements.

Ici encore il fait dépendre un bon gouvernement des bonnes qualités du prince : « Si le prince est humain, rien dans son gouvernement n'est inhumain ; s'il est juste, rien dans son gouvernement n'est injuste ; s'il est droit, tout dans son gouvernement est droit. Donc une fois que le prince aura adopté une conduite constamment droite, le royaume sera tranquille et stable. »

Il regarde comme un grand travers celui de se poser en modèle devant les autres ; cependant le désir d'être imité ne peut-il pas être une excitation à faire le bien ?

Les moralistes chinois ne tirent pas toujours des conséquences logiques de leurs prémisses.

CHAP. 2. Meng-tseu s'adressant au roi de *Thsi*,

lui disait : Si le prince regarde ses ministres comme des chiens ou des chevaux, alors les ministres regarderont le prince comme un homme vulgaire. Si le prince regarde ses ministres comme l'herbe qu'il foule aux pieds, alors les ministres regarderont le prince comme un brigand et un ennemi.

Cette franchise de langage étonne si l'on songe qu'il était tenu devant un prince.

C'est surtout ce passage qui a poussé le fondateur de la dynastie des *Ming* à ordonner la destruction des livres de Meng-tseu et à abolir les honneurs rendus à sa mémoire.

Meng-tseu enseigne que les hommes doivent savoir ce qu'il ne faut pas pratiquer afin de pouvoir ensuite pratiquer ce qui convient.

Ne vaudrait-il pas mieux commencer par apprendre ce qui convient, afin d'éviter ce qui ne convient pas ?

Il dit : « Celui qui est un grand homme c'est celui qui n'a pas perdu l'innocence et la candeur de son enfance. »

Cette innocence et cette candeur de l'enfance souvent exaltées par les philosophes sont un peu négatives ; incapables du mal, elles le sont également du bien. Que serait une société gouvernée par ces deux vertus ?

Le respect exagéré pour les morts a poussé les moralistes chinois à des conséquences outrées telles que celle-ci :

« Nourrir les vivants est une action qui ne peut pas être considérée comme une grande action, tandis que l'action de rendre des funérailles convenables aux morts peut seule être considérée comme une grande action. »

Cette pensée de Meng-tseu est un peu contraire à la doctrine de Khoung-tseu qui réproouve les trop brillants honneurs rendus aux morts.

Malgré sa prédilection pour l'innocence native, Meng-tseu, loin de repousser la science comme Lao-tseu, déclare ici que l'homme supérieur doit donner à ses études la plus grande extension possible, afin d'éclairer sa raison et d'expliquer clairement les choses.

L'impartialité et la tolérance sont un des beaux traits de sa morale. Il cite pour modèle le roi Tching-thang, qui donnait des emplois publics aux sages sans leur demander à quel pays, à quelle secte ou à quelle classe ils appartenaient.

Le mépris des offenses est formellement enseigné par lui. Il suppose qu'un homme le traite grossièrement et brutalement : il se demande s'il n'a pas été lui-même inhumain, malhonnête, sans urbanité. L'individu continue de le maltraiter ; il descend de nouveau en lui-même pour voir s'il n'a pas manqué de droiture ; reconnaissant qu'il n'en a pas manqué, il reçoit cependant encore un nouvel outrage ; alors il se dit : « Cet homme n'est qu'un extravagant, en quoi diffère-t-il de la bête brute ? et pourquoi m'en tourmenterais-je ? » Toutefois, Meng-tseu ne va pas jusqu'à remercier l'insulteur, et encore moins à le récompenser, comme l'enseignait Lao-tseu.

Il n'admet pas qu'un fils puisse en remontrer à son père, fût-ce même par des conseils de vertu ; il ne trouve pas là de réciprocité possible et craint, au contraire, que les conseils d'un fils n'engendrent la discussion entre lui et son père. C'est pousser trop loin la condescendance filiale ; un fils ne

peut-il pas acquérir des connaissances dont son père lui-même saurait profiter ?

CHAP. 3. Meng-tseu relève ici la belle conduite de l'empereur Chun : Etant encore ministre, Chun se plaignait de l'indifférence de ses parents, qui le rendait comme un homme privé de tout. Il avait pour femmes les deux filles de l'empereur auquel il succéda ; il était riche et revêtu des plus hautes dignités ; tout cela ne valait pas à ses yeux l'affection de ses père et mère.

Cependant, il ne les consulta pas à l'occasion de son mariage, bien que le livre des vers porte : « Quand un homme veut prendre une femme, que doit-il faire ? Il doit consulter son père et sa mère. » Meng-tseu cherche à le justifier en disant : « La co-habitation ou l'union sous le même toit de l'homme et de la femme est le devoir le plus important de l'homme. Si Chun avait consulté ses parents, il n'aurait pas pu remplir ce devoir, et, par là, il aurait peut-être provoqué leur haine. »

Cette explication est fort embarrassée ; j'aimé mieux attribuer la conduite de Chun à l'indifférence même que lui témoignaient ses parents ; elle le dispensait de leur demander conseil.

Chun est également représenté comme un modèle de l'amour fraternel. Son frère Siang, jaloux de sa supériorité lorsqu'ils étaient ensemble sous le toit paternel, avait tenté de le faire mourir. Chun, pour s'en venger, lorsqu'il devint empereur, le nomma prince de la terre de *Yeou-pi*.

Meng-tseu exalte cette conduite qui rend le bien pour le mal, et ajoute : « L'homme humain ne garde point de ressentiment envers son frère et ne nourrit point de haine contre lui ; il l'aime, le chérit

comme un frère, voilà tout, et par cela même qu'il l'aime, il désire qu'il arrive aux honneurs et aux richesses. » C'est aller trop loin, car un empereur élevant aux dignités un homme perfide parce qu'il est son frère, commet au moins un acte d'imprudence. Meng-tseu pousse la conséquence jusqu'à dire que la meilleure marque d'honneur qu'on puisse témoigner à ses parents, c'est de les entretenir avec les revenus de l'État; il cite l'exemple de Chun à l'égard de son père. Les contribuables n'avaient-ils pas droit de s'en plaindre?

Meng-tseu rapporte plusieurs faits d'élévation à l'empire par le choix du peuple. Quand le fils d'un empereur mort ne convenait pas, le peuple allait rendre hommage à un ancien ministre ou à un sage, et cette démarche étant considérée comme une manifestation du ciel (*vox populi, vox Dei*), ce ministre ou ce sage était ainsi de fait proclamé empereur.

Nous avons vu les premiers empereurs se succéder à peu près de cette façon.

CHAP. 4. Meng-tseu énumère les différentes conditions de l'amitié, consistant à ne pas se prévaloir de la supériorité de l'âge, des honneurs, de la richesse ou de la puissance : « Contracter des liens d'amitié avec quelqu'un, dit-il, c'est contracter amitié avec la vertu. » C'est en effet la liaison où la moralité des contractants est le plus engagée par suite des sympathies, des goûts, des caractères et des idées.

Il revient encore sur les devoirs respectifs des princes et des ministres : le prince a des devoirs à remplir envers le peuple, et doit le secourir. Si un prince a commis une grande faute, il faut que ses

premiers ministres lui fassent des remontrances ; s'il y retombe plusieurs fois sans les écouter, il faut qu'ils se retirent.

Suivant lui, les germes de toutes les vertus sont dans l'homme ; il lui est aussi naturel d'être bon, qu'il est naturel à l'eau de couler en bas. Tous les hommes ont donc naturellement le sentiment de la miséricorde et de la pitié, de la honte et de la haine du vice, de la déférence et du respect, de la réprobation et du blâme ; les premiers tiennent de l'humanité, les deuxièmes de l'équité, les troisièmes de l'urbanité et les derniers de la sagesse. Or, l'humanité, l'équité, l'urbanité, la sagesse ne sont pas créées en nous par les objets extérieurs ; nous les possédons d'une manière fondamentale et originelle, seulement nous pouvons les oublier. En effet, les passions et les événements indépendants de notre volonté nous font dévier de ces sentiments naturels. Par exemple Meng-tseu a observé que dans les années d'abondance le peuple fait beaucoup de bonnes actions, tandis que dans les années de stérilité il en fait de mauvaises ; non pas que ses facultés morales changent, mais ce sont les suggestions soit de la misère soit du désespoir qui ont assailli son cœur et l'ont entraîné dans le mal : « Ainsi, dit-il, l'humanité c'est le cœur de l'homme, l'équité c'est sa voie. Il faut donc qu'il se replie sur lui-même pour se rectifier. Sa conscience lui en donne les moyens. On méprise ceux qui s'adonnent à la boisson et à la bonne chère parce qu'ils perdent alors la meilleure partie d'eux-mêmes. L'homme possède donc en soi la noblesse de sentiment, mais il n'y pense pas toujours. »

Toutes ces observations sont pleines de justesse :

en effet, l'homme attache souvent plus d'importance aux marques distinctives extérieures qui flattent sa vanité qu'aux actes de vertu qui satisfont uniquement sa conscience ; il aime mieux les applaudissements d'autrui que son contentement intérieur et secret, et devient sourd à la voix du devoir quand il la laisse dominer par l'orgueil ou l'égoïsme.

CHAP. 6. Meng-tseu déclare qu'un ministre doit servir son prince pour l'amour de l'humanité et de l'équité, comme un fils doit servir son père, comme un frère cadet doit servir son frère aîné, pour les mêmes motifs : « Alors, dit-il, le prince et ses ministres, le père et le fils, le frère aîné et le frère cadet ayant repoussé d'eux l'appât du gain n'auront des égards l'un pour l'autre que pour le seul amour de l'humanité et de l'équité. »

Les deux premières observations sont très-fondées en raison, mais la troisième implique une sorte de droit d'aînesse contraire à la vraie justice, qui n'a rien à voir au hasard de la naissance.

Il raconte avec éloge la sollicitude d'un empereur pour les travaux de la terre, par des encouragements aux uns et des récompenses aux autres. Lorsqu'il entrait sur le territoire d'un prince son vassal, s'il trouvait les champs bien cultivés, et, en même temps, les vieillards secourus, les sages honorés et les hommes de talent revêtus des hauts emplois publics, il augmentait l'étendue de son territoire.

Il cite les décrets promulgués par un autre prince, Houan khoung, comme des monuments de sagesse tels que ceux-ci : *Faites mourir les enfants qui manqueront de piété filiale.* N'enlevez pas l'héritage du

filz legitime pour le donner à un autre. Ne faites pas une épouse de votre concubine. Honorez les sages. Donnez des traitements aux hommes de talent. Produisez au grand jour les hommes vertueux. Respectez les vieillards. Chérissez les petits enfants. Donnez l'hospitalité aux voyageurs. •

Voilà un prince qui décrétrait des lois morales ; reste à savoir par quelle sanction il aurait pu exiger l'observance de quelques-unes. Le premier article est empreint d'une sévérité cruelle et arbitraire ; il ne précise même aucun fait particulier devant entraîner une condamnation à mort. Il faut voir là un enseignement plutôt qu'une législation ; le Code chinois ne renferme rien de pareil.

CHAP. 7. Meng-tseu fait intervenir le ciel en disant qu'il nous a donné le mandat de nous améliorer sans cesse, que notre vie soit longue ou courte, et de nous conformer à ses décrets avec une entière soumission. Il entend sans doute par ces décrets les notions de justice inscrites dans notre conscience.

Suivant lui, toutes nos actions ayant en nous leur principe ou leur raison d'être, si après avoir fait un retour sur nous-mêmes nous les trouvons parfaitement vraies et conformes à notre nature, nous en ressentons une grande satisfaction. De même si nous faisons tous nos efforts pour agir envers les autres comme nous désirons les voir agir envers nous, nous accomplissons les devoirs de l'humanité. Cette maxime est le complément de celle mentionnée plus haut : « Ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit. »

En voici une autre qui est à l'adresse de tous les gouvernants : On n'obtient pas aussi bien l'affection

du peuple par un bon régime, par une bonne administration et de bonnes lois que par de bons enseignements et de bons exemples de vertu. Par de bonnes lois et une bonne administration on en tire de bons revenus ; par de bons enseignements et de bons exemples on obtient son cœur. » Montesquieu n'exprimera pas de pensée plus profondément juste. Meng-tseu dit encore que l'urbanité, la prudence, l'équité ne sont pas des faits d'éducation, mais qu'elles ont leur fondement dans le cœur, et constituent proprement la nature de l'homme.

Cependant l'éducation, l'expérience, la culture de l'esprit ont toujours contribué au développement de ces vertus sociales. Meng-tseu semble oublier ici l'influence de son propre enseignement.

Il représente le sage comme chérissant tous les êtres qui vivent, mais n'ayant pas pour eux les mêmes sentiments d'humanité qu'il a pour les hommes ; et n'ayant pas non plus pour les hommes le même amour qu'il a pour ses père et mère.

CHAP. 8. — Meng-tseu dit : « L'homme humain arrive par ceux qu'il aime à aimer ceux qu'il n'aimait pas. Le prince inhumain, au contraire, arrive par ceux qu'il n'aime pas à ne pas aimer ceux qu'il aimait. »

Il fait sans doute allusion aux courtisans dont les princes acceptent les services sans estimer leurs personnes. Ces princes écoutent volontiers de perfides suggestions contre les hommes de vertu et de talent qui osent leur faire des remontrances.

Voici une pensée très-hardie :

« Le peuple vient le premier, les esprits de la terre et des fruits viennent en second lieu ; le prince est le moins important. »

Ce qui veut dire : « Les fruits de la terre sont faits pour nourrir le peuple, et le prince pour le gouverner.

« Les paroles dont la simplicité est à la portée de tout le monde et dont le sens est profond, sont les meilleures. »

Cette maxime caractérise le génie des moralistes chinois, qui, en général, expriment simplement de grandes pensées.

Meng-tseu croit que la conservation de la vertu est en raison inverse du nombre des désirs, et que pour entretenir dans son cœur l'humanité, il faut les réduire, les diminuer autant que possible.

Enfin, voici une maxime qui, vieille de plus de deux mille ans, trouverait certainement son application actuelle : « Je veux dit-il, que celui qui est né dans un siècle, soit de ce siècle. Si les contemporains le regardent comme un honnête homme, cela doit lui suffire. »

Toutefois, il signale le travers opposé, c'est celui des adulateurs de leur siècle, qui s'attachent trop servilement aux usages, aux mœurs et aux idées contemporaines.

En résumé, le livre de Meng-tseu est le développement de la doctrine de Khoung-tseu. Cependant, j'ai signalé en passant quelques idées propres au disciple, et surtout une hardiesse de langage à laquelle le maître ne nous avait pas habitués.

Ici, comme pour toutes les grandes écoles, l'élève ajoute du sien, mais il faut rendre cette justice à Meng-tseu : il n'exagère pas les principes de Khoung-tseu ; il en tire seulement des consé-

quences nouvelles, surtout lorsqu'il les applique aux règles du gouvernement ; de là vient qu'on a mis son livre au nombre des livres classiques.

VIII.

LE *Hiao-King*, LIVRE DE LA PIÉTÉ FILIALE.

Ce livre canonique est attribué à Khoung-tseu : c'est le dernier qu'il aurait composé et que son disciple Thseng-tseu aurait coordonné. Il n'a pas été retrouvé intégralement, et de ses débris nous avons quelques fragments traduits et publiés dans les *Mémoires concernant les Chinois* (1).

La piété filiale y est définie, comme dans tous les livres de Khoung-tseu, la racine des autres vertus, et la première source de l'enseignement. Elle ne consiste pas seulement dans les soins et le respect dû aux pauvres ; mais elle embrasse également ce qui concerne le Prince, la justice, et plus généralement l'acquisition et la pratique des vertus sociales.

L'auteur s'appuie d'un passage du *Chi-King* : « Faites revivre envers vous les vertus de vos ancêtres ; qui aime ses parents n'oserait haïr personne ; qui honore ses parents n'oserait mépriser personne. »

Et il ajoute que ne pas aimer ses parents et prétendre aimer les hommes, c'est contredire l'idée de la vertu ; que ne pas honorer ses parents et pre-

(1) T. IV, p. 28.

tendre honorer les hommes, c'est démentir les notions du devoir :

« Un fils, dit-il, est ravi des égards qu'on a pour son père, un cadet est flatté des attentions qu'on a pour son aîné, un sujet est charmé des honneurs qu'on rend à son souverain, un million d'hommes est enchanté des honneurs qu'on décerne à un seul, c'est-à-dire à l'empereur. » Telle est la gradation établie par Khoung-tseu dans l'exercice de la piété filiale.

L'amour filial envers le prince est naturellement compris dans le titre de père et mère du peuple qui lui est attribué. Il embrasse tous les hommes depuis l'empereur jusqu'au dernier des sujets ; il ne commence ni ne finit à personne, et si difficile que ce devoir paraisse à remplir, on n'a pas le droit de dire qu'on ne le peut pas.

Nos parents nous ont donné la vie, c'est le premier lien qui nous attache à eux ; c'est le motif de nos préférences, de notre respect et de notre tendresse. Se revolter, c'est ne vouloir pas de maître ; mépriser les sages, c'est outrager les lois (les lois morales sans doute) ; mais il y a pire que tout cela, c'est manquer de respect et d'obéissance filiale, car c'est faire violence à la nature et ouvrir la porte à tous les crimes.

Aussi Khoung-tseu disait-il que les empereurs de l'antiquité gouvernaient bien parce qu'ils pratiquaient la piété filiale.

Voici comment Meng-tseu dépeint l'attitude d'un bon fils aux funérailles de son père :

Il assiste à la cérémonie avec un visage pétrifié de douleur ; les paroles qui sortent de sa bouche n'ont ni élégance ni suite ; ses vêtements sont gros-

siers et en désordre sur lui. La musique la plus touchante n'effleure pas son cœur ; les mets les plus exquis n'ont ni goût ni saveur pour son palais, tant est grande la désolation de son âme.

La conclusion de ce livre est celle-ci : honorer et aimer ses parents pendant leur vie, les pleurer, les regretter après leur mort. Voilà le grand accomplissement des lois fondamentales de la société. C'est là, en effet, le résumé des opinions de Khoung-tseu sur la piété filiale.

IX.

LE LIVRE DES RÉCOMPENSES ET, DES PEINES.

Ce livre a été publié sous le nom de *Thai-chang* ou *Lao-tseu* auquel on en attribue la première rédaction, sans doute à cause des idées religieuses, ou plutôt superstitieuses, qu'il renferme ; mais en réalité c'est une compilation de sentences tirées ou imitées des *King*, du *Tao*, des *Sse-chun* et surtout du bouddhisme. Il n'appartient à aucune école particulière, mais un peu à toutes. Chaque maxime y est commentée, paraphrasée, appuyée d'anecdotes, ou de traditions fabuleuses.

A propos du titre même, le commentateur dit que les actions bonnes ou mauvaises des hommes font impression sur les esprits du ciel et de la terre qui récompensent ou punissent. La récompense c'est la prolongation de la vie, le châtement c'est l'abrè-

gement de la vie actuelle, système du bouddhisme comme du mosaïsme.

Nous allons passer en revue les maximes les plus dignes de remarque contenues dans ce livre, et montrer en passant à quelle école elles appartiennent.

« Le malheur et le bonheur de l'homme ne sont point déterminés d'avance, seulement l'homme s'attire lui-même l'un ou l'autre par sa conduite. La récompense du bien et la punition du mal le suivent comme l'ombre suit les corps. »

Ainsi, point de fatalisme, l'homme est libre et responsable ; il ne devra qu'à lui la récompense ou le châtiment. On reconnaît ici l'École de Khoung-tseu.

Le commentateur dit, en effet, qu'il n'y a point de chemin déterminé d'avance par le ciel qui conduise au bonheur ou au malheur ; le bonheur ou le malheur sont proportionnés à l'importance des vertus ou à la gravité des crimes. Il cite à l'appui ce passage de l'*Y-king* : « Dans la maison de l'homme qui accumule de bonnes actions, il y a toujours une surabondance de bonheur ; dans celle qui accumule de mauvaises actions, il y a toujours une surabondance de malheur. »

« Il y a au ciel et sur la terre des esprits chargés de rechercher les fautes des hommes et qui, suivant la légèreté ou la gravité de ces fautes, retranchent de leur vie des périodes de cent jours. »

Les esprits sont donc comme des juges impartiaux qui récompensent ou punissent non d'après leurs caprices ou leurs préférences, mais d'après l'importance des actions. Nous touchons au Bouddhisme, et le commentateur y donne en plein quand il

dit que l'homme qui s'abandonne au mal est condamné à devenir, soit une bête de somme, soit un démon affamé. Il ajoute même que sa mort seule ne suffit point pour régler ses comptes ; son châtiement peut s'étendre sur ses descendants. Voilà le fatalisme de la solidarité criminelle ajouté à la métempsycose. Nous verrons que les commentateurs ont souvent dépassé et même dénaturé le texte en exagérant le sens.

« Il y a plusieurs centaines de grandes et petites fautes. Il faut d'avance les éviter avec soin si l'on veut obtenir l'immortalité. »

Le commentateur dit qu'avant d'opérer de bonnes œuvres, il faut commencer par fuir toute espèce de faute, et qu'ensuite, l'existence sera prolongée selon le degré des mérites. C'est la doctrine Bouddhiste.

« Ne foulez pas un sentier tortueux. »

Sur cette maxime le commentateur raconte qu'un chef militaire s'étant laissé vaincre et craignant d'être condamné à mort, voulut corrompre un greffier du tribunal ; il le fit venir, le grisa et le laissa seul avec sa femme, afin qu'elle pût le prendre par la séduction. Ce sage greffier déchira son vêtement par lequel elle le retenait et s'enfuit. Mais il rédigea une pétition et obtint la grâce de cet homme. Ce trait de générosité est très louable, mais l'impunité de cette tentative de corruption est peu édifiante.

« Ne trompez pas dans le secret de la maison. »

Ce qui signifie suivant le commentateur, que lorsqu'on est dans un lieu où personne ne nous voit, nous devons redoubler d'effort pour régler le mou-

vement de notre volonté de peur de tromper notre cœur et de tomber dans le mal. Et il raconte l'histoire d'un médecin : ayant été appelé auprès d'un malade, la femme de celui-ci en devint amoureuse et tenta de le séduire, mais le médecin repoussa ses avances, et pour ce fait le *Chang-ti* (maître du ciel) prolongea son existence de 12 ans.

Moïse promet la prolongation d'existence en faveur de ceux qui accompliront ses lois, mais la *Bible* ne cite aucun exemple pour corroborer cette promesse. Le livre des récompenses en cite au contraire un grand nombre.

« *Accumulez des vertus et entassez des mérites.* »

« *Montrez-vous humains envers les animaux.* »

La doctrine de Bouddha apparaît ici, et le commentaire développe cette pensée en disant que si l'on veut sincèrement accumuler les vertus et entasser des mérites, il faut aimer non seulement tous les hommes, mais même tous les animaux. Quelque petits qu'ils soient, la vie les anime, tous sont attachés à l'existence, tous redoutent également la mort. Il rapporte l'exemple d'un homme qui se levait tous les matins pour balayer les mollusques qui grimpaient le long du rivage et les jetait au fond de l'eau pour les soustraire aux recherches des pêcheurs. Un autre achetait des anguilles étalées sur la boutique d'un marchand et les jetait dans un fossé rempli d'eau.

Un philosophe dont il ne donne pas le nom disait : « Laissez toujours du riz pour les rats ; par pitié pour les papillons, n'allumez pas de lampe. » Un livre bouddhiste promet une longue vie aux hommes qui ne tuent point d'êtres vivants. L'eau con-

tenant de petits animaux, il veut qu'avant de boire on la passe dans un filtre. Ce philosophe eût été fort embarrassé de nos jours car à l'aide du microscope il eût aperçu des centaines d'atômes vivants dans une seule goutte d'eau.

• *Pratiquez la droiture et la piété filiale; ayez de l'affection pour vos frères cadets et du respect pour vos aînés.* »

Voilà une maxime tirée de Khoung-tseu.

Sur ce précepte le commentateur rapporte qu'un domestique, à la mort de ses maîtres, sauva leur enfant d'une tentative d'assassinat et lui fit rendre justice.

Il ajoute : « Si ce domestique a montré une telle reconnaissance envers son maître, que ne peuvent faire les hommes haut placés et riches qui, par leur position élevée, devraient donner l'exemple de toutes les vertus sociales ? »

« Si vos parents, dit-il encore, sont bons et tendres pour vous, il est juste de leur témoigner de la piété filiale; mais s'ils sont méchants, c'est le comble de la piété filiale que de les servir avec obéissance et respect. » Khoung-tseu n'eût pas mieux dit.

Au sujet de l'amitié fraternelle, il cite plusieurs exemples qu'il oppose aux frères de son temps, lesquels sont en discussion et en procès pour l'héritage de leurs parents.

• *Rectifiez votre cœur afin de convertir les autres.* »

• *Ayez pitié des orphelins et montrez de la compassion pour les veuves.* »

Le commentateur dit que ce sont là des moyens pour accumuler de grandes vertus dans ce monde,

et consoler dans l'autre les âmes de ceux qui sont morts.

« *Respectez les vieillards et chérissez les jeunes enfants.* »

Le commentateur ajoute qu'il ne faut pas même faire de mal aux plantes et aux arbres ; quoique privés de connaissance, ils ont aussi en eux, dit-il, un principe vital.

« *Vous devez compatir aux maux des autres.* »

« *Réjouissez-vous des avantages des autres.* »

Sur ces paroles le commentateur rapporte que le grand empereur Yu s'inclinait profondément lorsqu'il entendait une parole digne d'éloge.

« *Secourez les hommes dans leurs besoins.* »

« *Sauvez les hommes dans le danger.* »

Le commentateur cite plusieurs exemples de dévouement qui ont eu leur récompense en ce monde : celui-ci pour avoir sauvé un homme a obtenu un fils ; celui-là pour avoir sauvé une femme a échappé lui-même à un danger mortel ; un troisième pour avoir restitué une somme d'argent a vu sauver son fils ; un quatrième en sauvant un homme a sauvé son propre fils.

Puis il arrive à des exemples opposés : ainsi un homme pour n'avoir pas voulu sauver une personne qui se noyait est devenu le meurtrier de sa propre femme.

On voit que la récompense et le châtiment ne tombent pas toujours sur l'agent, mais sur ce qu'il a de plus cher ; or, cette justice, quand elle ne récompense pas, faisant plusieurs victimes pour un coupable, et souvent des victimes innocentes, perd le nom de justice et tourne à la fatalité.

« *Réjouissez-vous des succès des autres et affligez-*

vous de leurs revers comme si vous vous trouviez à leur place. »

« Ne divulguez pas les imperfections des autres. »

Ces maximes sont empreintes d'un sentiment de générosité rarement mis en pratique. Lao-tseu et Khoung-tseu sont les premiers qui les aient proclamées.

« Ne vous vantez pas de votre supériorité. »

Le commentateur dit qu'en nous prévalant de nos mérites pour mépriser les autres nous perdons tout le fruit de notre supériorité.

« Ne vous irritez point quand vous avez reçu un affront. »

L'oubli des offenses a été professé par les philosophes chinois des diverses écoles.

Le commentateur dit que les bouddhistes, dans leurs instructions, placent la patience à supporter les injures au-dessus de toutes les vertus, et la représentent comme le premier et le plus sûr moyen d'arriver à la perfection. Il cite à l'appui le fait suivant :

Sous la dynastie des *Song* vivait un homme nommé Fou-pi. Ayant reçu une injure grossière, il fit semblant de ne pas s'en apercevoir. « C'est vous qu'on insulte, lui dit-on. » — « Je crois, dit Fou-pi, que cette injure s'adresse à un autre. » — « Vous êtes dans l'erreur, on a prononcé clairement votre nom. » — « N'y a-t-il pas beaucoup de personnes qui portent le même nom que moi ? » Celui qui avait injurié Fou-pi ayant entendu cette réponse, honteux de sa conduite, vint lui faire ses excuses.

Autre exemple : Un ministre est insulté par un lettré ; il s'oppose à ce qu'on s'informe de son nom : « Si je venais à le savoir, dit-il, peut-être ne pour-

rais-je point l'oublier ; il vaut mieux que je l'ignore. »

Voilà des traits sublimes qu'on dirait inspirés du christianisme, s'ils ne lui étaient pas antérieurs.

« *Recevez les faveurs des princes avec un sentiment de crainte.* »

Sur cette maxime, le commentateur raconte l'histoire de Wang-tan, lequel, au lieu de se réjouir, se plaignait chaque fois qu'il montait en dignité. Quand on lui apportait ses appointements, il s'écriait en soupirant : « C'est la graisse du peuple ! qu'ai-je besoin d'un si grand revenu ? » Le commentateur ne dit pas s'il les gardait ou les distribuait aux pauvres, mais il dit que les bouddhistes regardent les marques de respect et les émoluments affectés aux charges publiques comme des ennemis caressants qui nous flattent pour nous perdre, et il ajoute que cette opinion est commune aux trois religions admises en Chine. Cette remarque peut être fondée, mais qu'en conclure ? que ces trois religions, malgré leur influence, n'ont pu réussir à inspirer du désintéressement aux Chinois.

« *Accorder des bienfaits sans en attendre de récompense.* »

Voilà une maxime que les stoïciens ont professée comme nouvelle, et que les philosophes chinois avaient proclamée depuis longtemps. Le commentateur cite à ce propos une réponse faite à l'empereur Wou-ti qui se vantait d'avoir toujours été bienfaisant, et demandait si cela lui donnait beaucoup de mérite : « Aucun, lui répondit-on, car vous aviez l'intention d'en obtenir une récompense ; dès lors, vos bienfaits n'étaient plus méritoires. » Wou-ti avait au moins le mérite de prêter l'oreille à des observations un peu dures.

« *Les esprits célestes l'entourent en le défendant* (l'homme vertueux). »

Cette parole n'a rien en soi de remarquable, mais elle a donné lieu au récit d'une histoire digne d'être reproduite : « Pendant une maladie contagieuse, une femme apprend que son beau-père et sa belle-mère en étaient atteints. Elle voulut partir pour les soigner malgré l'opposition de son père et de sa mère ; elle leur répondit : un mari prend une femme pour l'aider à servir son père et sa mère pendant leur vie, et à leur rendre les honneurs funèbres après leur mort. Si je n'allais pas auprès de mon beau-père et de ma belle-mère dangereusement malades, je ressemblerais à une bête fauve. » Cette anecdote caractérise le sort de la femme mariée en Chine, par l'obligation où elle était de préférer les parents de son mari à ses propres parents.

« *Penser sans cesse à son ressentiment.* »

Cette parole s'adresse à ceux qui se souviennent des injures.

Suivant le commentateur, quand un homme vient de nous faire un affront, nous ne pouvons nous empêcher tout d'abord de lui en vouloir ; mais ensuite notre devoir est d'oublier toute espèce de ressentiment ; en montrant de la grandeur d'âme et de l'indulgence pour les fautes des autres, la personne qui nous a offensé sera elle-même fâchée de sa conduite. Nous avons vu plus haut un trait semblable.

« *Tuer des ennemis qui se rendent.* »

Sur cette parole, le commentateur rappelle deux sentences : « Il n'y a pas de plus grand crime que de tuer des ennemis qui se sont rendus. » — « Celui qui tue des ennemis qui se rendent est puni jusque dans sa troisième génération. »

C'est opposer une injustice à une autre injustice, car punir des innocents pour la faute de leurs parents coupables est encore plus injuste que de tuer des ennemis qui se rendent; ceux-ci ont, du moins, participé à un acte capable de justifier des représailles.

« *Connaître ce qui est bien et ne pas le faire.* »

Le commentateur fait observer qu'il y a des gens qui ne font pas une seule bonne action pendant toute leur vie, tout en voulant se faire passer pour des gens vertueux. D'autres font des dépenses pour nourrir des religieux, bâtir des temples, et laissent leurs proches parents dans la détresse sans songer à les secourir. On voit que ce commentateur n'est ni *tao-sse* ni bouddhiste, puisqu'il blâme les dépenses faites en faveur des ordres religieux fondés par ces deux sectes.

« *Faire ressortir les défauts des autres.* »

Il y a de la noblesse et de la générosité à cacher ou pallier les fautes d'autrui; car souvent, dit le commentateur, quand un homme fait une action blâmable, c'est le résultat d'une erreur passagère ou d'un accident malheureux. Si, au contraire, nous divulguons ses défauts et cherchons à les grossir, nous perdons le mérite de nos propres vertus. Il cite à ce sujet l'exemple d'un poète qui fut envoyé et mourut en exil pour avoir composé des satires contre le gouvernement. Ce fait est mal choisi, et il prouverait seulement qu'en Chine comme ailleurs le pouvoir n'aime point qu'on le critique. Cependant Khoung-tseu et Meng-tseu ont donné le noble exemple d'une courageuse et utile opposition.

Le commentateur ne veut pas même qu'on laisse

échapper des mots de plaisanterie, parce qu'ils peuvent, dit-il, entraîner des haines implacables. Il eût mieux fait de s'attaquer aux esprits assez mal faits pour ne savoir point les supporter ou les mépriser.

« *Acheter des louanges mensongères.* »

Sur ce sujet le commentaire cite cette sentence : Dans tous les temps, la réputation a été comme un beau vase qui excite l'envie de celui qui ne l'a pas fait. Et il ajoute : « Celui qui achète les louanges sans les mériter ne tarde pas à en perdre les avantages. »

« *Cacher un cœur perfide.* »

C'est à-dire être hypocrite ; le commentateur reproche ce vice aux hommes de son temps et leur oppose les anciens. Ceux-ci, à ce qu'il paraît, avaient toutes les vertus et point de défauts, malgré leur état sauvage constaté par une pièce de vers rapportée ici et où il est dit : « Les hommes de l'antiquité ressemblaient extérieurement à des bêtes sauvages, mais ils étaient doués d'une vertu sublime qui les élevait à la sainteté. Ceux d'aujourd'hui ont une figure d'homme et un cœur de bête sauvage qu'il est impossible de sonder. Quand ils vous sourient ne croyez pas à leur attachement ; quand ils pleurent ne croyez pas à leur douleur ; leur amitié ne dépasse pas le bout des lèvres, mais le fond de leur cœur est hérissé de ronces et d'épines. »

Voilà qui est peu flatteur pour les contemporains du poète, mais c'est le langage des misanthropes de toutes les époques.

« *Envier la richesse des autres.* »

Le commentateur regarde l'opulence dont jouis-

sent certains hommes dans la vie présente comme la récompense de leurs bienfaits dans une vie précédente ; loin d'exciter notre envie, leur fortune même devrait nous pénétrer d'estime et de respect pour eux. Il s'agit sans doute d'une fortune bien acquise et bien employée. On pourrait cependant lui répondre que pour avoir été à mémé d'exercer la bienfaisance dans une précédente existence, il fallait que ces hommes y eussent possédé une certaine fortune, ce qui retranche un peu de leur mérite.

« *Voir une personne belle et former le désir de la posséder en secret.* »

Le commentateur raisonne ici comme les ascètes de tous les temps : suivant lui, nous devenons coupables dès le moment que nous avons formé ce désir. Il faut rectifier son cœur lorsqu'on est seul afin de le conserver pur et intact au moment du danger. Or, le meilleur moyen c'est de ne pas regarder les objets de séduction ; si l'on rencontre une femme ou une fille qui vienne du côté de l'orient, il faut regarder aussitôt du côté de l'occident ; si elle vient du côté de l'occident, il faut se tourner du côté de l'orient. C'est de la galanterie à rebours. Les philosophes chinois ne connaissent pas l'amour platonique ; et ils ne parlent des rapports de l'homme et de la femme qu'avec beaucoup de réserve ; il faut l'attribuer au peu d'estime qu'ils ont généralement pour le beau sexe, et dans les faits qu'ils rapportent sur les désordres de l'amour, c'est presque toujours de la femme que vient la séduction. Nous en avons déjà vu deux exemples, en voici un troisième raconté par le commentateur :

• La fille d'un magistrat étant devenue amou-

reuse d'un jeune étudiant qui demeurait en face de chez elle, lui envoya une servante pour lui donner un rendez-vous. Le jeune homme n'y alla point, mais un autre étudiant qui demeurait avec lui prit sa place. Comme il était nuit, la jeune fille ne s'aperçut pas de la substitution et reçut l'étudiant dans son lit. Mais le père de la jeune fille étant entré dans la chambre les surprit et les tua tous deux. Le lendemain le premier étudiant ne voyant pas le nom de son condisciple sur la liste du concours se douta du malheur et se contenta de dire à ceux qui l'entouraient : « Si j'étais allé au rendez-vous je serais inscrit aujourd'hui sur la liste des morts ! » Cette froide réflexion prouve que le cœur du jeune homme n'était pas plus ouvert à la compassion qu'à l'amour.

« Désirer la mort de ses créanciers. »

Le commentateur cite une sentence tirée d'un livre bouddhiste : Si vous n'acquitez pas vos dettes pendant la vie, il faudra que vous les payiez après votre mort. Beaucoup de débiteurs chinois et autres souscriraient volontiers des billets pour cette échéance, mais tous les créanciers n'accepteraient pas ce paiement outre-tombe.

« Décerner des récompenses et des peines dans des proportions injustes. »

Le commentateur s'appuie sur ce passage pour enseigner, après Khoung-tseu, aux magistrats, le devoir de récompenser même des ennemis s'ils montrent une droiture irréprochable, et, d'un autre côté, de punir même ses parents s'ils violent la loi. « Vous devez, dit-il, mettre en liberté ceux qui font l'aveu complet d'un crime grave et s'en repentent sincèrement, et condamner à mort ceux

qui, ayant commis un léger crime, cherchent à le pallier par de mauvaises excuses. »

Ce dernier précepte est empreint d'une rigueur excessive ; quant au premier, on peut en contester la justice ; le repentir ne suffit pas à l'expiation.

« *S'abandonner sans mesure aux aises et aux jouissances de la vie.* »

Le fatalisme bouddhiste se fait jour ici, le commentateur soutient que la longueur de notre vie et la source de nos richesses sont fixées d'avance par le destin ; toutefois il ajoute cette grande vérité : « En ménageant son bonheur on prolonge la durée de sa vie. »

Sur la manière de traiter ses inférieurs, objet de la pensée suivante, le commentateur entre dans des détails qui font connaître les rapports du maître de maison avec l'esclave, le serviteur et la concubine. Il cite à ce sujet un passage du livre intitulé *Chi-fan* (règles du siècle) où il est dit : les esclaves sont naturellement bornés ; quand ils font une chose, souvent ils se trompent ou s'écartent des instructions de leurs maîtres. Les uns sont naturellement oublieux ; si vous leur donnez une commission elle échappe promptement de leur mémoire ; les autres sont entêtés et croient toujours avoir raison, d'autres, enfin, sont naturellement opiniâtres, prêts à répondre avec insolence, et ne connaissent ni règle, ni discipline. Le commentateur en conclut cependant que le maître doit les traiter avec bonté, les instruire et ne point s'emporter contre eux.

Quant aux servantes et aux concubines, il les déclare encore plus bornées que les esclaves, et, par conséquent, plus dignes d'indulgence ; il défend au maître et à ses enfants de les battre, recommande

de ne point les laisser dans le besoin, et de ne pas les accabler de travaux.

Il raconte qu'un homme ayant maltraité un jeune esclave jusqu'à le faire mourir, et, étant mort à son tour, cet esclave le saisit dans l'enfer et lui fit subir des tortures. Revenu au monde et se ressentant encore de ce mal, il en raconta la cause à sa femme qui lui dit : « Comment ce petit esclave a eu cette audace? » — « Sur la terre, dit-il, il y a des maîtres et des esclaves, mais dans l'autre monde tous les hommes sont égaux. »

On croirait cette dernière parole tirée de l'Evangile.

« Ecouter les paroles de sa femme ou de sa concubine. »

Le commentateur abuse de ce passage pour professer sur les femmes des opinions très-défavorables qui montrent la prévention des philosophes eux-mêmes contre elles ; il dit que parmi les femmes il s'en trouve peu qui se distinguent par leur prudence et leur sagesse, et beaucoup, au contraire, qui ont des inclinations vicieuses, des vues communes, et une intelligence bornée.

Si la femme en Chine est telle qu'il la dépeint, il faut en accuser non pas la nature de son sexe, mais bien les mœurs et les lois qui les laissent sans instruction et à la merci de la tyrannie intérieure. Le commentateur semble en convenir, car, si le mari, dit-il, est peu éclairé, ou il craint ses emportements, et n'ose la contredire, ou il l'aime jusqu'à la folie, et lui obéit au premier mot. Quelquefois, une prédilection pour un enfant ou une sévérité trop grande envers une domestique portera la

femme à manquer à ses devoirs, mais suivant lui cela arrive presque toujours par la faute du mari.

Quant à la deuxième femme, il la déclare, conformément à la loi, bien au dessous de la femme légitime, laquelle est pourtant déjà fort abaissée ; mais il constate comme un grand danger le cas où le mari la préfère à sa femme légitime, parce qu'alors la maison retentit de querelles bruyantes.

« *Obéir aux instructions de ses père et mère.* »

Le commentateur veut qu'on y obéisse sans murmure, quand bien même elles seraient injustes ; il permet seulement de prendre des détours adroits pour faire des représentations à ses parents.

« *Conserver ses anciennes relations.* »

Là-dessus, un commentateur cite ce proverbe : « Il vaut mieux conserver ses anciens amis que d'en faire de nouveaux ; il vaut mieux payer d'anciennes dettes que d'accorder de nouveaux bienfaits. » Et il raconte qu'un haut fonctionnaire de l'Etat ayant perdu sa femme qu'il aimait beaucoup, et montrant un grand désespoir, l'empereur lui-même chercha à le consoler ; cet homme s'en consola bientôt en effet et ne tarda pas à se remarier. Alors le même empereur, Thien-chun, furieux de ce prompt changement, s'écria : Puisque cet homme a montré si peu d'attachement pour sa femme, comment pourrait-il me servir fidèlement ? » Il lui fit donner la bastonnade et l'éloigna pour toujours. Voilà un empereur qui méritait bien des femmes, mais c'est un exemple unique dans l'histoire de la Chine ; et puis le châtement était-il proportionné à la faute ?

« *Se repentir de ses aumônes et de ses dons.* »

Le commentateur dit que c'est faire d'une bonne

pensée une mauvaise action ; le mérite du bienfait se change en faute.

« *Emprunter et ne pas rendre.* »

Le commentateur pense que nous devons ménager les choses empruntées comme si elles nous appartenaient, et les rendre dès que nous n'en avons plus besoin. Pour l'argent surtout, il veut qu'on soit empressé de le rendre, qu'on n'en frustre pas le créancier en le gardant trop longtemps : c'est, cependant, dit-il, ce que font tous les jours les hommes de notre siècle. » On le voit, les débiteurs insolubles sont de tous les temps et de tous les pays. Le commentateur bouddhiste espère les effrayer en disant que celui qui ne paie pas ses dettes dans la vie présente ne peut manquer de passer après sa mort dans le corps d'un âne, d'un cheval, d'un bœuf ou d'un chien pour les acquitter dans la vie suivante. Il oublie de nous dire comment débiteur et créanciers se retrouveront, et quel sera le mode d'acquittement.

« *Chercher à obtenir au-delà du lot qu'on a reçu du ciel.* »

Le commentateur donne à ce passage un sens fataliste qui n'était pas sans doute dans l'esprit de l'auteur, en disant que le sort de chaque homme a été déterminé d'avance par le ciel. Les uns seraient destinés à être riches et comblés d'honneur, les autres à vivre dans l'obscurité et la détresse, d'autres à être de simples lettrés, des laboureurs, des ouvriers, des marchands. En conséquence il ne nous serait pas permis de chercher à nous élever au-dessus de la condition où le ciel nous aurait placés.

« *Employer toute sa puissance pour venir à bout de ses desseins.* »

Le commentateur donne ici des conseils de modération pleins de bon sens. Il rappelle d'abord un dicton ancien : « Si vous avez de la force ou de la puissance, ne l'employez pas entièrement. » Puis il ajoute : « Ceux qui emploient leur puissance sont renversés dès que leur puissance est vaincue ; ceux qui emploient leur force tombent en défaillance dès qu'elle est épuisée. Il s'élève aussi contre ceux qui font travailler les hommes et les animaux sans répit et sans pitié pour leur fatigue.

« *Se livrer sans mesure à la volupté.* »

Il s'agit, suivant le commentaire, des plaisirs légitimes du mariage, lesquels doivent être maintenus dans de justes bornes ; et il énumère les époques d'abstinence, qui ressemblent fort pour le nombre et les circonstances à celles prévues par nos théologiens ascétiques (1). L'ascétisme a produit partout sous ce rapport, les mêmes extravagances.

« *Egarer la multitude par de fausses doctrines.* »

Le commentaire rappelle que les anciens rois punissaient de mort ceux qui propageaient de fausses doctrines. D'autres ont prohibé sévèrement la sorcellerie et la magie. Cependant l'intolérance à l'égard des différents cultes ne s'est jamais signalée en Chine par des guerres ni par des persécutions. Le christianisme seul y a été l'objet de mesures rigoureuses, mais à cause des réunions secrètes où se rendaient ses néophytes ; un commentateur mo-

(1) Voir la *Théologie morale* des Bouvier, Gousset, Debreyne et autres, qui entrent dans les plus secrets détails sur ce sujet.

derne y fait probablement allusion lorsqu'il dit : « Ceux qui égarent la multitude par de fausses doctrines méritent sans doute dix mille morts, mais ne sont-ils pas bien coupables aussi, ces chefs de maison qui souffrent que leurs femmes, leurs filles, aillent dans les temples pour brûler des parfums et écouter de prétendus docteurs dont les discours pernicieux les entraînent à violer la morale et à se déshonorer aux yeux du public. »

La participation des femmes aux pratiques de la religion chrétienne est une des causes qui ont rendu celle-ci très-suspecte aux Chinois, comme aux Romains.

« *Vendre à faux poids.* »

Sur cet article le commentateur raconte l'histoire d'un homme qui voyant sa belle-fille douée de capacité la mit à la tête de son commerce et lui enseigna l'art de recevoir beaucoup de marchandises en achetant et d'en donner peu en vendant. Elle s'y refusa, mais la deuxième femme de cet homme lui dit que cela se pratiquait depuis vingt ans. La jeune femme dit : « Eh bien ! il faut désormais faire tout le contraire pendant vingt ans, recevoir peu de marchandise en achetant et en donner beaucoup en vendant, afin de rendre au public tout ce qu'on lui a retranché frauduleusement. » Il fut fait ainsi, et pour la récompenser le ciel lui donna deux fils qui obtinrent le grade de docteur.

Sur l'abus du vin, flétri dans le paragraphe suivant, le commentateur énumère les dangers qu'il entraîne : les procès, les querelles, l'immodestie, le déshonneur, l'impudence, la dissipation, l'indiscrétion; la paresse, l'incapacité, le repentir et la mollesse, et enfin la maladie.

« *Ne pas vivre en bonne intelligence avec sa femme.* »

Le commentateur se plaint que les maris de son temps ne savent pas gouverner leurs maisons, sont menés par leurs femmes, et les laissent commander à leurs domestiques d'une voix bruyante ; or , il n'est rien qui fasse plus de honte à un Chinois que la réputation d'être mené par sa femme ; il vaut mieux avoir celle de la maltraiter. C'est un fait que constate M. Huc, dans son livre *l'Empire chinois*, rempli de curieux détails sur les mœurs actuelles de la Chine.

Le commentateur ajoute comme correctif qu'une jeune femme qui est loin de son père, de sa mère, de ses frères, n'a pendant toute sa vie d'autre appui que l'époux qu'on lui a donné : Comment, dit-il, peut-on avoir le cœur assez dur pour 'ne pas vivre en bonne intelligence avec elle ? Si elle est laide de figure, songez que notre union avec elle a été déterminée par le ciel depuis des siècles.... Si elle n'apporte qu'une faible dot, songez que le destin n'a pas permis que vous eussiez une femme riche. » De pareils motifs sont-ils bien propres à exciter l'amour conjugal ?

« *Ne pas respecter son mari.* »

Le commentateur dit que le mari est la providence de sa femme ; c'est de lui seul qu'elle tient les choses nécessaires à la vie ; s'il a des torts, elle doit lui faire de douces représentations ; s'il est dur et inhumain, elle doit être patiente et résignée : « Lorsqu'une personne naît avec un corps de femme, son malheur, dit-il, est toujours la conséquence des crimes qu'elle a commis dans sa vie passée ; si elle les aggrave en manquant de respect à son mari, elle s'expose à parcourir, après sa mort, une des

trois carrières malheureuses qui consistent, soit à devenir une bête de somme, soit à subir les tourments de l'enfer. »

Les bouddhistes, on le voit, ont renchéri sur l'opinion déjà fort défavorable des moralistes sur les femmes, en y ajoutant la sanction de croyances religieuses.

Ils lui défendent même la jalousie, qui peut être fort justement excitée dans un pays où le mari a le droit, au gré de ses désirs et de sa fortune, d'adjoindre à sa femme légitime des femmes inférieures dont les charmes attirent ses préférences. Le commentaire déclare que le ciel punit sévèrement la femme qui se montre jalouse lorsque le mari prend une deuxième femme.

« Passer par-dessus les aliments, passer par-dessus les hommes. »

Il s'agit des personnes qui gaspillent les biens de la terre et les objets qui servent à la nourriture ; et aussi des grands qui n'ont point d'égard pour les hommes placés au-dessous d'eux. Le livre des Rites dit : « Quand vous entrez dans un royaume, ralentissez la marche de votre char de peur qu'il n'écrase des hommes. »

« Faire mourir des enfants à leur naissance. »

L'infanticide est plus fréquent en Chine que dans d'autres pays ; il ne faut point l'attribuer à ses mœurs, car elles le réprouvent, mais à une population très abondante due principalement à la faculté d'avoir plusieurs femmes. Ceux qui ont le moyen d'épouser des femmes secondaires ne peuvent pas toujours élever les enfants, surtout les filles, qui en proviennent ; de là ces nombreux infanti-

cides, malgré les peines sévères, dont ils sont l'objet.

Le commentaire rapporte sur ce sujet l'histoire d'un homme riche qui fit enterrer vivants tous les enfants que lui donnèrent ses concubines. Il mourut d'une mort cruelle et fut tourmenté en enfer. De plus, les quatre fils de sa femme légitime moururent, et un esprit du ciel alla dans tout l'empire exterminer tous les hommes qui lui ressemblaient, sans attendre qu'ils fussent interrogés. Ainsi, voilà des innocents englobés dans le châtement mérité par un seul coupable. La justice de Bouddha ne vaut pas mieux que celle de Jéhovah ; et cette tradition, toute fabuleuse qu'elle soit, caractérise d'une manière fâcheuse l'ensemble de la doctrine.

Le commentaire ajoute que de son temps beaucoup de mères dénaturées, pour se dispenser d'élever leurs filles et de leur donner une dot, les noyaient dans le vase qui les avait reçues en naissant.

« Chanter et danser les premiers jours de la lune et le dernier jour de l'année. »

Les Chinois ont des jours consacrés pendant lesquels le plaisir et le travail sont interdits ; la loi même intervient pour les faire observer. Ces jours-là, les esprits du ciel et de la terre examinent les vertus ou les péchés des hommes pour les punir ou les récompenser.

Les tao-sse et les bouddhistes se sont réunis pour propager ces superstitions.

« Le Dieu qui préside à la vie inscrit toutes les sortes de crimes, et suivant qu'ils sont graves ou légers, il retranche des périodes de douze ou de cent jours. Quand le nombre de jours est épuisé, l'homme meurt, et si au moment de sa mort il lui reste encore

quelques fautes à expier, il fait descendre le malheur sur ses fils et ses petits-fils. »

Ces doctrines nous éloignent beaucoup de celles professées par Khoung-tseu ; c'est le bouddhisme avec son double système d'existences successives se rachetant les unes par les autres, et de châtement englobant les innocents avec les coupables.

Le commentateur en tire toutes les conséquences fatales en disant : « Dès qu'un homme a commis des fautes, l'esprit qui préside à la vie les inscrit l'une après l'autre et les punit dans une juste proportion. Et quand la durée de sa vie est épuisée, il l'envoie au sombre séjour. Si à sa mort il lui reste encore quelque crime à expier, il fait refluer le malheur sur ses enfants et petits-enfants. »

« Toutes les fois qu'un homme prend injustement les richesses des autres, les esprits évaluent le nombre de ses femmes et de ses enfants et les font mourir peu à peu pour établir une sorte de compensation. Si les personnes de sa maison ne meurent pas, les désastres de l'eau et du feu, les voleurs et les fripons, la perte de ses effets, les maladies, la médiance ou les dénonciations lui enlèvent l'équivalent de ce qu'il avait pris injustement. »

C'est renchérir encore sur ce qui précède. Voilà des femmes et des enfants victimes des fautes d'un mauvais riche.

Cependant le commentaire dit une chose universellement admise en loi et en religion : « Toute personne tuée injustement, trouve bientôt un vengeur ; le châtement suit de près le crime et le frappe avec une justesse qui tient du prodige. » Cette expiation est très juste, lorsqu'elle frappe uniquement la personne du coupable.

« *Si votre cœur forme une bonne intention, quoique vous n'ayez pas encore fait le bien, les bons esprits vous accompagnent. Si votre cœur forme une mauvaise intention, quoique vous n'ayez pas encore fait le mal, les mauvais esprits vous accompagnent.* »

Cette pensée est à la fois morale et religieuse ; l'intervention des esprits est ici présentée comme exerçant une utile influence sur les actions humaines, en secondant la bonne volonté.

« *Si l'homme qui a fait le mal, se repent ensuite et se corrige, s'il s'abstient de mauvaises actions et accomplit de bonnes œuvres, à la longue il obtiendra la joie et la félicité.* »

Cette doctrine de l'expiation spontanée des fautes par le repentir est consolante et rachète un peu l'injuste rigueur des sentences précédentes.

Mais, en général, ce livre, surtout dans le commentaire, est empreint d'intolérance, de cruauté et d'injustice.

De plus, ces punitions consistant en métamorphoses d'homme en femme, de criminel en animal, en monstre, peuvent sans doute paraître des menaces terribles à ceux qui partagent ces croyances, mais elles sont peu capables d'édifier les hommes qui ne les admettent pas, et tous les Chinois éclairés les repoussent.

CHAPITRE III.

Suite de l'histoire.

La période des moralistes est la plus brillante de l'histoire chinoise ; on peut l'assimiler à l'époque contemporaine de la Grèce où le mouvement intellectuel était à son apogée. Jamais l'esprit humain ne s'est élevé aussi haut dans un même siècle, et dans deux contrées éloignées et inconnues l'une de l'autre.

Le génie moral et le génie philosophique paraissent s'être donné le mot pour chercher et trouver au même moment de grandes solutions concernant la nature humaine.

Ce double travail était favorisé en Grèce par la liberté politique dont jouissait alors ce pays, et en Chine par la tolérance du gouvernement ; ce qui explique la hardiesse des systèmes philosophiques chez les écrivains grecs, et la franchise des sentiments et des idées chez les moralistes chinois.

Mais en Chine, pas plus qu'en Grèce, le mouvement moral et intellectuel n'a pu, comme je l'ai dit, produire des institutions durables. Il a relevé un instant les mœurs en décadence, mais il s'est affaissé ensuite sous l'influence dominante des événements politiques, et n'a exercé désormais qu'une action très secondaire sur la civilisation générale de ce

peuple. Les livres sacrés et les livres classiques ont toujours été des objets d'étude, de vénération, presque de culte, sans jamais inspirer des réformes sociales.

Malgré son active propagande, l'exemple de ses vertus, l'autorité de ses conseils, Khoung-tseu n'avait pu mettre la paix entre les divers princes qu'il avait honorés de ses visites. Après sa mort ils se firent des guerres acharnées qui durèrent près de deux siècles, et se terminèrent par la réunion de tous leurs petits Etats entre les mains du plus habile d'entr'eux, du prince de *Thsin*, lequel s'empara du pouvoir suprême sous le nom de *Thsin-chi-hoang-ti*.

Ce prince était d'un caractère audacieux, ferme, absolu et cruel ; il l'avait déjà montré dans plusieurs circonstances.

Ainsi, sa mère se livrant à des désordres qui causaient scandale, il la fit juger par des Mandarins ; ceux ci ayant reconnu la vérité du rapport, elle fut condamnée à l'exil dans un pays lointain.

Des lettrés s'étant permis de lui adresser des représentations au nom de la piété filiale, il défendit sous peine de mort qu'on lui ouvrit la bouche sur ce sujet. Vingt-sept lettrés eurent cette audace ; il les fit tous massacrer.

Il révéla son orgueil en substituant le mot *tchin* (personne distinguée), aux termes modestes ordinairement employés par les souverains chinois, comme *Yu*, stupide.

Le père Amyot dit de ce conquérant. « Après avoir tout rempli de sang et de carnage, il s'assit tranquillement sur le trône impérial la vingt-

sixième année de son règne sur l'état de *Thsin* (en 220 av. J. C.) »

La gloire de Thsin-chi-hoang-ti a été de réduire les petits royaumes qui divisaient la Chine, en gouvernements provinciaux, et il fut secondé par son ministre Li-ssé dans le prompt accomplissement de cette vaste entreprise. Il augmenta même le territoire de l'Empire à la suite de nouvelles conquêtes.

Sur le point de visiter les provinces de l'Empire, il assembla un conseil et invita ceux qui le composaient à lui parler avec franchise sur les réformes à opérer pour augmenter la prospérité du pays, et parlant alors de la substitution du gouvernement de provinces aux rois feudataires il disait : « Tout bon gouvernement exclut la multiplicité des maîtres. Si j'érigeais des principautés, pour les donner en apanages à ceux de mes parents et amis, ou sujets fidèles qui méritent des récompenses ou des distinctions, je travaillerais à la ruine de ma famille et à la perte de ceux que j'élèverais ainsi. Toutes les guerres qui ont désolé l'Empire, ont été suscitées, fomentées par des princes feudataires qui en partageaient le territoire. »

Cependant les lettrés, fidèles aux anciennes traditions et aux usages consacrés depuis des siècles, s'élevèrent contre les modifications apportées aux rites par cet empereur. Ceux d'entre eux qui l'entouraient s'efforcèrent de le ramener à leur observance. « C'est en marchant sur les traces des anciens, lui disaient-ils, que votre nom sera placé dans l'histoire à côté des leurs. »

Mais Thsin-chi-hoang-ti, jaloux de ne faire dater sa gloire que de lui-même, écouta de préférence

son ministre Li-ssé, ennemi des lettrés et flatteur complaisant de ses désirs ambitieux. Li-ssé lui représenta les lettrés comme ignorants en matière politique, instruits seulement dans les vieilles pratiques, et incapables d'apprécier les nouvelles.

Il réussit même à les faire passer pour des rebelles cherchant à indisposer les esprits, à soulever le peuple contre les institutions qu'il avait fondées ; puis, il l'engagea à se départir des voies de la douceur et de la tolérance, à ordonner la destruction des livres comme des brandons d'opposition et de révolte, ajoutant avec raison que le pouvoir absolu ne s'accordait point avec les libres remontrances des lettrés ni avec la propagation d'écrits semés de maximes libérales. Il le pressa, en conséquence, de donner ordre aux mandarins qui présidaient à l'histoire, de livrer aux flammes les annales de l'Empire, entre autre le *Chou-king* rempli de conseils trop libres à l'adresse des rois, et de défendre à ses sujets sous peine de mort de garder aucun des livres proscrits, ni de lui adresser la moindre remontrance sur sa conduite.

Enfin, pour couronner dignement ces diverses propositions, il l'engagea à faire distribuer des récompenses à ceux qui dénonceraient les possesseurs de livres et les mécontents.

Tshin-chi-hoang-ti n'attendait que ce conseil pour accomplir un dessein prémédité depuis longtemps ; il se hâta de l'approuver en le déclarant conforme à la raison, et autorisa son ministre à le mettre immédiatement à exécution (1).

Ce coup d'état fut terrible, mais le dévouement

(1) *Mémoires concernant les Chinois*, t. III, p. 169.

de quelques lettrés le rendit à peu près inutile pour l'avenir ; plusieurs se laissèrent tuer plutôt que de divulguer l'endroit où certains livres avaient été mis en sûreté.

Pour détourner l'attention du peuple de cette persécution et de sa tyrannie, l'empereur fit entreprendre des grands travaux d'utilité publique, des routes, des canaux, des ponts, de magnifiques édifices, entre autres la grande muraille (en 213 avant J. C.); et, à cet effet, il créa d'énormes impôts.

Malgré ces mesures, il parut un libelle contre lui ; aussitôt on envoya des espions dans toutes les maisons pour interroger chacun sur ce sujet ; près de 500 lettrés eurent le courage d'en approuver le contenu : ils furent condamnés à mort et jetés dans un fossé, qu'il fit creuser pour cette exécution. Afin de donner le change, ce prince ajouta l'hypocrisie à la cruauté en allant peu après offrir des sacrifices sur les tombeaux des anciens empereurs Chun et Yu.

Il mourut à 50 ans (en 210 av. J.-C.). Ses funérailles furent dignes d'un despote oriental ; celles de ses femmes qui n'avaient pas eu d'enfants et ses concubines furent tuées, et plusieurs archers habiles enterrés vivants près de son tombeau.

Comme il arrive presque toujours après un règne tyrannique, de grands désordres éclatèrent. Les successeurs de ce prince furent débauchés, avarés, et leurs règnes se signalèrent par de honteuses saturnales, des révolutions de palais, des guerres intestines et des invasions qui ne tardèrent pas à mettre fin à cette dynastie des Thsin.

Un glossateur chinois cité par le P. Amiot dit : « Qu'a fait toute la race des Thsin qui puisse être

comparé aux actions des grands hommes de l'antiquité qu'ils prétendent avoir surpassés ? Ils ont ravagé des provinces, détruit des royaumes, massacré des familles, profané des tombeaux ; ils ont fait abattre plus d'un million quatre cent mille têtes. Dès la deuxième génération, tous les Thsin disparurent avec plus de rapidité qu'ils n'étaient montés ; et après avoir été dégradés aussi ignominieusement qu'ils avaient dégradé les autres, ils furent exterminés de la surface de la terre, ne laissant après eux que le souvenir odieux de leur tyrannie et de leur cruauté. »

A la chute des Thsin deux généraux se disputèrent l'Empire. L'un, Hiang-yu, fit désigner pour empereur le roi de *Tchou* (en 206 avant J. C.), et bientôt lui-même prit le titre de roi et fit frapper des monnaies avec ce titre, tandis que son rival, Lieou-pang, fut déclaré roi de *Han*. Le premier se livra à tous les débordements du pouvoir et de la cruauté ; l'autre, au contraire, s'attira l'affection du peuple par la modération de son gouvernement. Leur lutte dura cinq ans. Enfin, Hiang-yu ayant éprouvé une dernière défaite se donna la mort, et Lieou-pang fut reconnu seul empereur ; son gouvernement assez doux ne fut marqué, cependant, d'aucune réforme importante.

Sous l'empereur Hœï-ti (en 190 avant J. C.), les décrets contre les anciens livres furent révoqués ; alors se manifesta un mouvement général et spontané de zèle et de recherches. Tout ce qui avait pu échapper au feu fut recueilli avec soin ; ainsi, grâce à un vieillard, nommé Fou-seng, qui avait retenu le *Chou-king* presque tout entier dans sa mémoire, on arriva à recomposer ce livre précieux.

Cette renaissance des lettres se continua sous le règne de Wen-ti, lequel accorda une grande protection aux lettrés, entreprit de notables réformes dans l'administration, abolit l'impôt du sel, réduisit les autres, et il voulut que les vieillards pauvres, âgés de plus de quatre-vingts ans, fussent nourris et entretenus sur les revenus consacrés à la maison impériale.

Donnant l'exemple d'une vie simple et modeste, il proscrivit de son palais le luxe des meubles, de la table et des vêtements, et défendit à ses femmes et même à l'impératrice de porter des étoffes de différentes couleurs ou ornées de broderies.

A l'occasion d'une éclipse de soleil, il fit une déclaration dont l'histoire rapporte les termes : « J'ai toujours entendu dire que le ciel donne aux peuples des supérieurs pour les nourrir et les gouverner. Quand ces supérieurs sont sans vertu et gouvernement mal, le ciel, pour les faire rentrer dans leurs devoirs, leur envoie des calamités ou les en menace. Il y a eu, cette 11^e lune, une éclipse de soleil. Quel avertissement pour moi ! En haut, les astres perdent leur lumière ; en bas, mes peuples sont dans la misère ; je reconnais en tout cela mon peu de vertu. Aussitôt que cette déclaration sera publiée, qu'on examine dans tout l'empire quelles sont mes fautes afin de m'en avertir. Qu'on cherche et qu'on me présente pour les fonctions les personnes qui ont le plus de lumières, de droiture et de fermeté. De mon côté, je recommande à tous ceux qui sont en charge de s'appliquer plus que jamais à bien remplir leurs devoirs, et à retrancher au profit du peuple toute dépense inutile. »

Les superstitions attachées de tout temps en Chine

aux éclipses et à d'autres phénomènes physiques prouvent leur ignorance en astronomie, mais elles ont eu pour heureux effet d'attirer l'attention du peuple et de ses gouvernants sur les vices de l'administration publique.

On lui attribue encore une autre déclaration où il dit : « Du temps de nos anciens empereurs on exposait à la cour, d'un côté, une bannière où chacun pouvait écrire et proposer librement le bien qu'il croyait possible de faire; de l'autre côté, une planche où chacun marquait les défauts du gouvernement et ce qu'il y avait à redire. » C'était pour faciliter les remontrances et se procurer de bons avis. Aujourd'hui, parmi nos lois j'en trouve une qui fait un crime de parler mal du gouvernement; c'est le moyen non-seulement de nous priver des lumières que nous pouvons recevoir des sages de l'antiquité, mais encore de fermer la bouche aux officiers de notre cour. Comment donc désormais le prince sera-t-il instruit de ses fautes et de ses défauts? Sous prétexte que les peuples ont fait des protestations publiques et solennelles de fidélité, de soumission et de respect à l'égard du prince, si quelqu'un paraît les démentir en la moindre chose on l'accuse de rébellion. Les discours les plus indifférents passent chez les magistrats pour des murmures séditieux contre le gouvernement. Ainsi le peuple, simple et ignorant, se trouve, sans y penser, accusé d'un crime capital. »

Il abrogea cette loi. M. Panthier (1) fait remarquer à ce sujet qu'un empereur absolu de la haute Asie comprenait mieux alors la dignité de l'homme

(1) *Univers Pittoresque*, t. I, p. 238.

que les rois actuels de l'Europe. La remarque serait juste si cet empereur, conformant sa conduite à son langage, avait fait un nouveau code basé sur ces belles maximes. Or, cette loi qui punit de mort ceux qui se permettent de blâmer la conduite du chef de l'Etat, est encore en vigueur ; elle n'a donc point été abrogée.

En général les historiens attachent trop de crédit aux discours placés dans la bouche des princes ; ces discours ont été inventés souvent pour les rehausser aux yeux de la postérité et les présenter comme des modèles à suivre.

On dit même que ce prince aurait soulevé la question de savoir si l'on ne devait pas abolir la loi qui enveloppait dans le même châtiment tous les parents d'un criminel, et celle qui ordonnait la mutilation.

Cette bonne pensée ne paraît pas avoir eu de suites, et nous verrons que le code pénal de la Chine n'a cessé jusqu'à nos jours d'englober toute la famille d'un rebelle dans la poursuite et le châtiment.

Plusieurs officiers de l'empire ayant adressé des prières au ciel pour Wen-ti, celui-ci les désapprouva, en disant qu'ils ne devaient pas s'occuper uniquement de son bonheur personnel, mais bien plutôt de mettre toute leur attention possible à se bien acquitter de leur emploi.

Ce conseil était digne d'un élève de Khoung-tseu, qui attachait plus d'importance au mérite des bonnes œuvres qu'aux faveurs problématiques du ciel. Aussi, un autre empereur, Khang-hi, disait-il à ce sujet : « Quand on s'applique tout de bon à la vertu, les dons du ciel viennent d'eux-mêmes. »

On voit que la devise : « Aide-toi, le ciel t'aidera » est fort ancienne.

On prête encore à l'empereur Wen-ti d'autres paroles fort sages, comme celles-ci, qu'il adressait à ses officiers : « Il faut examiner : 1° Mes fautes journalières et mes fautes personnelles; 2° les défauts du gouvernement présent; 3° les injustices des magistrats; 4° les besoins du peuple. Je jugerai que votre zèle est véritable si vous parlez avec liberté sans épargner ma personne. »

Si la Chine avait toujours eu des empereurs comme Wen-ti, elle eût été une nation modèle.

Son successeur, King-ti (en 150 av. J.-C.), encouragea l'agriculture et adoucit la rigueur des châtimens. Son règne fut de courte durée, mais il eût pour héritier un digne rejeton du précédent empereur, Wou-ti, lequel s'efforça de marcher sur les traces de son aïeul. Il commença par abolir le droit d'ainesse, appliqué aux successions des principautés, trouvant injuste qu'un seul enfant héritât des richesses et des honneurs au détriment de ses frères.

Sous cet empereur se passa un beau fait d'intégrité, digne d'être rapporté ici : Il avait envoyé comme ambassadeur chez les *Hiang-nou*, peuple tartare qu'il venait de vaincre, un homme de grand mérite appelé Sou-ou. Le chef de cette peuplade, appréciant le mérite de cet homme, voulut se l'attacher et le prendre à son service; Sou-ou refusa. Il fut jeté dans une fosse pour y mourir de faim, mais quelques jours après on l'en retira pour l'envoyer dans un désert de Tartarie; là il subit toutes sortes de mauvais traitements et de privations. L'empereur envoya une armée qui le déli-

vra. Son retour fut l'objet d'une ovation que méritaient son courage et son patriotisme.

D'autres personnages illustres vécurent sous Wou-ti ; on cite Toug-tchoung-chou, son ministre et conseiller. Invité par l'empereur à donner son opinion sur l'art du gouvernement, il rédigea trois discours remarquables par la noblesse des sentiments. Dans le premier, on lit :

« Quand une dynastie commence à s'écarter des voies droites de la sagesse, le ciel lui envoie d'abord quelques disgrâces pour la corriger. Si le prince qui règne ne rentre pas dans le devoir, sa perte n'est pas éloignée. »

Dans le second discours, il propose à l'empereur de rétablir le collège de la grande science pour donner à l'empire de bons instituteurs capables de former les jeunes gens à la vertu. Il veut qu'on donne les emplois publics à des hommes de mérite et non à des fils de grands personnages recommandables seulement par leurs richesses ou par les talents de leurs pères. Le népotisme, à ce qu'il paraît, n'était pas inconnu des Chinois : « Dans l'antiquité, dit-il, un talent médiocre demeurait toujours dans un emploi médiocre ; trouvait-on un homme d'un mérite rare, on ne faisait pas difficulté de l'élever aux plus grands emplois. Par-là il avait le moyen de faire valoir son talent et le peuple en tirait de grands avantages ; au lieu qu'aujourd'hui un homme de premier mérite demeure confondu avec le vulgaire, et un autre d'une capacité médiocre parvient à des emplois qui sont bien au-dessus de son mérite. »

C'est là une critique assez directe fait au système administratif à la tête duquel se trouvait pourtant

Toung-tchoung-chou, et l'histoire ne dit pas si les actes répondirent à de si bonnes paroles. Enfin, quelle réforme avait donc opérée Wen-ti, puisqu'il laissa à ses successeurs une pareille administration ?

Dans son troisième discours, il dit qu'anciennement on avait tellement soin d'instruire le peuple de ses devoirs, qu'on était quelque temps sans trouver un seul criminel dans tout l'empire. Le secret d'une instruction aussi efficace avait donc été perdu ? Nul doute, à coup sûr, que les empereurs qui furent jaloux de marcher sur les traces de leurs prédécesseurs ne l'eussent employé avec le même succès. Il ajoute, et en cela il ne proclamait rien de nouveau, après Khoung-tseu, que les penchants, les inclinations de l'homme ont besoin de règle pour ne donner dans aucun excès, que le devoir d'un prince est de procurer au peuple l'instruction nécessaire, pour acquérir la perfection dont il est capable ; d'établir des lois, de distinguer les rangs, d'arrêter le débordement des passions : « L'homme a reçu du ciel, dit-il, un mandat bien différent des autres êtres vivants ; de ce mandat naissent, dans une famille, les devoirs de relation entre ses membres ; dans un Etat, ceux des princes et des sujets, de déférence et de respect pour la vieillesse : de là l'amitié, la politesse et tous les autres liens de la société ; c'est par là que le ciel a donné à l'homme ce rang supérieur qu'il occupe sur la terre. Celui qui sait connaître, comme il le doit, la nature céleste qu'il a reçue, ne la dégrade pas jusqu'à s'abaisser au niveau de la brute. »

Ces sentiments élevés exprimés par un ministre s'adressant à un empereur capable de le comprendre et d'y modeler sa conduite aurait dû provoquer

de grandes réformes dans les lois et dans les usages de l'empire ; or, l'histoire n'en a point conservé de trace. Étaient-elles seulement dans l'esprit de l'historien ?

C'est sous Wou-ti que parut l'illustre historiographe Sse-ma-thsian (1).

Siouen-ti (en 73 av. J.-C.) fut un empereur doux, compatissant et des mieux intentionnés. Il rétablit, dit-on, une ancienne charge, supprimée depuis longtemps, consistant à avertir l'empereur des fautes qu'il commettait, et à le prier de changer de conduite. Il s'informait soigneusement de la manière dont les fonctionnaires agissaient à l'égard du peuple, punissait sévèrement ceux qui s'écartaient de leurs devoirs, donnait audience aux veuves, aux orphelins, aux pauvres et examinait les pétitions qu'on lui envoyait. On dit aussi qu'il réduisit les lois à un petit nombre d'articles clairs et précis. Le Code qui est encore en vigueur est loin de présenter ce double caractère.

Son successeur, Youan-ti, fut un prince faible ; il laissa les grands opprimer le peuple, ce qui démontre encore une fois combien la législation chinoise était restée imparfaite : malgré les efforts de quelques empereurs, elle n'a jamais pu prévenir les abus de pouvoir, et la destinée de ce peuple a toujours dépendu du hasard de la naissance qui lui imposait un bon ou un méchant empereur. Les remontrances que lui adressa Koung-yu, à l'occasion d'une mauvaise année que la superstition populaire

(1) La biographie de ce grand écrivain n'étant pas de mon sujet, je renvoie le lecteur à celle qu'en a faite Abel Rémusat dans ses *Mélanges asiatiques*.

avait coutume d'attribuer, comme punition, aux fautes de ses gouvernants, présentent quelques détails sur le faste de la cour impériale. « Autrefois, dit-il, les femmes des empereurs ne dépassaient pas le nombre de 9; celui des chevaux était de 8; on ne prodiguait pas les ornements et les sculptures; la simplicité regnait dans les chariots et les meubles, les parcs se bornaient à quelques lieues d'étendue, et l'entrée en était libre à toute sorte de personnes. On payait le 10^e du revenu seulement. Chaque famille fournissait par an trois journées d'hommes. Tout le monde était à son aise, et l'on célébrait à l'envi ces temps fortunés par des chants harmonieux. »

Parlant d'une époque plus récente, il dit : « On a vu nos ancêtres Kao-tsou, Wen-ti, King-ti, imiter d'assez près l'antiquité; le nombre de leurs femmes n'était guère que de dix; les chevaux n'allaient guère au delà de cent. L'empereur Wen ti est celui qui a montré le meilleur exemple. Ses habits étaient d'étoffe simple et grossière, sa chaussure de cuir brut; jamais or, argent ni sculpture ne couvrirent ses meubles. Les choses ont bien changé depuis; non-seulement chaque empereur a fait plus de dépenses que ses prédécesseurs, mais le luxe a gagné tous les rangs de la société; c'est à qui sera le plus magnifiquement vêtu, le plus élégamment chaussé, aura les plus belles armes... L'impératrice fait présent de tables riches chargées de vaisselles d'or et d'argent à des gens qui ne méritent pas tant d'honneur. Et, cependant, le peuple est dans la misère: »

« Un grand nombre de vos sujets, dit-il à l'empereur, meurent de faim; plusieurs restent sans sépulture servent de pâture aux chiens, et cela pen-

dant que vos écuries sont pleines de chevaux nourris de grains, si gras et si fringants pour la plupart, que, soit pour leur faire perdre de la graisse, soit pour les dompter, on est obligé chaque jour de les promener pour les fatiguer un peu. Les choses doivent-elles donc se passer ainsi sous un prince que le ciel a établi le père et la mère de son peuple?... »

Il ajoute : « Le nombre des enfants que vous pouvez espérer ne dépend pas du grand nombre de vos femmes ; vous en pouvez choisir sur ce nombre une vingtaine des plus vertueuses et renvoyer le reste chercher des maris ; soixante chevaux dans vos écuries, c'est assez. De tous vos parcs si vastes, réservez-en un et donnez tous les autres à cultiver au pauvre peuple. . »

On voit par ces remontrances que le luxe des femmes et des chevaux entraînait à de grandes dépenses et à de scandaleux désordres dont les meilleurs empereurs ne furent point préservés. C'est un nouvel exemple de la stérilité d'une sagesse dont l'influence ne dépassa point leur règne, puisqu'il n'en sortit aucune institution durable.

Une glose sur cette remontrance dit que Youan-ti l'accueillit favorablement, retrancha le luxe de ses habits, de ses meubles et de ses chevaux (on ne parle point des femmes), défendit qu'on nourrit de viande aucun des animaux de la ménagerie, renvoya les histrions et abandonna au peuple une partie de ses biens.

A l'occasion d'une éclipse de soleil et d'un tremblement de terre, il publia une déclaration dans laquelle il demandait qu'on exposât les griefs qu'on pouvait avoir contre son gouvernement. Encouragé

par ce noble appel, un auteur nommé Kouang-houng écrivit une remontrance assez franche ; on y lit entre autres : « Le désintéressement, la pudeur, la tempérance sont très rares, principalement à la cour ; les lois les plus naturelles et les plus communes y sont renversées... Quand les vices règnent à la cour, ils se répandent de là dans tout l'empire avec tant de facilité qu'ils corrompent tout. Si l'on voit de grands officiers abuser de leurs privilèges et trafiquer de l'autorité du prince à son insu, bientôt ce ne sera parmi le peuple que vol et brigandage... Ouvrez une large voie aux remontrances, recherchez les hommes de mérite, honorez surtout les gens désintéressés, droits, sincères ; bannissez de votre cour tous les flatteurs, etc... »

Voilà d'excellents conseils ; mais cet empereur n'eut d'autre mérite que de savoir les écouter ; il n'en profita point, car bientôt deux eunuques s'emparèrent de son esprit au point de gouverner à sa place ; ils firent périr son sage conseiller et exercèrent sur le peuple une cruelle tyrannie.

II.

LE BOUDDHISME EN CHINE.

Les peuples ont besoin de superstition, à défaut de science. La croyance aux esprits, l'observation des rites était bien une sorte d'aliment donné à ce besoin chez le peuple chinois ; mais Khoung-tseu ne l'admettait que comme un hors-d'œuvre,

une pratique pour la forme. On voit par quelques-uns de ses entretiens, qu'il n'y attachait qu'une très-médiocre importance et tendait à y substituer les éternelles et universelles lois de la morale. Cependant il ne s'adressait pas à un peuple composé uniquement de lettrés; il y avait une masse plus facile à séduire par le merveilleux que par le naturel, il y avait même des esprits éclairés enclins au mysticisme, et sa doctrine ne leur donnait point satisfaction sur l'âme, sur Dieu, sur la vie future. La doctrine de Lao-Tseu n'y satisfaisait pas non plus, et elle était trop subtile et trop abstraite pour gagner l'esprit de tous; elle ne pouvait faire de prosélytes que parmi les lettrés; mais le bouddhisme vint, avec la poésie de ses origines traditionnelles, avec le prestige de ses transmigrations ou métamorphoses, remplir la lacune religieuse laissée par les philosophes et alimenter la crédulité populaire.

Je vais montrer rapidement les points qui le séparent et ceux qui le rapprochent des deux autres doctrines; le livre des récompenses et des peines nous en a fourni déjà l'occasion.

Les bouddhistes signalent cinq actions ou règles de conduite qui procurent à l'homme l'avantage de renaître parmi les dieux : 1^o avoir le cœur compatissant, c'est-à-dire ne pas tuer les êtres vivants, prendre pitié d'eux, leur assurer du repos; 2^o suivre la sagesse : ne pas voler le bien d'autrui, faire l'aumône, se garantir de l'avarice, secourir tous les nécessiteux; être pur, ne pas se livrer aux voluptés, garder les préceptes, observer les jeûnes; 4^o être sincère, ne point tromper les autres, se garantir des quatre péchés de la bouche, qui sont : le

mensonge, l'hypocrisie, la duplicité, la calomnie ; enfin, ne jamais flatter ; 5° ne pas boire de liqueur qui enivre.

Le nombre sacramentel de cinq a l'inconvénient de produire des catégories arbitraires, car ces actions peuvent être divisées en plus de cinq espèces bien distinctes.

Il y a cinq sortes de personnes auxquelles le religieux bouddhiste ne doit point demander l'aumône : 1° les chanteurs et les comédiens, car ils troublent la contemplation ; 2° les femmes de mauvaise vie ; elles ferment la bonne voie ; 3° les marchands de vin, car le vin fait naître tous les vices, tous les excès, tous les crimes ; 4° Les rois, parce que leur palais est rempli de courtisans et d'officiers qui en interdisent l'entrée (sans doute par leur mauvaise conduite) ; 5° enfin, les bouchers qui, en détruisant la sensibilité, détruisent la vertu et les bonnes inclinations.

Ce dernier trait, surtout, caractérise le bouddhisme.

La participation des femmes aux cérémonies religieuses du bouddhisme a dû contribuer à la propagation de cette doctrine dans le peuple ; ce fut même là une innovation dont il fallut donner l'explication par la tradition indienne introduite en Chine.

Suivant cette tradition, après que Çakya-Mouni (depuis Bouddha) eut accompli la loi, sa tante, Ananda, lui demanda la permission d'embrasser la vie religieuse et d'étudier la doctrine. Il n'y voulut pas consentir, craignant de faire entrer les femmes dans sa loi, et il disait : « Lorsqu'une famille a beaucoup de filles et peu de garçons, elle tombe en

ruine. » Ananda renouvela ses instances ; alors Bouddha cédant à ses sollicitations, imposa aux femmes religieuses les huit procédés respectueux : 1^o respecter un religieux même jeune ; 2^o respecter les mendiants ; 3^o examiner sa conscience, en entendant un religieux ; 4^o recevoir les préceptes d'un mendiant ou d'un sage ; 5^o s'humilier et confesser ses fautes ; 6^o écouter pendant quinze jours les instructions des *sangas* ; 7^o s'interdire le repos pendant trois mois d'été, sans quitter les mendiants ; 8^o suivre les mendiants et se confesser de ses fautes.

Huit péchés sont interdits aux femmes religieuses : 1^o ôter la vie à un être sensible ; 2^o voler, être cupide ; 3^o commettre des impuretés ; 4^o mentir et tromper les autres ; 5^o se laisser toucher par un homme ; 6^o toucher le vêtement d'un homme ; se retirer ensemble et s'asseoir dans un lieu écarté, s'appuyer l'un sur l'autre ; 7^o ne pas révéler ses péchés à l'assemblée ; 8^o ne pas faire la prière en commun et suivre une société particulière.

Voilà en quelque sorte le programme du bouddhisme en Chine ; c'est le même que celui de la tradition indienne ; il en diffère seulement par les détails du culte, dont je n'ai pas à m'occuper.

III.

MOYEN AGE.

Le règne de Tchang-ti, de 76 à 89 après J.-C.) fut paisible, grâce à la modération et à la bonté de ce prince. Il diminua les impôts, protégea les lettres,

donna les emplois publics aux hommes de mérite, retrancha les dépenses inutiles, défendit aux grands et aux magistrats d'étaler le luxe de la table, des vêtements et des meubles. Prenant la morale de Khoung-tseu pour guide, il n'encouragea pas le bouddhisme; et nous voyons, qu'en général, les empereurs boudhistes ne furent pas les meilleurs.

C'est sous Ho-ti, son successeur (de 89 à 106) que vécut la célèbre Pan-hoeï-pan, la seule femme de lettres dont la Chine s'honore (1).

Elevée avec ses deux frères, elle reçut la même instruction et devint aussi savante qu'eux; mariée à quatorze ans, et bientôt veuve, elle reprit le cours de ses études et travailla avec son père Pan-kou, historiographe de l'empire, aux annales du temps.

Ses travaux ayant acquis une certaine réputation, l'empereur la nomma maîtresse de poésie, d'éloquence et d'histoire auprès de la jeune impératrice.

La position honorable et exceptionnelle dont elle jouissait par rapport à celle des autres femmes, aurait dû, ce semble, lui ouvrir les yeux sur l'humiliante condition de son sexe en Chine, et lui inspirer le désir de la relever; loin de là, elle écrivit pour la justifier, et, dans un ouvrage qui contribua le plus à sa renommée, elle détermina les devoirs de la femme conformément aux préjugés reçus.

Dans l'art. 1^{er} elle dit : « Nous tenons le dernier rang dans l'espèce humaine... les fonctions les moins relevées doivent être et sont, en effet, notre partage... Anciennement, lorsqu'une fille venait au

(1) Voir la Notice du P AMIOT, *Mémoire sur les Chinois*, t. III, p. 361.

monde on était trois jours entiers sans daigner presque penser à elle ; on la couchait à terre sur quelques vieux lambeaux près du lit de la mère ; le troisième jour on visitait l'accouchée et l'on commençait à prendre soin de la petite fille. »

Ainsi, pas un mot de compassion ; cette femme accepte comme naturelle et méritée la dégradation de son sexe, et ne croit pas devoir faire mieux que d'engager toutes les femmes à s'y résigner.

« Si les jeunes filles, dit-elle, se croient telles qu'elles sont en effet, elles ne s'enorgueilleront pas ; elles se tiendront humblement à la place qui leur a été assignée par la nature, elles sauront que leur état étant un état de faiblesse, elles ne peuvent rien sans le secours d'autrui. Dans cette persuasion elles rempliront exactement leurs devoirs, et ne trouveront rien de pénible dans ce qu'on exigera d'elles. »

L'art. 2 est consacré aux devoirs généraux des femmes mariées : « Quand la jeune fille a atteint l'âge convenable on la livre à une famille étrangère. Dans ce nouvel état elle a de nouveaux devoirs à remplir, et ces devoirs ne consistent pas seulement à faire tout ce qu'on exige d'elle, mais à prévenir tout ce qu'on serait en droit d'en exiger. »

Que pourrait-on demander de plus à une esclave ? et c'est une femme dont l'esprit a été cultivé qui donne ce conseil !

L'art. 3 roule sur le respect sans borne de la femme envers son mari et sur l'attention continuelle qu'elle doit porter sur elle-même : « Le respect attire le respect, dit-elle, le respect sans borne fait naître l'estime, et de l'estime, il se forme une affection durable à l'épreuve de tous les événements. »

L'attention sur soi-même fait éviter les fautes, une attention continuelle est comme le correctif des défauts auxquels nous ne sommes que trop sujettes. »

Dans l'art. 4 elle s'occupe des qualités qui rendent une femme aimable, savoir la vertu, la parole, la figure et les actions. La vertu chez la femme doit être solide, entière, constante, à l'abri de tout soupçon ; n'avoir rien de farouche, rien de rude, rien de rebutant, rien de puéril ni de trop minutieux ; elle a des paroles honnêtes, douces, mesurées ; elle n'est ni taciturne, ni babillarde, et ne dit rien de trivial et de bas. « On n'aime pas, dit-elle, qu'une femme cite à tout moment l'histoire, les livres sacrés, les poètes, les ouvrages de littérature, mais on l'estimera si, sachant qu'elle est savante, on ne lui entend tenir que des propos ordinaires. »

Ainsi, le plus grand mérite de la femme est de se plaire uniquement dans la solitude et le silence.

Voici cependant un passage qui se distingue par l'extrême délicatesse des détails : « Une femme est toujours assez belle aux yeux de son mari quand elle a constamment de la douceur dans le regard et dans le son de la voix, de la propreté sur sa personne et sur ses vêtements, du choix et de l'arrangement dans sa parure, de la modestie dans son discours et dans son maintien. »

L'art. 5 concerne l'attachement de la femme pour son mari : « Quand une fille passe de la maison paternelle dans celle de son mari, elle perd tout, jusqu'à son nom. C'est vers son époux que désormais tendront toutes ses vues ; c'est uniquement à lui qu'elle cherchera à plaire. Vif ou mort, elle lui doit son cœur. »

Les mœurs chinoises n'ont point varié à cet égard ; de tous temps, la femme, fût-elle veuve très-jeune encore, n'a pu sans déshonneur convoler à de nouveaux liens. « Une femme, dit Pan-Hoeï-Pan, n'importe pour quelle raison, ne peut passer à de secondes noces sans enfreindre les règles du cérémonial et se déshonorer. L'époux est le ciel de l'épouse, dit une sentence... C'est pour cette raison que le livre des lois porte : « Si une femme a un mari selon son cœur c'est pour toute sa vie, si elle a un mari contre son cœur, c'est pour toute sa vie. »

Ainsi, la femme en Chine n'a pas seulement le bénéfice de ce dicton : « C'est à prendre ou à laisser. »

Pan-hoeï-pan ne trouve pas un mot pour adoucir cette injuste inégalité qui accorde tous les droits à l'homme et aucun à la femme, fût-ce même celui de se plaindre.

Dans l'art. 6 elle revient encore sur l'obéissance que doit une femme non-seulement à son mari, mais encore au père et à la mère de son mari : « Une femme obéissante à son mari, dit-elle, n'a pas fait la moitié de sa tâche ; une obéissance absolue tant envers lui qu'envers son beau-père et sa belle-mère peut seule mettre à couvert de tout reproché une femme qui remplira d'ailleurs toutes ses obligations : « La femme, dit un proverbe, doit être dans la maison comme une pure ombre et un simple écho. »

Dans l'art. 7 elle dit : « Le moyen pour une femme de se concilier l'estime de son beau-père et de sa belle-mère, de ses beaux-frères et belles sœurs, c'est de ne les contrarier jamais et de souf-

frir patiemment d'être contrariée ; qu'elle ne réponde jamais avec des paroles dures ou piquantes et ne s'en plaigne jamais à son mari. »

Une telle résignation touche à l'abrutissement.

On comprend que cet ouvrage ait été bien accueilli de la cour et des mandarins, car il consacrait par la bouche même d'une femme l'état d'abjection et de servitude où les mœurs encore plus que les lois condamnaient son sexe. Le président des lettrés Ma-young en fit une copie de sa main et ordonna à sa femme de l'apprendre par cœur. C'était un mari prévoyant.

On lit dans l'épithaphe écrite sur le tombeau de Pan-hocï-pan : « Jouissant de tous les honneurs qu'on accorde au talent et au vrai mérite quand ils sont reconnus, estimée des gens de lettres dont elle était l'oracle ; respectée des personnes de son sexe, auxquelles néanmoins elle n'avait pas craint de dire les plus dures vérités, elle vécut jusqu'à une extrême vieillesse dans le sein du travail et de la vertu, toujours en paix avec elle-même et avec les autres. »

On peut le croire sans peine : qui donc, parmi les hommes, aurait pu lui en vouloir de reconnaître leur suprématie mieux qu'ils ne l'eussent fait eux-mêmes ?

. Après Ho-ti, se succèdent plusieurs empereurs dont les règnes ne sont signalés que par des désordres, des guerres, des révoltes, des invasions aggravées de tremblements de terre, d'inondations, de brigandages. Le pouvoir se dégrade sous l'influence toujours croissante des eunuques ; les lettrés sont

persécutés, des troubles civils éclatent. L'empire se divise et ne reprend son unité qu'avec la dynastie des *Tsin*, fondée (en 265) par Wou-ti, fils du général qui avait renversé le dernier membre de la dynastie de *Han*.

On dit que cet empereur fut droit, sincère et magnanime. Il s'empara successivement des petites souverainetés qui s'étaient fondées à la faveur des troubles; et devint seul maître de tout l'empire; mais ensuite, il licencia ses troupes, et s'abandonna au luxe et à la débauche.

Son fils Hœi-ti lui succéda en 291 et renchérit encore sur ses désordres; il laissa le gouvernement à la merci des intrigues des femmes et des ennuques, qui commirent toutes sortes de crimes.

Comme il arrive souvent au milieu de la corruption des mœurs, des doctrines ascétiques vinrent tenter une sorte de réaction: une secte de l'École de *Lao-tseu* qu'on nommait *Wou-weï-kiao* (secte du vide et du néant) prêcha la retraite et la pénitence, et représenta les honneurs, les dignités et les biens de ce monde comme indignes des affections de l'homme.

La dynastie des *Soung*, fondée en 420, ne fut pas d'une longue durée; l'abandon des préceptes de *Khoun-g-tseu* livra le pouvoir aux caprices sans règle des Empereurs et de leur entourage. La doctrine étrangère de Bouddha et celle de *Lao-tseu* occupèrent les hommes les plus sérieux et les moins corrompus, mais elles les portèrent aussi à un mysticisme stérile.

Cependant, lorsque des sectateurs rigoristes de l'une ou de l'autre doctrine se trouvaient au pouvoir, ils s'efforçaient conformément à leurs princi-

pes de ramener le gouvernement dans des voies modérées; tel fut le 2^e souverain de la dynastie des *Thsi*, fondée en 479, Wou-ti, qui s'était voué au Bouddhisme.

Ce prince aimait beaucoup la chasse, contrairement aux défenses de cette doctrine. Passant un jour dans un champ de blés et l'admirant, quelqu'un de sa suite lui dit : Ce champ est beau, mais vous ne savez pas les peines qu'il a coûtées. Si vous réfléchissiez que ce blé a été arrosé par les sueurs du peuple et qu'il est le produit de trois saisons de l'année, vos parties de classe vous donneraient plus de peine que de plaisir. » Cette observation aussi digne d'un élève de Khoung-tseu que d'un sectateur de Bouddha, corrigea l'Empereur de son goût pour la chasse.

Sous son règne apparut un philosophe nommé Fan-tchin, lequel enseignait que tout ce qui arrivait en ce monde était l'effet du hasard, et que l'âme périssait avec le corps; il rejetait donc la doctrine de la transmigration des âmes enseignée par le Bouddhisme.

Des désordres, des révolutions de palais éclatèrent pendant tout le ve siècle, et la Chine se divisa en deux empires, l'empire du Midi et l'empire du Nord.

Le fondateur de la dynastie des *Liang*, en 502, Kao-tsou-wou-ti essaya de réformer les mœurs et les croyances, de faire revivre et pratiquer les doctrines de Khoung-tseu. Mais le Bouddhisme avait jeté de trop profondes racines; cet Empereur lui-même finit par l'embrasser: c'est alors qu'il abolit la peine de mort au nom de cette doctrine qui défendait même le meurtre des animaux; cependant

cette abolition n'eut point de longue durée, car les brigandages et les meurtres qui se multipliaient alors de tous côtés obligèrent de recourir à la peine capitale.

Il se passa alors un exemple remarquable de piété filiale. Un jeune homme de 15 ans s'étant offert pour mourir à la place de son père qui avait été condamné à mort, l'Empereur, touché de ce dévouement, accorda la vie au père et voulut récompenser le fils par une distinction ; mais celui-ci refusa, en disant que cette distinction lui rappellerait sans cesse le souvenir du crime de son père.

Au bout de 26 ans de règne, cet Empereur se refugia dans un temple de *bonzes* dont il prit le costume et partagea la nourriture frugale. Les grands de l'empire allèrent l'en tirer ; il revint, mais tomba bientôt entre les mains des *bonzes* : ceux-ci comptaient à cette époque jusqu'à 13,000 temples dans l'empire du midi.

L'empire du nord était alors sous la domination d'une femme nommée Hou, qui fonda aussi un grand nombre de temples et de couvents, un entre autres, capable de contenir 1,000 *bonzes*, sous le nom de *Séjour de la paix éternelle*.

La dynastie des *Tchin*, fondée en 567, n'offre rien à signaler pour notre sujet. L'un de ses Empereur rétablit un ancien usage qui consistait à entretenir aux frais de l'Empereur les vieillards qui avaient rendu des grands services à l'Etat.

Le fondateur de la dynastie de *Souï*, Wen-ti, en 581, promulgua un nouveau code de lois, basé en partie sur celui de l'antiquité. Il voulut introduire en Chine la division du peuple en quatre castes,

comme chez les Indiens ; cette tentative, heureusement, échoua contre le bon sens du pays.

Le dernier prince de cette dynastie, homme sans énergie, tomba victime de l'ambition d'un de ses ministres ; celui-ci le força de boire une coupe empoisonnée. Cet empereur, qui était bouddhiste, se mit, avant de boire, à genoux, et pria Bouddha de ne jamais le faire renaître empereur.

Le fondateur de la dynastie des Thang (en 618), Kao-tseu se distingua par son humanité et sa justice (1).

Mais le plus remarquable de cette dynastie fut Li-chi-min (en 627) qui avait aidé son père à la conquête de l'empire. Arrivé au pouvoir sous le nom de Taï-tsoung, il rechercha les hommes instruits pour en faire ses ministres et conseillers. Il poussa la tempérance jusqu'à réduire à peu de chose les dépenses de sa table ; il renvoya 3,000 femmes du palais ; puis 3,000 autres encore qu'il avait cru devoir conserver, et les fit rendre à leurs parents.

Ce nombre considérable de femmes s'explique par l'interprétation un peu élastique du livre des Rites, qui accorde à l'empereur 3 femmes du 1^{er} ordre, 7 du 2^e ordre et 81 du 4^e. Puis, comme il faut à l'imperatrice et aux concubines titrées d'autres femmes pour le service, leur nombre s'en trouve presque illimité. Les musiciennes, les femmes douces d'un talent agréable quelconque sont aussi appelées à faire partie du gynécée impérial. Enfin, les empereurs reçoivent à titre de présent, de la part des Mandarins de l'empire et d'autres grands dignitaires, les plus belles d'entre leurs filles.

Ce même empereur fit construire un grand col-

(1) Voir les *Mémoires sur les Chinois*, t. V, p. 88.

lège pouvant contenir plus de 10,000 élèves, et une académie littéraire pour la rédaction et l'explication des *King*.

Un jour étant allé visiter les prisons il y trouva 390 criminels condamnés à mort : il les envoya à la campagne pour faire la moisson avec ordre de venir se remettre entre les mains de la justice, après la moisson faite. Tous revinrent exactement au temps prescrit. L'empereur, touché de cette fidélité à la parole donnée, les renvoya dans leurs familles. A cette occasion il porta un décret par lequel les empereurs, avant de confirmer les sentences de mort, observeraient trois jours d'abstinence.

Ce décret ne paraît pas avoir été exécuté par d'autres que par son auteur, s'il le fut.

Il composa sous le titre de *Miroir d'or* un livre sur l'art de régner qui fut publié après lui ; on y lit ces passages : « Le caractère le plus essentiel d'un bon gouvernement c'est de n'élever aux grands emplois que des gens de vertu et de mérite. Un empereur est obligé d'aimer tous ses peuples et de travailler à les rendre heureux. Pour cela il faut deux choses, le bon ordre et la sûreté... Tout prince qui a soin de sa réputation doit être attentif à diminuer les impôts, à éviter tout ce qui peut surcharger le peuple, et à lui procurer le bonheur et la tranquillité ; mais il ne peut y arriver qu'en se refusant beaucoup à lui-même et en réprimant ses inclinations. C'est déjà une chose assez difficile. Une autre difficulté encore plus grande est de bien choisir ses fonctionnaires et de les employer chacun suivant son talent. (1). »

(1) Duhalde, *Descript. de la Chine*, t. II, p. 581.

Dans une ordonnance qu'il publia pour récompenser ceux qui montreraient le plus de piété filiale, il dit : « L'empereur mon père m'a chargé du gouvernement ; il a fallu obéir ; comme j'en sens toute l'importance je m'en occupe de toutes mes forces. Je suis dans l'intérieur de mon palais comme dans un vallon glacé ; je passe souvent des nuits entières sans dormir ; je me lève avant le jour ; toutes mes pensées et toutes mes paroles tendent à me conformer aux bontés du ciel et aux intentions de mon père... Mon grand désir serait que tout fût dans l'ordre, que tous mes sujets suivissent la raison et fussent solidement vertueux. Aussi, quand je vois quelque chose hors de sa place et quelqu'un de mes sujets vicieux, je m'en prends d'abord à moi-même et au peu de talent que j'ai pour le corriger suffisamment ?... Mes expéditions militaires m'ont fait parcourir une grande partie des provinces. A chaque village que je trouvais je soupirais en me frappant la poitrine sur la misère du pauvre peuple... Je travaille de mon mieux à mettre à l'aise tous mes sujets afin que les parents soient plus en état de bien élever leurs enfants et que les enfants, à leur tour, s'acquittent mieux de tous leurs devoirs à l'égard de leurs parents. »

Il ordonna à ses officiers de rechercher les bons et les mauvais employés subalternes, les personnes remarquables par leur talent ou leurs vertus, et celles qui, après s'être livrées au vin, s'étaient corrigées.

Il diminua les impôts, retrancha plus de la moitié des taxes annuelles qui faisaient son revenu. Cinq cents articles du code civil formèrent le code civil, et vingt formèrent le code criminel. Les pei-

nes furent adoucies et les récompenses multipliées. Il porta plusieurs édits pour assurer l'existence des infirmes, des vieillards et des indigents. Enfin, il assigna une mesure de riz à toutes les femmes qui deviendraient mères d'un garçon, comme pour leur dire qu'il s'en déclarait le père. C'était là commettre une énorme injustice, trop conforme, du reste, aux mœurs chinoises, et capable d'encourager l'infanticide des filles; si encore ce peuple avait possédé le secret d'engendrer des garçons plutôt que des filles, on aurait compris cet encouragement; mais récompenser le hasard de la naissance d'un fils, c'était présenter celui de la naissance d'une fille comme une calamité, et porter des parents dénaturés à s'en défaire clandestinement.

Malgré ses bons exemples et ses vertus, cet empereur avait pour héritier présomptif un fils livré au désordre; ce fils indigne, craignant d'être exclu du trône à cause de son inconduite, se mit à la tête de plusieurs mécontents et voulut attenter aux jours de son père. Il échoua dans son complot; l'empereur lui laissa la vie, se contentant de le dégrader de tous les droits de sa naissance, et de le faire enfermer pour le reste de ses jours.

Sur le point de mourir, Taï-tsong fit venir celui de ses fils qu'il désignait pour lui succéder et lui donna des conseils rapportés par la tradition, et dont voici quelques extraits les plus remarquables :

« Mon fils, soyez juste, mais soyez bon. Réglez sur vous-même; ayez un empire absolu sur vos passions et vous régnerez sans peine sur le cœur de vos sujets. Votre bon exemple, mieux que les ordres les plus rigoureux, leur fera remplir avec exactitude tous leurs devoirs. Punissez rarement et

avec modération, mais répandez les bienfaits à pleines mains... Gardez-vous de vouloir m'imiter... La réputation dont je jouis ne doit pas vous faire illusion. J'ai mis l'empire dans notre famille, j'ai dompté les rebelles, j'ai mis les Tartares sous le joug, j'ai rendu à l'Etat tout son lustre : c'est en faveur de tout cela qu'on a bien voulu ne pas faire attention à mes défauts ; il n'en serait pas de même à votre égard ; ne pouvant pas vous rendre recommandable par les mêmes actions, vous ne devez pas espérer la même indulgence. »

Tai-soung mourut après vingt-trois ans de règne, en 649 ; sa mort jeta la consternation dans tout l'empire. De hauts dignitaires coupèrent leurs cheveux, se mutilèrent la figure, et répandirent de leur sang autour de son cercueil ; deux princes tartares demandèrent à s'immoler sur son tombeau ; mais le nouvel empereur s'y opposa : c'eût été démentir les principes d'humanité professés par le défunt.

Les règnes suivants n'offrent rien de remarquable pour notre sujet. Vient ensuite une période assez extraordinaire pour la Chine, pendant laquelle les femmes possèdent le pouvoir souverain. Le désordre social avait atteint un tel degré que les Chinois se départirent de leurs préventions jusqu'à les laisser s'emparer du gouvernement.

Ainsi, l'empereur Tchoung-tsoung, jeune encore, à peine monté sur le trône en 684, en fut précipité par sa mère, l'impératrice Whou-héou, qui régna jusqu'en 705. Cette femme avait un caractère aventureux qui lui fit concevoir et accomplir de grandes choses, souvent contraires aux habitudes du pays ; elle fit donner des grades de littérature à

ceux qu'on examinait sur la doctrine de Lao-tseu, comme sur les *King*. Son projet de placer sa famille sur le trône impérial au préjudice de la dynastie des *Thang* échoua, et une révolution de palais ayant éclaté ramena son fils; peu de temps après elle mourut avec le chagrin d'une ambition trompée.

Tchoung-tsoung, incapable de gouverner, laissa sa femme, l'impératrice Weï, prendre les rênes du pouvoir; mais moins habile que la précédente, quoique aussi ambitieuse, Weï abandonna les emplois publics aux plus offrants; enfin, pour devenir maîtresse en titre de l'empire, elle empoisonna son mari, mais elle fut tuée avant d'avoir pu se faire déclarer régente.

Après quelques règnes d'empereurs qui parurent et disparurent aussitôt arriva Hiouan-tsoung en 713, qui résolut de réformer le gouvernement. Il commença par envoyer des inspecteurs dans toutes les provinces, afin d'aviser aux moyens de réparer les nombreux désordres qui s'y étaient introduits. Le bruit s'étant répandu qu'on allait, comme sous les précédents empereurs, faire choix d'un grand nombre de belles et jeunes filles pour le palais de l'empereur, celui-ci le démentit en renvoyant dans leurs familles la plupart de celles qu'il avait déjà, et ne retint que les femmes qui n'étaient plus en âge d'être mariées, ou qui étaient sans ressource.

Il fit des lois pour réprimer le luxe des métaux, des ameublements, des équipages, et distribua beaucoup d'argent aux nécessiteux. Tolérant en matière de religion, il laissa toutes les doctrines se faire jour, et se propager.

Malheureusement son goût passionné pour la musique le perdit, car il lui suggéra l'idée d'établir une académie de musique dont il se fit le chef ; il se mit à donner des leçons de chant à plus de cent jeunes filles choisies ; sa sagesse ne tint pas longtemps contre cette épreuve ; peu à peu il négligea le gouvernement, et bientôt les femmes et les eunuques prirent la direction des affaires. Enfin, il abdiqua en faveur de son fils Sou-tsong, en 758 ; celui-ci, à son tour, laissa le gouvernement aux femmes et aux eunuques.

Plusieurs empereurs se succèdent sans laisser d'éclat après eux. A cette époque, les deux poètes célèbres de la Chine, Thou-fou et Li-tai-pe, vinrent opérer une réforme importante dans la poésie. Je ne parlerai que de Li-tai-pe, dont quelques œuvres ont été traduites, et dont le caractère est assez fidèlement dépeint dans une *Nouvelle* (1) qui n'est autre que sa biographie mêlée d'incidents extraordinaires et merveilleux ; d'après cette *Nouvelle*, ce poète offre plus d'un trait de ressemblance avec le poète français Villon ; c'est la même insouciance, les mêmes goûts de dissipation cosmopolite et d'ivrognerie, mêlés à un véritable talent de poète.

En tête de cette *Nouvelle*, il est dit : « Chanter les vers et remplir sa coupe de vin, ce furent là tour à tour les deux phases de sa vie. Les replis de son cœur ne renfermant rien que de pur et de noble, il sut se conserver intègre dans des temps de corruption. »

En effet il aima, toute sa vie, boire et chanter loin du monde qui l'admirait ; il ne rechercha ni

(1) Le *Tai-Pe*, traduit par Th. Pavie.

place ni grade littéraire, et voyagea dans tous les pays où il espérait trouver le meilleur vin.

Quelqu'un lui demandant pourquoi il ne se présentait pas au concours pour obtenir des grades, il répondit : « Je vois l'administration livrée à de grands désordres ; il n'y a plus d'équité. Pour obtenir une place dans les concours, il faut solliciter des faveurs. Si l'on gagne les juges par les présents, alors seulement on pourra usurper un grade et une réputation. »

Voilà un tableau peu flatteur de l'état des mœurs de son temps ; la corruption, le népotisme, la vénalité n'épargnaient pas même les hommes que leur instruction et leur rang auraient dû en préserver.

La légende raconte qu'il se laissa pourtant entraîner une fois à concourir, et se présenta au jugement de deux examinateurs, Yang-kouei et Kao-ly, sans leur offrir aucun présent. Il fut rejeté avec mépris, sans qu'on daignât même lire sa composition. Le premier examinateur dit : « Il serait bon tout au plus à broyer mon encre. » Et l'autre : « Dites plutôt qu'il serait bon à peine pour chausser mes bas et lacer mes bottines. » Le poète, ajoute la nouvelle, ayant entendu ces propos, en conçut une idée de vengeance, et l'occasion ne tarda pas à lui venir en aide.

L'empereur, ayant reçu d'un souverain étranger une lettre en caractères difficiles à déchiffrer, la présenta aux académiciens ; ceux-ci ne purent en venir à bout. Li-taï-pe se présente, fort de son savoir et désireux de se venger, parvient à déchiffrer la lettre et à la lire en présence des ambassadeurs et des courtisans.

L'empereur enchanté le charge d'écrire la ré-

ponse, séance tenante. Le poète, voyant parmi les assistants ses deux examinateurs, lui dit que ses bottines étant sales, il le pria de lui en faire donner d'autres, et de charger Yang-koueï de broyer l'encre, tandis que Kac-ly lui attacherait ses chaussettes et lacerait ses bottines. Malgré l'étrangeté de cette demande, l'empereur ordonna qu'elle fût exécutée, et les deux examinateurs durent y satisfaire. Après quoi, Li-tai-pe écrivit la réponse ; et elle fut si satisfaisante qu'elle eut pour résultat la soumission du prince étranger qui avait envoyé les ambassadeurs.

L'empereur voulut combler le poète d'honneurs et de richesses ; mais il les refusa, disant qu'il n'avait souci ni d'or, ni de *jade*, et que ce qui lui plairait serait le mieux de voyager avec la cour et de passer tout son temps à boire du bon vin.

La vérité de toute cette histoire, c'est qu'il resta à la cour et y vécut comme dans une taverne, toujours le verre en main. Cependant, malgré les désordres de sa vie privée, il n'était pas sans donner quelques bons conseils à l'empereur quand celui-ci voulait bien lui en demander.

Selon cette *Nouvelle* encore, Li-tai-pe ayant entendu dire que le gouverneur d'un district commettait des exactions et de l'arbitraire, monta sur un âne et se présenta à l'improviste chez lui. Il fut arrêté et mis en prison ; là il écrivit une requête dans laquelle il déclina son nom, ses qualités, ses services et les privilèges dont l'empereur l'avait gratifié.

Les magistrats, effrayés, vinrent lui demander grâce. Il leur dit : « Vous recevez de l'empereur des emplois et des traitements, est-ce pour opprimer

le peuple?... Changez de conduite, réparez vos torts et vous éviterez d'être punis. »

Cette anecdote, vraie ou fausse, devait avoir sa place ici, comme peinture de mœurs.

En réalité, Li-tai-pe fut un poète remarquable par son talent et méprisable par sa conduite; il abusa des faveurs du roi pour se livrer à toutes sortes de débauches; il fut même, dit-on, exilé pour des faits scandaleux, et mourut en revenant de cet exil.

L'histoire morale de la Chine, à cette époque, est à peu près nulle jusqu'à Te-tsoung, en 779. Cet empereur commença par apporter quelques réformes dans son intérieur : il renvoya un grand nombre de ses femmes, puis dégrava le peuple d'impôts et établit des tribunaux pour recevoir les plaintes des opprimés.

Des troubles ayant éclaté au sujet d'un ministre qui avait abusé de sa confiance, plusieurs remontrances lui furent adressées par quelques mandarins. Te-tsoung en tint compte, renvoya son ministre et proclama une amnistie générale, dans laquelle il rejetait sur lui-même les maux dont le pays avait souffert par suite de son incurie. « Être empereur, dit-il, c'est avoir reçu du ciel l'ordre de faire vivre les peuples. C'est pour cela qu'un bon prince aime ses sujets, non-seulement comme ses enfants, mais encore comme sa propre personne. Il est attentif à secourir ceux qui ont faim, à vêtir ceux qui sont nus. Encore ne croit-il pas faire beaucoup, et sa bonté n'est point satisfaite. Les vieillards ne manquent de rien, les corvées sont rares

et faciles... L'union et la paix régnant dans l'Etat, il lui est possible d'y faire régner la vertu. »

Conformément à ces paroles, il abolit les corvées, ordonna de rechercher les gens de mérite, de secourir les vieillards et les lettrés malheureux. Il défendit aux mandarins d'employer dans leurs pétitions des mots élogieux pour le désigner, comme ceux de *divin*, de *sage du premier ordre*, d'*esprit sublime*, de *héros*, d'*homme accompli*, etc. « Ces titres, dit-il, ne conviennent pas à un prince qui a fait tant de fautes et qui mérite si peu la dignité impériale. »

Son fils Chun-tsong lui succéda en 805 ; il marcha sur les traces de son père : comme lui, il publia une amnistie et abolit des impôts ; mais son règne fut de courte durée ; ses infirmités l'obligèrent à remettre l'empire à Hian-tsong, qui heureusement se montra digne de ce choix, en continuant l'œuvre d'amélioration commencée par ses deux prédécesseurs.

Une grande famine étant survenue dans des provinces Hiang-tsoung, leur envoya des secours, et recommanda à ses agents de ne pas reculer devant les dépenses nécessitées par ces désastres.

A cette époque eut lieu un fait caractéristique de l'administration de la justice en Chine. Un individu, pour venger son père assassiné, tua le meurtrier et se livra à la justice. On consulta le livre des rites sur la vengeance, et le code pénal sur le meurtre ; après examen, on décida qu'un homme ne devait pas, de sa propre autorité, commettre un meurtre sous prétexte de venger même son père, mais que dans le cas actuel, le coupable n'avait qu'à faire une déclaration sincère aux juges et s'en

rapporler à leur décision. En conséquence, le meurtrier fut jugé et condamné à recevoir un certain nombre de coups de bambou, puis banni.

Malheureusement, la fin de ce règne fut indigne du commencement. Hian-tsoung avait laissé prendre une trop grande influence aux eunuques du palais, et quand il voulut en arrêter les funestes effets, il était trop tard : un jour, on le trouva empoisonné, et l'on répandit le bruit qu'il s'était empoisonné lui-même.

Mou-tsoung (en 821) ne se distingua que par ses passions pour la chasse et pour les comédiennes. Aussi les eunuques continuèrent-ils d'accroître leur puissance.

Un de ses successeurs, Wou-tsoung, s'efforça de mettre fin à tant de désordres ; il rétablit une ancienne loi, tombée en désuétude, par laquelle tous les cinq ou sept ans, chaque mandarin était tenu d'écrire un aveu sincère et détaillé de toutes les fautes où il était tombé, et d'en demander pardon à l'empereur. S'il arrivait qu'il cherchât à en pallier la gravité, on le destituait de sa charge.

Ce n'était pas un moyen d'encourager les aveux spontanés que d'interdire ainsi le droit de se justifier.

Un autre empereur, Siouan-tsoung (en 846) eut à lutter contre le prosélytisme excessif des doctrines de Lao-tseu et de Bouddha, favorisé par la dissolution des mœurs. Chacun voulait être *bonze* ou *bonzesse* ; car ce titre faisait obtenir tout ce dont on avait besoin pour son entretien, puissant motif de rapide propagande.

Des guerres intestines remplissent les règnes suivants. Les empereurs, les eunuques, les généraux

se disputent le pouvoir, les uns pour le défendre, les autres pour l'usurper. Des pères sont tués par leurs fils, les frères par leurs frères, et quelquefois ces empereurs d'un jour se tuent eux-mêmes.

Le règne de Ming-tsoung (en 926) est signalé par les premiers essais d'impression au moyen de planches de bois gravé.

Sous la dynastie des Soung, l'empire fut un peu pacifié. Son fondateur, Taï-tsou, plein de fermeté, de clémence, de frugalité, s'appliqua aux affaires du gouvernement et réforma l'administration, tombée dans un grand désordre.

On cite de lui plusieurs traits d'humanité dignes d'être mentionnés :

Ayant appris que des soldats envoyés contre les Tartares souffraient du froid, il se dépouilla soudain de ses vêtements fourrés et les envoya au général ; mais l'histoire ne dit pas s'il en envoya d'autres pour les soldats.

La ville de Nan-king étant assiégée, réduite à la dernière extrémité et ses habitants prêts à être passés au fil de l'épée, il rassembla les principaux officiers qui conduisaient le siège et leur fit promettre de ne tuer aucun habitant. Cependant, au milieu du tumulte, il y eut des victimes. L'empereur s'écria : « Quelle triste nécessité que celle de la guerre, qui ne peut se faire sans qu'il en coûte la vie à des innocents ! » Et il distribua cent mille mesures de riz aux assiégés.

Il remit en honneur l'étude des livres anciens et protégea les lettrés, avec lesquels il aimait à s'entretenir. Ayant demandé un jour à l'un d'eux d'où dépendait un bon gouvernement, celui-ci répondit

qu'il fallait aimer le peuple et réprimer ses propres passions. » Lieu commun de difficile pratique.

Grand admirateur de Khoung-tseu, il fit rendre de brillants honneurs à sa mémoire. Il assistait aux leçons des collèges qu'il avait fait ouvrir, et encourageait l'instruction publique : « Les lettres, disait-il, sont le fondement de tout, elles enseignent à chacun le moyen de vivre selon son état, au souverain celui de bien gouverner, au magistrat celui d'observer les lois, aux citoyens celui d'être dociles envers leurs chefs, aux militaires celui de bien combattre.

Il plaça les plus habiles lettrés dans le ministère, dans les tribunaux, dans tous les postes qui approchent du gouvernement et écouta toujours leurs avis.

Le P. Amiot, dans le portrait qu'il a tracé de cet empereur, le représente comme doué des cinq vertus capitales proclamées par Khoung-tseu, savoir : l'humanité, la justice, l'amour de l'ordre, des cérémonies et des usages, la droiture et la bonne foi. « La vie de l'homme, disait-il, est ce qu'il y a de plus précieux ; il ne faut l'ôter à personne sans y être contraint par la loi et par la nécessité. »

Il défendit qu'on exécutât les sentences de mort avant d'avoir soumis la cause à un tribunal spécial, sorte de cour d'appel.

Une longue sécheresse étant survenue, il s'en déclara publiquement la cause, publia une amnistie et fit mettre en liberté des prisonniers. Les historiens ajoutent qu'aussitôt après ces actes de clémence la pluie tomba.

Son successeur, Tchîn-tsong (en 998), paraît avoir marché sur ses traces ; à l'occasion d'une co-

mète, il proclama un édit par lequel il demandait qu'on l'avertit de ses fautes ; et conformant ses actes à ses paroles, il diminua les charges publiques et vida les prisons.

Si l'ignorance a jamais pu être utile, on doit le dire de celle des Chinois en astronomie ; elle a entretenu chez eux jusqu'à nos jours une superstition qui a obligé leurs souverains à faire par crainte ce qu'ils n'auraient pas fait par vertu.

Rien de remarquable jusqu'à Chin-tsong (en 1608) sous lequel parut une nouvelle doctrine philosophique encouragée par l'empereur lui-même, et dont un des chefs, Wang-an-chi, était ministre. De nouveaux fléaux étant venus fondre sur l'empire, les censeurs invitèrent l'empereur à examiner s'il n'y avait pas dans sa conduite quelque chose de répréhensible ; mais les nouveaux philosophes, qui n'admettaient pas cette fatale intervention du ciel, consistant à punir tout un peuple des fautes de son souverain, lui dirent par la bouche du ministre : « Ces calamités ont des causes fixes et invariables ; les tremblements de terre, les sécheresses, les inondations n'ont aucune liaison avec les actions des hommes. » Mais d'autres opposèrent la nécessité de réprimer la puissance des souverains par la crainte du ciel : « S'ils peuvent tout faire impunément, disaient-ils, ils se livreront sans remords à tous les excès, et ceux qui leur sont véritablement attachés n'auront plus aucun moyen de les ramener au devoir (1). » L'observation était fort juste, mais ne pouvaient-ils s'en prendre à l'impuissance des institutions contre les abus du pouvoir, et en provoquer la révision ?

Le même ministre continua néanmoins d'exercer un grand empire sur lui, et de l'entourer de bons conseils; il lui disait que le premier devoir d'un souverain est d'aimer ses peuples et de leur procurer les avantages de la vie, c'est-à-dire le bien-être.

Mais toutes ces exhortations restèrent, comme toujours, à l'état de théorie; il n'en sortit aucune réforme importante.

Sous Tchi-tsong (en 1086) un sage, Lin-Koung-tchu, devenu ministre, composa un petit livre qu'il dédia à l'empereur, contenant dix préceptes en vingt caractères chinois : 1^o Craignez le ciel ; 2^o Aimez le peuple ; 3^o Travaillez à votre perfection ; 4^o Appliquez-vous aux sciences ; 5^o Elevez les sages aux emplois ; 6^o Exécutez les avis qu'on vous donne ; 7^o Diminuez les impôts ; 8^o Modérez la rigueur des supplices ; 9^o Evitez la prodigalité ; 10^o Fuyez la débauche. On reconnaît là un élève de Khoung-tseu.

L'empereur ayant répudié sa femme légitime, un de ses ministres lui en fit des remontrances. L'empereur répondit qu'il avait en cela suivi l'exemple de quelques-uns de ses ancêtres. « Vous auriez mieux fait, dit le ministre, d'imiter leurs vertus et non pas leurs défauts. »

Tchi-tsong ne trouva pas l'observation de son goût; il avait bien voulu écouter des conseils généraux de morale et de politique parce qu'il pouvait y adhérer sans s'engager beaucoup, mais il n'acceptait pas des reproches personnels, et il renvoya son ministre coupable d'avoir essayé de lui faire une application directe des maximes auxquelles il avait applaudi. Ce fait démontre, encore une

fois, le côté défectueux d'une morale n'ayant point de sanction obligatoire. Si la répudiation avait été prohibée par le code, cet empereur s'y serait sans doute conformé, pour donner au moins l'exemple du respect des lois, et les remontrances d'un ministre n'auraient pas été nécessaires.

Sous l'empereur Hiao-tsong (1163-1189) parut un des plus célèbres commentateurs des livres classiques, Tchou-hi. Il remplit plusieurs magistratures et fut honoré à sa mort du même titre qu'un disciple de Khoung-tseu.

IV.

DOMINATION TARTARE.

Avec la dynastie des *Tsong* finit le règne des empereurs de naissance chinoise; celle des Mongols commence, à partir de 1280.

Mais il arriva ici comme à l'époque de l'invasion des barbares en Europe, les conquérants adoptèrent les usages et les lois des peuples conquis, en sorte que les vainqueurs par les armes firent les vaincus par les mœurs.

Les premiers empereurs mongols s'efforcèrent de s'attacher les Chinois, en respectant leurs coutumes et surtout leurs croyances. Un de ces princes, Hou-

pi-lie prit pour ministre Yao-tchou, homme d'une intégrité à toute épreuve et d'une grande sagesse, qui lui donna des conseils de bon gouvernement ; Hou-pi-lie en tint compte, et par un règne doux et pacifique, fit revenir peu à peu la population dans les villes et dans les campagnes, que l'invasion avait fait désertier. En 1277 il ordonna la reconstruction des collèges publics pour la jeunesse, et mit à leur tête les hommes réputés les plus sages et les plus savants.

Cependant, il ne pouvait complètement oublier son origine mongole, et il la trahissait par ses prédilections pour les Lamas du Thibet, et aussi par l'amour des femmes et des richesses.

C'est sous cet empereur que l'illustre voyageur Marco-Polo pénétra en Chine, où il séjourna dix huit ans (1).

Son successeur Tching-tsong (en 1295) eut à mettre un frein aux vexations de toutes sortes exercées par ceux qui avaient obtenu des principautés après la conquête ; l'arbitraire et la cruauté y étaient commis impunément ; cet empereur décréta qu'on ne pourrait condamner personne sans son autorisation.

Il envoya des mandarins dans les provinces pour faire une enquête sur les désastres éprouvés par les populations, et les réparer autant que possible.

Il fit élever un nouveau temple à Khoung-tseu à Pékin et se concilia ainsi l'affection des lettrés.

A son exemple, Wou-tsong, en 1308, commença son règne par faire distribuer dans tout l'empire une traduction en langue mongole, du livre de

(1) Voir ses curieux voyages, (édit. de 1824.

Khong-tseu sur la piété filiale (le *Hiao-king*) ; mais son amour pour les femmes et le vin le livra peu à peu au joug des Lamas qui commirent impunément toutes sortes d'excès.

Son successeur Jin-tsoung (en 1312), fut obligé de faire mettre à mort plusieurs ministres de son prédécesseur, coupables de nombreuses injustices, d'en exiler d'autres et de sévir même contre des membres de la famille impériale. Il mit à la tête du gouvernement les mandarins les plus reconnus par leur intégrité, et réorganisa le tribunal des historiens que la guerre avait dispersés. Il fit rendre de nouveaux honneurs à la mémoire de Khong-tseu, publia des règlements sur l'examen des lettrés, et protégea les études.

Son successeur Yng-tsoung (en 1321), fut animé d'une égale bonne volonté, mais son règne de trois ans ne lui laissa pas le temps d'accomplir des réformes.

Taï-ting (en 1324) eut aussi un règne de peu de durée, et bien qu'il se fit expliquer, dit l'histoire, les livres les plus propres à former les princes au gouvernement, son faible pour les *Bonzes* paralysa l'effet de cette étude. Le ministre Tchang-koueï lui adressa une sage remontrance sur ce sujet : « Un prince ne doit penser qu'à gouverner l'empire en père de ses sujets, y est-il dit, et ce n'est pas par les *Bonzes* qu'il doit chercher à être heureux. Depuis que les *Bonzes*, les *Lamas* et les *Tao-sse* font tant de prières et de sacrifices à leurs dieux, le ciel a donné des marques continuelles de sa colère ; jusqu'à ce qu'on voie le culte de *Fo* aboli et tous les *Bonzes* chassés, il faut s'attendre à être malheureux. Le palais des princes est rempli de gens

oisifs, d'eunuques, d'astrologues, de *médecins*, de femmes, dont l'entretien est fort coûteux. L'empire souffre, la misère est extrême ; il n'est pas bien que parmi les enfants de l'empereur il y en ait qui meurent de faim faute de secours. »

La désignation des *médecins* dans cette énumération prouve que cette profession n'était pas très-estimée en Chine.

On ne dit pas si l'empereur tint compte de ces remontrances.

Un autre, Chun-ti, ne se fit remarquer que par les débauches raffinées dont le scandale amena la chute de la première dynastie mongole.

Tchou-youan-tchang, fondateur de la dynastie chinoise des *Ming* (en 1367) est un des plus grands empereurs dont la Chine s'honore.

Fils d'un pauvre laboureur, il s'était enrôlé dans un parti de révoltés contre la domination tartare ; son courage et ses talents militaires le firent nommer d'abord général, puis empereur. Une fois reconnu, il prit le nom de Ming-tai-tsou. On raconte que lorsqu'il se fut emparé de sa ville natale, il se rendit à la sépulture de ses parents, se prosterna, et dit à ses officiers : « Dans les premières années de ma vie, n'étant que le fils d'un pauvre laboureur, je n'ambitionnai pas d'autre fortune que celle de mon père. En me faisant soldat, je n'étais animé que du désir de faire mon devoir... J'ai vu les plus braves et les plus estimés de nos officiers permettre à leurs soldats d'enlever les femmes et les enfants du peuple et piller ses biens. Indigne de ces brigandages et pénétré de douleur à la vue de ces malheureuses victimes, j'ai élevé la voix

pour en faire des reproches aux bourreaux, mais les trouvant sourds à mes représentations, je me séparai d'eux ; j'assemblai les officiers qui étaient sous mes ordres, je leur recommandai de ne jamais souffrir de pareils désordres, et d'annoncer au peuple que nous n'avions pris les armes que pour le tirer de la misère et lui rendre la paix. Le ciel a, sans doute, approuvé ma conduite, puisqu'il m'a tiré de mon obscurité, et que je suis parvenu à être chef. »

La conduite et les mœurs de cet empereur furent conformes au langage qu'on lui attribue : sobre, et de manières simples, il évitait la mollesse, et recherchait les hommes de mérite ; il institua des examens pour les gens de lettres et pour les officiers de l'armée, se fit une bibliothèque des meilleurs livres, et chercha en tout à prendre pour modèle les empereurs Yao et Chun.

Un jour, il conduisit son fils dans la campagne et lui montrant les travailleurs il lui dit : « C'est pour nous que ces pauvres gens travaillent, c'est pour notre nourriture que pendant tout le cours de l'année ils s'épuisent de fatigue ; trop heureux encore si, après s'être ainsi épuisés, il leur reste de quoi réparer leurs forces par les aliments les plus grossiers... Nos pères étaient de leur classe, je les ai vus arroser les champs de leurs sueurs, et j'ai été témoin de leurs misères. Je serais aujourd'hui comme ils étaient, si j'avais eu assez de forces pour pouvoir travailler. Vous ne seriez alors vous-même que le fils d'un paysan ou d'un laboureur. Le ciel en a décidé autrement ; mais nous ne devons pas oublier pour cela l'état de bassesse d'où

il nous a tirés pour nous placer au faite des honneurs (1). »

Il éleva un descendant de Khoung-tseu au rang de *koung*, qui correspond à celui de comte, en reconnaissance, dit-il, de ce que son aïeul avait laissé à la postérité les véritables maximes d'un bon gouvernement auxquelles il s'efforcera de se conformer. N'était-ce pas là récompenser la sagesse par une injustice, c'est-à-dire par un avantage accordé au hasard de la naissance, et non au mérite personnel ?

Comme on lui parlait de la simplicité de son extérieur, il répondait que la gloire d'un prince n'est pas d'avoir des meubles somptueux et superflus, mais d'être le maître d'un peuple qu'il rende heureux : « Si je donne l'exemple du luxe, disait-il, comment pourrai-je le condamner dans mes sujets ? »

Il ordonna de mettre en tableau toute l'histoire de sa vie, non pas pour une vaine satisfaction d'amour-propre, mais dans le but de perpétuer le souvenir de l'obscurité de sa naissance et des efforts auxquels il lui fallut se livrer pour parvenir jusqu'à l'autorité suprême.

Il avait ordonné de déposer dans le trésor public tous les objets précieux trouvés dans le palais, mais cet ordre n'avait pas été entièrement exécuté, et l'on avait réservé les chars ornés de dorures. Tchouyouan en fit enlever l'or et mettre du cuivre à la place. On avait cru devoir conserver une machine marquant les heures et exécutant des mouvements en temps marqués au moyen de ressorts cachés

(1) AMIOT, portrait de *Ming-tai-tseu*.

dans l'intérieur, le tout enrichi d'or et de pierres. L'empereur dit après l'avoir examinée : « C'est pour avoir aimé ces bagatelles que le dernier empereur des *Youan* a négligé le gouvernement et perdu l'empire, et c'est pour les lui procurer que les mandarins ont épuisé la substance du peuple. » Et il ordonna qu'on la détruisit et qu'on en déposât les matériaux au trésor public.

C'était pousser le rigorisme un peu trop loin : si les arts tiennent par un côté au luxe et à la frivolité, ils tiennent par un autre à l'imagination, au génie inventif de l'homme, au plus noble exercice de l'intelligence.

Il disait dans une assemblée des grands de l'empire : « On ne peut conduire les mandarins et le peuple avec trop de douceur. Avec la douceur on obtient des uns et des autres tout ce qu'on veut. Une corde qu'on veut trop tendre se rompt, et le peuple traité rigoureusement se porte aux dernières extrémités. »

Les lettrés abusant un peu de sa condescendance, le harcelaient d'observations inutiles ; il leur dit un jour : « Les anciens faisaient peu de livres, mais il les faisaient bons ; le but de tout ouvrage était d'inspirer la vertu et l'amour du devoir ; de faire connaître le mérite des grands hommes en tous genres, et de donner des moyens pour faciliter l'observation des lois et des usages. Il s'en faut bien qu'il en soit de même aujourd'hui ; nos lettrés écrivent beaucoup sur des objets inutiles... On dirait qu'ils écrivent pour n'être pas compris. »

Cette observation ne serait pas déplacée dans une Revue critique de nos jours, en France comme en Chine.

Il défendit les habillements de soie à ceux qui n'avaient point de fonctions publiques, en disant : « Il suffit qu'ils soient bien nourris et qu'ils s'habillent décentement ; car s'ils se livrent aux excès de la table et des beaux habits, ils deviendront débauchés et paresseux, puis misérables. »

Ce détail nous montre que les sentiments philanthropiques ne s'unissent pas toujours au respect de la liberté individuelle ; le puritanisme est quelquefois intolérant.

Ayant aperçu, dans une cérémonie, un mandarin de l'ordre inférieur, richement habillé, Tchouyouan le fit appeler et lui demanda combien lui coûtait cet habit : « 500 pièces de monnaie, répondit le mandarin. » C'est beaucoup, dit l'empereur ; au moyen d'une pareille somme une famille ordinaire composée de dix personnes aurait pu se procurer de quoi vivre à l'aise pendant une année entière. Un habit si beau prouve votre orgueil, car il est au dessus de votre rang, et en même temps votre prodigalité, deux grands défauts dans un mandarin. Gardez-vous bien de paraître désormais devant moi avec un pareil vêtement, ou je vous destituerais. »

Il demandait à un autre si le peuple était content ; ce mandarin lui répondit qu'étant livré tout entier à l'étude il ignorait ce qui se passait au dehors ; l'empereur lui répliqua : « Tout mandarin doit se proposer pour but, en étudiant, de s'instruire et de se mettre en état d'instruire les autres ; mais quand une fois il a obtenu des grades et est entré dans la classe de mandarin il doit lire dans le grand livre de la société et ne rien ignorer de ce qui s'y passe pour pouvoir la servir selon ses besoins dans les emplois qui lui sont confiés. »

On reconnaît là le caractère positif de la sagesse chinoise.

Il l'envoya en exil afin qu'il eût le temps, disait-il, de mieux apprendre les obligations de son état.

Il créa des établissements de refuge pour les vieillards et les orphelins et les confia à des mandarins, en recommandant à ceux-ci de traiter les uns comme leurs pères, les autres comme leurs enfants.

La secte des *Tao-sse* voulant le convertir à ses doctrines, un de ses docteurs fit un livre où il donnait une recette pour le breuvage d'immortalité ; l'empereur lui demanda si cette recette pouvait servir à tout le monde. Le *Tao-se* répondit que l'empereur seul pouvait en faire usage. Tcho-youan lui répondit : « Alors ce livre ne me servirait à rien, parce que je ne veux de bonheur que celui que je puis partager avec mon peuple. La vraie recette pour l'immortalité, ajouta-t-il, c'est la pratique de la vertu et l'accomplissement de tous ses devoirs ; ce secret est à la portée de tout le monde, je tâcherai d'en faire usage. »

Voilà des paroles empreintes de la sagesse la plus haute à laquelle l'homme puisse s'élever ; et il faut remarquer en passant, à l'honneur de Khoung-tseu, que presque tous les empereurs qui ont tenu un pareil langage et une telle conduite furent ses élèves.

Il écrivit une sorte de testament où l'on remarque ce passage : « Je règne depuis trente-un ans ; je me suis efforcé de ne manquer à aucun de mes devoirs. J'ai pacifié l'Empire et lui ai rendu son ancienne splendeur... J'étais fort peu de chose par ma naissance ; je n'avais ni vertu ni mérite, et je

me suis vu placer sur le trône sans l'avoir recherché, sans même l'avoir désiré. J'ai pris pour modèles les empereurs des siècles passés. Il s'en faut bien que je les aie imités en tout; cependant je suis tranquille, parce que j'ai fait tous mes efforts pour cela. »

Il désigna pour son successeur son petit-fils Tchoung-wen, et mourut en 1399.

M. Abel Rémusat dit de cet empereur qu'il veilla avec soin à ce que ses sujets ne manquassent jamais du nécessaire, et que cette conduite, également fondée sur son discernement et sa bonté, lui mérita l'amour des Chinois et des étrangers (1).

Cet empereur est, en effet, un des exemples les plus remarquables de ce que peut la morale affranchie des préjugés dogmatiques dans son application au gouvernement d'un peuple. Si cette morale dépendait des traditions et du climat, on croirait que Tcho-youan avait connu la vie et les écrits de Marc-Aurèle et s'était efforcé d'y modeler sa conduite, tant il y a de points ressemblance entre ces deux empereurs.

Plusieurs empereurs se succédèrent après lui à de courts intervalles sans se signaler par des actes dignes de remarque.

Sous Jin-tsoung, en 1425, une province ayant été désolée par la famine, ce prince chargea son premier ministre d'aller la secourir; celui-ci lui représentant qu'il fallait d'abord consulter deux tribunaux suprêmes, l'Empereur lui dit : « Quand le peuple souffre les tourments de la faim, il faut le secourir avec autant de promptitude que s'il s'agis-

(1) *Nouveaux Mélanges asiatiques*, t. II, p. 4.

sait d'éteindre un incendie ou d'arrêter une inondation subite. »

Grâce à la succession de quelques bons empereurs, les eunuques avaient perdu beaucoup de leur influence; mais en laissant subsister cette classe, on laissait se perpétuer un danger toujours présent au sein de la cour impériale. Ces hommes, qu'on retranche en quelque sorte de la société, n'ont-ils pas le droit de se retourner contre elle et de lui demander, à défaut des joies de la famille, celles du pouvoir et de la richesse? Aussi les annales de l'Orient sont-elles remplies de scènes de désordres causés par cette classe qu'il était cependant facile de supprimer.

L'empereur Hian-tsong (1465-1487) se laissa dominer par eux; il établit même un tribunal d'eunuques chargé de condamner à mort toute personne soupçonnée de rébellion; véritable tribunal de terreur, que ses excès firent bientôt abolir.

Le siècle suivant se passe en luttes perpétuelles avec les Tartares, en révoltes, en famines, en désolations de toutes sortes.

Un seul fait à signaler pour notre sujet est celui qui se passa sous l'empereur Chi-tsong, vers 1540. Deux jeunes filles, que leur père allait vendre pour cause de misère et livrer à la prostitution, allèrent se jeter dans le fleuve. L'Empereur, voulant honorer ce dévouement à la chasteté, leur fit ériger un de ces petits monuments comme on en rencontre beaucoup en Chine, avec cette inscription : « Aux deux illustres vierges. » Il eût mieux fait, ce semble, d'enlever à l'autorité paternelle le droit de disposer ainsi de la vie et de l'honneur des enfants. Il paraît que tous les actes de cet empereur ne furent

pas marques au coin de la sagesse ; car, à la fin de son règne, on lui présenta un écrit anonyme dans lequel on le priait de veiller avec plus d'attention sur sa conduite, en lui montrant comme imminente la décadence de l'Empire, par suite de l'oubli des anciennes lois. On lui reprochait, entr'autres, de passer sa vie dans les plaisirs et l'oisiveté, au milieu de ses jardins, avec des concubines, et de mettre à la tête des troupes des hommes incapables et plus avides d'argent que de gloire.

Cet écrit jeta d'abord l'Empereur dans une grande colère ; il le foula aux pieds ; puis, se ravisant, il reconnut la justesse de ces remontrances et en manifesta un grand repentir ; mais la mort ne lui laissa pas le temps de réparer ses fautes.

Un autre empereur, Chin-tsong (1523-1619), n'admettait pas même les avis qu'il était de tradition d'adresser aux empereurs à l'occasion de certains phénomènes. Ayant fait mettre en prison et condamner à mort un conseiller qui profitait d'une comète pour lui adresser des remontrances, le fils de celui-ci vint s'offrir pour mourir à sa place. Ce dévouement toucha Chin-tsong, qui commua la peine de mort en exil. C'était se montrer à moitié généreux et encore injuste.

C'est sous cet empereur que les premiers jésuites pénétrèrent en Chine. Le bon accueil qui leur fut fait d'abord, à cause de leurs connaissances astronomiques, prouve qu'il y avait alors en Chine une grande tolérance en matière de religion. Je reviendrai plus loin sur ce sujet.

Les princes tartares mantchoux, qui convoitaient depuis longtemps le trône de la Chine,

avaient échoué jusqu'ici, faute de bien connaître la civilisation chinoise. Un prince de cette époque envoya secrètement son fils en Chine, dès son enfance, pour le faire instruire dans la langue, les mœurs et les lois de cet Empire, afin qu'il en contractât les habitudes et les manières. A la mort de son père, ayant été nommé empereur des Tartares sous le nom de Tsoung-te, il montra un caractère à la fois plein de fermeté et de douceur qui lui attira l'estime des généraux et des mandarins; et comme l'empereur de la Chine était devenu sombre, chagrin et cruel, ils s'en détachèrent insensiblement et penchèrent du côté de Tsoung-te. Une révolution éclata; après une faible résistance, le dernier empereur de la dynastie des *Ming*, voyant qu'il ne pouvait échapper à la mort, se retira dans son jardin et écrivit avec son sang un acte d'accusation contre les mandarins. Il demandait qu'on menageât le peuple, et ajoutait : « Je vais fermer les yeux pour ne pas voir mon Empire détruit ou usurpé par un tyran... Je ne puis plus paraître devant ceux qui, ayant été mes enfants et mes sujets, sont présentement mes ennemis et des traîtres. Il faut que le prince meure, puisque l'État meurt aussi. » Et il se pendit. Les troubles qui suivirent sa mort ouvrirent le chemin aux révoltés et aux Tartares, qui furent reçus comme des libérateurs.

C'est le signe le plus éclatant de la décadence morale et politique d'un peuple qu'une situation où il se croit obligé de chercher son salut dans la coopération et l'appui de l'étranger. Et, pourtant, cette situation anormale peut longtemps durer, lorsque les mœurs, les usages, les idées principales n'en sont pas atteintes; ce qui explique la domina-

tion des Tartares en Chine depuis cette époque jusqu'à nos jours.

V.

TEMPS MODERNES.

Le premier empereur de la dynastie Tartare manchoue fut comme tous les précédents usurpateurs, il chercha à se concilier l'affection des Chinois en respectant leurs lois, en se conformant à leurs coutumes, en laissant un accès facile auprès de sa personne, et, surtout, en confiant aux lettrés, c'est-à-dire aux Mandarins, le gouvernement des villes et des provinces, ce qui a contribué à maintenir le sceptre entre les mains des princes Tartares.

Mais celui qui comprit le mieux son rôle politique pour affermir une dynastie étrangère sur le trône de la Chine fut Khang-hi ou Hoang-ti, homme appliqué à l'étude et d'un caractère ferme et modéré, qui régna depuis 1662 jusqu'en 1722, et fut ainsi contemporain de Louis XIV.

C'est sous cet empereur que les missionnaires jésuites eurent le plus d'accès et obtinrent le plus long séjour en Chine ; toutefois, s'il aimait à les consulter sur les questions scientifiques, et principalement sur l'astronomie, il ne voulait point fa-

voriser la propagation de la foi chrétienne ; et dans ses édits comme dans ceux de ses successeurs contre cette propagation, les missionnaires sont représentés plutôt comme chefs de sociétés secrètes et politiques que comme sectateurs de religion nouvelle. Les réunions en commun d'hommes et de femmes étaient surtout fort suspectes et contraires, d'ailleurs, aux lois comme aux mœurs du pays. Un premier édit fut lancé contre leur séjour ; puis, un deuxième édit le leur accorda à la condition qu'ils s'abstiendraient de toute pratique extérieure du culte chrétien.

Un édit plus tolérant, porté en 1692, permit cette pratique, mais les prétentions de la cour de Rome, encouragées par quelques missionnaires dominicains dont le zèle allait jusqu'à critiquer ouvertement les mœurs et coutumes chinoises, provoquèrent un nouvel édit, en 1706, par lequel le séjour de l'empire fut interdit à tout missionnaire qui n'adhérerait pas à la doctrine de Khoung-tseu et aux rites traditionnels de la Chine.

Cet édit n'embarrassait pas les jésuites, ils avaient jusque-là montré beaucoup de prudence et s'étaient efforcés, dès le commencement, à ne froisser aucune des institutions du pays ; ainsi, dans une supplique adressée par quelques-uns d'entr'eux, en 1669, ils disaient : « Les principaux points de la doctrine chrétienne consistent à révéler le ciel, à aimer les hommes. Elle ordonne de se vaincre soi-même, d'accomplir les lois de la nature, d'être sage et fidèle, d'avoir de la piété filiale et d'être humble et modeste. » Ils avaient en quelque sorte copié Khoung-tseu, sans sortir des termes de l'évangile, pour se faire admettre ; et les empereurs se seraient

montrés bien difficiles en rebutant ces nouveaux auxiliaires ; Khang-hi surtout, qui professait la doctrine de Khoung-tseu et s'efforçait d'y modeler sa conduite, était disposé non-seulement à tolérer leur présence mais encore à les appeler à sa cour ; et c'est ce qu'il fit tant qu'ils surent borner leur apostolat à l'enseignement du christianisme accommodé à la morale de Khoung-tseu. Peu à peu, cependant, ils devinrent plus entreprenants, et forcèrent Khang-hi à prendre des mesures pour arrêter leur active propagande.

Néanmoins, ces missionnaires ont rendu une grande justice à la modération et aux vertus de ce prince. Les *Mémoires sur les Chinois* (1) contiennent plusieurs traductions de ses écrits, et entre autres des instructions morales dont certains passages méritent d'être rapportés ici :

« Toute affaire petite ou grande doit être traitée avec la même attention. Un ancien dit : Quelque petite que soit la chose il ne faut pas moins y veiller, quelque étroite que soit la fente il faut la boucher promptement. » — « Les gens du monde aiment leurs aises et haïssent tout ce qui les incommode. Pour moi, je suis convaincu que l'homme qui n'a jamais été privé des commodités de la vie n'en peut pas sentir le prix ; s'il éprouve la plus petite gêne il est incapable de la supporter. »

Quels qu'aient été le goût modéré et les habitudes simples de cet empereur sa position ne devait pas l'exposer beaucoup à de semblables épreuves.

Il disait encore : « Les hommes aujourd'hui nomment purification l'abstinence des viandes ; je ne

(1) T. IV, p. 65.

sais si les anciens l'observaient ; dans l'*Y-king* Hi-tseu dit qu'il fit connaître sa vertu en se purifiant et s'abstenant d'une manière intérieure. Se purifier veut dire : régler les affections de son cœur et en bannir tous les désordres ; s'abstenir n'est autre chose que réprimer les pensées de son cœur qui seraient contraires aux lois et à la vertu. »

Et il ajoutait : « Présentement, les hommes observent les jeûnes de certains jours et ne se conduisent pas comme les anciens. »

Il faisait allusion aux sectateurs de Lao-tseu et de Bouddha qui avaient formé en Chine des couvents de moines, de Bonzes et de Bonzesses, où l'on se livrait à la pratique des jeûnes plutôt qu'à celle de la vertu.

Les missionnaires qui ont traduit ces belles maximes ne devaient point trouver la dernière de leur goût ; toutefois, ils ne l'ont accompagnée d'aucun commentaire.

Il disait : « Pour arriver au plus haut point de la perfection, il ne faut pas s'arrêter un moment : l'exercice continu aidera les progrès ; les lumières augmenteront de plus en plus, et, de vertu en vertu, les mérites deviendront infinis. »

Il cite, pour l'appuyer de sa propre expérience, l'observation de Khoung-tseu, à savoir que les femmes et les esclaves sont très difficiles à gouverner ; que si on les traite avec affection, ils cessent d'être soumis ; que si on les regarde avec indifférence, ils s'en plaignent. Il déclare avoir fait la même remarque lorsqu'il traitait soit avec douceur, soit avec dédain les esclaves et les domestiques. Mais, pas plus que le Philosophe, il ne cherche à expliquer ce fait par le manque d'instruction, par

l'abandon, par l'état même d'abjection et de mépris où étaient plongés les esclaves et les femmes. Il y avait là quelque chose à faire, bien plus qu'à déclamer de la part d'un empereur élevé à l'école de la morale pratique.

Cependant, je l'ai déjà fait remarquer, la femme comme mère était très honorée en Chine, et Khang-hi fut un modèle parfait de respect filial sous ce rapport. Il dit lui-même que, pendant plus de cinquante ans, il visitait sa mère deux et trois fois par jour et s'entretenait avec elle. Lorsqu'il était en voyage, il lui envoyait souvent des estafettes pour la saluer et lui porter une lettre : « Ces envois, ajoute-t-il, n'étaient ni à jour marqué ni en nombre déterminé... Celui qui assigne des jours pour de tels devoirs et de telles visites et en fixe le nombre ne mérite pas le titre de fils respectueux... Tenir compagnie à sa mère, lui rendre des devoirs soir et matin, ce n'est pas seulement un devoir de l'empereur, mais une loi établie pour tous les particuliers. La tendresse réciproque des enfants et des mères est un don que nous tenons du ciel. La différence de rang ne dispense pas de cette obligation imposée par la nature. On lit dans le *Li-ki* : « On doit le soir rendre visite à son père et le matin aller savoir comment il a passé la nuit ; c'est le devoir d'un fils qui veut remplir les devoirs que lui impose le respect pour celui qui lui a donné le jour. »

Si cet empereur avait eu pour les femmes en général la moitié du respect qu'il témoignait pour sa mère en particulier, il aurait trouvé dans son cœur des lois favorables à leur condition sociale ; mais à ses yeux, comme aux yeux de ses prédéces-

seurs les plus sages, disciples également de Khoung-tseu, la femme en Chine n'a réellement mérité d'hommages qu'à titre de mère, et encore fallait-il qu'elle eût un fils.

Il disait encore : « Je suis monté fort jeune sur le trône, et jamais je n'ai été porté à verser le sang. Mon unique soin a été de faire en sorte que chacun, de bon qu'il était, devint meilleur encore... Lorsque j'étais très jeune, j'aimais à tuer les bêtes fauves à coup de flèches à la chasse; maintenant, à mesure que je vieillissais, si j'en vois quelque une prise aux lacs ou extrêmement fatiguée de la course, je n'ai pas le courage de la percer. »

La chasse a toujours été le plaisir favori des despotes; elle entretient la main sans danger et endurcit le cœur aux scènes sanglantes; il n'y a pas loin entre verser le sang des animaux par amusement et verser celui de ses semblables par ambition. Aussi tous les grands moralistes se sont-ils élevés contre ce plaisir barbare. Toutefois, on dit que c'est à la suite de fatigues éprouvées dans une chasse au léopard que cet empereur mourut; mais cette chasse pouvait être justifiée par l'utilité de son objet.

Khang-hi avait adopté le préjugé consistant à regarder les fléaux, les pestes, les famines, les sécheresses, les tremblements de terre, etc., et même les phénomènes naturels et inoffensifs, tels que les éclipses et les comètes, comme des accusations célestes contre les fautes des empereurs, préjugé qui avait au moins l'avantage de permettre de rappeler les gouvernants à leurs devoirs.

A ce sujet, il disait que toutes les fois que pendant son règne de 60 ans il y a eu des tremblements de terre, des sécheresses ou des inondations, il a

toujours examiné les fautes dont il pouvait être coupable, et qu'aussitôt ces calamités publiques cessaient. Ce moyen valait bien celui des prières publiques dans d'autres pays.

Il laissa un testament qui renferme plusieurs passages remarquables :

« La vraie manière de révérer le ciel est d'imiter ses aïeux, y est-il dit, c'est de traiter avec bonté ceux qui sont loin, et d'avancer selon leur mérite ceux qui sont près ; c'est de procurer au peuple le repos et l'abondance ; c'est de faire son propre bien du bien de l'univers, et son propre cœur du cœur de l'univers ; c'est de préserver l'Etat du danger avant qu'il arrive... Pendant mon long règne je n'ai eu d'autre vue que de procurer à l'Empire une paix profonde, et de rendre mes sujets contents chacun dans son état et dans sa profession... »

Ces belles pensées sont un peu gâtées par une sorte de fatalisme. « Le destin des Empereurs, dit-il, est arrêté par le ciel ; suivant ce destin, s'ils doivent jouir d'une longue vie rien n'est capable d'y mettre obstacle, et s'ils doivent jouir d'une paix profonde, rien n'est capable de l'altérer... »

Voici une protestation que peu de souverains se raient en droit de faire : « Je n'ai jamais dépensé inutilement les fonds du trésor public — c'est le sang du peuple — je n'y ai puisé que ce qui était nécessaire pour la subsistance des armées et pour subvenir aux famines. »

Young-tching, son successeur, en 1723, s'efforça de marcher sur ses traces. Il commença d'abord par condamner un de ses frères à restituer des

biens qu'il avait extorqués sous le règne de son père, et l'exila en Tartarie.

Il remit en vigueur une loi tombée, à ce qu'il paraît, en désuétude, dans les provinces, et consistant à ne laisser exécuter aucune sentence de mort avant que les pièces du procès n'eussent été communiquées à l'Empereur.

Il fit aussi un ouvrage intitulé *les dix Préceptes*, dont le P. Amiot a donné une traduction (1).

Le premier article est un exposé des soins que le père et la mère doivent à leurs enfants, de l'obligation de les honorer, de les respecter, de leur être soumis en tout, de leur procurer la subsistance, et de les vêtir decemment. Le deuxième prescrit la subordination entre les enfants et la dépendance des plus jeunes, consistant à ne rien faire que par les ordres ou avec la permission des aînés. Le troisième traite des moyens d'entretenir la bonne intelligence avec tout le monde. Le quatrième recommande aux père et mère d'instruire leurs enfants, et aux aînés d'instruire leurs cadets pour corriger leurs mauvaises inclinations et pour cultiver les bonnes, pour leur inspirer le respect qu'ils doivent aux magistrats, et l'obéissance qu'ils doivent aux lois, pour leur apprendre enfin tous les devoirs de la société (2). Dans le huitième il indique les occasions où l'on peut boire du vin et danser, et les crimes qui naissent de l'ivrognerie. Les neuvième et dixième consistent à défendre le jeu, cause de désordre, le duel et l'homicide, crimes dignes de mort

(1) *Mémoires sur les Chinois*. T. VII.

(2) Il suppose sans doute qu'ils sont eux-mêmes instruits de ces devoirs.

Malgré les mesures de rigueur qu'il fut obligé de prendre contre les missionnaires, ceux-ci ne lui ont pas moins rendu justice. Le Père Duhalde, qui approchait de sa personne, fit de lui ce portrait sans doute un peu flatté : « On ne saurait s'empêcher de louer son application infatigable dans le travail ; il passe jour et nuit à établir la forme d'un sage gouvernement, et à procurer le bonheur de ses sujets ; c'est lui faire sa cour que de lui présenter quelque projet tendant à l'utilité publique et au soulagement des peuples. Il y entre aussitôt et l'exécute sans nul égard à la dépense. Il a fait plusieurs réglemens, soit pour honorer le mérite et récompenser la vertu, soit pour mettre de l'émulation parmi les laboureurs ou pour secourir les peuples dans les années stériles. Ces qualités lui ont attiré en peu de temps le respect et l'amour de tous ses sujets (1). »

Khian-loung, en 1736, marcha aussi sur les traces de ses prédécesseurs ; il aurait pu compléter leurs réformes s'il n'avait été occupé pendant presque tout le temps de son règne à réduire les Tartares *Oelets* qui s'étaient révoltés contre sa domination et les *Miao-tseu*, peuplade indépendante qui commettait des brigandages sur le territoire de l'empire.

Mais ce qui nous intéresse le plus pour notre sujet, c'est la conduite morale de ce prince ; elle se révèle dans une proclamation qu'il fit à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, et où l'on trouve ces passages : « J'ai mis tous mes soins à procurer le bonheur au peuple : quoique tout m'ait réussi, je crains des revers... Je chéris mes sujets comme moi-même ; je n'oserais être gai, si je les savais

(1) *Description de la Chine*, t. I, p. 485.

tristes... Je veux que mes bienfaits, semblables à une pluie douce qui fertilise les champs, se répande indifféremment sur tous. »

Pour mettre un frein à la cupidité des fonctionnaires, il fit d'abord poursuivre un gouverneur de province qui avait commis des concussions. Secondé par un ministre intègre, il ordonna une enquête sur la conduite des mandarins soupçonnés de prévarications ; trois cent quatre-vingts furent jugés coupables, ce qui annonçait un grand désordre dans la partie administrative de l'empire : les uns furent destitués, les autres exilés et le reste mis à mort.

On a également reproduit son testament, qui se distingue par plusieurs articles dignes d'être cités :

Art. 10. « Qu'on fasse rechercher tous ceux qui se distinguent par leur piété filiale ; qu'on s'informe de tous ceux qui ont mené jusqu'à présent une vie irréprochable et rempli leurs devoirs. Qu'on s'informe de toutes les femmes qui se sont distinguées par la pratique des vertus particulières à leur sexe, et que leurs noms soient donnés aux mandarins, afin que des récompenses puissent être décernées à chacune suivant son mérite. »

Art. 13. « Qu'on exempté de toute corvée l'un des enfants ou des parents de tout soldat et de tout citoyen septuagénaire et au-dessus, afin qu'il puisse avoir auprès de sa personne quelqu'un pour le servir. »

Art. 18. « Que les mandarins de chaque localité aient soin des veuves et des orphelins, des malades, des vieillards et de tous ceux qui n'ont aucune ressource. Qu'ils emploient pour les secourir les deniers publics qui doivent me revenir. »

Art. 20. « Je veux forcer tous mes sujets à désirer

que je vive longtemps, afin que je règne encore longtemps sur eux. Je n'ai rien oublié de ce qui dépendait de moi pour leur procurer les cinq sortes de bonheur. Je continuerai de même jusqu'à la fin de ma course, quel qu'en puisse être le terme. »

On est frappé de la ressemblance monotone d'idées et d'expressions qui caractérise les paroles des empereurs ou ministres imbus de la doctrine de Khoung-tseu. C'est que la véritable morale n'a pas deux systèmes ni deux langages; et tandis que la philosophie et la religion changent avec le temps et les hommes, la morale reste toujours la même, car elle est dans la conscience de chacun.

Sous Kia-king (1796-1820) plusieurs révoltes éclatèrent; dans l'une d'elles l'empereur manqua d'être assassiné. L'indifférence de la population en cette occasion fut une preuve que les Chinois n'avaient pas lieu d'être satisfaits de son gouvernement. Il s'en plaignit dans une proclamation. Parmi tous les individus présents à cette tentative, six seulement avaient couru à son secours. Il convint du reste que son administration laissait à désirer, et que lui-même avait commis des fautes, malgré son attention et les soins qu'il mettait, disait-il, à bien gouverner. Comme tant d'autres, il promit de mieux gouverner à l'avenir, et déclara que ce qui l'affectait le plus, comme un symptôme non équivoque du mécontentement, c'était l'indifférence du peuple.

« C'est cette indifférence, dit-il, et non le poignard de l'assassin qui m'afflige. » Ce vers :

Le silence du peuple est la leçon des rois !

Est vrai en Chine comme partout.

Malgré cet événement, il continua la même vie désordonnée. Alors des sociétés secrètes se formèrent dans le but de le renverser et de secouer le joug de la domination tartare. Les missionnaires furent quelquefois englobés dans les poursuites que motivait leurs réunions clandestines.

Enfin, ce règne fut une suite continuelle de révoltes, de répressions, de concussions, de meurtres et de supplices. Et cependant cet empereur ajoutant l'hypocrisie aux désordres de sa conduite, affichait toujours les meilleurs sentiments, et les clauses de son testament jurèrent singulièrement avec toute sa vie. « Les devoirs d'un souverain, y est-il dit, consistent à connaître les hommes et à procurer du repos au peuple. J'ai pendant longtemps examiné et médité avec soin ces devoirs; ils sont réellement très-difficiles à remplir. Réfléchissez profondément à ces grands principes; maintenez-les avec force. Donnez des emplois aux vieillards sages et vertueux; aimez et chérissez le peuple aux cheveux noirs (c'est-à-dire les jeunes gens.) »

Il mourut en 1820, laissant à ses successeurs l'empire dans un état de révolution imminente qui après plusieurs tentatives infructueuses ne tardera pas à avoir un dénouement favorisé par les communications de plus en plus étendues et fréquentes avec les Européens.

CHAPITRE IV.

Epoque actuelle.

I.

LE GOUVERNEMENT.

J'ai déjà fait observer que la civilisation chinoise, envisagée au point de vue général, avait peu varié depuis l'ère des philosophes jusqu'à nos jours. La domination tartare étant restée exclusivement politique et militaire, n'a touché ni aux mœurs ni aux lois ; les vainqueurs, au contraire, ont subi l'influence des vaincus et adopté leurs traditions, leurs habitudes, presque leur langue. Et ce fait d'un joug étranger supporté aussi patiemment et aussi longtemps n'est pas beaucoup plus extraordinaire que celui des nations de l'Europe, acceptant pour souverains des princes *métis*, c'est-à-dire nés du mélange de sang exotique et de sang indigène, devenant même à la troisième génération plus étrangers que nationaux. Une fois la souveraineté héréditaire admise, ce qui importe aux peuples, c'est le respect de leurs coutumes, le maintien et le perfectionnement de leurs institutions.

Les conquérants tartares ont eu l'habileté politique de se faire en quelque sorte complètement

chinois pour mieux s'implanter sur une terre peu solide sous leurs pieds.

On considère encore aujourd'hui en Chine la souveraineté, telle que l'a définie Khoung-tseu, comme un mandat du ciel, une mission sainte qu'on doit remplir au profit du peuple, et qui peut être retirée des mains de ceux qui s'en montrent indignes. Le roi ou l'empereur s'appelle *Tien-dse*, fils du ciel; c'est le père et la mère de l'empire, et, à ce titre, maître absolu du sort, de la vie, de la fortune de ses sujets; il peut en disposer, comme dans le droit romain le père peut disposer de ses enfants. Quant aux détails de cette souveraineté, il en délègue l'exercice aux ministres, aux officiers, aux mandarins, etc.

Un des derniers missionnaires en Chine, M. Huc (1), fait observer que les subdivisions de l'autorité s'étendent graduellement jusqu'à des groupes de familles et d'individus solidaires les uns des autres et obéissant à des chefs naturels, aux pères.

L'empereur a près de lui un conseil privé et un conseil général dont les membres ont le droit de lui adresser des avis et des représentations sur tous les objets d'utilité publique et particulière.

Le commerce en Chine est fort bien organisé, les chefs de villages sont désignés par la population elle-même, qui d'ordinaire acclame par un vote un vieillard recommandable par son expérience et sa bonne réputation. Ces chefs veillent à la sûreté publique et servent d'intermédiaires entre les mandarins et le peuple dans les affaires dont ces mandarins ne peuvent donner la solution.

(1) *L'Empire chinois*, t. 1, chap. 3.

Dès que les Chinois ont nommé leurs mandataires, ils se reposent entièrement sur eux de l'administration et vivent dans la plus complète indifférence politique jusqu'à ce que le joug impérial se faisant trop sentir, ils se livrent à une de ces révolutions générales dont leur histoire donne plus d'un exemple.

Tant que la politique habile des empereurs tartares Mantchoux a su les contenir, en ne froissant aucune de leurs coutumes, de leurs croyances et de leurs lois, les Chinois ont supporté leur domination ; mais cette politique ayant faibli et laissé introduire des éléments étrangers, la classe influente des lettrés, gardienne jalouse des traditions nationales, a conspiré, tantôt sourdement, tantôt ouvertement, contre la dynastie actuelle, et l'aurait déjà renversée si toute la force militaire n'avait été concentrée dans les mains tartares. Les Chinois, dés-habitués peu à peu du maniement des armes, sont écrasés par masses lorsqu'ils essaient de se soulever, et ils demeureront sous le joug tant qu'ils n'auront pas des chefs capables de leur inspirer, avec l'amour de l'indépendance, le courage de la lutte.

II

LES LOIS.

La Chine a un Code de lois, le *Ta-tsing-lu-li* (lois et statuts de la dynastie des *Tsing* (1), qui dé-

(1) Traduit en anglais par *Thomas STAUNTON*, et mis en français par *Renouard de SAINTE-CROIX* ; 2 vol. in-8° ; 1812.

termine les rapports civils et administratifs, et attache à chaque clause particulière une sanction pénale. La moindre irrégularité, la plus petite infraction qui, en Europe, serait passible d'une simple amende, entraîne un certain nombre de coups de *bambou*, pour lesquels heureusement on a établi la faculté de rachat; le Code renferme un tableau curieux des sommes correspondantes à payer.

La loi du talion est généralement suivie dans ce Code : ce n'est pas sur la gravité morale du délit qu'on règle la peine, c'est sur l'importance du préjudice qu'il a pu causer.

Pour donner une idée de la sévérité de ce Code, je citerai les articles qui concernent la rébellion.

Section 254. Les personnes convaincues de haute trahison seront mises à mort par une exécution lente et douloureuse (1). Tous leurs parents mâles seront décapités, les enfants et les femmes réduits en esclavage au profit des officiers de l'Etat.

Section 255. Pour la violation du serment de fidélité et d'obéissance envers le souverain et envers les magistrats, les coupables seront décapités, leurs propriétés seront confisquées, leurs femmes et leurs enfants réduits en esclavage.

Sur cette loi monstrueuse de solidarité entre père et fils, et autres parents, M. Huic s'écrie : « Cet épouvantable principe de la solidarité répugne à notre intelligence et à notre conscience de chrétiens. »

(1) C'est le supplice des couteaux, consistant à couper ou mutiler successivement tel membre ou telle partie du corps, avec des couteaux pris au hasard dans une corbeille les uns après les autres, et dont chacun porte le nom de cette partie.

Cette réflexion philosophique est étrange dans la bouche d'un missionnaire apostolique chargé d'enseigner aux Chinois l'hérédité de la faute d'Adam et la réversibilité de sa punition sur toute sa postérité.

La poursuite de la rébellion s'exerce jusque sur les enfants de moins de 7 ans et sur les vieillards de plus de 90 ans ; tandis que ces deux catégories de personnes ne sont poursuivies en aucune manière pour d'autres délits.

Le Code fait poursuivre même comme suspects de trahison ceux qui adressent à l'empereur le panegyrique de ses vertus et de ses talents.

Cet article doit gêner singulièrement l'esprit complimenteur des Chinois ; mais il ne s'applique sans doute pas aux courtisans, dont la position ne serait pas tenable.

Quelques-unes de ces rigueurs ont pu être introduites dans le Code depuis la domination tartare. Un peuple immense réduit au joug de princes étrangers devait être sans cesse disposé à la révolte, et l'on a cherché à en prévenir l'explosion par la terreur des supplices.

Le meurtre et même le suicide sont l'objet de poursuites très-actives contre les personnes qu'on soupçonne d'en être la cause, surtout s'il a lieu dans leur domicile, circonstance qui entraîne pour elles des perquisitions et des vexations de toutes sortes.

Lorsqu'il s'élève quelques soupçons sur la mort d'un individu, les mandarins font exhumer le corps et sont obligés de l'examiner avec soin, malgré le danger d'une pareille opération. Le livre de médecine légale, le *si-yuen*, porte : « Il n'est pas

moins glorieux d'affronter la mort pour défendre ses concitoyens du fer des assassins que pour les sauver de celui des ennemis. Qui n'en a pas le courage n'est pas magistrat ; il doit renoncer à son emploi. »

Cette observation a son mérite, mais elle s'accorde peu avec l'ensemble de ce code, qui est généralement empreint d'arbitraire, comme on peut en juger par les détails.

Dans l'antiquité, si l'on s'en rapporte à *Tcheou-li*, on ne punissait pas les fautes commises par ignorance ou par emportement, ou par surprise, ou par inadvertance, ou par méprise. On graciait les enfants, les vieillards, les insensés, et l'on montrait généralement assez d'indulgence.

Il y avait, en outre, des pardons généraux accordés par les empereurs : Kao-tsou, qui régnait dans le troisième siècle avant Jésus-Christ, en accorda neuf en dix-neuf ans.

Les lois devinrent plus sévères à mesure que les petits États feudataires disparurent pour faire place à une grande unité, exigeant une législation à la fois uniforme et absolue.

Le code actuel entre dans de si nombreux détails sur la conduite publique et privée des citoyens, que la liberté et le repos de ceux-ci seraient continuellement menacés, s'ils n'avaient mille moyens d'en éluder les clauses.

III.

CONDITION DES FEMMES.

La condition des femmes en Chine est telle aujourd'hui qu'elle a été de tout temps : inférieure, servile, dégradée, sans protection. Leur naissance est un malheur, une malédiction céleste pour la famille, et nous avons vu une femme même le déclarer. Il semble qu'aux yeux des Chinois, ce sexe n'appartienne pas à l'espèce humaine.

M. Huc (1) raconte une conversation qu'il eut avec un Chinois sur ce sujet, et qui résume en quelques mots la triste opinion qu'on professe en Chine sur les femmes ; ce Chinois lui disait : « Je vous ai souvent ouï-dire qu'on se faisait chrétien pour sauver son âme, est-ce bien cela ? — Oui, c'est le but qu'on se propose. — Et alors, pourquoi les femmes se font-elles chrétiennes ? — Pour sauver leur âme, comme les hommes. — Mais elles n'ont pas d'âme ! s'écria-t-il, vous ne pouvez pas en faire des chrétiennes ! » Et il ajouta : « Quand je serai de retour dans ma famille, je dirai à ma femme qu'elle a une âme ; elle en sera peut-être bien étonnée. »

M. Huc trouve cette opinion étrange et particulière aux Chinois, oubliant qu'un grave concile du moyen-âge posa sérieusement la question de savoir si la femme avait une âme ; et il y était suffisam-

(1) *L'Empire chinois*, t. 1, chap. 6.

ment autorisé par beaucoup de passages tirés de la Bible et des Pères de l'Eglise (1).

En dehors de la culture du coton et des vers à soie, il n'y a point d'industrie appropriée aux mains des jeunes filles, ce qui en fait une véritable charge pour leurs parents, et souvent une cause de misère ; de là les nombreux infanticides de filles qui se commettent, malgré la sévérité des lois et l'intervention fréquente des autorités.

Il y a bien à *Pe-king* et dans les villes les plus importantes des asiles nommés *yu-yng-tang* (temples des nouveaux-nés), où l'on porte les enfants dont on ne peut supporter la charge, et que l'Etat élève à ses frais ; mais cette mesure est insuffisante et n'empêche pas l'exposition et le meurtre des filles.

En 1848, le juge criminel de la province de *Kouang-Toung* (Canton) fut obligé de porter un édit où l'on remarque ce passage : « Bien qu'il y ait des établissements pour les enfants-trouvés du sexe féminin, cependant on n'a pu détruire cette révoltante pratique, qui est un outrage à la morale et à la civilisation, et qui brise l'harmonie du ciel... Les enfants des deux sexes appartiennent à l'ordre du ciel, et s'il vous naît une fille, vous devez l'élever, encore qu'elle ne vaille pas pour vous un garçon. Si vous la tuez, comment pouvez-vous espérer d'avoir des fils ? Comment ne craignez-vous pas la suite de votre indigne conduite, et surtout les décrets de la justice du ciel ?... Vous vous en repentez après la vie, mais trop tard... Si vous aban-

(1) Voir la *Revue philosophique* de M. Ch. Fauvety, articles de M^{me} d'Iléricourt, derniers numéros.

donnez vos filles, dès que vous serez découverts, vous serez punis selon les lois, car vous êtes dénaturés, et pour le crime du meurtre de vos enfants, vous êtes indignes de toute indulgence... »

Les filles qu'on veut bien élever ont une condition triste et isolée; elles restent enfermées dans la maison paternelle, occupées uniquement à la couture et aux soins du ménage. Les parents un peu fortunés leur font donner une certaine instruction, mais généralement elles n'apprennent que des travaux d'aiguille. Aucune école publique n'a été ouverte à leur usage.

A l'époque de leur mariage, on commence à s'occuper d'elles, et les parents ayant bien moins en vue leur bonheur à venir qu'un intérêt particulier, cherchent uniquement à conclure une sorte de marché, et les cèdent aux plus offrants.

Le père et la mère, ou à leur défaut les plus proches parents, ont une autorité absolue sur le mariage de leurs enfants; c'est leur volonté qui prévaut dans son accomplissement. Quelquefois deux amis se promettent avec serment de marier leurs enfants à venir s'ils sont de différents sexes, et pour sceller une pareille promesse ils déchirent leur tunique et s'en donnent réciproquement une partie. Enfin, il y a des entremetteurs et des entremetteuses qui se chargent gratuitement, comme d'une fonction très honorable et très recherchée, des négociations et des préparatifs concernant le mariage. (1)

Les Chinois se marient fort jeunes, contrairement aux prescriptions du livre des rites qui porte : « Les

(1) Huc, *l'Empire Chinois*, t. 2, ch. 6.

nommes à l'âge de dix ans ont le cerveau aussi faible que le corps, et peuvent tout au plus s'appliquer aux premiers éléments des sciences. Les hommes de vingt ans n'ont pas encore toute leur force, et aperçoivent à peine le premier rayon de la raison. Quand ils commencent à devenir hommes on doit leur donner le chapeau viril. A trente ans l'homme est véritablement homme ; il est robuste, vigoureux ; cet âge convient au mariage. »

Mais on n'observe point cette règle ; et l'on fait contracter souvent le mariage avant l'âge de puberté, entre des jeunes gens qui ne se connaissent pas.

Des liens formés dans ces conditions sont peu susceptibles d'une longue durée. Les antipathies de caractère ne tardent pas à se manifester, et la femme étant la plus faible en souffre le plus, car le mari a tout pouvoir sur elle, peut la maltraiter impunément, et lui adjoindre plusieurs femmes secondaires.

Cependant l'importance du mariage dans la société ne pouvait échapper au législateur, et le code chinois intervient pour en régler les principales clauses.

Il défend sous peine de soixante coups de bambou infligeable à celui qui l'aura fait contracter, le mariage entre époux portant le même nom de famille. Dans ce cas le mariage est annulé et les présents de nocce sont confisqués au profit de l'Etat.

Cette loi attribuée à un ancien empereur aurait dû être abolie après l'accroissement considérable que reçut la population chinoise, néanmoins, elle s'est maintenue. Le Code défend également, à peine

de quatre-vingts coups de bambou, aux officiers du gouvernement de se marier avec des femmes dont les familles se trouvent sous leur juridiction ; loi sage, car elle prévient les abus d'autorité qui peuvent sortir de telles alliances.

Ils ne peuvent non plus épouser une femme musicienne ou comédienne ; les mœurs dissolues des artistes cosmopolites en Chine ont paru motiver cette défense : les grands théâtres n'ont point d'actrices.

Dans les premiers temps, la polygamie n'était permise qu'aux mandarins et aux hommes de quarante ans qui n'avaient point d'enfant de leur première femme. Le livre des Rites porte même une sanction pénale contre l'homme marié qui prend des concubines ; il veut qu'il soit puni de cent coups de bambou. Cependant l'histoire nous a montré que dès la haute antiquité un homme marié pouvait avoir autant de secondes femmes que sa fortune le lui permettait, l'exemple des empereurs y autorisait suffisamment, mais il y eut toujours une seule femme légitime.

Cette femme, ordinairement prise dans une famille égale à celle du futur, jouit de plusieurs droits comme épouse, comme mère et comme intendante de la maison ; les autres femmes lui sont entièrement subordonnées et les enfants de celles-ci la reconnaissent comme leur véritable mère et portent son deuil. Le mari ne peut l'abandonner, tandis qu'il peut renvoyer, vendre, maltraiter impunément les autres. Toutefois la première femme ne jouit pas d'un sort beaucoup plus doux ; c'est encore une esclave ; si elle n'a plus à obéir à ses propres parents comme fille, elle tombe, comme

épouse, sous la dépendance des parents de son mari, ce qui est plus pénible encore. Elle n'a pas même le droit de s'asseoir à la table de son mari et de ses fils, elle les sert comme une servante, ou préside au service et ne mange qu'après eux.

Le *Ta-tsing-li-li* renferme quelques prescriptions destinées à protéger la femme contre les mauvais traitements du mari, mais il en contient davantage en faveur de celui-ci contre elle,

Section 285. Lorsqu'un mari surprendra sa femme principale ou sa femme inférieure en adultère, s'il tue sur-le-champ le séducteur ou la femme, ou tous les deux, il ne subira aucune peine. S'il ne punit pas sa femme, elle sera punie suivant la loi applicable à l'espèce en question, et vendue, comme femme inférieure, à un autre mari; l'argent qui proviendra de cette vente sera remis au gouvernement.

Section 293. Si une femme qui a été frappée et injuriée par son mari se donne la mort de désespoir, son mari n'en sera pas responsable.

Section 315. Si une première femme frappe son mari, elle sera punie de cent coups, et son mari pourra obtenir le divorce. Si elle le frappe de manière à le blesser, elle sera punie de trois degrés de plus qu'on ne l'est pour avoir fait une pareille blessure à un égal dans les cas ordinaires. S'il en devient infirme, elle est condamnée à être étranglée; s'il en meurt, elle sera décapitée. Si elle a eu dessein de le tuer, elle subira le supplice des couteaux.

Un mari n'est point puni pour avoir battu sa femme, à moins qu'il ne l'ait blessée avec un instrument ranchant, auquel cas il est puni d'une peine moins

dre de deux degrés que dans les cas ordinaires où des égaux se font une blessure pareille.

Si la blessure devient mortelle, le mari est condamné à être étranglé.

Pour avoir frappé d'un coup mortel une femme inférieure, le mari n'est condamné qu'à cent coups de bambou et au bannissement de trois années.

Cette triste condition de la femme en Chine est bien capable d'inspirer à ses parents l'infanticide, comme je l'ai dit, et à elle-même le suicide, et c'est un fait malheureusement très-fréquent que celui de femmes qui se jettent dans les puits pour se soustraire aux mauvais traitemens d'un mari ou des parents de celui-ci.

Cependant le *Bouddhisme* et le *Lamaïsme*, en permettant aux femmes une certaine participation au culte, donne occasion à quelques-unes d'entre elles de se soustraire à la vie sociale en adoptant la vie religieuse, monastique, sous le nom de *Bon-zesses*, et leur nombre s'est considérablement accru depuis la domination des Tartares. Il s'est formé également une secte dite des *Abstinentes*, surtout dans les provinces méridionales ; c'est une corporation d'ascètes qui ont fait vœu de s'abstenir de tout ce qui a eu vie et de se nourrir uniquement de légumes. Elles font des processions à certaines pagodes, et espèrent pour prix de leur dévotion obtenir une transmigration de leurs âmes dans des corps d'hommes, c'est le *nec plus ultra* de leur ambition.

Les seules circonstances où la femme, en Chine, soit honorée, sont : 1^o Quand, mère de famille, elle a le bonheur d'avoir des fils qui, fidèles aux principes de Khoung-tseu, l'honorent et la servent à

l'égal de leur père ; 2^o Quand veuve et jeune encore, elle refuse de convoler à de secondes noces, par respect pour la mémoire du mari défunt ; 3^o Enfin, quand, jeune fille, elle se voue à un célibat perpétuel ; dans ces deux derniers cas, on lui élève après sa mort une espèce d'arc de triomphe ou de tour, qui sert à la fois à l'honorer et à encourager les autres. Beaucoup de ces monuments sont répandus sur les chemins et quelquefois dans les villes.

Ainsi, en Chine, comme dans presque tous les autres pays, la femme est glorifiée pour sa résistance aux lois de la nature.

La veuve seule ayant des fils jouit de quelques privilèges et même d'une certaine liberté ; la veuve d'un empereur, l'impératrice mère, joue un rôle très-important par suite du dogme de la piété filiale.

Un empereur nouvellement proclamé, dont la mère existe encore, ne peut recevoir l'hommage des gens de sa cour avant de s'être acquitté des devoirs respectueux auxquels sa nouvelle position l'engage envers sa mère, et il ne peut rien entreprendre d'important avant de l'avoir consultée. Tous les cinq jours il est obligé de lui rendre visite. Au jour où elle atteint sa soixantième année, de grands honneurs lui sont rendus. Aussi est-il arrivé maintes fois que pendant la minorité d'un empereur, l'impératrice mère s'est emparée du trône, contre l'usage traditionnel.

J'ai dit qu'il n'était point de peuple qui eût professé une plus mauvaise opinion sur la femme que les Chinois. On peut en juger par les sentences et proverbes dont elles sont l'objet :

« Mauvais mari est quelquefois bon père, mauvaise épouse n'est jamais bonne mère. »

» Il faut qu'un mari soit bien sot pour craindre sa femme, mais une femme est cent mille fois plus sotte encore de ne pas craindre son mari.

» On demande quatre choses à une femme : que la vertu habite son cœur, que la modestie brille sur son front, que la douceur coule de ses lèvres, et que le travail occupe ses mains.

» Cultiver la vertu est la science des hommes et renoncer à la science est la vertu des femmes.

» Le silence et la rougeur sont l'éloquence de la femme ; la pudeur est son courage.

» Une femme ne loue jamais sans médire.

» La langue des femmes est leur épée, elles ne la laissent jamais rouiller.

» Il faut écouter sa femme et ne pas la croire.

» La mère la plus heureuse en filles est celle qui n'a que des garçons. »

Cependant quelques moraiistes ont donné des conseils de déférence et de respect à l'égard des femmes, et montré dans l'éducation des filles le moyen d'en faire plus tard de bonnes épouses et de bonnes mères.

On lit dans le *Kiai-gin-y* (liv. IX) : Une fille doit être aussi près de sa mère que son ombre ; les soins raffinés de la parure, le goût des nouvelles et des lectures frivoles sont d'autant plus funestes à sa jeunesse qu'elle s'y livre avec plus d'ardeur. La modestie et le silence, la douceur et la timidité, l'amour du travail et de la solitude, son respect pour ses parents et son amitié pour ses frères décident de sa réputation... On devine ce que sera une

filles dans la maison de son époux en voyant ce qu'elle est dans celle de ses parents. »

IV.

M O E U R S .

Le caractère essentiellement positif des Chinois leur fait rechercher la satisfaction la mieux entendue possible de leurs intérêts matériels. Tous leurs efforts tendent à s'enrichir par le commerce, par l'industrie, par une profession quelconque, susceptible de gros bénéfices. Peu accessibles aux théories, ils se contentent des anciennes découvertes parce qu'elles suffisent à leurs besoins, et ils n'aiment point les innovations dont les avantages seraient douteux ou éloignés. Aussi après avoir devancé jadis tous les autres peuples par leurs inventions, une fois maîtres des moyens les plus essentiels pour subvenir aux besoins de chaque jour, ils ont cessé de faire des progrès, et, désormais, au lieu d'inventer, ils ont suppléé par un travail patient, assidu, infatigable, à l'imperfection de leur industrie.

Leur apathie à cet égard est poussée si loin que la plupart de leurs recettes en chimie, en industrie, en médecine, en agriculture, transmises de génération en génération, sont demeurées à l'état traditionnel sans avoir été consignées dans des ouvrages spéciaux ; plusieurs même se sont perdues. Ainsi, pour la porcelaine, la fabrication actuelle est

inférieure à celle d'il y a 1,500 ans, dont on n'a plus le secret.

Par suite de cet état stationnaire, la civilisation des Chinois, en général, ressemble à leur peinture en particulier; les figures peintes sur leurs vases sont remarquables par la finesse du dessin linéaire et par un brillant coloris, mais n'expriment aucun sentiment, aucune passion; ce sont les figures égyptiennes perfectionnées, voilà tout; l'art y est encore dans son adolescence.

Ce dédain de progrès et d'amélioration est né de leur caractère irrésolu, pusillanime, défiant. Leur unique préoccupation étant de se tirer d'affaire, dans les circonstances graves ils se disent: « *Siao-sin*, rapetisse ton cœur » (1).

En conséquence de ce caractère moitié égoïste, moitié indifférent, le Chinois est rusé, fourbe, dissimulé, fort avec le faible, faible avec le fort; s'il n'aime pas à se battre, il aime à se venger, et emploie pour cela jusqu'au suicide.

J'ai déjà fait observer qu'un homme suicidé dans une maison causait du tort au propriétaire, en l'exposant aux tracasseries de la justice; aussi, la plus grande vengeance qu'on puisse tirer d'un ennemi c'est d'aller se pendre chez lui ou se jeter dans son puits; ce qui rend l'exercice de l'hospitalité quelquefois dangereux, et les Chinois s'y exposent peu. Lorsqu'un homme tombe d'inanition au seuil d'une maison, le maître le prie en grâce d'aller mourir ailleurs ou le fait même transporter au milieu de la chaussée.

Malgré les différences d'aptitude, d'usages, de

(1) Huc, *L'Empire chinois*, t. I, chap. 6.

mœurs particulières que chaque contrée de la Chine imprime à ses habitants, un type assez général les réunit et en forme un peuple très-distinct des autres; cette uniformité se révèle surtout dans les habitudes traditionnelles de politesse, dont les règles datent de trois mille ans.

Sous ce rapport, tous les Chinois semblent élevés à la même école et sont des tartuffes achevés d'urbanité, de courtoisie, de propos flatteurs. Mais cette politesse acquise dès l'enfance est devenue comme inhérente à leur vie sociale, au point de paraître toute naturelle. Les paroles louangeuses, emphatiques, hyperboliques qu'on s'adresse mutuellement font partie de la conversation et y ajoutent une certaine grâce qui trompe le voyageur, car on prend alors pour aménité naturelle de caractère des actes extérieurs de pure convention.

Par exemple, on ne dit jamais sa propre opinion sans ajouter qu'elle est celle d'un homme stupide, d'un esprit borné, et l'on ne combat celle des autres qu'en la traitant de haute lumière, de vaste conception. Il y a un grand nombre d'expressions métaphoriques pleines de respect et d'humilité qui ont passé dans le langage vulgaire.

V.

SENTENCES ET PROVERBES.

Si les Chinois pratiquaient fidèlement leur morale traditionnelle, notamment celle de Khoung-

tseu, qu'ils invoquent sans cesse, ils formeraient le peuple le plus juste, le plus libéral, le plus miséricordieux, le plus affable, le plus observateur des devoirs de la famille et de la société ; il n'est point de théorie morale aussi complète, aussi frappée au coin du bon sens universel que celle contenue dans les livres classiques, bases de leur éducation.

Mais si les lois de la morale ne passent point comme les dogmes religieux, leur pratique peut tomber en désuétude, par le défaut d'instruction, par l'incurie du gouvernement, par la préoccupation exclusive des intérêts matériels, et surtout par l'abjection et l'ignorance où les femmes ont été laissées et qui leur ont enlevé une influence très-favorable à l'adoucissement des mœurs.

Voilà ce qui explique la décadence morale et intellectuelle de ce peuple.

L'exemple lui venait souvent d'en haut, et si quelques empereurs s'inspirèrent de la doctrine de Khoung-tseu pour gouverner avec douceur, probité et justice, tous les autres préférèrent écouter la voix de leurs passions, se livrer aux énivres du pouvoir et de la richesse, plutôt que de suivre les règles gênantes d'une sagesse austère. Cependant l'on n'a jamais cessé d'honorer la mémoire des grands philosophes et de les citer à tous propos. Leurs maximes sont en Chine, et dans une plus grande proportion encore, comme les versets des Psaumes et de l'Évangile, en Europe, inscrites partout, sur les monuments, sur les façades de maisons, sur les tombeaux, etc. Mais on les pratique fort peu.

La mémoire de Khoung-tseu est restée, par des-

sus toutes les autres, l'objet d'une sorte de culte, d'une vénération attachée moins à la personne qu'à la doctrine.

Quand les lettrés se prosternent devant son tombeau, c'est comme pour le remercier des bons enseignements qu'ils ont puisés dans ses livres, et, à cet effet, des temples sont élevés dans toutes les villes importantes en son honneur.

Ses maximes ont d'ailleurs force de lois pour les gouvernants comme pour les pères de famille, et c'est en les proclamant bien haut que les fondateurs de dynasties et même les conquérants tartares ont su faire accepter leur domination.

Il circule en Chine des recueils de pensées et de proverbes, espèces de catéchismes destinés à tous les âges ; la plupart de ces maximes sont tirées des *Kings*, les autres sont sans nom d'auteur, comme des proverbes, et beaucoup peuvent rivaliser avec les meilleures pensées de nos moralistes (1).

En voici quelques-unes :

« Le sage fait le bien comme il respire : c'est sa vie.

» On peut être décent sans être sage ; mais on ne saurait être sage sans être décent.

» La décence est le teint de la vertu et le fond du vice.

• Le sage ne dit pas ce qu'il fait, mais il ne fait rien qui ne puisse être dit.

» La raillerie est l'éclair de la calomnie.

» L'homme peut se courber vers la vertu ; mais la vertu ne se courbe jamais vers l'homme.

(1) Iluc, *l'Empire Chinois*, t. 2, ch. 11. — *Mémoires sur les Chinois*, t. 4.

» La vertu ne donne pas les talents, mais elle y supplée ; les talents ne donnent ni ne suppléent la vertu.

» On peut se passer des hommes, mais on a besoin d'un ami.

» Le cérémonial est la fumée de l'amitié.

» Si le cœur n'est que de moitié avec l'esprit, les pensées les plus solides ne donnent que de la lumière : voilà pourquoi la science est si peu persuasive, et la probité si éloquente.

» L'esprit des femmes est de vif-argent, et leur cœur est de cire.» On pourrait interpréter cette sentence d'une manière favorable à la nature de la femme, en disant qu'elle a l'intelligence prompte et le cœur tendre, mais ce serait contre l'opinion des Chinois.

« La langue des femmes croît de tout ce qu'elles ôtent à leurs pieds. » C'est une allusion à la déplorable coutume des femmes en Chine de recourber les doigts des pieds de manière qu'elles ne marchent que comme sur deux moignons ; cela imprime à leur corps un balancement qui ne manque pas de grâce, et explique peut-être la cause du maintien de cette mutilation moins dangereuse pourtant que la dépression de la poitrine pratiquée chez nous au moyen des corsets.

« On chante à la cour pour boire, on boit au village pour chanter.

» Toutes les erreurs n'ont qu'un terme ; après cent millions de difficultés, de subtilités, de sophismes, de tourments et de mensonges, la plus petite vérité est encore tout ce qu'elle était.

» Un jour en vaut trois pour qui fait chaque chose en son temps.

» Moins on a d'indulgence pour soi, plus il est aisé d'en avoir beaucoup pour les autres.

» On mesure les tours par leur ombre et les grands hommes par leurs envieux.

» Oh ! quel plaisir que celui de donner ! il n'y aurait pas de riches, s'ils étaient capables de le sentir.

» Les riches trouvent des parents dans les pays étrangers les plus éloignés ; les pauvres n'en trouvent pas dans le sein même de leur famille.

» Les vérités qu'on aime le moins à apprendre sont celles qu'on a le plus d'intérêt à savoir.

» On pardonne tout à qui ne se pardonne rien.

» Ce sont les plus riches qui manquent de plus de choses.

» Quel est le plus grand menteur ? Celui qui parle le plus de soi.

» Il ne faut pas employer ceux qu'on soupçonne, ni soupçonner ceux qu'on emploie.

» On n'a jamais tant besoin de son esprit que lorsqu'on a affaire à un sot.

» Tout est perdu quand le peuple craint moins la mort que la misère.

» Prince impudique, maître sans pitié.

» Le marbre, pour être poli, n'en est ni moins froid ni moins dur ; il en est de même des courtisans.

» Les sages se ressemblent par le cœur et les méchants par l'esprit.

» Qui sait se refuser à soi-même n'a rien à demander à personne.

» Le cérémonial est la fumée de l'amitié.

» Qui ne peut pas dormir trouve son lit mal fait.

» Il vaut mieux sauver un mourant que d'enter-
rer cent morts. »

VI.

LA PIÉTÉ FILIALE.

Le trait dominant de la morale chinoise, je l'ai plusieurs fois signalé, c'est la piété filiale, point de départ de toutes les vertus, de tous les devoirs sociaux, base de la famille, principe de gouvernement, loi fondamentale de toutes les autres lois.

Aussi le Code penal de la Chine renferme-t-il plusieurs prescriptions concernant les devoirs des enfants à l'égard de leurs père et mère ; il déclare impie quiconque intente un procès à ses proches parents, les insulte ou ne porte pas leur deuil.

Les règles obligatoires du deuil sont de trois ans pour les parents de premier degré, neuf mois pour les parents de deuxième degré, cinq mois pour les parents de troisième degré, trois mois pour les autres (1).

On est puni de mort pour avoir frappé ses ascendants, pour les avoir insultés ou faussement accusés. Le parricide, en particulier, est puni par le supplice des couteaux.

Les écrits des philosophes, les proclamations des

(1) Préliminaires du Code, X.

empereurs, les allocutions des mandarins exaltent sans cesse la piété filiale et l'invoquent à tout propos, même au sujet des attentats contre l'autorité, contre la loi, contre la propriété, contre la vie des autres ; et, dans un autre sens, ils rapportent à la piété filiale les actes d'obéissance, de compassion, de probité, de courage, etc. En conséquence de ce principe, les titres des premiers mandarins ne sont pas transmissibles à leurs fils, mais à leurs ancêtres ; par une sorte de droit honorifique, la gloire acquise par un fils remonte à son père. La vanité personnelle trouve peu son compte dans un pareil usage, et M. Huc dit très-bien à ce sujet : « Il serait peut-être intéressant d'examiner si, en réalité, il n'y a pas plus d'avantage et moins d'inconvénient à faire rejaillir l'illustration d'un individu sur les pères que sur les enfants » (1).

Le même rapporte avec une sorte de blâme ces paroles de Khoung-tseu, en réponse à la demande de Tse-hia, son disciple : « Comment doit se comporter un fils vis-à-vis de l'ennemi de son père ? — Il se couche en habits de deuil, dit-il, et n'a que ses armes pour chevet ; il n'accepte aucun emploi et ne souffre pas que l'ennemi de son père reste sur la terre. S'il le rencontre soit dans le marché, soit dans le palais, il ne retourne point chez lui pour prendre ses armes, mais il l'attaque sur-le-champ. »

Il dit encore : « Le meurtrier de votre père ne doit pas rester sous le ciel avec vous. Il ne faut pas mettre les armes bas tant que celui de votre frère existe ; et vous ne pouvez pas habiter dans le même royaume avec celui de votre ami... » (2)

(1) *L'Empire chinois*, t. 1, ch. 3.

(2) *L'Empire chinois*, t. II, ch. 5.

Sans doute Khoung-tseu eût mieux fait d'en appeler à la loi pour provoquer le châtimement du meurtrier, mais ces paroles ne sont que l'expression d'un beau sentiment poussé jusqu'au fanatisme ; et, d'ailleurs, la loi, en donnant au père une autorité presque sans limite sur ses enfants, autorise ceux-ci à prendre sa défense et à le venger.

D'après la loi le père peut : 1^o Vendre et engager ses enfants ; 2^o les tenir toujours en état de minorité ; 3^o disposer entièrement de ses biens à leur préjudice, et par testament ; 4^o Revendiquer en tous temps sa qualité de père.

A sa mort, l'oncle paternel, ou le frère aîné hérite de ses droits.

La loi poursuit même les négligences du deuil exigé pour les proches parens.

Les nombreuses maximes répandues en Chine sur l'amour filial démontrent combien ce sentiment y domine sur les autres. Voici les plus remarquables : « La piété filiale produit les mêmes sentiments et les mêmes soins dans tous les climats. — Le barbare qui erre dans les bois apprend mieux de son cœur ce qu'un fils doit à son père et à sa mère que les sages ne l'enseignent dans leurs livres. — Il ne faut ni titre, ni rang, ni science, ni talent, ni richesse, pour signaler sa piété filiale, il ne faut qu'un cœur tendre et sensible. — Un bon fils ne croit jamais avoir réussi à rien que lorsqu'il obtient le suffrage de son père. — Louer un fils c'est se vanter, blâmer son père c'est se flétrir. — Ce ne sont ni les menaces, ni les reproches, ni les emportements de son père qu'un bon fils redoute, c'est son silence. — Une insolence vis-à-vis d'un frère aîné est un crime vis-à-vis d'un père ou d'une

mère.— Qui est bon fils est bon frère, bon époux, bon père, bon parent, bon ami, bon voisin, bon concitoyen, qui est mauvais fils n'est que mauvais fils.— Qui craint que la foudre n'éveille ses parents, n'en a pas peur pour lui. — Le respect et l'amour sont les deux ailes de la piété filiale. — Pourquoi la piété filiale est-elle la base et le point d'appui des lois sociales ? Parce que son enseignement est le même dans tous les cœurs, ne varie jamais et n'est jamais interrompu, d'où il suit que les lois sociales ne peuvent être universelles, immuables et durables que par lui. »

Malgré cette espèce de culte filial, il y a des lois et des coutumes qui y contredisent d'une manière fâcheuse.

Ainsi, un fils ne doit plus reconnaître pour sa mère la femme répudiée par son père, ni la veuve remariée. Il ne porte pas même son deuil. Le fils d'une des concubines de son père, doit considérer et servir la première femme comme sa mère et porter son deuil à l'exclusion de sa mère naturelle. (1)

Il faut le dire à l'honneur de Khoung-tseu, il n'a inspiré aucune de ces lois arbitraires et contradictoires ; l'influence bouddhiste ou tartare a pu les dicter et prévaloir sur son enseignement.

Un singulier témoignage de piété filiale consiste à préparer, du vivant d'un père ou d'une mère, le cercueil qu'on lui destine. On donne la mesure de son amour par les dépenses faites pour ce sinistre cadeau ; et il est offert solennellement dans l'intention de causer une surprise agréable.

(1) *Mémoires sur les Chinois*, t. 4.

Un parent est dangereusement malade, c'est l'occasion de lui marquer un vif intérêt en faisant apporter le cercueil tout près de son lit ; il peut mourir avec la douce consolation qu'on a tout prévu pour lui rendre les honneurs funèbres. Le cercueil joue donc en Chine le même rôle que le viatique dans les pays catholiques. Cet usage contribue à faire envisager de sang froid l'approche de la mort ; aussi les Chinois un peu aisés aiment-ils à préparer eux-mêmes leurs propres funérailles et à faire confectionner des bières selon leur goût.

VII.

RELIGION.

Bien que le surnaturel tienne une certaine place dans la tradition chinoise, cependant il y reste à l'état de superstition plutôt que de croyance religieuse.

Le ciel ou l'être suprême correspond à notre Providence ; on l'invoque comme expression générale d'une toute puissance, on ne l'honore pas par des sacrifices ni par des prières publiques.

En un mot, il n'y a pas en Chine de religion d'État ; le culte dominant, si on peut lui donner ce nom, est celui de la piété filiale, pratiqué en l'honneur du ciel, de l'empereur et des parents.

Il y a pourtant certains jours solennels consacrés

aux esprits, et d'autres où l'on apporte des offrandes dans les temples de Bouddha ; les pagodes sont le but de fréquentes processions, et les tombeaux des ancêtres sont comme des autels où l'on se réunit pour rendre hommage à de chères ou illustres mémoires.

Les *Bonzes* et les *Bonzesses* sont moins des prêtres que des moines mendiants ; ils n'ont aucune analogie avec les ministres des cultes proprement dits.

L'indifférence des Chinois en matière de religion explique la difficulté, l'impossibilité même pour le christianisme de s'implanter dans le céleste empire.

Il n'en existe point de trace avant la fin du 16^e siècle, époque où le P. Ricci put y pénétrer. L'inscription de *Si-ngam-fou*, faite sous l'empereur Tai-thung dans le 7^e siècle par un certain O-lo-pen, a été interprétée dans un sens chrétien par les missionnaires, mais cette interprétation est purement gratuite ; s'il était vrai qu'elle fit allusion à des temples chrétiens et à un culte déjà florissant, il en serait resté autre chose qu'une inscription dont les termes mystiques peuvent la faire également revendiquer par les *Tao-sse* et les *Bouddhistes*.

Les missionnaires du 17^e siècle furent d'abord assez bien accueillis à cause de leur science, mais leur prosélytisme ne tarda pas à être mis en suspicion.

En 1724, l'empereur Young-tching, successeur de Khang-hi proscrivit le nouveau culte, moins comme religion que comme cause ou prétexte de sociétés secrètes, de réunions d'hommes et de femmes, contrairement aux lois ; et, en effet, le *Tat-sin-leu-li* renferme cet article (*section* 162). • Lors-

qu'on découvrira que des personnes auront offert de l'encens en secret aux représentations de cultes prohibés, et auront rassemblé leurs sectateurs pendant la nuit pour les instruire de leurs maximes, le principal ministre de leurs abominations sera emprisonné pendant le temps prescrit, puis étranglé. Ses adhérents recevront chacun cent coups de bambou et seront bannis à perpétuité. »

Ce texte n'est que trop clair et explique surabondamment les persécutions dont les missionnaires ont été l'objet, bien qu'ils furent poursuivis principalement comme soupçonnés de machinations politiques.

Trois des principaux Jésuites qui étaient alors à la cour de *Pe-king*, ayant supplié l'empereur de revenir sur sa décision, il leur répondit : « Vous dites que votre loi n'est pas une fausse loi. Si je pensais qu'elle fût fausse qui m'empêcherait de détruire vos églises et de vous chasser ? Les fausses lois sont celles qui, sous prétexte de porter à la vertu, soufflent l'esprit de révolte, comme fait la loi des *Pe-lien-kiao* (Dominicains espagnols établis à *Fo-kien*). Mais que diriez-vous, si j'envoyais une troupe de *Bonzes* et de *Lamas* dans votre pays pour y prêcher leurs lois ? Comment les recevriez-vous ? Vous voulez que tous les Chinois se fassent chrétiens, mais les chrétiens que vous faites ne reconnaissent que vous. Dans un temps de trouble ils n'écouteront que vous. Je sais bien qu'actuellement il n'y a rien à craindre, mais quand les vaisseaux viendront par mille et dix mille, alors il pourrait y avoir du désordre (1). »

(1) Lettres édifiantes, t. III, p. 364.

Les missionnaires ont rencontré moins d'obstacles encore dans la mauvaise volonté du gouvernement que dans l'indifférence des Chinois.

Tout récemment, M. Huc (2) a pu constater leur obstination à repousser dédaigneusement la foi catholique. Le sol de la Chine a vainement été arrosé du sang de plusieurs martyrs, il en est sorti peu de conversions. Le même compte 800,000 chrétiens dans tout l'empire sur 360 millions d'habitants.

Ce résultat est bien faible après deux siècles d'efforts inouïs, et encore ce nombre doit-il être exagéré s'il est vrai, comme le confirme M. Huc lui-même, que beaucoup de chrétiens chinois abandonnent souvent leur nouvelle croyance dès que les missionnaires ont le dos tourné, ou au moindre bruit de persécution.

L'indifférence en matière de religion n'est point seulement chez le peuple, elle a gagné les grands et le chef de l'Etat lui-même. Le dernier empereur, Tao-kouang, quelque temps avant son avènement au trône, adressa au peuple une proclamation dans laquelle, passant en revue toutes les religions connues y compris le christianisme, concluait que toutes étaient fausses, et méritaient un égal dédain.

Si donc, aujourd'hui, l'on poursuit encore les chrétiens, c'est, je le répète, à cause de leurs réunions particulières qu'on craint de voir dégénérer en associations politiques formées à dessein d'ouvrir la Chine aux peuples occidentaux. Ensuite, les Chinois, par un effet logique de leur indifférence religieuse, ne comprennent pas qu'on vienne de si loin, pour enseigner au prix de tant de peines et

(2) L'Empire chinois, t. 1, ch. 5.

de souffrances des faits surnaturels et des dogmes que leurs propagateurs eux-mêmes déclarent mystérieux, c'est-à-dire inexplicables.

Dans les cinq ports ouverts aux Européens, le christianisme y est protégé à l'égal des autres cultes reconnus en Chine; cependant le nombre des chrétiens chinois n'y augmente pas plus que dans l'intérieur.

A *Manille*, colonie espagnole, ce nombre est plus considérable parce que le gouvernement espagnol ne permet aux Chinois d'épouser des femmes de la colonie qu'après s'être fait chrétiens. Les Chinois se prêtent volontiers au baptême pour avoir la femme, mais s'ils trouvent une occasion de retourner dans leur pays, ils oublient l'un et abandonnent l'autre.

M. Huc raconte à l'appui de cette indifférence, ses relations avec un lettré qui paraissait avoir quelque disposition à écouter son enseignement mais qui remettait toujours à une époque indéterminée sa conversion définitive. Pressé par le missionnaire, il lui dit enfin : Nous avons un corps, que de soins ne demande-t-il pas ? Il faut le vêtir, le nourrir, le mettre à l'abri des injures de l'air; ses infirmités sont grandes, et ses maladies nombreuses; or, la santé est notre bien le plus précieux. Ce corps, que nous voyons, que nous touchons, il faut donc le soigner tous les jours, à chaque instant du jour. Devons-nous encore, après cela, nous préoccuper d'une âme que nous ne voyons pas ? La vie de l'homme est peu longue, et elle est pleine de misères; elle est composée d'une série d'affaires difficiles et importantes qui s'enchaînent les unes aux autres sans interruption. Notre esprit et notre

cœur ne suffisent pas aux sollicitudes de la vie présente, est-il bon de se tourmenter encore d'une vie future?... Pourquoi s'occuper de deux vies à la fois? Si le voyageur ne doit pas se fixer dans l'hôtellerie, il ne peut pas non plus marcher sur deux routes en même temps. Quand on veut traverser une rivière, il ne faut pas avoir deux barques et mettre un pied sur chacune : on risquerait de tomber dans l'eau et de se noyer » (1).

Ce Chinois aurait pu ajouter, afin de mieux préciser sa réponse, que l'homme a des devoirs individuels et sociaux imposés par la nature, assez nombreux déjà pour remplir les courts instants de sa vie, sans avoir besoin de les compliquer de devoirs factices ou traditionnels dont la pratique est une bonne action dans un pays, une abomination dans les autres.

Toutefois, c'est pousser le positivisme trop loin, que de blâmer les nobles efforts de l'intelligence humaine, cherchant à résoudre les questions relatives à l'origine, à la nature et à la fin de l'homme. Le dédain des méditations philosophiques a depuis longtemps réduit la classe lettrée à un déplorable matérialisme.

Pac-king, vice-roi de la province de *Sse-tchouen*, demandant au même missionnaire où il voulait aller. — Nous voulons aller au Thibet, répondit-il. — Quelle affaire vous y appelle? — La prédication de la religion chrétienne. — Il vaut mieux la prêcher dans votre pays. »

Cette réponse est d'un grand à propos; tandis que les missionnaires vont chercher bien loin un

(1) Id. Ibid.

martyre stérile, la religion catholique perd chaque jour du terrain en Europe devant le progrès de la philosophie. Les conversions seraient ici plus méritoires, car elles présenteraient plus de difficultés.

M. Huc convient d'ailleurs de l'impuissance des missions quand il dit dans sa préface : « Il est probable que les dispositions peu sympathiques de la Chine à l'égard des peuples de l'Occident resteront ce qu'elles ont toujours été. La Chine est loin d'être ouverte, et quoi qu'on en ait dit, *nous pensons que nos missionnaires n'ont rien de bon à espérer.* »

Aujourd'hui la Chine commence à s'ouvrir au commerce et à l'industrie de l'Europe; elle s'ouvrira bientôt aux idées philosophiques les plus conformes à la doctrine de Khoung-tseu, et alors commencera pour elle une nouvelle ère de civilisation; mais il est douteux qu'elle s'ouvre jamais à un nouveau culte.

VIII.

LES LETTRÉS.

Toutes les fonctions publiques étant accordées au mérite, c'est-à-dire obtenues à la suite de concours littéraires, les lettrés forment une vaste et imposante corporation recrutée dans toutes les classes de la société chinoise à la suite d'examens passés d'une manière satisfaisante devant des juges spéciaux. C'est une sorte de noblesse personnelle et

ascendante puisqu'elle est reportée aux ancêtres de celui qui s'est distingué.

L'empereur choisit parmi les lettrés ses agents administratifs, et les élève conformément aux classifications établies par les concours, et c'est à la classe des mandarins qu'appartient le droit de lui adresser des remontrances, de le rappeler à ses devoirs et au respect des lois. Ces adresses sont insérées dans la gazette officielle avec la réponse de l'empereur. Mais depuis la domination des Tartares, elles sont devenues à peu près nulles et quelquefois dangereuses.

Il y a trois grades littéraires à obtenir avant de pouvoir entrer dans l'administration supérieure.

La fonction la plus importante et la plus répandue est celle de *mandarin*, aussi est-elle le but convoité par tous les candidats. Un mandarin est ou préfet, ou juge, ou chef militaire, et dans chacune de ces charges, il a des attributions nombreuses et d'impérieux devoirs. S'il les remplit consciencieusement, il peut rendre de grands services à la localité dont on lui a donné la direction ; il a tout pouvoir pour faire le bien, et aussi pour faire le mal. Dans un empire aussi vaste que la Chine, et avec des moyens très-imparfaits de communication, le pouvoir central est obligé de laisser carte blanche aux administrateurs des provinces lointaines ; de là les nombreux abus d'influence ; la corruption et la vénalité, surtout depuis le gouvernement des Tartares, ont dégradé le mandarinat.

Les Tartares Mantchoux se sont réservé la milice de terre et de mer, laissant aux Chinois toute la partie civile de l'empire : ceux-ci, désarmés depuis longtemps, ont fini par perdre le goût et les

aptitudes militaires, ce qui les livre pieds et poings liés à un joug dont une révolution générale pourra seule les affranchir.

La carrière administrative est donc l'unique champ d'activité où les Chinois peuvent exercer leur ambition ; il est encore assez vaste pour l'intrigue. La ruse plus que le talent y fait obtenir l'avancement et la richesse.

Les examens eux-mêmes ont dégénéré de leur importance primitive. Malgré la sévérité des lois contre les tentatives de corruption, avec l'argent on parvient à gagner ses grades sans les avoir mérités. Il y a même des gradués qui, moyennant une somme, prennent la place et le nom du candidat et lui font obtenir son diplôme.

Cependant, à part ces abus, le système des concours pour les fonctions publiques, est le système le plus libéral qui ait jamais existé chez un peuple ; il établit une émulation de travail et de savoir-faire dont le résultat est d'attribuer à chacun l'état le mieux approprié à ses aptitudes et de lui en permettre l'exercice sans aucune espèce d'entraves, sans patente, sans droits à payer.

La circulation en Chine est également libre ; on peut parcourir tout l'empire sans avoir rien à démêler avec la police, sans être muni d'un *passé-port*, ce certificat d'honnêteté présumée, qui, en Europe, a eu pour inconvénient de supprimer l'hospitalité en la rendant suspecte ou dangereuse. Il en est de même de l'enseignement, chacun peut s'y livrer sans autorisation. Lorsqu'il s'agit de fonder une école dans un village, les chefs se réunissent, s'entendent sur les dépenses à faire et sur le choix du maître. Celui-ci est révocable ;

s'il vient à démériter, ceux qui l'ont choisi peuvent le destituer.

Cette facilité d'ouvrir école contribue beaucoup à répandre l'instruction dans le peuple ; malheureusement le bénéfice n'en étant pas accordé aux filles, l'influence de cette instruction est réduite de moitié.

Il y a encore ce qu'on peut appeler l'éducation ; savoir : l'enseignement de la politesse, du cérémonial, des rites. On apprend aux enfants la bonne tenue et les salutations diverses, suivant qu'il s'agisse d'un parent, d'un supérieur ou d'un égal.

Le premier livre donné à l'enfant est le *Sandze-king*, qui est divisé en petits distiques dont chaque vers est composé de trois caractères. Il contient cent soixante dix-huit vers qui forment une sorte d'Encyclopédie ou résumé de toutes les connaissances.

Puis viennent les *Sse-chou*, ou les quatre livres classiques, qui, avec les livres sacrés, sont la base de toute instruction.

Mais en dehors de la littérature et de la morale, les connaissances religieuses, philosophiques, scientifiques et professionelles se bornent à ce que chacun en particulier cherche à savoir ou peut apprendre ; les arts et l'industrie sont pratiqués plutôt par routine que par habileté, ce qui explique l'état stationnaire où demeure ce peuple, et il semble que son génie inventif, pour s'être révélé avant celui des autres peuples, ait épuisé en peu de siècles toute sa puissance, au point de se trouver aujourd'hui bien au-dessous du niveau de la civilisation européenne.

IX.

ART DRAMATIQUE.

Les Chinois ont un goût prononcé pour l'art dramatique ; ils l'appellent : la joie de la paix et de la prospérité ; mais quoique leurs pièces ne manquent pas d'un certain mérite littéraire, elles ne sont pas interprétées par des artistes dignes de ce nom. Les entrepreneurs de théâtres ambulants achètent des enfants d'esclaves et les élèvent pour cette profession généralement peu estimée. « L'art dramatique, dit M. E. Biot, est encore en enfance ; peut-être cette imperfection tient-elle en grande partie à la condition dégradée des acteurs chinois, qui ne sont à peu près que des valets aux gages d'un entrepreneur et qui doivent presque toujours s'adresser à une multitude ignorante pour gagner leur misérable vie. »

Un grand nombre de circonstances servent de prétexte aux représentations dramatiques : une promotion de mandarin, une heureuse moisson, un danger évité, un temps prolongé de sécheresse ou de pluie, un événement heureux ou malheureux. Souvent des chefs de district se rassemblent et se cotisent, afin d'y attirer des comédiens pour plusieurs jours. Un simple particulier même, voulant se faire bien voir de ses concitoyens, leur procure ce plaisir à ses frais.

La littérature dramatique proprement dite ne

date que de la dynastie des *Thang* au huitième siècle de notre ère. Auparavant, on n'exécutait que des pantomimes, des danses; mais la vie désordonnée des saltimbanques les fit souvent proscrire. Tching-thang, fondateur de la dynastie des *Chang* dans le dix-septième siècle avant Jésus-Christ, les défendit. Dans le huitième siècle, l'empereur Sieouen-wang, de la dynastie de *Tcheou*, reçut des remontrances au sujet de la présence d'histrions à sa cour.

On parle même d'un empereur qui fut privé des honneurs funèbres pour avoir trop recherché ce plaisir. (1) Enfin, nous avons vu Khoung-tseu ordonnant de trancher la tête à des histrions qui avaient fait exécuter des danses indécentes devant deux rois.

Les premières pièces de théâtre ne datent que du huitième siècle de notre ère, depuis lors, beaucoup d'auteurs se mirent à l'œuvre, et le nombre des comédies et des drames est devenu incalculable. (2)

Ces pièces ont généralement un but d'enseignement moral, et le code chinois lui-même déclare qu'elles doivent représenter des hommes sages, des femmes chastes et des enfants affectueux, afin d'inspirer aux spectateurs le goût et la pratique des mêmes vertus. De là ce personnage qui, comme le chœur du théâtre grec, tout en restant mêlé à l'action générale, est comme un intermédiaire entre l'auteur et l'auditoire, et débite de temps en temps des tirades pompeuses où il invo-

(1) *Mémoire sur les Chinois*, t. VIII, p. 228.

(2) *Voir le théâtre Chinois*, par Bazin, 2 v. in-8°.

que la tradition et cite des maximes connues.

Le code pénal défend de représenter des empereurs et des impératrices, des princes, des ministres et des généraux des premiers âges. Mais, cette loi n'a pas été rigoureusement observée ; on représente souvent des généraux et des ministres.

Les juges surtout y apparaissent sous un fort mauvais jour : on les montre se laissant corrompre par des présents, condamnant et faisant exécuter des innocents, ou absolvant des coupables.

Bien que le châtiment du crime soit toujours le dénouement de la pièce, les auteurs mettent trop d'espace entre l'un et l'autre ; et c'est souvent le fils de la victime qui, parvenu au faite des honneurs, accomplit cette réparation. Ainsi, dans le drame intitulé *Ho-lang-tan*, une courtisane s'empare tellement de l'esprit d'un homme, qu'elle parvient à s'en faire épouser malgré la résistance de la femme légitime, de celui-ci, qui en meurt de chagrin. Cette courtisane ayant conservé des intrigues avec un autre homme, vole son mari, brûle la maison et s'enfuit avec son complice. Les deux coupables vivent fort tranquillement pendant un bon nombre d'années, jusqu'à ce que le fils de la victime soit monté en grade et ait obtenu la dignité de juge ; alors il fait rechercher, condamner et exécuter les coupables. Voilà une justice bien tardive.

S'il est défendu aux femmes de jouer sur le théâtre, leur sexe y remplit plusieurs rôles assez dignes et assez importants. Il semble que les auteurs dramatiques aient voulu relever sur la scène leur condition et leur caractère, si méconnus dans la société ; l'esprit, l'adresse, la chasteté, sont les aspects favorables sous lesquels on les fait intervenir fréquem-

ment. Je citerai, entre beaucoup d'autres, le drame intitulé : *Tchao-meï-hiang*, ou : les intrigues d'une soubrette.

Un jeune bachelier se présente chez une dame dont la fille lui a été promise en mariage, et comme il arrive souvent en Chine, sans le connaître ; il aperçoit sa fiancée, en devient amoureux, et s'écrie : « Lorsqu'on n'arrête pas ses regards sur un objet fait pour inspirer des désirs on conserve la paix du cœur. »

La jeune fille s'éprend aussi du jeune homme ; celui-ci en tombe malade. La suivante de la jeune fille, entremetteuse des deux amants, cherche à modérer cette passion et recommande au jeune homme la patience. « Une folle passion, lui dit-elle, est digne de risée. En songeant au mariage vous avez renoncé aux nobles études qui faisaient le bonheur de *Yen-hoeï* (disciple de Khoung-tseu). » Le jeune homme pour l'encourager à servir son amour, lui dit : « Si vous réalisez ce mariage je veux prendre le corps d'un chien ou d'un cheval pour vous servir dans une autre vie. » Il professe ici la doctrine bouddhiste qui figure souvent dans les pièces chinoises ; le système des transmigrations prêtait singulièrement aux scènes de surprises, de reconnaissances, en un mot aux coups de théâtre.

A cette proposition la servante, qui, de son côté, est pénétrée de la doctrine de Khoung-tseu, cite une maxime de ce philosophe : Je n'ai pas encore rencontré un homme qui aimât la vertu comme on aime la volupté. »

Tout en se chargeant avec zèle de porter des lettres de l'un à l'autre, elle continue ses réflexions

sur l'amour : « Les belles femmes de l'Empire, se dit-elle, perdent les sages. »

Enfin, elle leur ménage un rendez-vous ; mais la mère de la jeune fille surprend les amoureux et s'exhale en reproches contre la soubrette ; celle-ci, sans se déconcerter, récrimine à son tour, s'élève contre la négligence de sa maîtresse qui gouverne mal sa maison, et finit par lui conseiller de marier les deux amants ; dénouement obligé de toutes les comédies (1).

Malgré son imperfection, la littérature dramatique est la seule, en Chine, qui soit susceptible d'exercer les imaginations ; les lettrés, élevés tous exclusivement dans l'étude des livres anciens, n'ont que les drames et les romans pour sujets de composition littéraire, et ils s'y livrent avec la même ardeur que le public en montre à voir jouer leurs pièces et à lire leurs *nouvelles*.

Cette double distraction littéraire n'est pas sans un résultat favorable aux mœurs : les drames et les romans renferment des scènes édifiantes entremêlées à profusion de sentences tirées des livres anciens ; si elles n'enseignent rien de nouveau, elles rappellent toujours les auditeurs et les lecteurs aux sublimes inspirations de la sagesse antique.

(1) Voir le *Théâtre chinois*, par BAZIN.

CONCLUSION.

Trois caractères principaux distinguent la morale des Chinois : la simplicité, l'ancienneté et la durée. 1^o Les principes contenus dans les anciens livres, les maximes placées dans la bouche des rois, des ministres, des conseillers, des lettrés, sont dictés par un remarquable bon sens ; et toute conscience pure de préjugés traditionnels, de croyances dogmatiques, peut les comprendre sans enseignement préalable ; il lui suffit de rentrer en elle-même et d'écouter ses notions instinctives du bien et du mal, du juste et de l'injuste, pour en reconnaître la vérité. Aussi avons-nous vu les empereurs qui y conformèrent leur vie publique et privée faire régner l'ordre, la paix, la confiance, et influencer heureusement sur les mœurs du peuple par l'exemple de leurs vertus.

2^o Les plus anciens monuments littéraires et historiques de la Chine renferment des formules de devoirs individuels et sociaux marquées au coin d'une grande sagesse, parce que le développement moral de ce peuple a de bonne heure acquis une supériorité relative, dont il est sorti un système tellement homogène, qu'il semble avoir été inspiré par un seul esprit ou rédigé par la même main.

Sans doute, Khoung-tseu, en coordonnant les livres sacrés, a pu y ajouter un peu de son propre fonds ; mais, comme Lao-tseu, il y a puisé les éléments d'un système nouveau, et, plus habile que

lui, en a tiré une doctrine de morale naturelle et positive, la plus complète de toutes celles que nous fait léguées l'antiquité.

3^o Enfin, cette morale s'est perpétuée depuis Khoung-tseu jusqu'à ce jour sous une forme presque invariable, sans aucun mélange de surnaturalisme.

Mais j'ai démontré plusieurs fois le côté défectueux de cette morale, en ce qu'elle a manqué d'une sanction obligatoire. Elle a été proposée sans cesse comme règle de conduite, et jamais comme loi absolue, en sorte qu'elle a dépendu de la bonne volonté de ses disciples, gouvernants et gouvernés. Le code lui-même la contredit sur plusieurs points, notamment en ce qui concerne les clauses pénales, dont plusieurs sont empreintes d'arbitraire et de cruauté, et contrastent d'une manière fâcheuse avec les principes de miséricorde, de charité et de justice enseignés par Khoung-tseu, preuve qu'elle n'a pas été prise pour base de législation.

Aujourd'hui encore, on l'enseigne à la jeunesse, on l'invoque à tout propos, on vénère toujours son auteur presque à l'égal d'un Dieu ; ses descendants jouissent de la seule noblesse qui existe en Chine, mais c'est tout : le positivisme que ce grand maître renfermait dans les bornes du devoir a dégénéré en égoïsme et en indifférence. Le mercantilisme, la vénalité, la corruption, ont gagné toutes les classes. Enfin, l'usage immodéré de l'*opium* a porté le dernier coup à cette décadence morale ; elle a commencé avec la domination des Tartares, elle finira un jour par une révolution générale, ou mieux encore par l'invasion du commerce, de l'industrie, des mœurs, des lois et des idées européennes.

TABLE DES MATIÈRES.

| | Pages. |
|--|--------|
| INTRODUCTION | V |
| CHAPITRE PREMIER. | |
| LES PREMIERS TEMPS. | |
| I. Époque anté-historique | 1 |
| II. Époque historique | 10 |
| III. Les livres sacrés | 40 |
| CHAPITRE II. | |
| ÈRE DES PHILOSOPHES. | |
| I. Lao-Tseu et sa doctrine | 53 |
| II. Ses disciples | 77 |
| III. Khoung-Tseu (Confucius).—Sa vie | 80 |
| IV. Sa doctrine. — Les quatre livres classiques : | |
| 1° Le <i>Ta-Hio</i> ou la grande étude | 102 |
| V. 2° Le <i>Tchoung-young</i> ou l'invariable dans le milieu | 107 |
| VI. 3° Le <i>Lün-yü</i> , ou entretiens philosophiques | 114 |
| VII. 4° <i>Meng-tseu</i> | 133 |
| VIII. Le <i>Yiao-king</i> ou livre de la piété filiale | 158 |
| XI. Le livre des récompenses et des peines | 160 |
| CHAPITRE III. | |
| SUITE DE L'HISTOIRE. | |
| I. Époque intermédiaire | 184 |
| II. Le bouddhisme en Chine | 199 |

| | |
|-----------------------------|-----|
| III. Moyen âge..... | 202 |
| IV. Domination Tartare..... | 227 |

CHAPITRE IV.

ÉPOQUE ACTUELLE.

| | |
|--|-----|
| I. Le gouvernement..... | 252 |
| II. Les lois..... | 254 |
| III. Condition des femmes. —Le Mariage..... | 258 |
| IV. Mœurs..... | 267 |
| V. Sentences et proverbes..... | 269 |
| VI. Piété filiale..... | 274 |
| VII. Religion.—Le christianisme en Chine..... | 278 |
| VIII. Les lettrés.—Culture intellectuelle..... | 284 |
| IX. Art dramatique..... | 288 |
| CONCLUSION..... | 293 |

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PENSÉES MORALES.

- ABSTINENCE, pages 177, 242.
ACTION, 155, 160, 161, 175, 200.
AMBITION, 131.
AMI, 129, 272.
AMITIÉ, 51, 115, 152, 175, 272, 273.
AMOUR conjugal, 96, 151, 175, 179, 205.
AMOUR du prochain, 119.
AMOUR du sexe, 171.
AMOUR filial (v. Piété filiale).
AMOUR fraternel, 151, 154, 164.
AMOUR paternel, 151, 154.
ANIMAUX, 163.
ASCÉTISME, 76, 208.
ATTENTION, 205, 213, 242.
ATTITUDE du sage, 28, 122, 128.
AVARICE, 133.
BIEN pour le mal, 13, 92, 127.
BIENSÉANCE, 87.
BONHEUR, 161.
CHARITÉ, 56, 93, 223, 249, 273.
CHATIMENT, 37, 135, 190.
CIRCONSPÉCTION, 85, 132.
CLÉMENTE, 44.
COMPASSION, 136.
COMPLAISANCE, 84.
CONCORDE, 129.
CONNAISSANCE de soi-même, 98.
CONSCIENCE, 110.
CONSEIL, 25, 39.
CONSOLATION, 117.
CONSTANCE, 43, 109, 118, 123, 128, 141.
COURAGE, 126.
CRAINTE, 33, 73, 225.
CUPIDITÉ, 131.
DÉBAUCHE, 43.
DÉCENCE, 271.
DÉFAUTS, 20, 169.
DÉSINTÉRESSEMENT, 95, 167.
DÉSIR, 56, 63, 78, 157, 291.
DESTIN, 246.
DETTE, 172, 176.
DEVOIRS, 13, 18, 103, 110, 125, 141, 146, 195, 245, 250.
DÉVOUEMENT, 120, 128.
DISCRÉTION, 44.
ÉDUCATION, 148, 156.
EFFORT, 111, 236.
ÉGALITÉ de caractère, 93.
ÉLOQUENCE, 75, 120.
ENFANCE, 149.
ENSEIGNEMENT, 129.

- ESCLAVAGE, 173, 174, 243.
 ETUDE, 130.
 EXEMPLE, 104, 105, 119, 199, 214, 226.
 FATALISME, 173, 176.
 FAUTES, 37, 162, 222.
 FEMME, 96, 145, 174, 179, 203 et suiv., 243, 249, 258 et suiv., 266, 272.
 GÉNÉROSITÉ, 119, 162, 166.
 GOUVERNEMENT, 101, 106, 111, 116, 124, 125, 135, 139, 148, 186, 212, 214, 226, 246.
 GUERRE, 42, 62, 223.
 HOMME, 95, 195.
 HONNEURS funèbres, 89, 117, 149.
 HUMANITÉ, 48, 79, 110, 118, 119, 121, 125, 130, 138, 146, 156, 163, 224.
 HUMILITÉ, 41, 42, 76.
 HYPOCRISIE, 170.
 IGNORANCE, 72.
 IMPARTIALITÉ, 104.
 INACTION, 59.
 INDIFFÉRENCE, 76, 282.
 INDULGENCE, 33, 273.
 INFANTICIDE, 180.
 INJUSTICE, 85, 95.
 INTÉGRITÉ, 193.
 INTENTION, 145, 183.
 INSTRUCTION, 130, 144, 195, 233, 234, 247.
 INTÉRÊTS, 138.
 IVROGNERIE, 178.
 JALOUSIE, 180.
 JEUNESSE, 86.
 JOIE, 129, 140.
 JUGES, 36, 91.
 JUSTE MILIEU, 33, 94, 107.
 JUSTICE, 17, 31, 79, 90, 105, 110, 136, 137, 139, 257.
- LOI, 15.
 LUXE, 197, 234.
 MALHEUR, 161.
 MARIAGE, 5, 96, 260 et suiv.
 MÉDISANCE, 16.
 MÉRITE, 166, 167, 192, 194.
 MEURTRE, 221.
 MINISTRE, 35, 110, 124, 149, 154.
 MODÉRATION, 72, 85, 126, 177.
 MODESTIE, 25, 57, 79, 114, 221, 231.
 MOEURS, 50.
 MORALE, 2, 4, 269.
 MUSIQUE, 49.
 OISIVETÉ, 127.
 OPINION publique, 137, 141.
 ORGUEIL, 84, 127.
 OUBLI des offenses, 48, 74, 92, 150, 166, 168.
 PAIX, 74.
 PAROLE, 157.
 PAUVRETÉ, 118, 273.
 PENSÉE, 77.
 PERFECTION morale, 21, 103, 108, 112.
 PERSÉVÉRANCE, 127, 243.
 PEUPLE, 19, 93, 117, 137, 139, 147, 153, 156, 236, 273.
 PIÉTÉ FILIALE, 47, 48, 52, 109, 104, 115, 116, 150, 158, 160, 164, 175, 244, 265, 274 et suiv.
 PLAISIR, 140.
 PRÉJUGÉS, 88.
 PROBITÉ, 178.
 PRUDENCE, 33, 69.
 PUNITION héréditaire, 16.
 QUIÉTUDE, 57.
 RAILLERIE, 271.
 RAISON SUPRÊME, 55.
 RÉCIPROCITÉ, 121, 124, 127.
 RÉCOMPENSE, 165.

| | |
|---|---|
| RÈGLES DE CONDUITE, 192, 200, 202. | récompenses, 21, 26, 162, 168, 181, 182, 232, 255. |
| REMONTRANCES, 191, 199. | SOUVERAIN (ses devoirs), 22, 23, 27, 31, 44, 105, 112, 138, 140, 146, 220, 248, 251, 253. |
| REPENTIR, 183. | |
| REPOS, 89. | |
| RÉSIGNATION, 76, 206. | SUPERFLU, 73. |
| RESPECT, 204. | SUPPLICES, 37. |
| RICHESSE, 11, 12, 35, 171, 273. | TÉMÉRITÉ, 85. |
| SAGE, 94, 112, 116, 121, 132, 143, 144, 271, 273. | TOLÉRANCE, 150. |
| SAGESSE, 79, 83, 130, 200. | TRAVAIL, 89, 209, 231. |
| SAINTETÉ, 94. | VÉRITÉ, 78, 147, 272, 273. |
| SIMPLICITÉ, 115, 119, 126, 232. | VERTU, 16, 18, 23, 25, 35, 43, 63, 103, 142, 153, 205, 235, 271, 272. |
| SINCÉRITÉ, 75, 91. | VICTOIRE, 62. |
| SOBRIÉTÉ, 115. | VIE, 11. |
| SOCIÉTÉ, 93. | VOLUPTÉ, 43, 177. |
| SOLIDARITÉ de peines et de | |

ERRATA.

Page 141, ligne 9 :

Au lieu de : *Après assuré que cette...*, lisez : *Après s'être assuré que cette...*

Page 137, ligne 17 :

Au lieu de *tient*, lisez *tint*.



BJ117 .M38
La morale chez les Chinois.

Princeton Theological Seminary-Speer Library



1 1012 00161 4884